





LA DENTELLE

HISTOIRE — DESCRIPTION — FABRICATION

BIBLIOGRAPHIE

XVIᵉ SIÈCLE



FIG. 1. — COLLERETTE FLORENTINE BORDÉE DE POINT-COUPÉ. — PAGE IX.

ÉLISABETH D'AUTRICHE, REINE DE FRANCE

D'après un Portrait du Louvre, par CLOUET

JOSEPH SEGUIN

LA DENTELLE

HISTOIRE — DESCRIPTION — FABRICATION
BIBLIOGRAPHIE

ORNÉE DE

CINQUANTE PLANCHES PHOTOTYPOGRAPHIQUES

FAC-SIMILE DE DENTELLES DE TOUTES LES ÉPOQUES

Passements aux Fuseaux — Points coupes a l'Aiguille
Points de Venise, de Gènes
de France — Guipures — Valenciennes — Malines — Points d'Alençon, de Sedan
de Bruxelles, d'Angleterre — Blondes — Chantilly, etc.

ET DE NOMBREUSES GRAVURES

D'APRÈS LES MEILLEURS MAITRES DES XVIe ET XVIIe SIECLES



PARIS
J. ROTHSCHILD, ÉDITEUR
13, RUE DES SAINTS-PÈRES, 13

1875

DIVISION DE L'OUVRAGE

INTRODUCTION.

PREMIÈRE PARTIE.

ORIGINE DE LA DENTELLE

DEUXIÈME PARTIE.

DENTELLES AUX FUSEAUX. — BIBLIOGRAPHIE.

TROISIÈME PARTIE.

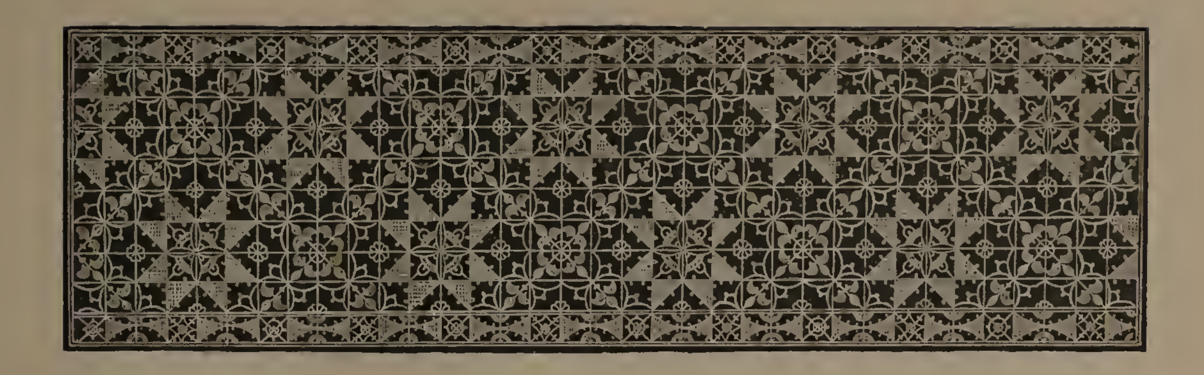
DENTELLES A L'AIGUILLE.

QUATRIÈME PARTIE.

LIEUX DE PRODUCTION. — COMMERCE. — INDUSTRIE.

TABLES

DES MATIÈRES, DES FIGURES, DES PLANCHES ET ANALYTIQUE.



INTRODUCTION



L'HISTOIRE ne saurait être un simple enregistrement ; quelque futile que soit en apparence l'objet dont elle s'occupe, son véritable rôle est, en développant les faits, d'en tirer l'enseignement qu'ils comportent. C'est en nous plaçant à ce point de vue que nous avons écrit cet ouvrage sur la dentelle ; sous la protection de cette idée, nous demandons d'y ajouter quelques pages d'introduction. Nous avons l'espoir d'avoir comblé une lacune ; car l'histoire de ce précieux tissu n'existait pas, ou, du moins, elle était à refaire, et sous tous les rapports ; mais notre objectif actuel, en la faisant précéder de ces lignes, est d'appeler l'attention sur les dangers que peuvent faire courir à nos industries les plus utiles et les plus nobles l'indifférence de l'État, quand il s'agit des mesures à prendre pour l'extension générale du goût et le développement de l'instruction professionnelle. Déjà, il est vrai, de pressants avertissements ont été adressés à qui de droit par des écrivains bien plus autorisés [1] ; mais, de ce que la dentelle a été, à une certaine époque, un des agents les plus actifs pour le développement de notre influence dans le monde de la mode, — influence dont nous tirons encore profit et qui pourrait bien nous échapper, — ce sujet a de l'à-propos à cette place.

En remontant vers le passé on s'aperçoit que, là où les arts ont atteint le plus haut

1. Voir entre autres : *Exposition universelle de 1851, XXX[e] Jury, Beaux-Arts,* par M. le Comte de Laborde. Paris, Imprimerie impériale, 1856.

degré d'élévation, les richesses se sont multipliées ; le bien-être s'est répandu profondément dans les couches inférieures des populations; et cela parce que, de tout temps, les grands artistes ont attiré à leur pays des avantages incalculables par l'influence que leurs chefs-d'œuvre ont exercée sur toutes les manufactures d'objets qui empruntent une partie de leur valeur au bon goût de leur décoration.

Sans aller jusqu'à la Grèce antique qui tira, en grande partie, sa richesse et sa prospérité de la culture des arts, nous avons vu, plus près de nous, les républiques de Venise et de Florence atteindre le plus haut degré de leur fortune au moment où ils brillaient en Italie de leur plus grand éclat. Ces États sont descendus du haut rang qu'ils occupaient, avec la décadence de leurs écoles de peinture.

Il n'y a pas à en douter, chez les nations déchues aujourd'hui, on retrouverait les mêmes aptitudes si les causes qui, jadis, ont amené leur prospérité se représentaient. Cela doit appeler nos réflexions, et nous servir d'exemple. Pour ne pas déchoir, à notre tour, et conserver notre rang, il importe que les réformes d'où dépendent la vulgarisation de l'art soient établies, et que nous ne soyons pas devancés dans cette voie. Il y va de notre avenir et de notre fortune !

Ce n'est pas en un jour que la France a conquis, parmi les nations de l'Europe, le premier rang dans les choses qui relèvent du goût. Le mouvement qui a conduit à cette situation enviée, qu'il s'agit de conserver à tout prix, commence sous les Valois avec Louis XI, à qui l'on est redevable de l'établissement des premières manufactures de soieries; il se continue sous Louis XII, se dessine et s'accentue avec François Ier, pour aboutir définitivement pendant le règne de Louis XIV.

La première manufacture d'étoffes de soie fut établie à Tours, vers 1470, à l'aide d'ouvriers qu'on y avait attirés d'Italie en assurant, à eux et leurs familles, de grands avantages et des priviléges, parmi lesquels : celui d'être exempts de corvées et d'impôts.

A partir de ce moment, on ne fait plus venir, à grands frais, de l'étranger les riches étoffes de soie destinées à l'habillement des grandes dames; cette manufacture permet de satisfaire leurs fantaisies luxueuses sans les obliger à des dépenses aussi excessives que par le passé.

A côté du métier de tisseur de soie, on voit s'établir celui de passementier, et plus tard, en 1542, celui de rubanier. On a, alors, sous la main la plupart des fantaisies qui servent à la décoration du vêtement et du costume ; ce qui contribue grandement au développement du luxe, et par contre à la prospérité des fabriques. Mais ce qui amena un changement radical dans les habitudes et contribua le plus à faire prévaloir les modes françaises, ce fut la présence des dames à la cour. L'usage s'en établit sous François Ier, qui leur en ouvrit l'entrée. De cette époque date une ère de somptueuse élégance ; sous leur influence, il s'opère une transformation complète ; il se crée, pour ainsi dire, une

nouvelle société, qui se distingue de l'ancienne par des manières plus nobles, un langage plus relevé, et toutes les formes d'une politesse galante [1]. Le luxe s'y montre de bon aloi; parce qu'il est éclairé par le bon goût. C'était le beau temps de l'art; et, on aimait à le retrouver sur tous les objets, sur les plus vulgaires et les plus frivoles comme sur les plus dignes.

Les ustensiles de ménage, les futilités de la toilette, les meubles, les tapisseries, les armes, tout était ennobli en passant par la main des artistes qui, alors, ne croyaient pas déroger en faisant cause commune avec le métier.

Jamais le costume n'avait eu une forme aussi gracieuse, aussi noble et aussi élégante; et jamais cavalier ne s'était trouvé plus propre à en faire ressortir tous les avantages que le roi. Tout cela concourait à donner à la cour de France du brillant, de l'éclat et un air de grandeur qui attiraient les regards des autres cours de l'Europe, où, déjà, on se mettait à la copier.

La mode allait devenir tout à fait française; mais, après François Ier, Catherine de Médicis attira à la cour un certain nombre de personnages distingués, ses compatriotes, qui y introduisirent les colifichets de leur pays. Il se fit une sorte de réaction en faveur des habitudes et des modes italiennes que l'on se remit à copier; et, comme il arrive fréquemment pour les choses de toilette, en devenant copiste, on exagéra jusqu'au ridicule la forme de ce qu'on leur avait emprunté.

Le collet vénitien plissé ou tuyauté, ouvert par devant, évasé par côté et derrière, de façon à dégager la tête des épaules, et à faire pressentir les beautés plastiques que la décence oblige à tenir voilées;

La collerette ronde et fermée à petits godrons superposés (Fig. 1) qui s'accommodait si bien des physionomies plus fines et plus mignonnes du pays florentin, et leur faisait un air de modestie charmant, deviennent, chez nous, ces grandes machines raides et empesées bâties sur charpente en fil de laiton.

Sous le nom de *fraise,* la collerette prend un si grand développement qu'on est obligé d'augmenter de plus d'un pied la longueur des cuillers à soupe; tandis que le collet vénitien se transforme, du temps de Marie de Médicis, en un gigantesque éventail qui s'étale derrière la tête, d'une épaule à l'autre.

L'exagération est outrée dans tout ce qui sert à la toilette; les femmes se gonflent

1. « Les belles châtelaines, d'accord avec le roi et les courtisans, faisaient, pour ainsi dire, violence à leurs maris, « afin de quitter les noirs donjons féodaux et d'accourir dans ces palais de fées, où la vie s'écoulait en une fête éternelle. « On voyait arriver pêle-mêle les grands et leurs femmes, les savants et les artistes : il se forma, sous les auspices de « François Ier, une société nouvelle qui n'avait jamais eu d'analogue en France, société pleine d'esprit, de savoir. « d'imagination, de grâce et de licence, et disposée à accueillir, par des motifs très-divers, toute espèce de nouveauté. » HENRI MARTIN, tome VII, page 479.

à faire éclater l'étoffe de leur robe ; elles disparaissent entièrement sous d'énormes étalages de chiffons, de perles, de dorures, de clinquant ; elles n'ont plus rien de la forme humaine ; leur habillement les fait ressembler, dit Monteil, « à une horloge de sable, ou à deux cloches opposées à leur sommet. »

On a peine à comprendre que, sans y être obligé, on ait pu se soumettre au supplice de pareilles toilettes ; mais, quand il s'agit de modes, on les adopte avec d'autant plus de frénésie qu'elles sont plus extravagantes. Si elles le commandent, la femme la plus frêle et la plus délicate peut supporter un poids fabuleux de clinquant et de verroteries, et s'accomoder de tous les engins embarassants et même dangereux qui servent à édifier le costume sous lequel elle s'abrite.

De notre temps, les dames étrangères, toujours disposées à adopter nos modes et à les exagérer, ont fait un usage trop développé de la crinoline ; elles ont, dernièrement, un peu trop allongé la traîne de leurs robes ; et, actuellement que l'on est aux fausses nattes et aux faux chignons, elles usent des faux cheveux avec une prodigalité qui dénote un luxe coûteux, mais chasse bien loin toute illusion. Malgré tout, elles n'ont point encore atteint le ridicule des dames françaises de la cour de Henri III et de Henri IV.

Pendant que le costume des dames s'enflait démesurément, celui des hommes se réduisait à la plus simple expression. Tout était collant de haut en bas [1] ; avec le petit manteau étriqué, la fraise gigantesque toute raide et empesée, on avait un acoutrement tout à fait pittoresque, moitié grotesque et moitié élégant.

A la toque en velours, de forme haute, succède le chapeau mou emplumé, à larges bords ; la fraise est remplacée par le col plat rabattu sur les épaules. La trousse ample et plissée, les bottes molles aux larges entrées pareilles à des entonnoirs et garnies de grands canons en dentelle, complètent le costume qui a conservé le manteau court, et dont l'ensemble, quoiqu'un peu débraillé, donnait à ceux qui savaient le porter avec aisance une attitude fière et provocante.

Avec Louis XIV, le costume à la cour redevient élégant ; il a moins de grâce et de noblesse que sous François Ier, mais il prend une ampleur magistrale qui lui donne un aspect riche et luxueux. Jusqu'à la perruque, cette superfétation quelque peu ridicule, qui en devient le complément obligé. Il semble qu'en lui retirant cet appendice l'ensemble en serait moins majestueux.

Le luxe éblouissant de la cour, des mœurs plus douces et moins libres, les grands progrès réalisés dans nos manufactures ajoutés à des circonstances heureuses, indépendantes de la volonté du roi, vont concourir, pendant son règne, à élever le rôle de la France, et la placeront au premier rang pour tout ce qui relève du goût.

1. Voir au Musée du Louvre le tableau n° 657 représentant un Bal à la cour.

Le XVIIe siècle, qu'on a appelé le siècle de Louis XIV, a été l'époque de notre plus grande gloire. Il faut remonter jusqu'au temps de Périclès si l'on veut rencontrer une période qui puisse lui être comparée pour sa prodigieuse fécondité en hommes de génie. Il suffira de citer, parmi les plus illustres,— sans parler des hommes de guerre du temps, tels que les Turenne, les Condé, les Vauban; — dans les beaux-arts: les peintres Poussin, Lesueur, Lebrun, le sculpteur Girardon ; et dans les sciences et les lettres : Descartes, Pascal, Corneille, Racine, Molière, etc., pour comprendre qu'avec d'aussi nobles illustrations la France devait conquérir facilement le premier rang dans le monde civilisé, surtout avec le concours d'un premier ministre de la taille de Colbert. On devine sans peine que, sous l'habile et intelligente administration de ce grand homme, rien ne sera négligé pour mettre à profit l'influence que nous valent en Europe tant de célébrités, et l'étendre à toute chose.

Des encouragements et des subventions sont prodigués à des industries naissantes; d'autres déjà florissantes, telles que celles de Lyon et de Tours, reçoivent de riches commandes; et le faste de la cour ayant fait naître l'envie de briller et de paraître, le nombre de leurs métiers, par suite d'une consommation que surexcite le développement du luxe, s'accroît dans des proportions considérables.

La manufacture royale des tapisseries créée en 1607 par Henri IV, presque abandonnée sous le règne de son successeur, reçoit une impulsion nouvelle, et s'agrandit avec le peintre Lebrun qui en est devenu le directeur, après qu'elle a été transportée à l'hôtel des Gobelins, acquis, dans ce but, en 1662. On y réunit les ateliers de broderies sur étoffes d'ameublement, de sculpture sur les bois destinés à servir de siéges ou à décorer les appartements, de serrurerie et des bronzes d'art ainsi que ceux d'orfévrerie qui composaient, dans leur ensemble, ce qu'on appelait la manufacture des meubles de la couronne et étaient épars au Louvre, aux Tuileries et dans le faubourg Saint-Germain.

Une pléiade d'artistes attachés à l'établissement y dessinaient, sous les yeux de l'illustre directeur, les modèles de tous lès chefs-d'œuvre qui s'y exécutaient, et de nombreux apprentis y étaient reçus gratuitement. Ceux-ci, après avoir été initiés à tous les secrets du métier qu'ils avaient choisi; après en avoir, pendant un certain temps, pratiqué manuellement tous les procédés, quand ils ne restaient pas à la manufacture, s'en allaient dans des ateliers particuliers exercer leur talent, ce qui contribuait à engager les industries dans la meilleure voie ; car leur éducation avait été complétée, aussi bien sous le rapport pratique que sous le rapport artistique, par l'enseignement du dessin, dont ils avaient suivi les cours à la manufacture royale.

Ainsi, pendant que nos grands hommes illustraient par leurs travaux le nom français, tout ce qui sortait de nos manufactures contribuait à en augmenter l'éclat, et nous faisait une réputation de bon goût. C'est qu'aussi rien n'était épargné pour la propagation des

bons principes au dedans, pendant qu'au dehors, par des largesses et des cadeaux adroitement distribués, qu'on avait choisis parmi les objets les plus nouveaux et les plus réussis des manufactures royales, on cherchait à faire naître partout le désir et le besoin de ce qui sortait de nos ateliers.

C'était la volonté du roi que les plus grands artistes, qu'il comblait de faveurs, contribuassent, par leurs conseils et en dessinant eux-mêmes des modèles, à diriger nos industries dans la voie artistique qui devait les régénérer et leur donner la suprématie sur toutes celles de l'Europe. La dentelle elle-même ne fut pas oubliée au moment de cette croisade générale contre le mauvais goût, ou l'inhabileté de nos fabricants. Celles qui sortirent des manufactures royales atteignirent alors les proportions de véritables œuvres d'art[1].

Depuis François I[er] le rôle des femmes avait acquis de l'importance, mais sous Louis XIV, en restant en dehors des intrigues politiques, elles prirent celui qui leur convenait le mieux, et jouirent d'une influence tout aussi étendue, qui se traduisait par les attentions les plus délicates à leur égard et les formes de la politesse la plus exquise. On rapporte même que le roi ne croyait pas manquer à la dignité de son rang en se découvrant devant une femme d'humble condition. Il était dans les usages et dans les mœurs d'avoir, vis-à-vis des dames, une attitude des plus respectueuses et de chercher à leur être agréable en toutes choses; aussi, lorsqu'à la cour elles manifestaient des préférences parmi les objets destinés à leur usage et à l'ornement de leur toilette, leur action fut-elle décisive et prépondérante. Elles faisaient alors usage des dentelles avec une prodigalité sans mesure, et de celles de France exclusivement. Cette préférence était parfaitement justifiée par leur supériorité à ce moment. La dentelle se trouva donc être, ainsi, un agent très-actif de propagande, et servit à entraîner vers le courant qui poussait de tous côtés à l'adoption de nos habitudes et de nos modes.

Avant la fin du XVII[e] siècle, la révolution qu'on avait cherché à opérer était accomplie; il n'était presque plus question ni des glaces de Venise, ni de ses riches étoffes, ni de ses dentelles. La France avait pris la place de l'Italie, et la mode, dont le domaine n'avait fait que s'agrandir, l'avait abandonnée pour venir trôner à Paris. C'est de là que, depuis, elle lance dans le monde entier ses décrets partout obéis, et chacune de ses lois vaut, à la capitale qu'elle s'est choisie, un riche tribut qu'on lui apporte de tous les côtés.

Combien de temps encore cette divinité inconstante continuera-t-elle de résider parmi nous? Cela dépendra des soins plus ou moins empressés que nous apporterons à la

1. Voir Pl. VI, Fig. 3, Pl. VII, Pl. XXV, Fig. 2, Pl. XXVIII, Pl. XLIII et Pl. XLVII, Fig. 1, qui représentent des dentelles dont l'origine doit être attribuée aux manufactures royales d'Aurillac, d'Alençon et de Sedan.

conservation et à l'entretien, autour d'elle, de tout ce qui peut la flatter, de tout ce qui doit contribuer à la satisfaction de ses caprices; car, si elle en a parfois de fantasques et de détestables, alors même qu'elle fait les plus terribles accrocs au sens commun, cette despote toujours prétentieuse, persuadée que le monopole du bon goût lui appartient, ne veut habiter que là où l'art a sa plus haute expression, et où il se manifeste sur les objets à son usage.

Dans ce qu'on appelle improprement les beaux-arts, car l'art est un; — l'idéal du beau en toute chose, — et ne saurait être multiple, notre supériorité, en ce moment, est réelle et ne paraît point menacée; mais, en ce qui concerne son application à l'industrie, si nous tenons encore le premier rang, c'est un avantage qui nous sera disputé avant peu, à en juger par les progrès déjà accomplis ailleurs, en Angleterre surtout.

Au moment de la première exposition universelle, nos voisins étaient persuadés que nous leur étions bien inférieurs, excepté dans quelques industries de luxe, telles que celles de la soierie et de la dentelle. Ils nous accordaient que nous étions passés maîtres dans l'art de chiffonner le ruban et la mousseline, de façonner les fantaisies propres à l'ornement de la toilette; et, lorsqu'ils nous ont invités à venir à Londres, concourir avec eux devant le monde entier, bien loin de supposer le désappointement qui les attendait, ils espéraient que la comparaison se ferait à leur avantage. Notre supériorité dans tout ce qui dépend de l'habileté de main, dans tout ce qui relève du goût, éclata aux yeux de tous; ils le reconnurent, et, en gens pratiques, prévoyant tous les profits que nous allions tirer de nos mérites ainsi constatés, ils pensèrent qu'il fallait, sans retard et à tout prix, au moyen de musées où seraient réunis les modèles les mieux choisis en objets d'art de toutes les époques et d'écoles nombreuses de dessin, créer le goût public qui n'existait pas chez eux.

La confiance des Anglais en eux-mêmes avait eu sa raison d'être; pendant que, sous la première République et l'Empire, nous étions en train de guerroyer avec tous les peuples de l'Europe, eux, maîtres absolus de la mer, en profitaient pour s'emparer du commerce d'exportation; et ce commerce avait pris des proportions tellement grandes qu'il y avait de quoi exalter leur orgueil; si bien qu'ils croyaient la lutte impossible de notre côté. Il faut dire, à l'appui de cette prétention, que nous avions bien perdu de notre prestige, par suite de l'inaction et de la perte de plusieurs de nos industries de luxe[1] !

Après trente ans de paix nous avions repris notre rang; mais s'ils ne méconnaissaient pas notre valeur dans certains genres, ils ne s'attendaient guère à nous voir sortir de la

1. La valenciennes, une dentelle qui porte encore le nom d'une ville française où elle a pris naissance, émigra en Belgique pendant la Révolution; à la même époque, on cessa à Sedan la manufacture des points à l'aiguille, jadis si importante et qui seule pouvait rivaliser avec celle d'Alençon.

lutte agrandis et plus considérés. Ce fut une raison pour eux de travailler avec énergie à la recherche ou la création des éléments les plus utiles à l'étude de l'art décoratif, ou plutôt de l'art appliqué à l'industrie.

Il ne leur avait pas échappé que le brevet de capacité en matière d'art et de goût, que nous avait valu l'examen de nos produits, allait contribuer au développement du commerce de la France, et surexciter, parmi leur propre clientèle, l'envie d'acquérir ce qui se confectionnait dans nos manufactures. Ils savaient quelle influence irrésistible exerce, même auprès des ignorants, la question de goût; et elle était résolue en notre faveur. Sans plus attendre, ils se mirent à l'œuvre; de l'initiative privée, aidée et soutenue par leur gouvernement, naquit le musée de *South-Kensington*[1].

Ce vaste établissement, digne de figurer parmi les merveilles les plus curieuses et les plus nobles que puisse accomplir l'initiative privée chez un grand peuple, offre déjà à l'étude, aussi bien aux amateurs qu'aux travailleurs de toutes les catégories, depuis le grand industriel jusqu'au simple ouvrier, pour plus de trente millions de francs de livres rares et d'objets d'art empruntés à toutes les époques; et, pendant que chez nous, à la Bibliothèque nationale, on enferme soigneusement dans des cabinets appelés *Réserve*, où ne pénètrent point les profanes, tout ce qui est curieux et instructif au point de vue des arts appliqués à l'industrie, les Anglais font voyager leurs collections, qu'ils exposent des saisons entières dans des villes de fabrique, facilitant toutes les copies et reproductions, et tenant au besoin à la disposition du public un atelier de photographie.

Les Belges, les Russes, les Allemands, ont maintenant des musées analogues à celui de South-Kensington; partout les facilités les plus grandes sont accordées à qui se propose de vulgariser les chefs-d'œuvre qu'ils renferment et dont la reproduction peut se faire aujourd'hui de la façon la plus exacte par les procédés économiques de la phototypographie. Tandis qu'en France, si un éditeur entreprend une publication destinée à fournir des exemples et des moyens d'étude à tous ceux qui ne sont pas à la portée des collections publiques de Paris, ou qui ignorent certaines de leurs richesses, il se trouvera empêché par des règlements surannés auxquels sont soumis ces établissements; d'où il résulte que toutes ces richesses, dont chacun pourrait tirer profit, restent improductives, au grand détriment de l'intérêt commun.

Non-seulement on ne fait rien chez nous pour la vulgarisation de l'art, mais pendant que, chez nos voisins, le musée de Kensington distribue, par ses ramifications, l'enseignement du dessin à plus de cent mille ouvriers, en France on semble se désintéresser de la question, on regarde faire! Est-ce excès de confiance, ou manque d'initiative?

1. Le musée de South-Kensington reçoit du gouvernement anglais une subvention; pour l'année de 1872, elle a été de 2,300,000 francs. Celle accordée au British Museum a été, la même année, de 2,500,000 francs.

Les propriétaires et les rentiers, qui par leur fortune pourraient concourir à la fondation d'établissements d'intérêt public analogues au musée de Kensington, sont généralement peu au courant, dans notre pays, de tout ce qui intéresse le présent et l'avenir du commerce et de l'industrie; de là leur abstention absolue et le mépris qui, chez la plupart, existe pour le métier ou ce qui s'y rattache. L'Anglais, plus pratique et surtout plus instruit, honore le travail et s'y intéresse par devoir et patriotisme, quand ce n'est pas par goût. Que si, au contraire, nous nous retournons vers l'industrie, nous voyons l'amour de la nouveauté, l'esprit de recherche et d'initiative éclater chaque jour dans les œuvres qui sortent de nos ateliers; mais que peuvent ces heureux dons de la nature là où on ne fait rien pour en développer l'éclosion et les faire fructifier? Pour un individu bien doué qui, sans direction et par lui-même, parvient, à grand'peine, à se faire une éducation artistique, combien d'autres également bien doués, faute d'avoir trouvé l'occasion d'apprendre, ont vu leurs facultés réduites à l'impuissance!

Il faut bien qu'on le sache : si nous pouvons encore, sous le couvert de notre renommée et, pour ainsi dire, sous la protection des chefs-d'œuvre de quelques producteurs d'élite, trouver l'écoulement de toutes les banalités, de toutes les excentricités baroques qui sortent de nos ateliers, on doit s'attendre à voir notre clientèle s'éloigner si nous ne nous mettons en mesure de satisfaire à ses exigences, au fur et à mesure que le goût va se développant dans tous les pays du monde.

Il est des industries, aussi bien en France qu'ailleurs, dont les produits, si on ne connaissait leur origine, passeraient pour être l'œuvre de sauvages. A l'exception de quelques pièces qui sont généralement d'inspiration parisienne, les dentelles, depuis une centaine d'années, sont d'un goût si équivoque qu'on les croirait l'œuvre de pays où la civilisation n'a point encore pénétré. C'est pourtant un objet de grand luxe que la dentelle, et son prix de revient ne changerait pas pour être faite avec un peu plus d'art.

L'exemple que nous venons de citer ne saurait être mieux choisi; il est une preuve concluante de l'abaissement du goût chez le plus grand nombre. Il n'est pas le seul que l'on pourrait citer : on n'a qu'à regarder autour de soi pour se convaincre qu'il en est à peu près de même dans bien des industries. Pour un objet réussi, que d'autres n'empruntent leur nouveauté qu'à une réunion de détails pillés un peu partout! N'ayant pas eu d'école et, par conséquent, pas de principes, on ne comprend seulement pas l'importance de l'unité dans le style, et l'on se met à copier, de ci et de là, des fragments d'idées auxquels on accouple tant bien que mal des détails pris à toutes les époques. L'on parvient ainsi à créer une sorte de nouveauté qui n'est qu'une contrefaçon multiple, d'une originalité aussi bizarre que contestable. Mais, comme l'ignorance a été presque universelle jusqu'à présent, pourvu qu'on n'ait pas encore vu un assortiment pareil, on s'en contente.

Tant qu'on n'aura rien fait pour son instruction, le public français continuera à être

tout aussi débonnaire ; mais chez les étrangers, où les écoles et les musées se multiplient, on ne doit plus espérer qu'il en sera longtemps de même.

Il y a dans cette situation un danger très-sérieux auquel il est urgent de parer. L'initiative privée serait impuissante à y porter remède ; c'est à l'État que cette charge incombe, son devoir le lui commande, parce qu'il s'agit d'un intérêt public de premier ordre, et parce que seul il en possède les moyens.

Il ne s'agit point de faire intervenir l'État par des encouragements honorifiques, des subventions aux industries et des largesses aux hommes les plus méritants, comme il a été de mode de le faire autrefois ; ce système ne peut rien produire de grand, parce qu'il est impuissant à vulgariser l'art. Ce qu'il faut, c'est donner à tout le monde la possibilité d'acquérir les connaissances indispensables pour que chacun mette à profit les dons qu'il a reçus de la nature, au lieu de les laisser sans culture ; ce qui est une perte aussi considérable que si l'on mettait en friche de bonnes terres.

Le moyen est des plus simples : il n'y a qu'à faire de l'étude du dessin une obligation dans toutes les écoles, et à enseigner cet art en même temps que l'écriture dans les écoles primaires, comme dans les lycées.

La France est le pays de l'idée ; le sentiment de ce qu'il y a de délicat dans les choses d'art et de goût y existe à un plus haut degré que dans aucun autre pays de l'Europe ; il en est de même pour la science de l'arrangement et de la disposition des couleurs ; mais toutes ces qualités, qu'elles soient traditionnelles par suite du milieu dans lequel vivent ceux qui les possèdent, ou natives, sont très-loin d'y avoir le développement qu'elles atteindraient si l'on y était préparé par l'instruction. On serait étonné des progrès rapides des industries, de l'amélioration qui s'opérerait dans la confection des objets d'art et de goût, de la quantité innombrable de nouveautés d'une originalité saine que l'on verrait sortir de toutes les fabriques, après seulement une période de quinze ans, si l'étude du dessin était mise en première ligne dans toutes les écoles et devenait obligatoire.

Le culte de la beauté plastique sera la conséquence de ce système quand il aura été mis en pratique ; les modes alors, sans cesser d'être mobiles et changeantes, ne chercheront plus le succès dans une originalité au rebours du sens commun. Toutes ces excentricités en lutte avec la nature, ne servant qu'à défigurer ses avantages, qu'à altérer la forme, auront fait leur temps. Le goût s'épurant de plus en plus, il naîtra un luxe sérieux et de bon aloi, ni prodigue ni malsain, mais éclairé ; celui de l'homme qui ne sacrifie pas à la gloriole, mais aux nobles aspirations de l'esprit et de l'intelligence. Le riche n'admettra plus chez lui pour son usage ou la décoration de son intérieur que des objets façonnés par la main d'un artiste ; et tous ces besoins nouveaux, aiguillonnés par les créations de chaque jour, en trouvant leur satisfaction, viendront augmenter l'activité dans les ateliers.

Il n'est pas un métier, pas une industrie où le dessin ne soit de nécessité, pas une situation dans le monde où il ne soit d'une grande utilité, et malgré tout on ne fait rien, ou à peu près, pour satisfaire à tant d'exigences. Croit-on qu'il suffise de quelques écoles gratuites, comme il en existe dans quelques villes manufacturières où les cours sont suivis par un petit nombre d'ouvriers ? Car ce n'est pas l'apprenti qui généralement les fréquente, on ne lui en laisse pas le temps, mais l'ouvrier qui, l'enseignement du dessin lui ayant manqué à l'école primaire, essaye de se mettre en état de prétendre à une position plus élevée et plus lucrative, en suivant les cours gratuits quand il le peut.

Il se passe actuellement quelque chose de très-alarmant pour l'avenir de l'une de nos plus précieuses industries. Bon nombre d'ouvriers bijoutiers, et des meilleurs, ont émigré ou ont été déportés, et ce que l'on ne sait pas, c'est que, en ce moment, on ne peut trouver à Paris des sujets assez bien préparés pour faire des apprentis capables de les remplacer un jour.

Les Anglais attirent à eux, à prix d'or, nos meilleurs ouvriers ; ils nous prennent nos orfévres, nos bijoutiers, nos ciseleurs, nos verriers les plus habiles, si bien qu'ils ont dû exécuter après la Commune des commandes que nos ateliers déserts n'avaient plus le moyen d'entreprendre ! Mais, si l'enseignement du dessin était mis chez nous en première ligne dans les écoles, il se formerait une pépinière inépuisable d'ouvriers habiles, et lorsque nous aurions le malheur de perdre des orfévres tels que Vechte et Morel, deux grands artistes que l'attrait de la fortune a fixés à Londres, et qu'on n'a pas remplacés, nous trouverions en nous-mêmes de quoi balancer une perte aussi sensible. Que nous sommes loin encore de cet heureux moment !

Nous avons une Académie de peinture, une Académie de sculpture et une école des beaux-arts ; mais le jour où on sera décidé à faire de l'étude du dessin une obligation, le jour où il faudra l'enseigner en même temps que l'écriture dans toutes les écoles, on s'apercevra, au moment de mettre en pratique cette réforme, qu'il n'y a pas de professeurs pour cet enseignement.

L'art appliqué à l'industrie n'est point d'assez bonne maison pour prétendre à quelque intérêt de la part des personnages distingués qui gouvernent trop gravement l'académie et l'école. Bien loin de songer à y introduire une section pour cet enseignement, afin de lui tracer sa voie et de le maintenir dans les meilleurs principes, on n'y craint rien tant qu'une pareille mésalliance. Des artistes tels que Vechte et Morel, les Benvenuto Cellini de notre temps, ne feraient pourtant qu'ajouter à la juste considération dont jouissent les académiciens, s'ils faisaient partie de leur compagnie ; et l'école des beaux-arts n'aurait pas perdu de son prestige pour avoir eu la gloire de les former, si elle avait eu l'avantage de cette bonne fortune.

L'enseignement restreint, tel qu'on le pratique, réussit-il au moins à maintenir l'art

à un niveau élevé ? On est autorisé à répondre que non, si on en juge par la décoration extérieure des monuments publics modernes.

Prenons pour exemple le nouvel Opéra :

Peut-on sérieusement admettre que l'idéal de la danse, tout ce qu'elle peut avoir dans ses différents rôles, de séduisant par la grâce de la pose, la noblesse et l'élégance du geste ; d'attrayant par la souplesse, l'élasticité, la légèreté ou la pureté de son jeu ; de coquet, de lascif même sans sortir de la décence, puisse être représenté par un groupe de femmes avinées qui ont perdu l'équilibre ?

Est-il quelque chose de plus désagréable à contempler que toutes ces têtes de décapités enguirlandées, disposées en acrotère pour le couronnement de la façade ?

Pourquoi ces ailes inanimées dont les pointes menacent le ciel ? N'est-ce pas un étalage tout à fait à contre-sens sur des génies que l'on a posés sur un piédestal, à demeure, sans se soucier de mettre leur appareil de natation aérienne d'accord avec leur situation ?

Quant à cette lyre dominant le tout, soutenue par deux bras qui s'efforcent de la monter bien haut afin que la vue n'en échappe à personne, on n'imaginerait pas mieux pour servir d'enseigne à une manufacture d'instruments de musique !

Et tous ces bronzes ébouriffés, toutes ces pointes acérées, toutes ces lames aiguës qui vous glacent d'effroi rien qu'à les voir à distance, est-ce de l'art aussi, tout cela ?

Que dire, encore, de ces masses végétales, lourdes, épaisses, empaquetées et ficelées pour figurer des guirlandes de fleurs ? Est-ce là tout ce que peut inspirer de gracieux, de délicat et de léger la contemplation et l'étude de la nature ?

On chercherait vainement, dans le passé, une époque où il ait été fait sur les monuments un tel abus de la décoration, d'une façon aussi déplorable et aussi exagérée !

Certes, nous ne prétendons pas que l'Académie soit responsable de toutes les compositions baroques qui s'étalent sur nos monuments publics ; mais il est bien permis de dire que c'est là une preuve de l'insuffisance de l'enseignement et de l'abaissement du goût.

Il fut un temps où le public n'attendait pas de connaître le sentiment des critiques pour se faire une opinion sur la grandeur et la beauté d'une œuvre d'art ; cela se passait plusieurs siècles avant notre ère à Athènes, à Sicyone et dans d'autres villes de la Grèce. Des statuaires, des peintres tels que Polyclète, Phidias, Praxitèle, Xeuxis, Pamphile, Apelles et tant d'autres qui furent la gloire de leur pays, n'y recherchaient pas d'autres juges que leurs concitoyens. C'est qu'alors on apprenait le dessin en même temps que l'écriture, et que cet enseignement était obligatoire dans toutes les écoles.[1] Quand les

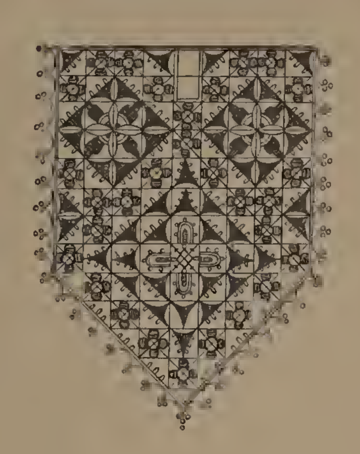
1. Voir à ce sujet : *Exposition universelle de* 1851, par M. le Comte de Laborde, Paris, 1856, pages 13 et 560 ; et *Voyage d'Anacharsis en Grèce*, par Barthélemy, tome III, page 464.

maîtrés avaient à faire juger leurs œuvres, on n'avait pas besoin de former un jury ; tout le monde était compétent, plus qu'on ne l'est aujourd'hui pour juger une pièce de théâtre, ou toute autre œuvre littéraire.

Ce n'est pas en envoyant quelques élèves à Athènes que l'on parviendra à élever de beaucoup l'art en France, mais en copiant l'ancienne méthode d'enseignement de son école d'autrefois. Ce ne sera pas non plus en distinguant dans les arts ceux qui sont nobles et dignes, et ceux qui ne le sont pas.

A quoi sert donc l'histoire et l'expérience du passé s'il faut à vingt-trois siècles de distance rappeler les pratiques, pourtant bien connues, qui ont fait de la Grèce antique le pays légendaire des arts, sans distinction aucune ?

Que l'Académie daigne se souvenir que les plus grands peintres tels que les Raphaël, les Albert Dürer, les Poussin, les Lebrun, etc., n'ont pas cru abaisser la dignité de l'art en faisant des dessins et des compositions destinés à servir de modèles à l'industrie ; qu'elle n'oublie pas surtout que c'est au concours des plus grands peintres du XVIIe siècle que l'industrie française doit d'avoir acquis la renommée qui la soutient encore, et que son avenir à présent dépend du degré d'élévation qu'atteindra le goût public. Le devoir et le patriotisme commandent de ne point se désintéresser de cette question.



PREMIÈRE PARTIE

LES PREMIÈRES DENTELLES



PREMIÈRE PARTIE

LES PREMIÈRES DENTELLES

CHAPITRE I

ORIGINE DE LA DENTELLE

Toutes les inventions ont leur origine dans la connaissance du passé, et ce vieux dicton : « Il n'y a rien de neuf sous le soleil, » n'a pas cessé d'être vrai. Le premier qui fila le chanvre ou le lin donna l'idée d'inventer l'aiguille, qui servit d'abord à relier les diverses parties du vêtement avant que l'on n'eût la pensée de l'employer à des travaux de luxe, comme la broderie ou la dentelle.

Du milieu d'éléments anciens surgissent donc les idées nouvelles qui viennent accroître les richesses industrielles. Ainsi se tiennent et s'enchaînent toutes les créations, et rien n'est plus précieux que la conservation des connaissances acquises.

C'est à ce point de vue qu'il serait très-intéressant de posséder l'histoire de tous les arts industriels avec les fac-simile des meilleurs modèles déjà produits. La possession de ces éléments d'étude inspirerait des combinaisons nouvelles et deviendrait une source féconde d'idées et de créations inédites qui, satisfaisant aux besoins constants de changements, créeraient sans cesse de nouveaux aliments au travail.

De certains produits, dont la matière résistante brave l'usure du temps, il existe chez les amateurs, ou dans les collections publiques, des échantillons nombreux dont l'ensemble pourrait constituer des archives assez complètes et fournir le tableau exact de leurs diverses manières d'être antérieures; mais pour ceux qui n'ont pu résister à un long usage, les éléments matériels faisant défaut, il est plus difficile de soulever le voile qui cache les existences passées.

Ainsi en est-il de la *Dentelle*, dont il nous reste à peine quelques fragments anciens; quoique usés et défigurés par le temps et par les nombreux blanchiments qu'ils ont subis, il serait fort utile de voir ces précieux débris recueillis dans nos musées, où ils pourraient servir au moins de jalons pour l'histoire, sinon de modèles pour l'avenir.

C'est sans doute à la fragilité de ce tissu, cause évidente de la rareté des anciens types, qu'il faut attribuer l'impuissance des auteurs du XVIIIe siècle à reconstituer son passé. Ils étaient cependant plus rapprochés que nous de son apparition dans le monde, et de leur temps il eût été bien plus facile de se procurer quelques échantillons des produits les plus anciens. Apparemment qu'ils n'auront pas su classer et apprécier ceux qui auront passé sous leurs yeux, puisqu'ils ne nous ont rien laissé de saillant sur ce que fut la *Dentelle* avant le siècle dernier. Tous, se répétant successivement, lui ont fait une origine fantastique qui se perd dans la nuit des temps.

Roland de la Platière, qui les a résumés dans son *Encyclopédie des Arts et Manufactures*, croit qu'elle remonte à une haute antiquité; il avoue cependant que les nombreuses recherches qu'il a faites dans les auteurs anciens et ceux plus rapprochés de son temps, n'ont pas été fructueuses.

On ne s'explique pas, après un tel aveu, la définition latine dont il fait précéder ce qu'il a écrit sur *la Dentelle*[1]. Cela ne semble-t-il pas dire qu'elle vient en droite ligne d'un ancien livre latin où il l'aurait relevée?

Le latin n'étant plus de son temps la langue des sciences et des arts, cette définition était une fantaisie dont pouvait fort bien se passer le XVIIIe siècle.

On sait que les Phrygiens s'étaient fait une grande réputation dans l'art de tisser le galon, de broder et de franger les tissus; partant de là, on s'est demandé s'ils n'ont pas connu le *Point* qui n'est qu'une broderie à jour.

Si cela a été, comme ils ne nous ont légué aucun de leurs modèles, et qu'on n'en peut trouver la description nulle part, c'est que leur secret se serait perdu et qu'il était besoin d'un nouvel inventeur pour que nous pussions connaître la Dentelle dite point à l'aiguille.

Ce manque de renseignements sur son antiquité, très-problématique, n'a pas empêché l'auteur de l'*Encyclopédie des Arts et Manufactures* d'écrire :

« Nous pouvons augurer que les mêmes peuples qui excellaient dans la broderie,

1. « Textum e lino, vel e bombyce, vel ex auro, vel ex argento, denticulatum variisque figuris descriptum. »
A partir du XVIe siècle, la langue française devient la langue des savants; on n'écrit plus en latin. Mais on pourrait bien défier les érudits du monde entier de montrer quelque part dans les livres anciens une définition de la dentelle, dans quelque langue que ce soit.

connaissaient la *Dentelle*, dont l'origine semble devoir se confondre avec elle, et les *Dentelles* à l'aiguille distinguées par le nom de *Point*, auront sûrement précédé les *Dentelles* au fuseau. »

Que celles à l'aiguille aient précédé celles aux fuseaux, c'est une question que l'opinion exprimée dans la citation qui précède ne suffit pas à résoudre ; on peut seulement remarquer, en passant, que la *Dentelle* aux fuseaux n'ayant pu se faire sans le secours des épingles, dont la haute antiquité n'est pas reconnue, on ne saurait donner à cette dernière une origine bien ancienne.

Les auteurs du XVIIIe siècle qui ont écrit sur la *Dentelle* ne paraissent pas avoir connu, ou du moins, s'être préoccupés des très-nombreux et très-curieux recueils de dessins gravés, soit sur bois, soit sur métal, à l'intention des brodeurs et des dentelliers aux XVIe et XVIIe siècle, dont se sont enrichies depuis nos bibliothèques publiques. Roland de la Platière paraît n'avoir connu que l'édition de 1587 de l'une des œuvres du Vénitien Vinciolo, imprimée à Paris pour la troisième fois à cette époque ; et la manière dont il parle de ce magnifique et précieux recueil prouve qu'il n'a pas su en apprécier la valeur, tant au point de vue du mérite des modèles qu'il contient que de son utilité pour l'histoire, car cet ouvrage indique la manière d'être de la *Dentelle* à ce moment. (Fig. 7.)



Fig. 7. — Passement de Point coupe, d'apres Vinciolo. (Paris, 1587.)

De son temps comme aujourd'hui, la mode était aux *Dentelles* légères, et le vieux Venise de style gothique du XVIe siècle, les hauts-reliefs de celui du XVIIe, dont la fabrication avait été importée en France sous Louis XIV par les soins de Colbert, n'étaient plus estimés, malgré la délicatesse de leur travail, la richesse de leur dessin et leurs qualités saillantes, qui en faisaient de véritables objets d'art, d'un effet décoratif incomparable ; et voici comment il s'exprime à propos de quelques-uns de ces précieux restes qu'il a eu occasion de rencontrer (Pl. XXV.) :

« La publication de ce recueil (le recueil de Vinciolo) aura donné lieu, sans doute, à cette multitude d'ouvrages qu'on retrouve dans les anciens ornements d'église, aux nappes d'autels, au bas des aubes et dont les plus grossiers, les plus antiques, rejetés dans un grenier la plus grande partie de l'année, ne servent que dans le carême à voiler en forme de rideaux les statues des saints. Il y en a en quantité dans quelques couvents et le travail en est si prodigieux, il doit avoir pris un temps si considérable qu'il n'est pas à présumer que jamais il en ait été fait à prix d'argent ; c'est le fruit du loisir, de l'adresse et de la patience des âmes pieuses. »

On avait complétement perdu la tradition du beau dans ce temps-là, et voilà le cas que l'on faisait des vieilles *Guipures*, du vieux *Venise* et du vieux *Point de France*, dont le succès avait été si grand, le commerce si considérable pendant tout le XVIIe siècle.

A côté du recueil de Vinciolo il y en a beaucoup d'autres aussi très-curieux,

qui sont des dates certaines, précisant le genre et le style des dentelles de leurs époques; mais, il existe en outre d'autres témoins bien plus nombreux et très-authentiques, que l'auteur de l'*Encyclopédie des Arts et Manufactures*, ainsi que les écrivains qui comme lui se sont occupés de la dentelle, ont négligé de consulter.

Cet oubli étrange atteste le peu d'attention qu'ils prêtaient aux œuvres d'art, et par suite, leur incompétence à apprécier celles de goût; car, ces nombreux témoins ne sont autres que les portraits que nous ont légués le XVIe et le XVIIe siècle. Leur examen nous fait connaître toutes les variétés de la mode de ces temps éloignés, et simplifie singulièrement les recherches de l'époque où furent portées les premières dentelles.

En présence de tant de pièces historiques, qui nous révèlent les diverses transformations du costume et de ses ornements, on ne conçoit pas leur embarras. Comment ont-ils pu s'égarer et hasarder des assertions sans preuves, ou des suppositions sans fondement, alors qu'il était si facile de s'éclairer?

Roland de la Platière n'a fait que reproduire ce qu'il a trouvé dans l'*Encyclopédie universelle* de d'Alembert et Diderot; en présence de telles autorités, chacun s'est incliné et leur parole a fait loi. Après eux, ceux qui ont écrit sur la dentelle, aussi bien les hommes de lettres qui se sont signalés par des travaux sur les arts industriels que les praticiens dont la spécialité devait garantir la compétence, tous se sont égarés, à leur suite, dans les brouillards pourtant assez transparents qui voilaient à leurs yeux son passé.

Convaincus de la haute antiquité de son origine, et jaloux de montrer leur érudition, pour les uns, c'est le mot *reticulum* qui signifiait *filet;* pour d'autres, c'est le *lacinia* des Latins, traduit dans tous les lexiques par *bord déchiqueté* ou *Frange*, qui prouve son existence avant notre ère.

Dans un journal destiné à l'étude des questions industrielles[1], on a publié en 1869 une histoire abrégée de la dentelle; l'auteur, suivant en cela l'exemple de ses devanciers, y traduit arbitrairement le mot *lacinia* par *Filet* ou *Réseau;* et de ce que, dit-il, le réseau est la base de la dentelle, il veut qu'elle ait été connue des anciens, ne se doutant pas que, il y a moins de deux siècles, les différents réseaux des dentelles actuelles étaient inconnus et que, jusqu'alors, elles avaient été des tissus à jour dont les différentes parties du dessin étaient réunies par des brides et non par un fond de réseau. (Pl. I à VIII, XXI à XXVIII.) D'ailleurs on n'a jamais confondu avec la dentelle le tissu à maille appellé filet, qui jadis, chez les anciens, servait pour la pêche, pour la chasse des animaux ou que l'on employait, si l'on veut, quoique cela ne soit nullement établi, à orner le vêtement; même depuis qu'on a eu l'idée de le broder pour cet usage, idée qui, par parenthèse, n'est que de quelques années plus ancienne que l'invention de la dentelle, cette confusion n'est venue à l'esprit de personne. (Fig. 8.)

1. *Le parfait Commerçant*, 8 Mars 1869.

Cē mot Lacinia, à cause de sa similitude avec le mot *lace* des Anglais qui signifie dentelle, a aussi troublé nos voisins dans la recherche de son origine.

De même que chez nous les premières dentelles s'appelèrent passements, parce qu'elles remplissaient les fonctions d'une passementerie en servant à galonner ou border les vêtements, de même chez les Anglais on leur appliqua un nom qui avait la même signification, le mot *lace*, lequel servait, antérieurement à la dentelle, à exprimer et exprime encore diverses sortes de passementeries telles que galons et lacets.



Fig. 8. — Filet brodé, XVIe Siecle.

De là les erreurs graves dans lesquelles ils sont tombés quand, pour soutenir leurs convictions, ils ont donné à ce mot la signification de dentelle chaque fois qu'ils l'ont rencontré dans de vieux documents.

Il leur eût suffi pour s'éclairer de rechercher dans les glossaires et lexiques du temps sa véritable signification au XVIe siècle et avant, mais c'était chose si simple qu'on n'y a pas songé; et puis, faut-il le dire, le mot *lace* étant comme le mot passement plus ancien que le mot dentelle, nos voisins n'étaient pas fâchés de mettre à profit cette circonstance pour arguer de leur priorité.

Suivant Mac-Culloch[1], le mot *lace* — dentelle — viendrait du latin lacinia; l'époque où l'on a commencé de fabriquer ce beau et délicat tissu serait enveloppée, de la plus profonde obscurité : « mais, ajoute-t-il, il n'y a pas de doute qu'elle ne remonte à la plus haute antiquité, et, d'après l'origine du mot *dentelle* (*lace, from lacinia*), il est vraisemblable qu'elle fut connue des Romains. Ce fut probablement

1. *L'Encyclopédie britannique*, publiée pour la première fois en 1771 et complétée en 1797, à l'article *Dentelle* (édition 1852), ne fait que répéter presque littéralement Mac-Culloch.

Marie de Médicis qui, la première, l'importa en France de Venise, où l'on sait qu'elle fut portée dans le principe, ainsi que dans plusieurs États voisins; mais nous trouvons qu'en Angleterre, dès 1483, les dentelles de fil, d'or ou de soie et d'or[1], étaient énumérées parmi les articles prohibés à l'importation. On peut donc présumer que cette fabrication a commencé en Angleterre avant cette période, suivant cet acte et d'autres qui furent passés pour sa protection et encouragement à l'intérieur, mais on peut également conclure, de ce que les épingles n'étaient pas en usage en Angleterre avant 1543, que la manufacture des dentelles y fut circonscrite dans son étendue. »

Cette citation prouve jusqu'à l'évidence le peu de solidité des assertions de Mac-Culloch. D'abord, si la dentelle fut portée dans le principe par les Vénitiens, elle ne remonterait pas à une bien haute antiquité, et son origine ne serait pas si pleine d'obscurité, car on devrait la retrouver sur leurs costumes en remontant jusqu'à l'époque où ils ont commencé à s'occuper de peinture.

Quant à son existence en Angleterre avant 1483, comment la concilier avec le manque des épingles indispensables à sa fabrication, qui n'y ont été mises en usage qu'en 1543? Quel besoin avait-on de protéger une industrie très-circonscrite, qu'on n'avait pas la faculté de développer faute de moyens matériels nécessaires? D'ailleurs, à cette époque, le mot *lace* avait une autre signification; de nos jours encore les mots français *Lacet, Galon,* dans tous les dictionnaires sont traduits par *lace* et celui de *dentelle,* par *pillow-lace,* ou *bobbin-lace;* il y a plus, en anglais, galon d'or ou galon d'argent se disent : *Lace of gold or silver,* et ce sont là les termes employés dans l'acte qui a été cité, où, évidemment, ils avaient la même signification.

D'après le même auteur, la tradition veut que la manufacture des dentelles ait été introduite en Angleterre par des réfugiés flamands.

Savary rapporte que la tradition également attribue l'établissement des manufactures anglaises de draperie à des ouvriers de Gand et de Brabant, émigrés vers 1420, mais il ajoute que, suivant de Thou[2], ce ne fut que plus de cent ans plus tard que des émigrés gantois et flamands, fuyant la sévérité du duc d'Albe et l'inquisition espagnole, importèrent en Angleterre leur industrie.

On voit par cet exemple combien, en histoire, il est nécessaire de se tenir en garde contre ces prétendues traditions, et le peu d'autorité qu'il faut accorder à tout ce qui n'a pas été écrit au jour le jour par des témoins authentiques qui ont pu suivre et enregistrer les faits au fur et à mesure qu'ils se sont accomplis.

Lorsqu'on possède des moyens de contrôle suffisants, on s'aperçoit bien vite que toutes les traditions se valent; recueillies, généralement, de la bouche de vieillards respectables, mais le plus souvent aussi ignorants que satisfaits du crédit qu'ils inspirent, elles ne servent qu'à déguiser l'impuissance des écrivains qui les enregistrent. Le premier qui les imprime leur donne, comme autorité, la valeur de son nom et en fait ainsi un cliché

1. « Laces of thread and laces of gold and silk and gold. »
2. L'historien de Thou vivait de 1553 à 1617.

qui se rééditе sans cesse, et dont l'effet est d'augmenter encore les embarras qui entravent le chemin du passé. Ce n'est pas chose facile après de déblayer tout cela; la crédulité humaine est si tenace à l'égard des racontars qui viennent de loin!

L'auteur du rapport officiel sur les dentelles admises à l'exposition universelle de 1851, M. Aubry, se range aussi, dans le précis historique dont il le fait précéder, à l'opinion, généralement admise, de l'antiquité des premières dentelles. Il prétend qu'il y a autant d'incertitude sur l'époque à laquelle elles remontent que sur le pays où elles ont pris naissance, et que la date la plus ancienne où il en soit question comme industrie est dans un traité de commerce, en 1390, entre l'Angleterre et la ville de Bruges.

Il y eut bien en 1390 un traité entre le comte de Flandre, « Les bonnes gentz des trois bonnes villes de Flandres, Gand, Bruges et Ypres », et l'Angleterre [1] ; mais il n'y est nullement question de dentelles, et l'on se demande à quelle source l'auteur a dû puiser ce renseignement erroné.

M. Aubry serait sans doute fort embarrassé de fournir la preuve de la vérité de l'assertion qui précède ainsi que des suivantes, qu'il aura probablement acceptées trop facilement et qu'il enregistre sans en citer les auteurs.

« Sous Charles V, dit-il (1364-1380), on portait déjà des dentelles en France. »

Le *déjà* est précieux ; notez qu'il s'agit d'un objet de luxe le plus coquet, le plus attrayant qu'on ait jamais inventé pour l'ornement de la toilette, et dont on veut que l'origine remonte à une haute antiquité! Mais qui donc en a conservé le dépôt pendant l'époque de barbarie qui a succédé à la civilisation romaine? Dans quel coin de la terre s'était-elle mise en retraite?

« En 1476, affirme M. Aubry, Charles le Téméraire perdit les siennes à la bataille de Granson [2] ».

Une fois la dentelle inventée, il a bien fallu lui donner un nom, et si elle existait longtemps avant le XIV[e] et le XV[e] siècle, il serait étrange qu'on n'en trouvât seulement pas la dénomination dans l'un des glossaires ou dictionnaires du XVI[e] siècle.

Rien n'autorise l'opinion qu'on a émise de sa haute antiquité [3], et l'obscurité de son origine n'est pas si difficile à pénétrer qu'on a voulu nous le faire croire.

Elle n'existait même pas en 1476, et conséquemment Charles le Téméraire n'a pas pu en perdre à la bataille de Granson. Cela est facile à démontrer, parce qu'il est facile d'établir, d'une façon irréfutable, l'époque de son entrée dans le monde, qui eut lieu vers le milieu du XVI[e] siècle seulement.

Mais avant de passer à cette démonstration, il ne faut rien laisser derrière soi, et

1. Voyez Rymer, tome VII, page 670. Londres 1709.

2. Tiré sans doute de l'*Histoire des Ducs de Bourgogne* par M. de Barante, qui cite cette particularité sans en indiquer la source.

3. Tous les encyclopédistes modernes affirment pourtant cette haute antiquité ; il n'y en a pas un qui appuie son opinion d'une preuve quelque peu vraisemblable. C'est inouï pour un objet dont l'origine est si près de nous et si facile à trouver.

puisque l'on s'obstine à imprimer les mêmes erreurs, il ne faut point se lasser de les relever; c'est tout un champ de mauvaises herbes à déraciner.

Dans une publication récente, *Les Grandes Usines de France,* plusieurs livraisons sont consacrées à la dentelle. L'auteur, suivant en cela l'exemple de ses devanciers, a copié sans examen ni contrôle; ainsi qu'eux, il fait remonter à une haute antiquité l'origine de ce tissu; il avoue cependant, à l'instar de Roland de la Platière, qu'il n'a trouvé aucun document confirmant cette opinion, et, comme M. Aubry, il cite, de confiance, le traité de commerce de 1390 entre les villes de Bruges et l'Angleterre, où il serait question de dentelles.

A son dire, les probabilités sont : que la dentelle est originaire de l'Orient, et qu'elle a été rapportée en Europe, pendant les grandes migrations des croisades, par quelque pieux voyageur.

Tout cela n'a rien de neuf, et a été imprimé plusieurs fois dans le courant de ce siècle; mais quelle que soit l'autorité des écrivains qui ont épousé cette dernière opinion, elle ne peut suffire à la faire adopter par qui n'admet pas la révélation en histoire et ne s'incline que devant des preuves authentiques.

Or, non-seulement on s'est avancé sans preuves, mais on n'a pas même le vraisemblable pour soi.

A qui fera-t-on croire que les Orientaux, dont l'immobilité en industrie est proverbiale, ont connu autrefois la dentelle? Ils auraient donc cessé de la pratiquer à partir du moment ou les Européens la leur ont empruntée?

On ne contestera pas que la dentelle, une fois inventée, dut obtenir, à ses débuts surtout, toute la faveur dont elle n'a pas cessé de jouir depuis; si elle eût existé avant le milieu du XVI[e] siècle, assurément on la verrait poindre quelque part sur les vêtements et les lingeries des portraits antérieurs à cette époque.

Par ses qualités incomparables, elle est l'objet de luxe le plus propre à satisfaire la vanité des riches et à exciter leur envie; aussi, lors de son apparition, la nouveauté ajoutant encore à sa valeur, chacun a dû être désireux de s'en pourvoir et de la montrer sur soi; il s'ensuit que les peintres ayant à faire le portrait de quelque grande dame ou d'un grand seigneur, ceux-ci se seront empressés de se parer de leurs plus belles dentelles, et l'artiste n'aura certainement eu garde d'oublier de reproduire un ornement si bien fait pour ajouter encore à l'attrait de son œuvre.

Or, nous possédons des portraits bien authentiques, antérieurs au milieu du XVI[e] siècle, des spécimens incontestés des costumes qui ont précédé cette époque, aucun de ces nombreux témoins n'atteste son existence.

Il n'y a donc pas à hésiter, il faut reconnaître que l'origine de la dentelle n'est pas antérieure au milieu du XVI[e] siècle. On doit s'étonner seulement de la persistance des écrivains qui ont parlé d'elle à lui donner une origine fantastique et inconnue, remontant à une haute antiquité, alors que le plus ignorant peut se convaincre de l'invraisemblance de leurs assertions, en jetant un simple coup d'œil sur le premiet recueil venu de costumes anciens.

Lorsqu'on rencontre la dentelle sur les portraits d'hommes, on la trouve aussi sur ceux des femmes; c'est-à-dire que, lorsqu'elle fut connue, elle fut adoptée également par les deux sexes. Les deux portraits de François Ier qui sont au Louvre n'en laissent pas soupçonner l'usage de son temps; aucun des autres portraits historiques qui y sont, non plus que ceux des galeries de Versailles de la même époque, n'en attestent l'existence, et le premier où on la découvre est un portrait de Henri II, à Versailles, qui a dû être peint vers les dernières années de son règne; le col, brodé d'entrelacs de couleur, est bordé d'une petite dentelle bien simple et bien modeste.

A partir de cette date, la plupart des portraits historiques des deux sexes en sont ornés, ce qui rend l'étude de ses différentes transformations très-facile; seulement il n'est pas possible d'affirmer laquelle des deux dentelles, celle à l'aiguille ou celle aux fuseaux, aura été créée la première, parce que, en étudiant parallèlement les portraits et les recueils de dessins à dentelles du XVIe siècle, on trouve une contradiction qui s'explique, mais ne résout rien.

La dentelle aux fuseaux n'apparaît que vers la fin du siècle sur des portraits très-rares de l'école florentine, tandis que, déjà vers 1557, on imprimait à Venise un

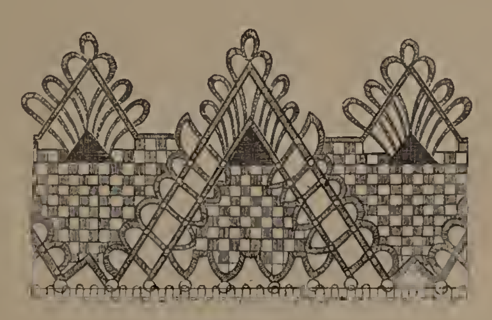


Fig. 9 — Passement aux Fuseaux.
d'après Le Pompe. (Venise, 1557.)

recueil de dessins gravés pour le fuseau [1]. Le plus ancien recueil connu de modèles pour l'aiguille ne remontant pas au contraire au delà de 1580, cela laisserait supposer la priorité en faveur de celles aux fuseaux, ce qui ne serait pas conforme à ce que nous apprend l'examen des portraits; mais cette contradiction prouve seulement que si le plus ancien recueil de points coupés ou dentelles à l'aiguille est parvenu jusqu'à nous, on en faisait avant qu'on n'eût songé à graver et à imprimer des dessins pour cet usage.

Tout porte à croire que l'une et l'autre sont à peu près contemporaines; seulement celle à l'aiguille étant uniquement une combinaison nouvelle de différents points de broderie, on a pu s'y mettre tout de suite sans un long apprentissage, tandis que pour

1. Le Pompe. — Venise, 1557.

la dentelle aux fuseaux il fallait se procurer un outillage tout à fait spécial et apprendre à s'en servir, car il s'agissait d'exécuter un travail jusqu'alors inconnu, ce qui expliquerait pourquoi cette dernière aurait mis plus de temps à se développer.

Quoique ce qui vient d'être dit relativement à l'époque où la dentelle a été inventée ne puisse être contesté sérieusement, il n'est peut-être pas sans utilité de fermer toutes les portes de derrière à la contradiction.

Certains bibliographes modernes ont trouvé, disent-ils, dans des publications antérieures aux époques précitées, des dessins gravés pour dentelles. On pourrait croire que ces recueils n'ont pas été vus et consultés avant la publication de cette œuvre, si on ne prenait la peine de relever ce qu'il y a d'inexact dans leurs assertions.

Ils citent, comme les plus anciens recueils contenant des modèles de dentelle, ceux de P. Quintyn imprimé à Cologne en 1527, de Taglienta à Venise, en 1528 et 1530, de Vavassor également imprimé à Venise en 1546, de Vosterman à Anvers, sans date, mais qui aurait été gravé suivant l'histoire de 1514 à 1542, et d'autres qui existent dans les bibliothèques publiques, où on peut les consulter.

L'inspection de tous ces recueils prouve jusqu'à l'évidence que la dentelle n'était pas connue du temps de leur publication, et que les bibliographes qui les ont cités ne la connaissent pas non plus, quoiqu'elle existe aujourd'hui depuis plus de trois siècles; il leur eût été bien facile cependant de l'étudier un peu avant d'en parler.

Pas un de ces recueils ne contient des modèles de dentelle; ce sont tous des dessins pour la broderie sur étoffes ou sur lacis.

Au commencement du XVIe siècle, on brodait, d'après ces modèles, des entrelacs de couleur sur les cols et les manches et l'on garnissait aussi les lingeries avec du réseau brodé appelé *lacis*.

On obtenait ce réseau en tirant d'un tissu léger un certain nombre de fils de la chaîne et de la trame; ceux restant étaient ensuite serrés et maintenus par un point noué à l'aiguille, de manière à former un réseau carré.

Les broderies qu'on y ajoutait après, suivant le modèle qu'on avait choisi, n'avaient point un attrait en rapport avec la difficulté et la longueur du travail, le dessin ne s'enlevant pas sur ce fond, qui était toujours lourd et épais.

Il y a au musée de Cluny un échantillon qui rend compte de la nature de ce travail : c'est un bonnet que l'on dit avoir été porté par Charles-Quint, mais qui a dû appartenir très-certainement plutôt à l'un de ses successeurs, à cause que ce bonnet se trouve coupé et encadré par un petit entre-deux de guipure au fuseau, façon point de Gênes, qui ne pouvait pas avoir été fait du temps de Charles-Quint [1].

Quoi qu'il en soit, ce bonnet, qui porte les armoiries des empereurs d'Allemagne, est une curiosité digne d'attention.

On remarquait à l'Exposition universelle de 1867, dans les vitrines du Chili, des mouchoirs ornés de broderies sur fils tirés, d'une très-grande richesse. Apparemment que

1. Le Point de Gênes, comme on le verra plus loin, ne remonte pas au delà des premières années du XVIIe siècle.

ce travail, qui n'avait plus sa raison d'être après l'invention de la dentelle, aura été importé au XVIe siècle par les colonisateurs de ce pays et que les dames auront continué d'y occuper leurs loisirs, car il ne paraît pas qu'on y en fasse l'objet d'un commerce.

Il est à présumer que, même en Europe, cette sorte de broderie n'aura été qu'un sujet d'occupation intime dans les familles et les couvents, et qu'on l'aura très-rarement rencontré dans le commerce.

Les quantités qu'on a pu en faire n'ont pas dû être bien considérables, ni son usage bien répandu, puisqu'on ne la trouve que rarement sur la toilette et les costumes des portraits qui ont été peints du temps qu'on s'en occupait.

La dentelle devait la remplacer trop avantageusement pour qu'elle ne lui cédât pas la place dès son apparition; aussi, particularité remarquable, après l'invention de la dentelle, on n'imprime plus guère de recueils contenant des modèles de points comptés ou *lacis* que dans les pays où elle n'a pas encore pénétré.

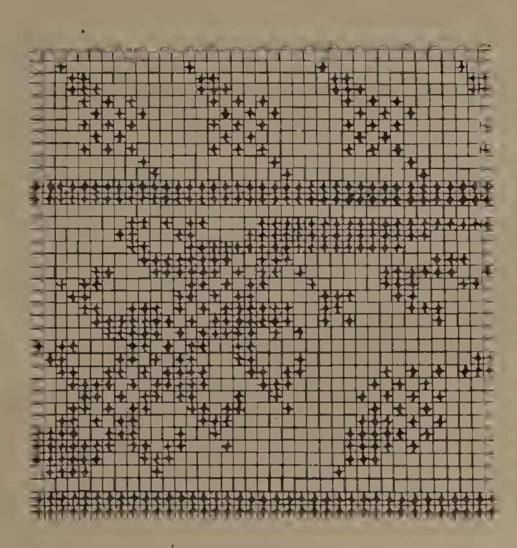


Fig. 10. — Quintin brodé, XVIe siècle.

On fabriquait autrefois dans les environs de Quintin, petite ville de Bretagne, des toiles claires propres à faire des rabats, des collets, des surplis et des tamis. Depuis on a donné le nom de *Marli* à ce genre de toile, dont la fabrication s'opérait sur des métiers à gaze. Elles avaient une grande ressemblance avec le lacis, et celles destinées à la toilette se brodaient d'après les mêmes modèles.

En résumé, d'après ce qui précède, il ressort, d'une façon victorieuse, que rien n'autorise à supposer à la dentelle une origine antique qui se perdrait dans la nuit des temps, mais qu'au contraire elle n'existait pas avant le milieu du XVIe siècle. Il reste maintenant à rechercher quel fut le pays qui eut le mérite de son invention.

CHAPITRE II

ORIGINE DES DENTELLES A L'AIGUILLE.

On est généralement d'accord pour attribuer aux Italiens l'honneur d'avoir inventé les *Dentelles à l'aiguille,* tandis qu'il semblerait, d'après l'opinion aussi généralement admise, qu'on ne doit pas contester aux Flamands la gloire qu'ils s'attribuent d'avoir créé celles aux fuseaux. Il ne sera question dans ce chapitre que des premières, celles à l'aiguille.

Tout en faisant aux Italiens l'honneur de les considérer comme les auteurs du *Point à l'aiguille,* on veut que cet art ne soit qu'un dérivé des broderies orientales que leur auraient apporté les croisés, lesquels l'auraient pris aux Sarrasins, comme les Espagnols l'avaient, de leur côté, reçu des Maures, qui, aussi bien que les Sarrasins, excellaient dans la broderie; et comme il était nécessaire, après avoir soutenu l'antiquité du point, de relier ce dérivé avec le passé, on a donné pour preuve l'origine des mots italien et espagnol *recamare* et *recamar,* qui viennent de l'arabe et signifient broder.

Cela fait bien supposer que les Italiens et les Espagnols ont emprunté aux Orientaux l'art du brodeur, mais ne laisse rien entrevoir de pareil relativement à la dentelle à l'aiguille, qui est bien, quoi qu'on en dise, un produit original, malgré que le moyen de la travailler dérive de la broderie.

On voit quels efforts sont faits pour reculer l'époque des premières dentelles; ils sont d'autant plus démesurés qu'ils manquent d'appui, mais ils sont nécessités par cette opinion, qu'on a voulu soutenir quand même, de la haute antiquité de ce produit.

En s'escrimant ainsi dans le vide, on ne s'aperçoit même pas combien il est illogique de dire après coup qu'elle fut un dérivé d'un autre produit importé lui-même chez les Italiens dans des temps plus rapprochés.

Il y a là presque un système de dénigrement qui n'est pas calculé, mais qui s'est imposé de lui-même. On ne pouvait pas, après avoir donné à la dentelle une origine antique, retrouver son berceau à Venise, sous peine de se contredire d'une façon trop ostensible. Alors on a essayé de confondre la broderie avec la dentelle à l'aiguille et, les éléments étant, on a conclu qu'elle devait être.

Autant vaudrait dire que la flamme qui jaillit d'un combustible existait avant l'action ou la combinaison chimique qui a rendu le combustible incandescent, ou que ceux qui créèrent le fil et l'aiguille, en fournissant ainsi le moyen de faire et broderies et dentelles, peuvent passer pour les avoir inventées.

Ce qu'il y a de certain, c'est que les premières dentelles à l'aiguille empruntèrent à la broderie le point de boutonnière ou point noué; quant aux autres points, qui servirent à la confection de ce travail délicat, s'ils existaient — comme cela est possible, mais non prouvé — ils furent combinés et appliqués de manière à produire un effet jusqu'alors inconnu; et la broderie s'est enrichie depuis, de points à jour empruntés à la dentelle; points auxquels on donne dans le métier le nom de Venise ou Alençon.

Si l'on en excepte le filet sur lequel les Chinois exécutent, probablement depuis longue date, des broderies dont le dessin a quelquefois beaucoup d'analogie avec les modèles de point coupé du XVIe siècle, tous les autres tissus à jour que l'on rencontre chez les peuples d'Orient sont des tissus desquels on a tiré des fils de la chaîne et de la trame pour produire des vides, qu'on a disposés ensuite d'une certaine façon au moyen de l'aiguille, ce qui prouve bien qu'ils ignorent encore l'art de faire ce que nous appelons point de Venise ou d'Alençon.

Parmi les recueils de dessins pour broderie ou lacis gravés pendant la première moitié du XVIe siècle, quelques-uns emploient la dénomination de moresques ou façon arabique, dans la nomenclature des divers genres qu'ils renferment. Cela a suffi à certains bibliographes, qui ont cru voir dans ces recueils des dessins de dentelle, pour démontrer son origine orientale, tandis que ces dénominations de moresque ou façon arabique s'appliquent uniquement à des modèles figurant des entrelacs de style oriental, comme on en brodait dans ce temps-là en fils de couleur sur les lingeries, et tels qu'on en voit au musée du Louvre sur des portraits, notamment un de Henri II, dont le col de chemise rabattu est orné d'entrelacs brodés noir et or.

Assurément on ne saurait contester que nous ayons été initiés à tous les secrets et mystères de l'art du brodeur par les Orientaux, et nous n'avons rien à leur apprendre comme habileté de main; mais leur immobilité proverbiale a laissé leur industrie au point où elle en était il y a des siècles, tandis que notre civilisation moderne, active, industrieuse et novatrice, a créé la dentelle, qu'ils n'ont pas même su s'approprier quoiqu'ils possédassent les éléments qu'elle a mis en action.

Ils avaient des mains exercées et habiles; ils possédaient l'oya, espèce de passementerie dont les dessins figurent des feuillages et des fleurs découpées à pétales superposées, travaillés à l'aiguille, et ils en sont restés au même point : ils n'ont pas encore la dentelle.

De ce que les Vénitiens se trouvaient bien plus rapprochés que nous de l'Orient, physiquement par leur position géographique, et moralement par leurs relations d'affaires, on a pensé que les secrets industriels de ce pays avaient dû nous arriver par leur entremise. En ce qui concerne la dentelle à l'aiguille, cela ne serait pas une preuve suffisante — l'art du brodeur étant très-développé en Europe quand elle fut inventée —

si les premiers recueils de modèles gravés n'eussent été imprimés chez eux et si ceux imprimés ailleurs n'eussent été généralement l'œuvre de Vénitiens.

Cet ensemble de faits constituant des preuves évidentes de leur priorité, l'on peut affirmer que, si les Vénitiens ont trouvé dans les broderies orientales des Indes et de la Chine, dans les oyas de la Turquie, les éléments constitutifs de la dentelle à l'aiguille, rien ni dans les uns ni dans les autres, pris à part et séparément ou combinés comme ils l'étaient chez les Orientaux, n'étant réellement de la dentelle, elle fut bien une invention et tout l'honneur leur en revient.

S'ils se sont inspirés des anciens, s'ils ont utilisé les connaissances acquises, le produit n'en fut pas moins nouveau et original, qu'il fût ou non un composé de travaux à l'aiguille d'un usage ordinaire ou inconnu.

C'est le propre du génie de deviner et de découvrir les secrets cachés dans l'âme de ce qui est et de les faire germer et produire, comme aussi c'est le rôle de la fatuité, fille de l'impuissance, d'affaiblir ou de contester le mérite d'autrui.

CHAPITRE III

ORIGINE DES DENTELLES AUX FUSEAUX.

En l'absence de livres spéciaux, c'est dans les œuvres des encyclopédistes qu'on est réduit à aller chercher les renseignements dont on aurait besoin pour jeter un peu de lumière sur certains points obscurs de l'histoire, mais la manière dont s'accomplissent certains travaux historiques qui y prennent place doit inspirer quelque défiance.

Les questions scientifiques n'y pourraient être traitées à la légère sans compromettre la fortune de l'œuvre, aussi sont-elles livrées aux célébrités les plus compétentes. Mais s'agit-il de questions touchant l'art industriel ou autres d'ordre inférieur, elles sont abandonnées, le plus souvent, à des écrivains que leurs études n'ont pas préparés à ces spécialités, dont le travail, quelque consciencieux qu'il soit, ne saurait remplir le but nécessaire, à cause de leur incompétence, qui ne leur permet pas de contrôler d'une façon assez sérieuse, ni ce qu'ils relèvent dans les œuvres antérieures de même nature (Encyclopédies ou Dictionnaires spéciaux), ni les renseignements recueillis auprès de praticiens que le succès a pu mettre en évidence, mais dont le savoir ne va pas toujours de pair avec leur situation apparente.

Qu'en résulte-t-il? Une nouvelle édition de tout ce qui a été écrit sur le sujet, doublée de quelques réflexions et commentaires approbatifs et augmentée de nouvelles erreurs, non encore imprimées, mais passées néanmoins à l'état de tradition.

Voilà comment s'écrit l'histoire. C'est ainsi, du moins, que l'on a fait pour la dentelle; aussi tout est-il à refaire !

La dentelle remonte à une haute antiquité, ont-ils tous avancé dans leurs écrits, et l'on sait maintenant combien il était facile de réfuter cette opinion. La dentelle aux fuseaux est d'origine flamande, répètent-ils tous en chœur, et l'on va voir combien cette autre prétention est tout aussi dénuée de fondement. Mais remarquez en passant combien ces érudits, qu'il s'agit de réfuter, ont eu peu de respect pour la logique.

L'origine de la dentelle remonte à une haute antiquité, ont-ils dit, et cependant, suivant eux, celle à l'aiguille aurait eu son berceau à Venise, celle aux fuseaux dans les Flandres.

Comment donc a-t-on laissé venir jusqu'à nous, sans protestations, ces contradictions puériles?

Dès que la Belgique connut le secret de faire la dentelle aux fuseaux, elle s'y adonna avec persévérance, et en peu de temps elle fit de cet art une industrie considérable, qui lui valut une réputation méritée pour la finesse et la beauté de ses produits; tous les peuples du monde civilisé sont devenus ses tributaires, et l'on s'est habitué à la considérer comme le pays classique de la dentelle. De là à lui attribuer l'honneur d'avoir imaginé ce riche et séduisant tissu, il n'y avait qu'un pas à franchir, c'est ce qu'on a fait sans autre examen.

Si la Belgique a eu le mérite incontesté d'avoir donné à la dentelle aux fuseaux, comme industrie, un développement très-étendu, ce qui a été une source très-enviable de bien-être pour ses populations ouvrières, elle doit laisser à qui il appartient celui d'en avoir eu la première idée et se tenir satisfaite des bénéfices qu'elle a eu le talent de tirer de son exploitation.

C'est aux Italiens que revient tout l'honneur de son invention [1], ils en avaient pour ainsi dire pris le brevet, par des publications qui sont venues jusqu'à nous, avant qu'on n'en eût aucune idée partout ailleurs.

L'usage de la dentelle aux fuseaux, si l'on s'en rapporte aux portraits et gravures représentant les costumes de la fin du XVIe siècle en Italie, ne paraît pas avoir été très-répandu dans ce temps-là, mais on a la certitude qu'elle était déjà connue vers 1557. Il existe à la bibliothèque de l'Arsenal un recueil précieux de dessins gravés pour dentelles aux fuseaux, intitulé « Le Pompe. » Il est en deux parties, toutes deux imprimées à Venise, la première, en 1557, la deuxième en 1559 [2].

On y lit dans le titre, après l'énumération des divers genres de modèles qu'il contient et de l'usage qu'on peut en faire : « *Opera non meno bella, che utile et necessaria; e non piu vedute in luce* ».

Ce recueil est sans contredit le plus curieux que l'on connaisse, parce qu'il est le premier qui montre des modèles de dentelles aux fuseaux.

Voilà donc une date certaine qui en prouve l'existence chez les Vénitiens, et comme l'importance des dessins est remarquable par la variété des effets recherchés au moyen de la diversité des points, qu'ils attestent en outre dans tous leurs détails la connaissance parfaite de l'art du dentellier, de la part de leur auteur, on peut affirmer que cette dentelle a dû être étudiée et travaillée pendant quelques années, avant d'arriver au degré de perfection où on nous la montre déjà dans ces recueils.

Tous ceux qui ont été gravés après en Italie, pendant le XVIe siècle, ne renferment aucuns modèles pour le fuseau et n'en contiennent que pour le travail à l'aiguille. Jusqu'à celui imprimé d'abord à Venise en 1600, puis à Rome en 1610, et attribué

1. Cela n'eût pas été contesté au XVIIe siècle; on était trop près de l'époque de sa création pour s'y méprendre. Delamarre, en faisant l'histoire des édits somptuaires, a écrit que les points coupés et les dentelles de fil nous venaient d'Italie, où ces points furent inventés et les premières fabriques établies.

2. La Bibliothèque nationale, à Paris, possède un exemplaire de l'édition de 1557.

à « Élisabeth Catanea Parasola Romana, » on n'en rencontre plus. (Fig. 11 et 12.)

En dehors de l'Italie, le plus ancien recueil de dessins gravés pour dentelles, contenant des modèles pour le fuseau, fut imprimé dans une ville devenue française depuis, à Montbelliard, en 1598, par Foillet [1]. (Fig. 13.)

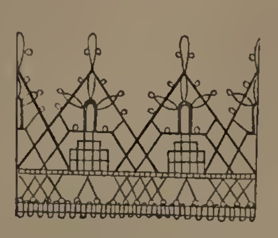


Fig. 11. — Passement aux Fuseaux d'après La Parasole (Venise, 1600).

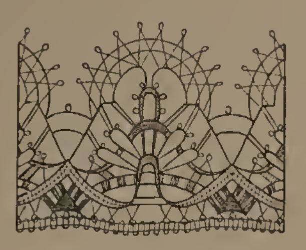


Fig. 12. — Passement aux Fuseaux d'après La Parasole (Venise, 1600).

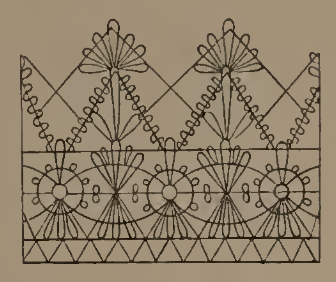


Fig. 13. — Passement aux Fuseaux d'après Foillet (Montbelliard, 1598).

Ces modèles, très-pratiques, sont d'un dessinateur expert, connaissant les ressources et les difficultés du métier; on ne saurait en dire autant des auteurs de la plupart de ceux que l'on trouve dans le recueil de Mignerak, imprimé à Paris en 1606, ni de ceux qu'on ajouta à l'œuvre de Vinciolo, dans l'édition qui parut en 1623.

On voit clairement, par l'inspection de leurs modèles gravés pour le fuseau, que les éditeurs de ces deux derniers recueils, pour satisfaire sans doute à des besoins existants, ont dû les commander à des dessinateurs ignorant l'art pour lequel ils les ont faits.

Quelle fut la part de la Belgique dans ces sortes de publications destinées aux dentellières? Complétement nulle, aussi bien pour les modèles de point que pour ceux de dentelle aux fuseaux.

Tandis que, à Venise, dès 1557, on publiait des modèles de dentelles aux fuseaux; qu'en France en 1587, on donnait déjà la troisième édition de Vinciolo; qu'en 1598 paraissaient les premiers modèles pour le fuseau à Montbelliard, et qu'en 1597, sous le nom de Glien, on éditait dans le pays wallon, à Liége, une contrefaçon des modèles de dentelles à l'aiguille de Vinciolo, les Flandres se tenaient en dehors du mouvement et ne paraissaient point s'en préoccuper. Ce n'était pourtant pas faute d'artistes éminents, dessinateurs ou graveurs, mais on n'y était pas ; on n'y songeait pas encore à la dentelle.

Dans une étude bibliographique sur les anciens patrons de broderies, de dentelles et de guipures, par M. Alvin, conservateur en chef de la Bibliothèque royale de Bruxelles, l'auteur qui publia son travail dans le *Moniteur des Dames* en 1863, cite bien comme étant le premier en date le recueil de Willem Vosterman d'Anvers, mais cette publication précisément n'est pas datée ; on sait seulement que son auteur a gravé

1. Ce recueil, que l'on voyait à la Bibliothèque nationale de Paris, il y a quelques années, est devenu, depuis, introuvable. C'était un petit volume in-18 avec texte. Il a disparu. Il ne faut pas confondre cet ouvrage avec un recueil de points coupés du même éditeur, sans texte et daté également de 1598.

depuis 1514 jusqu'à 1542; en outre elle ne contient que des modèles de broderie, et ne peut, par conséquent, être portée à l'actif des Flamands qui, évidemment, ont besoin d'autres preuves pour justifier la priorité qu'ils réclament en leur faveur pour la dentelle aux fuseaux.

On voit par ce qui précède combien leurs prétentions sont peu fondées; elles deviennent complétement inadmissibles si l'on prend la peine d'examiner les œuvres de leurs peintres et graveurs de la fin du XVI[e] siècle.

Tandis que les portraits historiques des écoles française et italienne sont, pour le plus grand nombre, ornés de dentelles, ceux de l'école flamande n'en laissent point encore soupçonner l'existence.

On ne la trouve pas davantage dans leurs recueils de costumes avant 1600. Sans remonter plus haut que 1581, époque où fut publiée à Anvers une suite de gravures de Abr. Bruin, représentant les costumes du temps de toutes les classes de la société, bourgeois, gens du commun et gens de qualité, on peut se convaincre que la dentelle n'était pas encore en usage dans la Belgique ; la plupart des sujets de ces gravures, hommes et femmes, portent la collerette tuyautée, mais aucune n'est ornée de dentelles, circonstance inexplicable si elle y eût été d'un usage même restreint.

Il ne faudrait pas croire que les peintres et graveurs flamands dédaignassent cet ornement, car après 1600 ils ne se sont pas fait faute de nous le montrer, même sur des sujets religieux.

N. Bruin, fils d'Abraham, graveur célèbre et peintre, a composé et gravé, d'après différents maîtres, nombre de sujets religieux et allégoriques où on ne rencontre pas la dentelle avant 1600, mais après cette date on la voit fréquemment sur les costumes de ses compositions de même nature.

Il a gravé, au commencement du XVII[e] siècle, d'après David Vinckebooms, peintre hollandais, une fête de village et une autre fête dans un magnifique parc où l'on voit de la dentelle à profusion.

Dans l'œuvre des trois Sadler, on ne rencontre généralement pas non plus de dentelle avant 1600, tandis que, sur les sujets qu'ils ont gravés dans les premières années du XVII[e] siècle, on l'y voit fréquemment.

Gilles Sadler, appelé auprès de Rodolphe II, empereur de Rome et d'Allemagne, qui le protégeait, et comblé d'honneurs et de richesses par Mathias son successeur, a gravé en 1603, 1604 et 1609 le portrait du premier de ces souverains, et en 1616 celui de ce dernier. Ils portent tous une collerette à gaudrons ornée d'une guipure aiguë faite aux fuseaux de style italien.

Il ne serait pas exact de prétendre qu'avant 1600, la dentelle fût complétement inconnue dans les Flandres, mais ce que l'on peut affirmer avec pleine certitude, c'est qu'elle n'y existait pas alors à l'état d'industrie[1].

1. Vulson de la Colombière, rendant compte d'un duel entre M. de Créqui et le prince Philippe de Savoie qui eut lieu en 1598, dit que l'un et l'autre portaient des chemises très-belles. « Toutes garnies du plus fin et du plus riche

Plusieurs auteurs, M. Aubry entre autres, citent un document artistique qui prouverait qu'elle y était une occupation usuelle vers 1580. Il s'agit d'une suite de dix estampes gravées d'après Martin Devos, d'Anvers, qui représentent les occupations humaines aux différents âges de la vie; dans la quatrième, on y verrait « une jeune fille assise ayant sur les genoux un carreau à tiroir et travaillant de la dentelle. »

M. Aubry a sans doute entendu parler de cette gravure, et il a dû répéter de confiance ce qu'on lui en aura dit; mais s'il l'avait vue, il aurait reconnu que le prétendu carreau manque de tiroir, qu'il est un simple coussin ne ressemblant nullement aux carreaux à tiroir de Belgique et ne paraissant pas, d'après le dessin, suffisamment ferme et rembourré pour pouvoir y piquer solidement des épingles, et qu'en outre sur ce coussin il y a un ouvrage assez large duquel pendent seulement quatre fuseaux suspendus à de gros fils, ce qui laisse supposer qu'il s'agit d'un ouvrage de passementerie et non de dentelle. Mais, quand même il s'agirait de dentelles, comme Martin Devos a passé une partie de son existence en Italie, à Florence, où il travailla pour les Médicis, à Venise, où le Tintoret l'occupa à peindre le paysage de ses tableaux, qu'est-ce que cela prouverait? D'ailleurs il a vécu jusqu'en 1604.

Il y a, dit-on, un document artistique bien plus ancien, dont parle aussi M. Aubry « On admire, dit-il, à l'église de Saint-Gomar à Lierre, une toile de Quentin Metsys (1495) représentant une jeune fille travaillant la dentelle aux fuseaux sur un carreau à tiroir semblable à ceux dont on se sert aujourd'hui. »

L'authenticité de ce document ne saurait être prise au sérieux, il y en a trop qui le contredisent, dont les dates sont certaines, irréfutables, pour qu'on puisse même se permettre d'attribuer ce tableau à Jean Metsys qui a peint dans la manière de Quentin, et que l'on suppose avoir été son fils.

On sait combien sont quelquefois arbitraires les attributions de tableaux, à moins cependant que, pour celui-ci comme pour la gravure d'après Martin Devos, le prétendu carreau ne soit qu'un coussin destiné à un autre usage que la dentelle.

Quentin Metsys a vécu jusqu'en 1529; si, dès 1495, il a pu peindre une jeune fille faisant de la dentelle sur un carreau à tiroir, comment expliquer que ni lui, ni ses contemporains, ni aucun des peintres flamands du XVIe siècle, n'aient eu occasion de peindre quelque peu de dentelle au moins sur les portraits?

Les titres des Vénitiens sont autrement authentiques : le recueil de Le Pompe, le premier en date pour la dentelle aux fuseaux, en est un certain qui leur assure la priorité, sans qu'il soit nécessaire, pour corroborer ce témoignage, d'avoir recours aux peintures italiennes du temps.

Ainsi donc, la dentelle à l'aiguille, comme celle aux fuseaux, est bien d'origine italienne; c'est Venise qui a été leur berceau, et c'est en passant par la France qu'elle a pénétré en Belgique, où elle a pris, comme l'on sait, un développement considérable.

point coupé qu'on eût pu trouver en ce temps-là, auquel le point de Gênes ni de Flandres n'était pas encore en usage. » *Le vrai Théâtre de l'honneur et de la chevalerie.* Paris, 1648. — Ce qu'on appelait alors point de Gênes et de Flandres étaient des passements aux fuseaux.

Le point coupé ou dentelle à l'aiguille était connu et en usage en France, comme l'attestent les peintures des Clouet, lorsque le Vénitien Vinciolo s'y fit imprimer à Lyon et à Paris, probablement vers 1585 pour la première fois.

Jadis, quand les communications à l'intérieur étaient lentes et difficiles, le commerce des merceries fines et des tissus légers pour lingeries ainsi que des broderies se faisait, en grande partie, par l'entremise de colporteurs lorrains, savoyards et auvergnats; le commerce de la dentelle était plus particulièrement dans les mains des Lorrains et des Auvergnats; ces rudes montagnards voyageaient à petites journées, à pied, la balle sur le dos, accompagnés le plus souvent de leur femme, quelquefois de leurs enfants quand ceux-ci étaient en âge de pouvoir les aider et de supporter la fatigue de longs voyages; ils allaient ainsi dans les pays les plus éloignés, parcourant de longues distances pour faire des acquisitions dans les fabriques, portant vers le Nord les produits du Midi et réciproquement, et les distribuant sur leur route en détail au consommateur.

Il n'y avait pas de distance pour eux, on les voyait aussi bien en France qu'à l'étranger; beaucoup allaient en Italie du temps des premières dentelles, parce que c'était le pays qui fabriquait alors le plus de tous les objets dont ils faisaient le commerce.

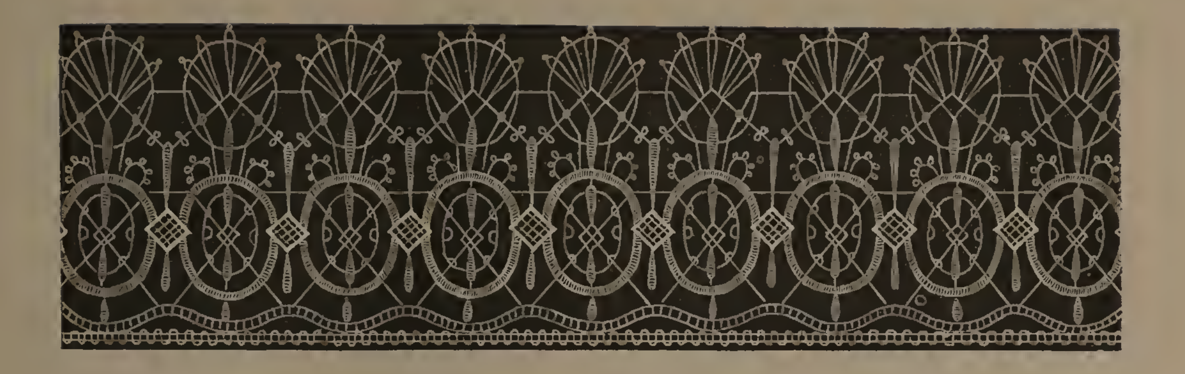
C'est sans doute à eux qu'on doit l'importation de la dentelle aux fuseaux qui, en venant du Midi, s'est implantée vers la fin du XVIe siècle en Auvergne, dans le Velay, dans la Lorraine et dans quelques lieux de la Bourgogne, et ce n'est qu'un peu plus tard qu'elle a dû pénétrer dans les Flandres.

Cette opinion se trouve parfaitement d'accord avec les témoignages que l'on recueille dans l'inspection des peintures du temps ou qui ressortent de la publication des recueils de dessins gravés pour la dentelle aux fuseaux, en France, avant la fin du XVIe siècle.



DEUXIÈME PARTIE

LES DENTELLES AUX FUSEAUX



DEUXIÈME PARTIE

LES DENTELLES AUX FUSEAUX

CHAPITRE I

LES DENTELLES AUX FUSEAUX DES XVI[e] ET XVII[e] SIÈCLES.



N donna, en France, aux premières dentelles aux fuseaux le nom de *Passements aux fuseaux,* et celui de passements de point coupé à celles à l'aiguille, sans doute à cause de l'usage qu'on en fit fréquemment pour galonner les habits, et du corps d'état, celui dès passementiers qui, par privilége suivant leurs statuts, avaient seuls le droit de les fabriquer.

Plus tard, on se servit du mot dentelle pour les désigner toutes d'une façon générale; mais, quand on voulut les distinguer, on appela les unes, *Dentelles aux fuseaux,* les autres, celles à l'aiguille, *Point*[1]. Dans le principe, on se servit aussi quelquefois du mot dentelle pour désigner les passements aux fuseaux ou à l'aiguille à bords dentelés. Il faut ajouter que les premières dentelles appelées passements ne ressemblent pas à celles actuelles et qu'on leur donne maintenant

1. Le mot *Point* s'est dit aussi et se dit encore pour exprimer les différents modes de travail employés dans la confection des dentelles à l'aiguille ou aux fuseaux; on dit : un point de boutonnière, un point de gaze, un point d'esprit, etc., etc.

le nom de *Guipures,* ce qui empêche de les confondre avec les genres modernes tels que l'Application, la Malines, la Valenciennes, etc., etc., mais ce qui jetterait la confusion dans quelques esprits si on n'était prévenu que les guipures actuelles sont la reproduction des anciens passements.

Le mot *Dentelle* se trouve imprimé, pour la première fois, dans un recueil de modèles de points coupés, sans nom d'auteur, édité par Foillet à Montbelliard en 1598. Quoiqu'il n'existe dans aucun dictionnaire du temps, on a des preuves qu'il était en usage déjà vers 1549 [1]. Il est évident qu'il ne remonte pas beaucoup plus haut; comme tous les mots nouveaux il n'aura été introduit dans les dictionnaires qu'après que l'usage en sera devenu très-fréquent.

Dans le recueil précité, le mot *Dantelle,* ainsi orthographié, s'applique seulement à des modèles de point coupé à dents aiguës.

Pendant les premières années du XVIIe siècle il a désigné spécialement cette sorte de dentelle, et le mot passement a aussi conservé concurremment sa signification jusque vers le milieu de ce siècle; seulement il s'appliquait plus particulièrement à tout ce qui était à bords droits, c'est-à-dire aux entredeux.

Il n'était pas sans utilité d'appeler l'attention sur ces différentes dénominations, dont il est nécessaire de bien connaître le sens si l'on veut éviter, en étudiant les vieilles dentelles, les confusions dans lesquelles sont tombés la plupart des écrivains modernes.

Vers la fin du XVIIe siècle, l'usage ayant adopté le mot *guipure* à la place de *passement,* tandis que le mot *dentelle* conservait sa signification générale, presque tous les auteurs du XVIIIe et du XIXe siècle ont cru que la dentelle avait toujours existé à peu près telle qu'ils la voyaient de leurs temps, et se sont figuré que la guipure, appelée antérieurement passement, n'avait été qu'une fantaisie, une variété dont ils n'ont même pas soupçonné la valeur artistique et l'importance commerciale. Elle fut au contraire, de toutes les dentelles aux fuseaux la première créée et jouit, dans son temps pendant plus d'un siècle d'une vogue sans égale et méritée que n'ont jamais atteint toutes les variétés survenues depuis. Quand ils ont raconté le succès universel des dentelles aux fuseaux, le grand développement de cette industrie au commencement du XVIIe siècle, ils ne se sont seulement pas aperçus qu'il s'agissait d'elle, quoiqu'il n'en ait pas existé d'autre pendant cette période.

Il y a vingt-cinq ans environ, quelques amateurs s'étant mis à la recherche des dentelles anciennes, on exhuma tous les vieux restes qui se trouvaient enfouis et relégués dans le fond des garde-robes avec les objets hors d'usage que l'on conservait seulement à cause d'un vague souvenir de leur antique valeur. Le goût y étant, il s'en fit un certain

1. On lit en effet, page 32 d'un manuscrit de cette date où sont énumérées les dépenses de la maison de Mme Marguerite, sœur du Roi : « Pour soixante aulnes fine dantelle de Florence pour mettre à des collets. » Voir à la Bibliothèque nationale. MSS. FFr. 10394.

L'absence complète de dentelles sur les costumes et lingeries des portraits du temps est une preuve qu'elle était une nouveauté toute récente et peu répandue alors.

commerce avec ce que des marchands avisés récoltèrent dans les cures, les couvents et les communautés religieuses, où on ignorait le prix de ces précieuses reliques.

De là la création récente des nouvelles guipures que l'on a appelées *Cluny*, quand on a voulu désigner celles qui sont la reproduction des vieux modèles de passements du XVIe et du XVIIe siècle.

De là aussi les recherches récentes sur leurs existences passées dont a profité l'histoire.

Les hommes de lettres des XVIe et XVIIe siècles se sont si peu occupés de tout ce qui a rapport à l'industrie, qu'on ne trouve même pas dans les dictionnaires du commencement du XVIIe siècle les mots *Lacis, Point coupé, Dentelle;* ils ne se trouvent ni dans l'édition de 1584 du dictionnaire de J. Nicot, ni dans celle de 1618, pas plus que dans le dictionnaire de Aimar de Ranconnet, paru en 1606.

Le mot passement n'est pas même défini dans l'édition de J. Nicot de 1618, et la définition qui existe dans celui de Aimar de Ranconnet se rapporte uniquement aux ouvrages de passementerie, de telle sorte que si l'on ne voyait les mots lacis, point coupé, passement et dentelle en tête des modèles gravés de ces genres dans les recueils du temps qui nous sont parvenus, quand on les rencontrerait en lisant les écrits anciens, on serait fort embarrassé pour les appliquer aux ouvrages qu'ils servaient à désigner.

Dans le dictionnaire de Richelet, édition de 1680, la dentelle, le passement et le point ont des définitions si inexactes que, en les prenant à la lettre, on risquerait de tomber dans les plus graves erreurs.

De nombreux édits somptuaires de Louis XIII et de Louis XIV s'étaient occupés cependant, avant la publication de ce dictionnaire, des passements aux fuseaux et des passements de point coupé, c'est-à-dire à l'aiguille, et voici comment, malgré l'antériorité de ces actes publics, ce mot passement y est défini : « Ouvrage de fil, de laine ou de soie qui est travaillé en manière de rubans. » Cela se rapporte entièrement aux galons, et c'est tout. Rien ne rappelle qu'il servait aussi à désigner les dentelles d'alors, qui n'étaient autres que ce qu'on appelle aujourd'hui guipures ou points de Venise, suivant qu'elles sont travaillées aux fuseaux ou à l'aiguille.

D'après les statuts des maîtres *Passementiers - boutonniers* de Paris du mois d'avril 1663, article 21, il leur est permis de faire « toutes sortes de passements de dentelle sur l'oreiller, aux fuseaux, aux épingles et à la main, d'or, d'argent tant fin que faux; de soye, de fil blanc et de couleur, etc. »

Voilà donc encore un acte public dans lequel il est question de passements de dentelle. Il est heureux que l'on connaisse le sens de cette expression, qui s'appliquait à un produit industriel dont il se faisait alors un très-grand commerce, car il serait impossible aujourd'hui de s'éclairer si l'on n'avait pour cela que le dictionnaire de Richelet, paru cependant vingt-sept ans plus tard.

Heureusement, comme on l'a fait observer, on a pu se passer de cet auxiliaire, mais que d'endroits obscurs, dans le chemin d'un passé qui n'est pourtant pas bien éloigné, sur lesquels on ne pourra jamais projeter la lumière!

L'histoire a enregistré avec soin le nom des conquérants qui n'ont fait que répandre la ruine et la misère sur la terre et a glorifié leurs actes, tandis que les créateurs des arts mécaniques, ces bienfaiteurs de l'humanité, se ressentant du mépris que le monde a eu pour les travailleurs qui ont mis à profit leurs inventions, se sont vus pour la plupart relégués dans l'oubli. Il ne faut donc pas s'étonner si l'inventeur de la dentelle aux fuseaux nous est inconnu quand les auteurs de tant d'autres produits bien plus utiles à l'humanité sont restés dans l'ombre.

Parmi les recueils anciens de modèles de dentelle, le premier en date pour celles aux fuseaux est celui intitulé : *Le Pompe.* Il fut imprimé à Venise pour la première fois en 1557; on y lit bien à la première page, au frontispice, que : « Pareil ouvrage non moins beau qu'utile et nécessaire n'avait point encore vu le jour, » mais c'est là une formule commune à la plupart des recueils du temps contenant des modèles pour broderie, lacis et dentelle, alors qu'on les éditait pour la première fois. Les auteurs qui l'employaient n'avaient d'autre but que d'affirmer la nouveauté de leurs dessins en les présentant aux amateurs.

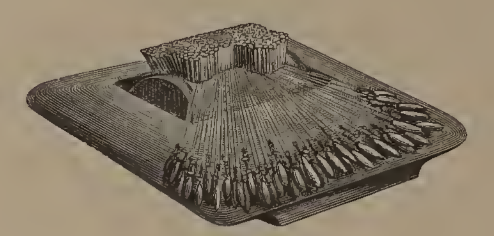


Fig. 17. — Métier à Dentelle de Normandie.

Telle a dû être aussi l'intention de l'auteur du recueil intitulé : *Le Pompe;* il ne saurait donc être considéré pour ce fait comme étant l'inventeur de la dentelle aux fuseaux. Ses modèles accusent une connaissance très-complète de l'art du dentelier, avantage qui le distingue de la plupart des auteurs venus après lui. Son dessin a un style à part, une forme originale qui lui est propre et n'a guère été imité par d'autres artistes; mais il est à présumer que s'il eût été l'inventeur de l'art auquel il destinait ses compositions, il n'eût pas manqué de s'en prévaloir et de décrire le moyen de les mettre en pratique. S'il ne l'a pas fait, c'est que ces moyens étaient déjà connus.

Avant la création de la dentelle aux fuseaux on a bien pu employer l'instrument qui sert à la faire, pour tresser des ganses ou fabriquer des franges à têtes ajourées, mais ce travail n'avait pas d'analogie avec celui de la dentelle, qui a nécessité un métier spécial, une méthode toute nouvelle et l'emploi en grande quantité d'épingles, outre celui des fuseaux. (Fig. 17.)

Le métier à dentelle, que suivant les pays on appelle carreau, oreiller ou coussin, est généralement une boîte de forme à peu près carrée, garnie et rembourée extérieurement. La surface supérieure présente une inclinaison très-sensible vers le haut de laquelle est ménagée une ouverture dans laquelle tourne sur son axe un cylindre

rembourré bien ferme. Sur ce cylindre, placé horizontalement de façon à déborder un peu l'ouverture qui l'a reçu, est fixé une carte ou un parchemin qu'on a préalablement



Fig. 18 à 20. — Fuseaux.

piqué de trous d'épingles, suivant les nécessités du modèle qu'on s'est proposé de reproduire. (Fig. 21.) Pour l'exécution du travail, on se sert d'une certaine quantité de fuseaux garnis de fils que l'on croise [1], que l'on tresse ou que l'on enlace comme le com-

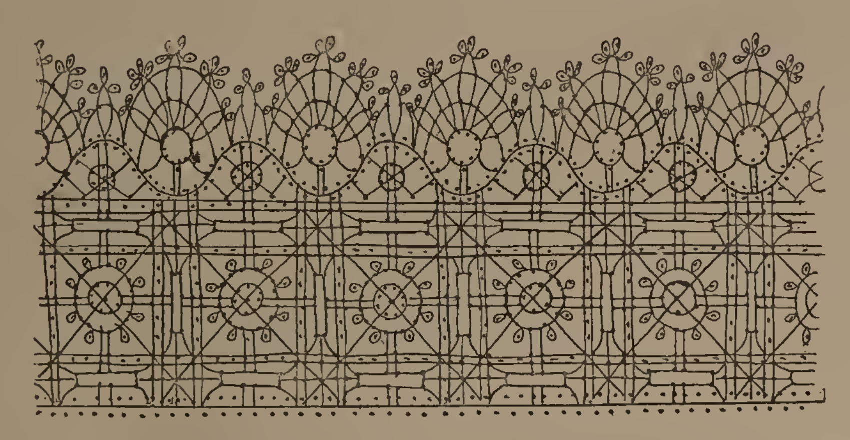


Fig. 21. — Fac-simile d'une Piqûre ayant servi a faire la Guipure Fig. 6 de la Planche XIX.

mande le dessin. (Fig. 18 à 20.) Des épingles plantées dans les trous de la piqûre, au fur et à mesure que l'ouvrage avance, servent de jalons pour le travail et maintiennent le point.

La piqûre ayant été posée de façon que le dessin se raccorde, on peut, en tournant

1. En croisant les fuseaux obliquement, on obtient un tissu léger, appelé *Grillé;* en les croisant à angle droit, le tissu est plein; on dit alors qu'il est *Mat.* (Voir Pl. VI, Fig. 3, des effets de *Grillé* et de *Mat.*)

le cylindre mobile sur lequel elle est fixée, conduire le travail sans solution de continuité[1]. Une ouverture pratiquée à l'arrière du métier donne entrée dans l'intérieur de la boîte pour recueillir l'ouvrage tombant du cylindre. (Fig. 22.)

On voit, par cette description sommaire du métier à dentelles et de ses accessoires, que les patrons du recueil *Le Pompe*, ne pouvaient s'adresser qu'à des personnes les possédant et sachant l'art de s'en servir; voilà pourquoi on ne croit pas devoir attribuer à son auteur l'invention de la dentelle, quoique son ouvrage soit le plus ancien en date. La variété, la bonne entente de ses compositions au point de vue de l'effet à produire et des difficultés du travail, sont une preuve que l'art de les mettre en pratique est un peu antérieur à sa publication.



Fig. 22. — Metier à Dentelle du Puy.

Vers les premiers temps des dentelles, l'art de les faire, avant de devenir une industrie, fut d'abord une occupation intime. Il existait alors, parmi les classes les plus élevées de la société, des habitudes laborieuses qu'on n'y rencontre plus de nos jours. L'usage était de s'occuper dans les intérieurs, aux ouvrages les plus délicats de lingerie et de broderie, surtout à ceux que l'on jugeait les plus propres à donner à la toilette de l'élégance et de l'éclat : peut-être sommes-nous redevables de la création de la dentelle à l'intelligente initiative de quelque noble dame, qui l'aura imaginée en occupant ses loisirs.

Jadis, la rareté des routes, le mauvais état, surtout pendant les saisons pluvieuses, de celles qui existaient, rendaient les communications pénibles et difficiles, les voyages peu attrayants pour les dames; d'ailleurs les villes n'offraient pas alors ces distractions qui sont devenues un besoin de notre civilisation moderne; aussi, les grands seigneurs s'enfermaient-ils dans leurs manoirs, où ils aimaient à trôner au milieu de leurs feudataires et vassaux. La châtelaine, prêchant d'exemple aux damoyselles qui l'entouraient, présidait à leurs travaux manuels et leur enseignait « le gentil et noble art de l'aiguille », suivant l'expression caractéristique du temps, qui dénote combien peu l'industrie s'y adonnait alors.

1. Dans les fabriques de Chantilly et dans le Brabant on travaille sur un coussin, ce qui oblige à relever les fuseaux quand l'ouvrage est arrivé au bout, et à les reporter à l'autre extrémité. On fait aussi usage de métiers ronds, pour les ouvrages qui se crochètent, comme l'application, la guipure de Bruges, le point d'Espagne; on les fait tourner sur un pivot suivant les contours du dessin, afin de faciliter le travail.

Cette coutume des grandes dames s'est continuée jusqu'au XVIIIe siècle ; elle nous a légué quelques curieux échantillons, témoignages précieux du degré d'élévation auquel était parvenue l'intelligence artistique de ces nobles ateliers. C'est certainement à leur intention que furent publiés les nombreux recueils de dessins gravés pour broderies et dentelles pendant le XVIe et le commencement du XVIIe siècle. La dédicace de la plupart de ces ouvrages, la richesse et l'élégance artistique des dessins, œuvres de maîtres renommés du temps[1], le luxe de la gravure, faite le plus souvent sur métal, attestent que leurs éditeurs en espéraient le débit plutôt par les grandes dames que par les industriels et les ouvrières, et confirme ce qui a été dit, à savoir : que les dentelles furent d'abord l'objet de travaux d'agrément auxquels les dames occupaient leurs loisirs.

Il ne paraît pas néanmoins qu'elles se soient beaucoup occupées de celles aux fuseaux; on a vu qu'elles nécessitaient un petit matériel tout nouveau, et un apprentissage spécial, tandis qu'elles étaient toutes préparées pour celles à l'aiguille. Elles possédaient l'instrument et avaient appris à s'en servir en exerçant l'art délicat de la broderie, qu'elles cultivaient généralement. Il n'y avait donc qu'une autre direction à donner à leur habileté, à leur savoir-faire.

Une circonstance qui vient bien à l'appui de cette opinion que les dames se sont peu adonnées au travail des dentelles aux fuseaux, c'est que, après *Le Pompe,* on n'a plus édité de modèles pour cet usage jusqu'en 1598, tandis que les publications de recueils pour dentelles à l'aiguille ont été très-fréquentes et le débit en a été si prompt qu'il a nécessité de nombreuses rééditions.

Le travail à l'aiguille est beaucoup plus lent, et devait être, par conséquent, beaucoup plus coûteux; ainsi s'explique naturellement le large développement qui fut donné, de préférence, à la fabrication de la dentelle aux fuseaux, quand l'industrie s'en fut emparée.

Les dames qui s'y adonnaient n'avaient d'autre mobile que le désir de se créer une distraction par une occupation agréable, tout en se préparant un ornement qu'elles appliquaient à leur toilette; et, cette nouveauté avait tant de qualités séduisantes, qu'elle devint une nécessité dont ne pouvait plus se passer leur coquetterie. Ce fut alors que l'industrie, trouvant là une consommation à satisfaire, et par suite, des profits à récolter, y appliqua ses capitaux et organisa la fabrique.

On ne trouve absolument rien dans les auteurs anciens qui puisse éclairer sur le lieu et l'époque précise de l'établissement des premières fabriques de dentelles aux fuseaux; on est réduit à raisonner d'après des probabilités basées sur l'usage apparent et plus ou moins développé de ce précieux ornement; nous savons seulement, à n'en pas douter, que cette industrie nous est venue d'Italie. Les portraits les plus anciens qui nous la montrent en usage sont généralement de l'école florentine.

La fabrique du Puy passe pour être la plus ancienne de France, sans qu'on puisse en

1. Notre grand peintre Jean Cousin a enrichi le recueil de l'Italien Dominique de Sera, publié à Paris en 1584, de plusieurs planches de patrons de dentelles à l'aiguille, de son invention.

César Vecellio, peintre et graveur, neveu du Titien, est l'auteur d'un recueil de magnifiques patrons de dentelles, imprimé à Venise en 1591. Un exemplaire de l'édition de 1598 a fait à la vente Yemeniz 1260 francs.

donner des preuves. Il y a lieu de présumer que cette industrie y aura été importée par les colporteurs de ce pays, qui, de temps immémorial, faisaient le commerce des merceries, des tissus légers et de toutes les nouveautés que nous envoyaient autrefois les Italiens, en grande partie par leur entremise, alors que nous étions leurs tributaires pour les fantaisies de la mode. Les fabriques des Vosges doivent avoir une origine à peu près aussi ancienne. Les colporteurs de cette contrée, ainsi que ceux de l'ancien Velay et des parties de l'Auvergne qui l'avoisinent, ont eux-mêmes conservé jusqu'au commencement de ce siècle le monopole du commerce de la dentelle. L'histoire rapporte que Claude Lorrain désirant aller en Italie y fut emmené tout jeune, vers 1614, par un de ses parents, marchand de dentelles, qui y voyageait pour ses affaires.

Si l'on ne peut donner une date précise à la création des fabriques de l'ancien Velay et des Vosges, il est certain que leur établissement ne remonte pas plus loin que les dernières années du XVIe siècle.

Tant que la dentelle est restée dans les mains des grandes dames qui occupaient leurs loisirs à en faire, il y a eu des artistes qui ont composé et gravé des dessins à leur intention; mais quand cet art est devenu un métier, on n'a plus rien édité. Les écrivains de ce temps, comme on l'a déjà dit, se préoccupant peu des faits industriels, même des plus intéressants, qui se passaient sous leurs yeux et auxquels ils n'ajoutaient qu'une importance très-secondaire, il en est résulté, en ce qui concerne la dentelle spécialement, une lacune que des auteurs modernes ont cherché à combler en recueillant un peu partout ce que l'on a écrit sur ce précieux tissu, mais ils n'ont pu faire qu'une fort maigre récolte de faits aussi peu connus que mal définis.

On sait que, sous Henri III, on portait de grandes collerettes à gaudrons ou fraises ornées de fines guipures, ou plutôt de fins passements, comme on appelait alors ce genre de dentelle. (Pl. I, Fig. 1 à 4; Pl. II, Fig. 1 à 5; Pl. III, Fig. 1.) Les hommes comme les femmes, en faisaient usage; vers la fin du règne de Henri IV, la mode supprima les gaudrons des collerettes de femmes; l'on fit alors de grands cols plats, qui, montés sur une armature de fil de laiton, se dressaient sur les épaules, et derrière, s'étalaient en forme d'éventail autour de la tête qu'ils encadraient. Bordés de fins et élégants passements aux fuseaux ou à l'aiguille, le fond en étant de toile et passements, ou tout passements, ces cols, par leur grand développement, représentaient une certaine valeur. Des motifs d'économie, sans doute, firent qu'on essaya de remplacer les passements par de la cartisane ou du parchemin que l'on recouvrait d'une mousseline légère, sur laquelle, à l'aide d'un gros cordonnet de guipure, on brodait un dessin. On cherchait aussi à se rapprocher de l'aspect de la dentelle ou passement, par des découpures à jour dans cette cartisane.

Cette imitation, d'un effet fort peu attrayant, n'eut qu'une durée éphémère, mais son existence a été interprétée d'une façon singulière.

Tous les écrivains, sans exception, qui ont parlé peu ou prou de la dentelle, n'ont pas manqué de répéter, après Savary, que les dentelles que nous appelons guipures furent d'abord un composé de cartisanes ou parchemins sur lesquels on figurait, à l'aide de cor-

donnets de lin, de soie ou d'or, différents dessins, et que ce travail se faisait comme les autres dentelles sur l'oreiller, aux fuseaux; quelques-uns ajoutent : et aussi à l'aiguille.

Il ne paraît pas que jusqu'à présent jamais personne ait relevé cette surprenante appréciation d'un produit qui ne fut pas même l'imitation d'aucune sorte de dentelle, et n'a jamais été travaillé au fuseau ni de la même façon qu'on travaillait les dentelles à l'aiguille, appelées alors passements de point coupé.

Pour expliquer les hiéroglyphes il faut en posséder la clef évidemment; le commun des mortels n'y comprend rien et s'en rapporte avec raison aux interprétations des savants; mais si un Champollion quelconque venait nous dire :

« Ceci est un canard que nous traduisons poisson, » le sens commun se révolterait, et l'on accepterait difficilement une pareille hardiesse.

Eh bien! les écrivains qui ont parlé de la dentelle ne l'ont pas traitée autrement, et cela a très-bien passé jusqu'à présent.

Il ne s'agissait pourtant pas d'hiéroglyphes à expliquer, le problème n'était pas si difficile à résoudre; en une matière à la portée de tout le monde il fallait tout simplement examiner, être un peu soi-même, au lieu de copier servilement.

Le mot *guipure* est un terme de passementier qui s'applique à une sorte de cordonnet composé avec un ou plusieurs brins d'un fil quelconque recouvert d'un autre fil, de soie, d'or ou d'argent, de lin ou autre, tortillé autour.

Au XVIe et jusque vers la fin du XVIIe siècle, on ne connaissait pas d'autre guipure que cette sorte de cordonnet, qui servait comme aujourd'hui à faire toute espèce de passementeries ou à figurer des dessins sur les vêtements. On disait : orner de guipures d'or, d'argent ou de soie, suivant la matière qui recouvrait ce cordonnet.

De nos jours on brode fort peu avec les guipures; ce sont les ganses ou le lacet appelé soutache qui la remplacent.

Les vestes turques brodées ou chamarrées or, le sont avec de la ganse plate ou ronde ou de la guipure d'or que l'on contourne suivant les exigences du dessin, et que l'on fixe à l'aide d'un point à l'aiguille.

Les dessins désignés sous le nom de mauresques et arabesques dans certains recueils du XVIe siècle furent composés à l'intention des brodeurs et chamarreurs de guipures.

Dans le courant du XVIIe siècle, on fabriqua des passements aux fuseaux en fil de lin dans lesquels certaines parties du dessin étaient confectionnées avec de gros fils de différentes matières et couleurs; mais à la fin de ce siècle il se fit de véritables passementeries aux fuseaux, toutes en fils de guipure d'or ou d'argent, les uns très-fins, les autres très-gros, ces derniers pour figurer des reliefs. Quelquefois certaines lignes du dessin étaient rehaussées de chenilles en soie de couleur. On voit au musée de Cluny un spécimen de ce genre très-bien conservé [1].

1. Les Figures 1 et 2 de la Planche XXXIX représentent des passementeries appelées points d'Espagne qui sont fabriquées avec de ces cordonnets qu'on appelle *guipures*. Les plus fins de ces cordonnets sont également des guipures, c'est-à-dire composés comme les gros d'un ou de plusieurs fils de coton recouverts par un fil de soie plate tortillée autour; on leur donne quelquefois le nom d'*agréments*, pour les distinguer des gros.

Vers la même époque, le dessin pour les passements aux fuseaux s'est modifié dans les fabriques les plus rapprochées de Paris ; au lieu de rosaces circulaires à lignes rayonnantes et étoilées qui en faisaient la base, on adopta un genre fleuri, ramagé, de même style que celui qui servait de modèle pour le point de Venise du temps, ou le point de France alors en grande vogue, que l'on fabriquait à Alençon, à Paris, à Sedan, etc. (Pl. XXV.)

Pour imiter les hauts reliefs de ces points si estimés, on employait quelquefois un gros cordonnet de guipure, qui bordait les principales nervures du dessin. De là le nom de dentelles de guipures, qu'on appliqua aux passements aux fuseaux faits tout de guipures, et aux passements de fil de lin à reliefs en cordonnet de guipures.

Plus tard, on les appela tout simplement guipures sans leur adjoindre le mot dentelle, et l'on confondit sous ce nom tous les anciens passements. Cette dénomination leur est restée ; toutes les dentelles sans fonds dont les diverses parties du dessin sont reliées par des brides, qu'elles soient du style italien à rosaces ou du genre flamand ramagé, s'appellent maintenant guipures.

Telle est l'histoire simple et succincte de ce mot qui, dans ses différentes applications, a été si peu compris jusqu'à présent.

Il a fallu aux écrivains, qui ont tous répété successivement que les premières guipures se firent d'abord en cartisane, une grande dose de bonne volonté pour se fourvoyer ainsi. Un examen très-superficiel de quelques portraits historiques de la fin du XVI[e] et le commencement du XVII[e] siècle leur eût démontré que la cartisane ne s'employa et ne pouvait s'employer qu'à ces grands cols à forme d'éventail en usage seulement vers la dernière moitié du règne de Henri IV ; tandis qu'antérieurement, sous celui de Henri III, les fraises et les collerettes à gaudrons nécessitèrent un ornement léger et souple comme les belles et fines guipures que l'on remarque sur les portraits de ce temps-là, lesquelles, nécessairement, existaient avant les découpures de cartisanes.

Il ne paraît pas que les passements aux fuseaux que nous appelons guipures aient été en grand usage avant la mode des fraises et collerettes gaudronnées qui nous furent importées d'Italie. Les dentelles de passements aux fuseaux qui les ornaient se rapprochant un peu des modèles du recueil intitulé : *Le Pompe* (Pl. I, Fig. 1, 2, 3, 4), affectaient une forme déliée, légère et élégante, d'un effet doux et harmonieux ; les bords très-aigus imitaient par leur légèreté les découpures gracieuses et délicates des clochetons ou flèches élancés de l'art architectural gothique (Pl. II, Fig. 1 à 5).

On remarque que les portraits de l'École florentine dont les collerettes sont ornées de dentelles, le sont plus particulièrement avec des passements aux fuseaux. Ces guipures, plus souples et plus vaporeuses que celles à l'aiguille, distribuées à flots au bord des enroulements de gaudrons à triple rang, donnaient à l'objet une certaine élégance qui rendait supportable son développement exagéré ; tandis que les passements de point coupé à l'aiguille, d'une nature plus ferme, fournissaient un pli plus sec dont les bords aigus, se tenant rangés trop correctement, les faisaient ressembler à une armée de piques qu'on aurait dites disposées pour la défensive.

Malgré le ridicule et l'excentricité incommode de ces collerettes qui, emprisonnant le cou, le tenaient dans un état de gêne perpétuel et devaient être fort embarrassantes aux heures des repas, l'usage en fut généralement adopté par tous ceux que le rang et la fortune font les esclaves de la mode.

L'histoire rapporte que Henri III prenait un soin tout particulier de ses collerettes, et ne dédaignait pas de se servir lui-même du fer pour réparer le désordre qu'elles avaient subies au porter! Ce prince avait la manie du chiffon, il aimait à s'occuper des plus insignifiantes futilités de la toilette. On sait les honteux penchants de ce souverain qui, sans souci de la dignité du trône, se montrait souvent au milieu de ses mignons en habit de femme. D'autres fois, dit l'Estoiles, « il ouvrait son pourpoint et découvrait sa gorge. » L'orgie était le passe-temps ordinaire de sa cour dissolue. « Les femmes, couvertes seulement d'une fine toile, » rapporte le même chroniqueur, « avec un point coupé à la gorge, se laissaient mener par-dessus le bras à travers les églises, au grand scandale de plusieurs. » Ailleurs il raconte qu'à un banquet donné par la reine-mère à Chenonceau « les plus belles et honnêtes dames de la cour estant à moitié nues, et ayant leurs cheveux épars comme épousées, furent employées à faire le service. » Dans une autre circonstance, à un dîner donné par le roi au Plessis-les-Tours, on avait habillé de soie ces mêmes dames, qui cette fois servaient à table en habits d'homme[1].

Au milieu de ce monde d'efféminés, où l'occupation la plus sérieuse consistait dans la recherche de tout ce qui pouvait contribuer à donner à la parure cette coquetterie élégante qui double l'attait de la beauté et fait naître les désirs, la dentelle était naturellement l'auxiliaire le plus apprécié.

Outre les collerettes gaudronnées et les manchettes de même forme qui en employaient des quantités prodigieuses, toutes les lingeries en furent ornées à profusion.

Après Henri IV, les dentelles, qui jusqu'alors n'avaient guère été appliquées qu'aux lingeries, continuèrent à servir à cet usage et s'employèrent aussi en garnitures pour le meuble, l'autel et toutes les parties du vêtement. L'engouement devint général; on la prodigua sur les vêtements des riches bourgeois, des nobles et des financiers des deux sexes, jusqu'aux revers de bottes qui en furent ornés. Elle vint compléter et embellir par sa grâce les costumes les plus pittoresques des habitants des campagnes. La lingerie de corps et de ménage, les tapis de table, les rideaux, les oreillers, les draps de lits, même les housses de meubles, tout en fut garni. (Fig. 23.)

Cet ornement fastueux et élégant, si en vogue dans le monde, ayant été aussi adopté par l'Église, on vit alors des surplis, des aubes, des nappes d'autel d'une richesse inouïe. Cet engouement était parfaitement justifié par la qualité et par la valeur artistique de la dentelle de ce temps-là, dont le Cluny actuel est la reproduction exacte. D'une solidité extrême, qui en fait la dentelle de ménage par excellence, elle orne d'une façon séduisante et splendide. Même quand elle est commune et grossière, elle n'est pas sans attraits, parce qu'étant très-ajourée, ses contours et ses reliefs s'adoucissent par l'effet

1. Voyez les *Arts somptuaires*, par Charles Louandre, et le Journal de Henri III et de Henri IV par l'Estoile.

des ombres que produit son épaisseur; fine, elle emprunte aux gracieuses et hardies découpures de l'art gothique, qui l'a en partie inspirée, une légèreté de forme qui n'exclut pas le relief et la richesse.

Ses qualités décoratives en font un ornement se suffisant à lui-même; qu'elle s'emploie comme passementerie sur le meuble ou les vêtements, ou en entre-deux et bordures dans les lingeries, elle est assez riche pour se passer d'autres accessoires.



Fig. 23. — Fragment de Lingerie brodée, avec application d'un Carré de point coupé et d'entre-deux de passement aux Fuseaux, XVIe siècle.

Tant d'avantages lui valurent une vogue universelle, que ne purent compromettre les édits somptuaires qu'elle motiva; malgré les ordonnances qui en prohibaient l'importation et en réglaient l'usage sous les peines les plus sévères, on restait soumis à l'empire qu'elle exerçait sur la mode avec une exagération évidente, car ces ordonnances, tout en en limitant l'usage, en autorisaient cependant l'emploi avec une certaine profusion. Celle de 1634 permet d'en mettre aux habits : — deux rangs autour du col et le long des boutons, un rang sur toutes les coutures. — A moins de les couvrir entièrement de guipures, il semble qu'ainsi ils devaient être ornés assez convenablement; mais, à ce qu'il paraît, cela ne suffisait pas encore pour satisfaire le goût général.

Les plus belles et les plus fines nous venaient alors des Flandres et de l'Italie; leur prohibition eut pour effet le développement et l'amélioration du produit en France,

comme le prouve cette même ordonnance de 1634, qui permet de faire et de vendre dans le royaume des passements de point coupé et au fuseau jusqu'à neuf livres l'aune seulement, et de la largeur d'un pouce de roi; ce qui représente une valeur actuelle d'environ quarante-cinq francs pour trois centimètres de hauteur.

Les grands cols plats rabattus que l'on porta vers le milieu du règne de Louis XIII, nécessitèrent un changement dans la manière d'être des guipures. D'abord légères et vaporeuses, les motifs du dessin en étaient peu accentués; au chiffonner elles prenaient un aspect pour ainsi dire mousseux et seyaient admirablement à la fraise et à la collerette à gaudrons dont elles dissimulaient la lourdeur de forme par leur élégante légèreté; mais quand il s'agit d'orner des lingeries plates, il fallut leur donner plus d'épaisseur et de relief. Les bords, au lieu de se terminer en pointes aiguës triangulaires, prirent la forme ogivale ou arrondie, le dessin fut surchargé de lignes mates et agrémenté d'une sorte de point d'esprit ayant la figure d'un grain de millet à trois lobes dont les reliefs, s'enlevant vigoureusement, enrichissaient les rosaces au centre desquelles on les faisait rayonner.

Ces points d'esprit, de forme ovoïdale, furent sans doute inventés à Gênes, car ils forment la base de l'ornementation des guipures appelées alors point de Gênes. (Pl. IV, Fig. 1 et 2.)

Tant que l'on fit de la guipure en Italie, on y resta fidèle au genre dont les artistes dessinèrent les modèles pour les recueils qu'on a gravés au XVI[e] siècle; on peut même dire que les Italiens en ont conservé la tradition après que la mode en a été passée, car il existe encore sur les bords du lac de Côme et aux environs de Rome, dans la Calabre, quelques ouvrières disséminées dans la campagne qui travaillent d'après les anciens modèles.

Depuis que la mode en est revenue, on a exhumé dans ces contrées toutes les vieilles guipures à demi-usées pour le trafic de la curiosité qui les a recherchées; puis, comme ces réserves n'étaient pas inépuisables, avant de mettre dans le commerce les petites quantités qui s'y faisaient encore, on les plongeait dans un bain légèrement coloré en jaune, pour leur donner un air de vétusté qui en facilitait la vente.

Ce commerce, d'ailleurs peu important, a presque cessé depuis que la France a repris la fabrication des anciennes guipures, et Gênes elle-même, dont la fabrique était depuis longtemps dévoyée, recherche nos modèles, qu'elle ne parvient pas même à copier fidèlement.

Vers 1625 environ, les guipures à rosaces émaillées de points dits de Gênes, étaient l'objet d'un grand commerce; toutes les fabriques s'étant mises à en faire, la Belgique abandonna peu à peu ce genre et s'en créa un nouveau qui lui fut propre, pour lequel on fit usage de fils de lin de la plus grande finesse dont elle avait alors le monopole, avantage qu'elle devait à l'extrême habileté de ses fileuses.

Le dessin à bord découpé ou déchiqueté de ces guipures se composait de petits motifs d'ornements pleins, reliés par des brides et s'épanouissant généralement en forme de vase ou d'éventail. (Fig. 24; Pl. V, Fig. 2.)

Ce style fournissait un produit d'un moindre relief et d'un effet moins pittoresque que le genre mosaïque à rosaces italien, mais il empruntait à la délicatesse et à la finesse du travail un charme qui lui valut un grand succès.

Ce fut à peu près vers la même époque que l'on commença à faire dans la Flandre française, à Valenciennes et aux environs, des dentelles à bords droits, à dessins courants, dont les lignes très-mates et très-rapprochées imitaient un peu le genre vermiculé; le travail, sauf le réseau qui n'existait pas alors et était suppléé par des brides, en était tout à fait pareil à celui des Valenciennes actuelles (Pl. VI, Fig. 1).



Fig. 24. — Passement aux Fuseaux. (Vinciolo, Paris, 1623.)

Ces dentelles, que l'on classe dans le genre guipure comme toutes celles qui se faisaient sans fond de réseaux, quoique toutes mates et sans variétés dans le point, n'en étaient pas moins, à cause de leur très-grande finesse, d'un effet très-agréable quand elles étaient posées à plat sur les riches étoffes que l'on portait alors. Étalées sur des velours de couleur foncée, on les eût prises pour des inscrustations d'ivoire dans de l'ébène. Un dessin plus ample, égayé par quelques parties du tissu faites en grille ou ajourées, les eût rendues bien plus séduisantes.

La cherté de ces sortes de guipures les rendait inabordables aux petites fortunes et en faisait l'apanage réservé de l'aristocratie. On se fera une idée de l'élévation de leur prix de revient, quand on saura que, pour exécuter un modèle de trois pouces de large (environ dix centimètres), hauteur moyenne des dentelles employées aux cols rabattus alors en usage, il ne fallait pas moins de quatre à cinq cents fuseaux en même temps qu'un nombre prodigieux d'épingles. Suivant la configuration et la réduction des motifs du dessin, on pouvait avoir à en poser jusqu'à six cents dans un pouce carré (trois centimètres carrés).

Le travail des guipures belges se faisait plus correctement, sinon plus économiquement, par la méthode qu'on y appliquait. Pour les premières, celles de la Flandre française, il fallait autant de fuseaux que l'on pouvait compter de fils sur toute la largeur; pour celles-ci, au contraire (Pl. V, Fig. 3), la quantité de fuseaux variait suivant que le dessin se pouvait diviser plus ou moins facilement. On attaquait, l'un après l'autre, les motifs qui le composaient, et on les rattachait ensuite par une opération de crochetage, absolument comme cela se pratique aujourd'hui pour les fleurs de l'application de Bruxelles ou la guipure de Bruges. On arrivait ainsi à faire avec un petit nombre de fuseaux les dentelles les plus larges. Si on ne réalisait pas une grande économie de temps, parce qu'on n'avait pas à en perdre à démèler des fuseaux qui, manœuvrés en bien grande quantité sur un espace très-restreint, s'embrouillaient fréquemment, c'est que le crochetage est une opération très-délicate, qui consiste à boucler dans un picot ou une ouverture aussi étroite que celle de la plus fine aiguille, l'un des deux fuseaux qui remplissent les fonctions d'une trame.

Lorsque la dentelle est grossière, le crochetage se fait lestement; mais quand il s'agit de dentelles aussi fines que celles représentées par les Figures 3 et 4 de la Planche V, cela devient une opération très-minutieuse et très-difficile.

Les dessins de toutes ces fines dentelles, pour lesquelles on faisait une si grande dépense de temps et d'argent, n'avaient rien de bien attrayant, et cependant elles étaient très-estimées et très-recherchées. On sait que l'infiniment petit a toujours fait l'admiration du vulgaire. Ce n'est point l'idée artistique qui le séduit, mais plutôt un travail de patience qui excite son enthousiasme; un détail, un rien fini jusqu'à l'enfantillage l'émeut bien davantage que l'ensemble de la plus intelligente composition.

On ne veut pas dire pour cela que les idées simples soient impuissantes à produire des effets séduisants pour un goût élevé; mais, tout en reconnaissant que les motifs les plus banals, réduits à l'état microscopique, répétés à l'infini dans un cadre restreint, sont susceptibles de charmer l'œil par la perfection du travail, on est forcé d'admettre que ce sont là de simples détails qui peuvent bien trouver leur place dans une pièce grande ou petite, mais ne sauraient, à eux seuls, constituer ce qu'on appelle un dessin dans toute l'acception du mot.

Quels délicieux effets n'eût-on pas obtenus si, continuant à s'inspirer de l'idée mère italienne, on eût appliqué la délicate et patiente habileté des ouvrières flamandes à des modèles tirés de l'œuvre admirable des Vinciolo, des Siebmacher; on avait là, des bordures ravissantes se raccordant à des entoilages aussi riches, et aussi variés dans leurs formes pittoresques, que l'imagination la plus patiente se les puisse figurer. Réunis pour la composition de pièces de toutes dimensions, on eût été sûr au moins d'avoir un ensemble complet par le dessin, d'un effet autrement riche et attrayant, surtout si l'on eût réduit les modèles aux plus petites proportions.

Mais la mode est une divinité tyrannique dont les lois, mobiles comme la pensée, aussi impérieuses que celles de la nécessité, exigent quelquefois le sacrifice de la raison et du bon goût. Frivole, inconstante et capricieuse, rien ne peut retarder la satisfaction

de ses envies les plus déréglées. Avec les trésors que lui prodiguent la sottise et la vanité humaine, elle brise les résistances et renverse les obstacles que rencontrent ses fantaisies, quelquefois ridicules.

Les guipures italiennes avaient été parfaitement imitées et perfectionnées en France, d'où on en exportait même en Italie; la prohibition des dentelles étrangères était donc inutile à leur égard. Mais celles de Belgique et d'Angleterre avaient chacune leur originalité distincte, qu'on ne parvenait pas à copier à cause de l'opération du crochetage, qui n'était pas familière à nos ouvrières. Leur rareté, par suite de la difficulté de s'en procurer que créait la prohibition, fit que la mode les rechercha avec d'autant plus d'ardeur que les dangers de la contrebande étaient plus redoutables.

Les peines les plus sévères se trouvant impuissantes à empêcher leur introduction, le gouvernement de Louis XIV, qui voyait avec regret l'argent de la France passer la frontière pour l'acquisition des guipures belges, lesquelles rentraient quand même, et sans profit pour ses finances, comprit que le plus sûr moyen de faire cesser ce drainage continuel de nos richesses métalliques, tout à l'avantage de nos voisins, était d'importer l'industrie qui en était la cause.

Par une déclaration du roi, du mois d'août 1665, il fut ordonné qu'il serait établi dans plusieurs villes de France, parmi lesquelles Aurillac, des manufactures royales de dentelles, tant à l'aiguille qu'aux fuseaux, qui seraient appelées point de France. On fit alors venir du dehors des maîtresses ouvrières qu'on installa dans ces localités, où elles firent d'excellentes élèves.

Tous ces établissements, habilement dirigés par une compagnie qui avait reçu le privilége de leur exploitation [1], fournirent bientôt des produits qui égalèrent en finesse et surpassèrent en élégance ceux de la Belgique et de l'Angleterre.

Une succursale avait été établie au château de Madrid, dans le bois de Boulogne, où se faisaient, ainsi qu'à Aurillac, les plus riches dentelles aux fuseaux du même genre que le point d'Angleterre alors très à la mode.

Il existe quelques rares échantillons de cette époque, dont l'origine n'est pas douteuse et qu'on peut sûrement attribuer à cette manufacture ou à son influence sur le travail national. Par le cachet particulier qu'ils portent, ils révèlent assez le lieu de leur provenance.

La Planche VII est le fac-simile d'un échantillon tiré d'un grand morceau du temps. On remarque dans le corps du dessin de cette pièce curieuse, la couronne de France surmontant deux médaillons reliés par un entrelac dont l'un, représente Louis XIV et l'autre, Marie-Thérèse d'Autriche; au-dessous, enchaînés, sont deux cœurs enflammés.

C'est là, évidemment, un produit français, qui a dû être exécuté pour la cour du

1. D'après Savary (Édition de 1723) ce privilége qui devait être de dix ans, aurait été accordé à une société dont les premiers associés furent : Talon, secrétaire du cabinet, Pluymers, Le Brie, de Beaufort, etc.

Un arrêt du Conseil d'État fut rendu le 15 Février 1667 sur la requête de Jean Pluymers, Paul et Catherine de Marcq, entrepreneurs de la manufacture royale de toutes sortes de points de fil.

Les mêmes noms se retrouvent dans la correspondance de Colbert, à l'exclusion de ceux cités par Savary.

temps de Louis XIV. Les détails du dessin ont une délicatesse de forme, une valeur artistique qui n'était pas commune aux productions belges, et laissent supposer que bon nombre de morceaux anciens les plus réussis, connus dans le commerce de la curiosité sous le nom de guipure de Bruges, pourraient bien avoir la même origine.

Il faut dire, à l'appui de cette opinion, que cette fabrique parisienne était soutenue, protégée et encouragée par le roi et tout ce qu'il y avait de riche et d'élégant à la cour et dans le pays; qu'elle avait à son service, avantage unique, les artistes les plus en renom d'une époque aussi riche en maîtres distingués, et que nombre de nobles dames ne dédaignaient pas de s'instruire dans l'art de faire cette guipure et de s'y adonner. Tout cela dut inspirer au travail en général une direction des plus intelligentes. On sait qu'en France, et à Paris en particulier, on a toujours perfectionné, surtout au point de vue du goût, les industries qu'on y a importées.

L'on rapporte qu'à la fin du XVIIe siècle, le comte de Marsan, le plus jeune des fils du comte d'Harcourt, amena de Bruxelles à Paris sa nourrice, appelée Dumont, avec ses quatre filles, où elles fondèrent aussi une manufacture de dentelles. Les statuts de la corporation des passementiers leur ayant réservé cette fabrication, qu'ils avaient seuls le droit d'exploiter, cet établissement, d'abord installé au faubourg Saint-Antoine, dût être autorisé par privilége spécial. En très-peu de temps, on y réunit, dit-on, un noyau de deux cents jeunes filles, parmi lesquelles il y en avait plusieurs de bonne maison.

Grâce à la haute protection qui favorisait ces nouvelles manufactures, le produit s'améliora et prit une forme de plus en plus artistique. On s'inspira pour le dessin des motifs les plus gracieux empruntés aux modèles de frises des grands maîtres de la Renaissance; des rinceaux d'ornements de forme élégante et dégagée en formèrent la base, de leurs enroulements s'échappaient des épanouissements de fleurs fantastiques du plus beau caractère. Le tissu fut composé de parties mates et de parties légères, c'est-à-dire faites en grille; l'attrait de ces contrastes fut encore augmenté par des jours pratiqués à l'aide de différents points pris aux anciennes guipures à rosaces italiennes, dont la fabrication fût abandonnée pour ce nouveau genre devenu à la mode.

Les fabricants de dentelles de Valenciennes et de la Flandre française suivirent le mouvement artistique imprimé aux fabriques parisiennes et l'on vit alors les dentelles de France, supérieures par le goût aux productions étrangères, recherchées par toutes les cours de l'Europe. (Pl. VI, Fig. 3.)

La mode ayant ainsi imposé ses préférences, les nouvelles guipures, perfectionnées par le goût français, servirent de types à toutes les fabriques du dehors et du dedans qui furent obligées de s'y soumettre sous peine de voir leur prospérité s'anéantir.

L'Angleterre aussi avait eu ses lois de prohibition; mis à l'abri de la concurrence étrangère, le travail national put s'y développer à l'aide d'ouvrières flamandes, qu'on avait embauchées; on y avait appris à faire les ouvrages les plus difficiles; le travail y fut si perfectionné, que de cette époque date la renommée du point dit d'Angleterre.

Depuis plus d'un siècle, on répète que ce point n'a jamais existé; que les Anglais

6

avaient l'habitude d'acheter en Belgique des dentelles qu'ils revendaient ensuite sous ce nom, et que c'est là l'origine du mot point d'Angleterre.

Cette prétention ridicule, d'invention belge, ne comporte pas une discussion sérieuse; elle n'en a pas moins été admise par tous les écrivains qui se la sont repassée successivement, sans réflexion, pour ainsi dire de main en main.

Ce qu'il y a de certain, c'est que vers la fin du XVII[e] siècle, le point d'Angleterre était très-estimé en France, où on savait très-bien le distinguer des dentelles d'autres provenances. Si nos voisins ont pu vendre avec avantage, chez eux et au dehors, les productions belges sous ce nom, c'est que leurs propres produits avaient acquis avant, une réputation supérieure.

Ce qu'il y a de certain encore, c'est que les dentelles de Honiton actuelles ne le cèdent en rien pour la délicatesse du travail à celles qui se font maintenant en Belgique. Il n'y a qu'une chose à regretter, c'est que ceux qui exploitent ce beau produit ne sachent pas en tirer un meilleur parti.

Sous l'influence du haut goût qui animait et dirigeait quelques producteurs d'élite, la dentelle se maintint, pendant tout le règne de Louis XIV, à un niveau élevé d'où elle descendit rapidement dès que l'on eut imaginé les différents réseaux qui, au lieu de venir aider à varier les contrastes, en devinrent la partie principale par suite d'un engouement peu éclairé de la mode.

Mais n'anticipons pas, et avant de s'occuper de la période de décadence qui a suivi le règne de Louis XIV, il convient de remonter un peu dans le passé, et de ne pas renvoyer plus loin ce qu'il reste à dire des recueils de modèles gravés pour dentelles aux XVI[e] et XVII[e] siècles, du sentiment artistique, qui inspira les maîtres qui les composèrent, et des sources fécondes où ils puisèrent leurs idées, entièrement neuves et originales. Nous ne quitterons pas non plus ces époques si remarquables par le degré d'élévation qu'y atteinrent les beaux arts, mais si arriérés au point de vue des idées économiques relatives au commerce et à l'industrie, sans passer en revue les nombreux édits somptuaires qui vinrent fréquemment arrêter l'essor et le développement de l'industrie dentellière et entraver le commerce de ses produits.

CHAPITRE II

BIBLIOGRAPHIE.

Après l'antique civilisation indienne, dont nous ignorons l'histoire, mais qui a laissé des marques éclatantes de son génie sur des monuments encore debout, et dans les industries antéséculaires qui lui ont survécu, le siècle de Périclès, le temps d'Auguste, la Renaissance sont les plus brillantes étapes de l'histoire de l'art. Chacune de ces glorieuses époques a gravé sa trace sur les productions purement artistiques ou à la fois

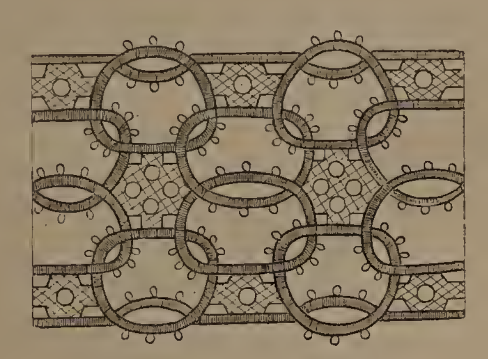


Fig. 25. — Passement aux Fuseaux.
(Le Pompe, Venise, 1557.)

artistiques et industrielles de leur temps; mais, chose singulière, l'idée qui domine dans le dessin des premières dentelles ne se rattache, par aucun côté, aux tendances de l'art décoratif du siècle où elles furent créées.

Le genre auquel on les soumit procède plutôt de l'art arabe mitigé de gothique; c'est une sorte de composition entièrement originale, dont l'inspiration toute nouvelle démontre l'ingéniosité des artistes de ce temps, et la souplesse merveilleuse de leur talent pour les exigences des inventions industrielles.

Il est certain que leurs intelligentes créations ont été une des causes principales du succès des passements de point coupé et des passements aux fuseaux, qui furent

les premières dentelles. On ne saurait imaginer, pour un tissu aussi délicat, dont la nature était d'être très-ajouré, des modèles d'une forme plus déliée, plus élégante, plus variée dans leur essence et susceptible de donner plus d'attraits au produit, que ceux inventés par les maîtres distingués qui les composèrent pour les recueils qu'on édita en Italie, en France et en Allemagne aux XVIe et XVIIe siècles.

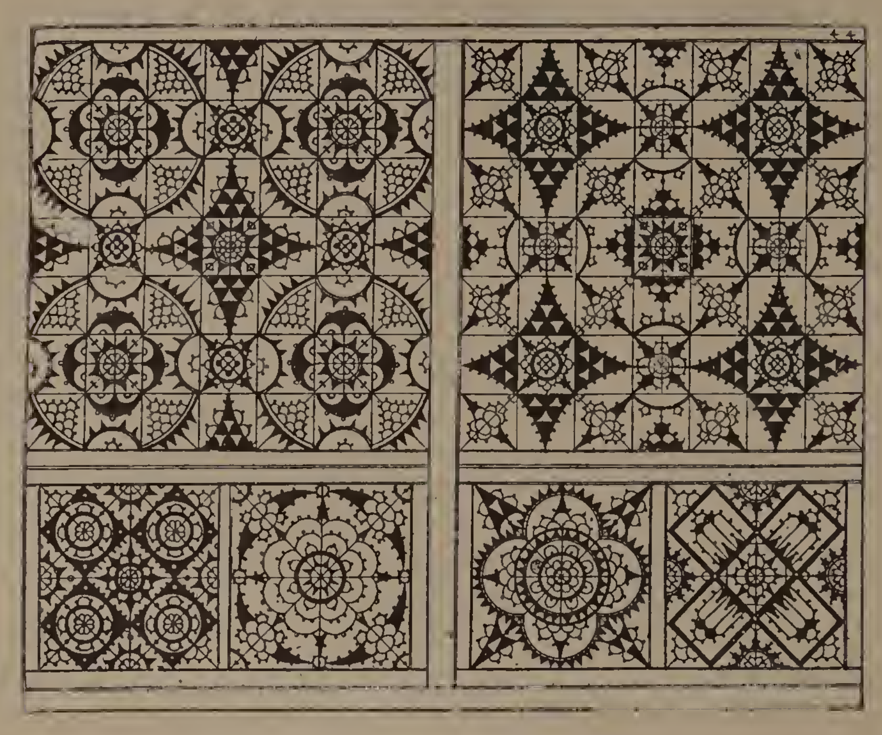


Fig. 26 à 31. — Point coupé d'après Siebmacher. (Nuremberg, 1604.)

A l'exception de celui intitulé : *le Pompe*, dont le dessin plus simple et plus tranquille s'inspire plus particulièrement de l'art oriental, et semble chercher sa valeur dans une harmonie savante et un effet général (Fig. 25), tous les autres présentent des modèles à bases circulaires étoilées, coupés de diagonales, de perpendiculaires et de transversales rayonnantes, produisant les combinaisons les plus variées et les plus pittoresques de toutes les formes géométriques les plus ingénieuses du cercle et du carré parfait. (Fig. 26 à 31.)

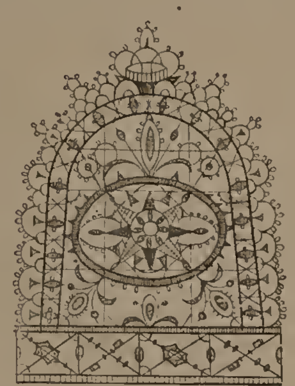
Les bordures de même style, profondément découpées et agrémentées, extérieurement, de petits motifs à pointes aiguës triangulaires, rappellent l'ornementation légère et délicate des flèches et clochetons du gothique flamboyant. (Fig. 32.)

Ce genre mosaïque à effet décoratif, d'une richesse et d'une élégance incomparables, composa un style dont l'invention heureuse s'adapta admirablement à la dentelle.

Pour se convaincre de cette vérité et de la supériorité de la manière d'être des

premières dentelles, on n'a qu'à essayer, par la pensée, de modifier le style de celles qui ornent les collerettes à gaudron, les fraises et toutes les lingeries de la fin du XVIe et du commencement du XVIIe siècle ; on s'apercevra, alors, de la difficulté, pour ne pas dire de l'impossibilité d'imaginer quelque chose qui puisse les faire oublier. Quelle triste figure feraient, à leur place, nos dentelles modernes, pourtant si admirées!

Ce serait presque une banalité de vanter ici la supériorité des productions de la Renaissance, à cause que cette vérité est devenue un article de foi pour tout le monde. Mais il n'est pas inutile et sans intérêt de rappeler l'heureux concours que les plus grands peintres d'alors ne dédaignaient pas d'apporter au développement artistique de l'art industriel. Raphaël lui-même, au milieu des immenses travaux qu'il avait entrepris, trouve encore le temps de composer des dessins pour la décoration des habitations de ses amis. Le pape désirant avoir des tapisseries, il travaille pour les ateliers de la Flandre et envoie à Bruxelles deux de ses élèves avec ses instructions, pour en surveiller l'exécution [1]. Albert Dürer compose des entrelacs pour passementeries et broderies que la gravure nous transmet. Jean Cousin fait des dessins de dentelles pour le recueil de Dominique de Sera. Il ne serait pas difficile de relever ainsi, de nombreux témoignages attestant les rapports intimes de l'art et de l'industrie aux XVe et XVIe siècles. Les artistes les plus éminents ne croyaient pas déroger en fournissant des dessins et des compositions destinés à embellir la forme des objets les plus humbles de l'usage journalier. C'est pour cela que tout ce qui nous vient de cette époque remarquable de la Renaissance porte sa marque par les détails et l'ensemble de la forme artistique qui les distingue. L'art étant ainsi appliqué à toute chose, cela créait des habitudes, des besoins; on voulait le retrouver sur tous les objets qui figuraient dans les intérieurs, et les artistes en profitaient, car il s'était formé un public connaisseur dont il fallait satisfaire le goût et les aspirations.


Fig. 32. — Passement de Point coupe. (La Parasole, Venise, 1600.)

La dentelle, en venant au monde à une époque aussi bien préparée, ne pouvait qu'y gagner, d'autant que cet ouvrage paraît avoir été imaginé pour satisfaire aux habitudes laborieuses des grandes dames, qui y appliquèrent, naturellement, tout leur savoir-faire, avec le bon goût qui présidait à l'exécution de tous les ouvrages de ces temps privilégiés sous le rapport de l'art.

Naturellement aussi, elle donna lieu à ces nombreuses publications de modèles qui lui étaient destinés. La plupart n'en contiennent que pour l'aiguille, mais en leur faisant subir quelques modifications, on les rendait propres à être reproduits par le travail aux fuseaux.

Parmi ces œuvres, celle qui obtint le plus de succès, et dont les bibliographes se

1. Comte de Laborde. Rapport sur les Beaux-Arts à l'exposition universelle de 1851. — « La tradition, ajoute M. de Laborde, veut qu'il ait donné des dessins aux fabricants de marqueterie de Vérone, aux damasquineurs de Florence, aux émailleurs de Faenza, aux peintres verriers de Marseille. »

sont le plus occupés, peut-être parce qu'elle fut publiée en France, est celle de Vinciolo qu'on édita à Lyon et à Paris. L'Italie cependant en produisit plusieurs d'aussi remarquables, sans parler de celle du maître allemand Siebmacher [1], qui ne le cède à aucune par la variété, la richesse et l'ingéniosité attrayante de ses compositions. (Fig. 33 à 35.)



Fig. 33 à 35. — Passement de Point coupe, d'après Siebmacher (Nuremberg, 1604.)

De toutes ces publications il ne nous est parvenu qu'un nombre très-restreint d'exemplaires; ils atteignent dans les ventes publiques, quand ils y paraissent, des prix d'une exagération que justifie leur rareté et la valeur artistique qu'on leur reconnaît, de nos jours, dans le monde des amateurs.

On conçoit que l'usage fréquent qu'ont dû en faire ceux qui, jadis, les avaient acquis dans le but d'en reproduire les modèles, ait nui considérablement à leur conservation, on sait néanmoins, par le témoignage des exemplaires qui nous restent, que le nombre des éditions de Vinciolo fut considérable; on n'en compte pas moins de douze depuis la première, qui parut probablement vers 1585, jusqu'à 1623. En fixant l'année 1585 comme l'époque probable de la première édition, on ne doit pas se tromper de beaucoup, parce

1. L'œuvre de Siebmacher se compose de trois parties publiées à Nuremberg de 1601 à 1604; — un exemplaire de chacune des trois parties est en notre possession. Le journal l'*Art pour tous* a reproduit en 1862 et 1863 des spécimens des plus belles compositions tirées de la deuxième et de la troisième parties.

qu'on voit à la Bibliothèque nationale un exemplaire daté de 1588 de la troisième édition des publications faites à Paris[1], et qu'à Lyon, en 1592, on imprimait la quatrième édition de l'une de ses œuvres[2].

Cette dernière édition présente une singularité toute particulière : comme dans toutes celles que l'on connaît. les feuillets n'en sont généralement imprimés que d'un côté, mais dans celle qui nous occupe, quelques-uns le sont également au verso et représentent de ce côté des dessins et des grotesques empruntés à l'œuvre de Jean-Baptiste Ciotti et à celle d'Ostans, qui parurent à Venise de 1557 à 1591[3].

Ces reproductions paraissent avoir été faites à l'aide de planches d'un calibre un peu grand pour les feuilles sur lesquelles on les a imprimées; cette particularité fait supposer que de ce temps-là, comme aujourd'hui, les éditeurs faisaient quelquefois commerce de leurs vieux clichés.

On serait loin de la vérité, comme on a eu occasion de le faire remarquer dans la première partie de cet ouvrage, où il est question de l'origine de la dentelle, si l'on croyait sur parole les bibliographes, lorsqu'ils appellent l'attention des amateurs sur certains recueils de modèles qu'ils prétendent avoir été composés pour la dentelle; ainsi par exemple, Ostans n'a composé que des dessins de broderies pour lingers et tapissiers, des rinceaux d'ornements enjolivés d'animaux ou de chimères et surtout des frises à figures; ils n'en sont pas moins d'accord pour voir dans son œuvre des modèles pour la dentelle, qu'ils signalent tous comme étant des plus remarquables. Ces modèles sont, sans contredit, riches et fort beaux dans leur genre et avec raison très-estimés, mais ceux qu'on a pris pour des dessins de dentelles n'ont été composés que pour ces broderies sur fils tirés, qui ont précédé la dentelle à l'aiguille et ont servi de transition entre la broderie et cette dernière[4].

C'est un exemple de plus à ajouter à ceux déjà cités pour démontrer la légèreté avec laquelle on a traité de la dentelle quand on s'en est occupé; on ne peut même pas consulter les bibliographes avec quelque sûreté et l'on s'exposerait à de graves méprises si l'on ne vérifiait leurs affirmations.

Il s'est élevé parmi eux des discussions oiseuses pour déterminer quel a été le plus ancien recueil de dessins gravés pour dentelles, et cela à propos de Quinty, de Taglienta, de Vavassor, de Vosterman et autres, venus après, dont les œuvres ne contiennent pas l'ombre de modèles pour cet usage. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'antérieurement à *Le*

1. La Bibliothèque nationale possède un exemplaire de chacune des éditions publiées à Paris en 1587 (la 2e), 1588, 1595 et 1623, et un exemplaire imprimé à Bâle en 1599, qui ne contient que des modèles de points comptés et de filet brodé. L'exemplaire de l'édition de 1623, le plus complet de tous, est le seul qui renferme des modèles pour le fuseau.

2. Les bibliographes ne parlent pas de cette édition, dont un exemplaire est dans nos mains; on a vendu à la vente Yéméniz 660 fr. un exemplaire de la cinquième édition de la même œuvre portant la date de 1603.

3. Ces deux recueils existent à la Bibliothèque nationale. Dans la *Gazette des Beaux-Arts*, octobre 1863, page 353, il est parlé d'une édition de 1567 de l'œuvre d'Ostans, que posséderait M. Girolamo d'Adda, auteur de l'article bibliographique où il en est question; le catalogue Brunet signale une édition du même, parue à Lyon en 1585. On voit au musée du Puy un exemplaire de cette dernière édition.

4. Un exemplaire de ce curieux et charmant ouvrage a fait 1,330 fr. à la vente Yéméniz.

Pompe paru à Venise en 1557, on n'en trouve dans aucun des recueils plus anciens et mentionnés par les bibliographes.

M. Cocheris, conservateur de la bibliothèque Mazarine, vient de publier, sous prétexte « de relever l'art industriel, de donner aux ouvrières des modèles à dates fixes et d'empêcher le retour des déplorables anachronismes qui ne se commettent que trop souvent dans l'imitation des objets anciens, » un ouvrage dans lequel il a reproduit quatre recueils de dessins édités à Lyon pendant la première moitié du XVIe siècle ; et, dans l'introduction qui précède ces reproductions, l'auteur, à propos de dentelle, a écrit : « La guipure régna en souveraine maîtresse, de François Ier à Louis XIII. Les dessins excessivement riches que les amateurs ont pu admirer et dont nous donnons ici de très-beaux échantillons, etc. »

Ces beaux échantillons, nous les avons vainement cherchés dans son ouvrage; pas un seul des patrons reproduits ne peut même faire pressentir la naissance future de la dentelle.

Dans cette même introduction, l'auteur résume ce que l'on a écrit avant lui sur la dentelle. La définition qu'il y donne des mots : *Guipure, Bisette, Campane, etc.*, fait supposer qu'il n'a pas su se soustraire à l'influence de ses devanciers, parce que en remontant un peu haut, on trouve que les mots *Guipure, Bisette, Campane* sont des termes de passementier antérieurs à la dentelle et qu'on lui a appliqués seulement par analogie et pour marquer une certaine manière d'être de certaines dentelles [1].

En dehors des ouvrages dejà cités de Le Pompe, Vinciolo, Foillet de Montbelliard, de Glien de Liége, et de l'Anglais Migneraels (ces deux derniers, copistes l'un et l'autre de Vinciolo et de Foillet), de celui en outre de Siebmacher, le nombre de ceux connus pour avoir été édités au XVIe et au commencement du XVIIe siècle n'est pas considérable, mais il est à présumer que la plupart des publications de cette nature ne sont pas venues jusqu'à nous; le nombre doit en avoir été assez grand s'il a été aux proportions des éditions disparues que l'on sait avoir existé.

On remarque parmi les recueils les plus curieux, ceux de :

Giovani Rossi (Bologne, 1591) ;

Giovani-Batista Ciotti (Venise, 1591) ;

Cesar Vecellio (Venise, 1591, 1592 et 1598) ;

Matteo Florini (Florence, 1596) ;

Dominique de Sera et *Jean Cousin* (Paris, 1584) ;

Tozzi (Padoue, 1604) ;

G.-C. Parasoli (Venise, 1600, et Rome, 1616).

Les modèles de point coupé de Giovanni-Batista Ciotti sont d'un beau style, leur composition variée est des plus pittoresques; la Bibliothèque nationale et celle de l'Arsenal

1. « La Guipure, » dit M. Cocheris, « s'exécutait sur une feuille de parchemin, que l'on découpait ensuite pour la revêtir de fil et de soie tortillée. » (Voir à ce sujet pages 32, 33 et 34.)

en possèdent chacune un très-bel exemplaire; en les confrontant avec Ostans, on y remarque, dans la partie concernant les broderies, des emprunts faits à ce dernier; l'un et l'autre ayant eu le même éditeur, Franceschi, ces additions ne sont point une contrefaçon et s'expliquent d'elles-mêmes par l'intérêt de celui qui, ayant acquis la propriété de leurs dessins, en usait à sa convenance.

L'œuvre de Vecellio, très-remarquable aussi par les charmantes compositions qu'elle contient, est en quatre parties, qu'on imprima ensemble et séparément; elles obtinrent plusieurs fois l'honneur de la réimpression. La date des trois premières éditions n'est pas connue; on remarquait à la vente Yéméniz, un exemplaire de l'année 1598 complet. Celui que possède la Bibliothèque de l'Arsenal est une quatrième édition des première, deuxième et troisième parties, datée de 1592; on cite encore une publication parue à Saint-Gal en 1593 qui est la reproduction de la troisième partie de l'œuvre entière (Fig. 36).



Fig. 36. — Passement de Point coupé.
(Vecellio, Venise, 1592.)

Vecellio a aussi composé une suite de dessins qu'il a gravés sur bois, représentant les costumes des peuples anciens et modernes; cette collection, qu'on a rééditée récemment, est des plus intéressantes pour les amateurs et des plus utiles aux personnes dont la profession exige la connaissance des anciens costumes; elle forme un gros volume avec texte en italien et en latin. On en connaît deux éditions, l'une de 1590, l'autre de 1594; la première ne renferme pas moins de quatre cent vingt planches, la seconde, plus complète, cinq cent sept.

Dominique de Sera, dans l'avis qu'il adresse aux lecteurs en tête de son recueil, donne ses compositions comme la description de ce qu'il a vu dans ses voyages. « L'exigence du temps présent et le train moderne me contraint, me pique et éguillonne à vouloir prendre la plume pour descrire ce que j'ai veu et cogneu en plusieurs royaumes et cotrées tant en Espagne, Italie, Romanie, Allemagne et autres païs dont je ne fais cy aucune mention, à cause de trop longue plixité. »

Tous ses modèles étant destinés aux broderies sur lacis et filets, sauf six planches de l'invention de Jean Cousin pour dentelles à l'aiguille, il en résulterait, si l'on s'en rapportait à cette déclaration, que les dentelles n'étaient pas connues chez les peuples qu'il aurait visités, ce qui est certainement vrai pour les Allemands et les Espagnols,

mais ne saurait l'être pour les Italiens, comme l'attestent différents recueils déjà cités.

Les six planches gravées d'après Jean Cousin sont d'un style très-large et très-élégant, mais d'un genre moins convenable pour la dentelle que les compositions italiennes. Il semblerait que le maître s'est inspiré du dessin architectural gréco-romain, qui n'a pas, dans sa noble élégance, la légèreté moresque et gothique dont le genre était plus susceptible de lui donner une forme séduisante et coquette.

Ces six planches, malgré le défaut d'entente du style le plus propre au travail auquel on les destinait, n'en font pas moins un objet de curiosité précieux du recueil de Dominique de Sera, qui les contient, par le nom du grand peintre, leur auteur.

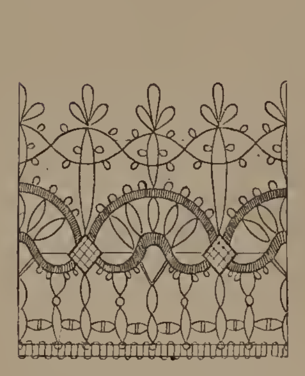


Fig. 37. — Passement aux Fuseaux. (La Parasole, Venise, 1600).

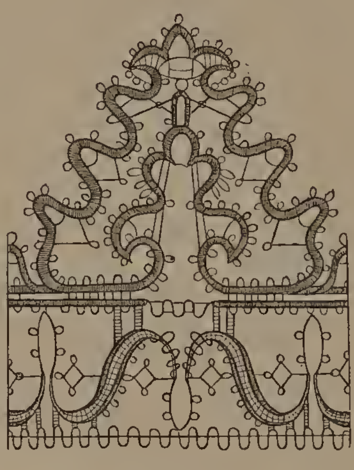


Fig. 38. — Passement aux Fuseaux. (La Parasole, Venise, 1600).

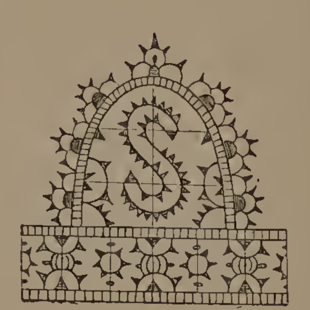


Fig. 39. — Point coupé. (La Parasole, Venise, 1600).

La plupart des éditeurs de toutes ces publications eurent soin d'en faire agréer la dédicace aux personnages les plus haut placés, afin de s'en faire un titre auprès des grandes dames, chez lesquelles ils espéraient en trouver le débit.

Le livre de La Parasole, qui renferme de fort beaux modèles pour le fuseau, outre une riche collection de points coupés, est dédié à la sérénissime princesse Élisabeth de Bourbon d'Autriche, sauf la dernière édition, qui est adressée à Son Altesse Sérénissime la grande-duchesse de Toscane[1]. (Fig. 37, 38 et 39.)

Les premières publications de Vinciolo[2], qui eurent tant de succès à la cour de France, sont dédiées à la reine, alors Louise de Lorraine, femme de Henri III. Deux écussons, figurant l'un les armes de France, l'autre une H couronnée par deux génies,

1. Girolamo d'Adda, *Gazette des Beaux-Arts*, Octobre 1863.

2. *Les Singuliers et Nouveaux Pourtraicts et Ouvrages de lingerie servans de patrons à faire toutes sortes de poincts couppé, lacis et autres. Dédié à la Royne, nouvellement inventés au profit et contentement des nobles dames et damoyselles et autres gentils esprits amateurs d'un tel art.* Par le seigneur Frédéric de Vinciolo, Vénitien.

se voient sur la première planche. La page précédente, qui vient après le titre, est remplie par un sonnet aux dames et aux demoiselles.

L'édition parue à Paris en 1613 est dédiée à Madame, sœur du roi Henri IV, Catherine de Bourbon, et celle de 1623 à la reine Anne d'Autriche. On lit dans la dédicace de ce livre, l'édition la plus belle et la plus complète qui ait été faite, que la réimpression de cet ouvrage devra être agréable à Sa Majesté. « Le sujet qu'il traitte est une invention de Déesse et une occupation de Royne — vous étant autant Royne des vertus que vous l'êtes de deux royaumes. »

Cette flatterie outrée pouvait être agréable à cette princesse; mais, en ce qui concernait le but qu'on poursuivait, elle était destinée à manquer son effet. Après 1623 on ne réédita plus l'œuvre de Vinciolo[1]. La dentelle n'avait pas démérité des grandes dames, son empire au contraire s'était accru; mais l'art était devenu métier, et l'on conçoit qu'elles n'eussent plus le même plaisir à s'occuper à ce travail après qu'il eut cessé d'être exclusivement l'apanage de mains aristocratiques. Cependant le travail s'étant modifié par suite d'un changement de style adopté pour le point de Venise lorsque, plus tard, cette nouvelle dentelle fut importée en France, en 1665, sous Louis XIV, on vit des dames de la cour présider à l'enseignement de la méthode qui servait à la faire.

On ne fit jamais autant de dentelles qu'en 1623, mais il y avait eu alors tant de modèles d'exécutés, qu'on se bornait à les reproduire, et les recueils qui en contenaient ne se vendant plus, on cessa d'en faire paraître.

Les éditeurs des œuvres de Vinciolo avaient seuls le privilége de les réimprimer. Était-ce par suite d'une faveur spéciale ou d'un privilége établi dans la loi? Dans tous les cas, il résulte de l'octroi de ce privilége royal, qui fut accordé à d'autres également pour des œuvres de même nature, qu'on obtenait la reconnaissance de la propriété des dessins dans ce temps-là. On comprenait déjà que, pour exciter l'esprit d'invention, il était nécessaire de lui accorder protection et de le défendre contre la convoitise des contrefacteurs.

Il s'est formé de nos jours une école d'économistes qui se disent progressistes et libéraux, mais dont l'esprit est plutôt rétrograde, car la liberté qu'ils préconisent n'est autre que la faculté, pour chacun, de mettre la main dans la poche bien garnie de son voisin.

Un de leurs principes est la suppression de toutes les entraves qui gênent la liberté des affaires; principe excellent, mais qu'ils sont très-loin de mettre en pratique en demandant l'abolition des lois qui reconnaissent à certaines œuvres de l'intelligence, — écloses quelquefois à la suite d'une grande dépense de temps et de capital, — un droit temporaire de propriété, et leur accordent une protection et un privilége limités mais non gratuits.

1. Vinciolo fut encore réimprimé en Italie, à Turin, en 1658; les détails que l'on donne de cette édition laissent supposer qu'elle fut la reproduction de la publication faite à Lyon pour la quatrième fois en 1592 : cette opinion est conforme à celle de Brunet.

Il s'agit seulement, pour ces esprits ingénieux, de supprimer la propriété des dessins et des inventions[1]. Ces communistes d'un nouveau genre trouveront sans doute le moyen de mettre toutes les intelligences sous le même bonnet; sans cela, comment contraindre une intelligenee individuelle et rebelle à communiquer son idée s'il ne lui convient pas de le faire?

Bernard Palissy lutte pendant vingt ans contre la misère et la déception, il brûle un jour jusqu'à son dernier meuble pour ne pas perdre le fruit d'une expérience commencée, et les efforts de son génie persévérant sont couronnés de succès.

N'eût-il pas mieux valu lui assurer pendant un certain temps l'exploitation exclusive de sa découverte, — ce qu'il a pu faire sans la permission de personne, en ne la communiquant point, — et lui demander en échange de faire connaître son précieux secret, pour lequel tant de recherches, tant de dépenses de temps et d'argent ont été faites depuis sans succès?

La collectivité de l'idée est une utopie dont la réalisation, si elle était possible, consacrerait une iniquité bien plus flagrante que la collectivité de la propriété foncière rêvée par les communistes. Quels services ont rendus à la société ceux que le hasard a fait propriétaires en naissant, pour qu'elle leur garantisse la jouissance de richesses qu'ils n'ont pas créés, si des raisons d'ordre supérieur ne dominaient cette question? Quand on connaîtra un moyen pratique de partager les produits des terres mises en commun, et de distribuer la jouissance des logements, depuis la chaumière jusqu'aux palais luxueux, sans commettre d'injustice, les communistes auront gagné leur procès; mais comment réaliser le communisme de l'idée, si l'inventeur s'obstine à cacher son secret? Punira-t-on ce mauvais citoyen, s'il s'avise d'exploiter en cachette ses créations à son profit afin de s'indemniser du temps et du capital qu'il aura dépensés dans ses expériences?

Ce n'est pas le hasard de la naissance qui fait les artistes et les inventeurs, mais l'étude et le travail; et, à ce titre, leurs créations sont des propriétés bien plus respectables, qui devraient être tout aussi sacrées que eelles qui existent sans l'effort des personnes qui en ont la jouissance.

Peut-être les communistes de l'idée ont-ils rêvé l'expropriation pour cause d'utilité publique des inventeurs! Si cette utopie, aussi ereuse qu'impraticable, a germé dans leur esprit, il faut les attendre à l'essai de sa réalisation.

Abolir la propriété des inventions serait commettre un acte sauvage, capable de détruire le germe de cet esprit d'initiative qui fait la valeur et la richesse des industries de luxe, au grand préjudice de la France qui en a le monopole presque universel; il ne faut pas oublier que, parmi les industries de luxe, beaucoup donnent des produits dont la valeur principale est dans la main-d'œuvre.

L'ouvrier qui en manipulant la matière lui donne vingt fois sa valeur fait de presque

1. On vient d'abolir les brevets d'invention en Hollande. Dans un pays qui manque si complétement de l'esprit d'initiative, c'est là une mesure peu propre à le faire naître.

rien quelque chose; c'est un grand profit, puisqu'il crée avec peu de dépense préalable un capital qui n'existait pas. Ainsi en est-il de la dentelle, dans laquelle la valeur de la matière première descend quelquefois au-dessous de cinq pour cent; aussi constitue-t-elle, pour les pays qui la possèdent, une industrie des plus précieuses, à cause que la plus grande partie des profits qu'elle donne reste dans des mains ouvrières.

La prospérité des fabriques de dentelles de France dépend entièrement de l'initiative heureuse de ses fabricants, dont les marchandises sont recherchées du monde entier, pour leur nouveauté. Abolir la propriété du dessin serait leur porter le coup le plus funeste, ce serait détruire l'émulation qui excite à se surpasser mutuellement.

Quel intérêt aurait l'inventeur à créer de la nouveauté, si ses inventions étant à la merci des ouvrières, — comme cela aurait lieu pour la dentelle spécialement, — il n'était pas sûr d'en jouir le premier, par suite de l'indifférence de la loi qui ne le protégerait plus?

Toutes les propriétés sont solidaires, les lois de justice, qui ne sont que la déduction de l'intérêt général bien compris, leur doivent à toutes égale protection. Le droit naturel, le sens commun suffisent à démontrer que celui qui, par son intelligence, de rien fait quelque chose, crée une propriété qui n'a pas besoin d'être consacrée pour être réelle.

CHAPITRE III

LES ÉDITS SOMPTUAIRES.

Du temps de Henri IV, la France possédait déjà de nombreuses manufactures de ces passements aux fuseaux auxquels nous donnons maintenant le nom de *Guipures*. Ces manufactures se développèrent avec rapidité et leur nombre s'accrut considérablement; sous le règne de Louis XIII elles étaient répandues dans le Velay, l'Auvergne, la Bourgogne, la Champagne, la Lorraine, l'Artois, la Picardie et la Flandre française.

Vers la même époque, en Belgique, où il y en avait d'établies depuis le commencement du XVIIe siècle, elles avaient acquis une grande renommée, grâce à la finesse et à la beauté de leurs produits, qui étaient recherchés principalement par la France et l'Angleterre.

Les nombreuses fabriques françaises, la plupart disparues aujourd'hui, malgré leur activité, malgré l'abondance de leur production d'alors, ne pouvant suffire aux besoins de la consommation, on eut recours à celles des Pays-Bas et de l'Italie.

Pour l'église, le meuble et la toilette des grandes dames, des grands seigneurs, ainsi que de la bourgeoisie des deux sexes, on faisait de si riches et de si fines guipures, on en usait avec tant de profusion, que nombre de fortunes en étaient ébréchées. Pour arrêter le désordre occasionné, disait-on, par ces prodigalités, et sous prétexte de suspendre l'exportation du numéraire qui, en payant celles venues de l'étranger, appauvrissait le pays; puis aussi afin de mettre un frein au luxe des petites gens et de certains roturiers enrichis se permettant de satisfaire leur vanité en en faisant usage avec autant de profusion que s'ils eussent été princes ou grands seigneurs, — ce qui humiliait profondément ces derniers, à cause qu'ils ne se pouvaient plus reconnaître et étaient exposés à être confondus avec les roturiers, — on renouvela les anciens édits somptuaires.

Les dentelles étrangères furent prohibées, on restreignit et l'on régla minutieusement l'usage de celles du pays, sans que les gouvernants, depuis Henri IV jusqu'à Louis XIV, se préoccupassent le moins du monde du sort des malheureuses ouvrières qui, n'ayant d'autres moyens d'existence que leur industrie, pouvaient se trouver réduites à une abstinence forcée. A une époque où la noblesse et le clergé étaient exempts d'im-

pôts, empêcher ces privilégiés et tous les favorisés de la fortune d'enrichir le travail, sur qui il pesait tout entier, était un moyen assez singulier de remplir les caisses de l'État. Ainsi le voulaient l'orgueil et les préjugés des grands, dont l'égoïsme a toujours fait peu de cas des souffrances et des besoins du populaire.

On cite comme une curiosité une ordonnance du parlement de Toulouse, publiée au Puy en 1640, défendant de porter aucune dentelle, parce que, y disait-on, un grand nombre de femmes s'occupant d'en faire, il était devenu impossible de se procurer des domestiques et que l'usage de cet ornement empêchait de distinguer les grands des petits[1].

De pareils motifs se passent de commentaires; ils témoignent du peu d'intérêt que l'on portait, dans le monde officiel, aux gens de commerce et de labeur, et de l'ignorance absolue des principes économiques d'où dépendent la richesse des nations.

Le régime despotique a cela de particulier que, pour conserver le prestige dont il a besoin de s'entourer afin de ne pas laisser entamer son autorité, il est forcé de tenir à distance — (à l'exception des hauts dignitaires et des courtisans que l'intérêt attache au pouvoir par les priviléges et les faveurs qu'ils en reçoivent) — tous les citoyens, et de leur interdire l'usage des objets propres à donner de l'éclat, de la magnificence et du relief à la personne du souverain. De là tant d'édits somptuaires destinés à empêcher la confusion des classes, mais qui, obéis à demi, n'en retardaient pas moins le développement de la richesse publique en enrayant le progrès des arts somptuaires.

Les républiques ont rarement donné dans ce travers. Lycurgue, en donnant des lois à Lacédémone, ne crut pouvoir mieux faire pour en éloigner le luxe et les voluptés que de bannir les arts et métiers qui ne servaient qu'au plaisir et à la vanité, mais les autres États de la Grèce n'imitèrent pas son exemple[2].

Sous la république romaine, après la seconde guerre punique, qui avait achevé d'épuiser les trésors de l'État, une loi somptuaire fut édictée, à l'instigation d'un tribun du peuple, Caius Oppius, dont elle porta le nom, contre les grands qui insultaient par leur luxe à la misère publique. Vingt ans après, la paix ayant rétabli le calme et l'abondance, la loi Oppia fut révoquée malgré l'opposition de Caton, alors consul.

Jules César parvenu à l'empire, sous prétexte que le luxe avait apporté un relâchement dans les mœurs, fit un édit par lequel il défendait l'usage des habits de pourpre et de ceux ornés de perles, à l'exception des personnes d'une certaine qualité, qui en pourraient porter les jours de cérémonie seulement.

La plupart de ses successeurs au trône de l'empire réglèrent aussi le luxe par des édits, dans le but principal de distinguer les conditions, afin que l'esclave ne pût être confondu avec le citoyen, et ce dernier avec les princes ou les hauts dignitaires.

En France, nos souverains continuent la tradition despotique des empereurs romains. La première loi somptuaire est de 808; elle règle le prix maximum des étoffes et du

1. Arnaud, *Histoire du Velay*.
2. Voyez dans le *Traité de la police*, de Delamarre, l'histoire des édits somptuaires.

vêtement; mais il faut dire à la décharge de Charlemagne, qui l'édicta, qu'il croyait agir en bon père de famille en contenant le luxe, et qu'il donna lui-même l'exemple de la simplicité.

Louis le Débonnaire, Philippe-Auguste, Louis VIII font de vains efforts pour contenir le luxe, qui va croissant avec le développement des industries.

Philippe le Bel entreprend de régler par un édit la toilette de tout le monde, suivant le rang, le titre et la fortune de chacun. Il a même la ridicule attention de régler aussi le luxe de la table, le nombre et la nature des plats que chacun a le droit d'avoir à ses repas.

« Nulle bourgeoise, dit cette curieuse ordonnance n'aura char; nulle bourgeoise ne portera vert, ni gris, ni hermine, et se délivrera de ceux qu'elle a de Paques prochaines en un an. Elle ne portera ni pourra porter or, ni pierres précieuses, ni couronnes d'or ni d'argent. Nulle damoiselle, si elle n'est chastelaine, n'aura qu'une paire de robes par an. » Il est interdit aux bourgeoises de condition ordinaire de mettre plus de douze sols à une aune d'étoffe et à celles de condition plus relevée au delà de seize sols.

Louis XII s'aperçoit que des gens sans titres se donnent la satisfaction de mettre sur leur table des gros ouvrages d'orfévrerie, qui jusqu'alors ne s'étaient vus que dans les églises et sur la table des grands; aussitôt, une ordonnance vient défendre aux orfèvres de faire aucune grosse vaisselle « sans son congé et permission. »

Il est bon cependant d'ajouter que ce prince ne s'obstina pas dans son erreur. Les orfèvres s'étant plaints que les étrangers qui avaient accoutumé de faire fabriquer leur vaisselle en France, se pourvoyaient ailleurs et que de plus les sujets du roi faisaient venir la leur du dehors, l'édit fut révoqué cinq ans après, mais l'industrie de l'orfévrerie n'eut pas moins à le subir pendant cette période.

Charles VIII, avant lui, avait permis, par privilége, aux nobles les habits de soie tout en défendant à tous ses sujets l'usage des draps d'or, d'argent et de soie.

François I[er], Henri II, Charles IX, Henri III, suivant l'usage de leurs prédécesseurs, défendirent ou réglèrent l'emploi des objets de luxe, et les réservèrent, bien entendu, à eux, à leur famille et aux courtisans. En 1533, Henri II, alors duc d'Orléans, avait épousé Catherine de Médicis; cette union, dès qu'il fut parvenu au trône, remplit la cour d'un grand nombre de personnages distingués, qui y introduisirent toutes les modes du pays de la reine. Les riches étoffes d'Italie se naturalisèrent en France et furent adoptées par tous ceux à qui l'état de leur fortune le permettait, si bien qu'on ne distinguait plus « le bourgeois du noble et à peine l'ecclésiastique du cavalier; » l'ordonnance du 12 Juillet 1549 vint corriger cet abus.

« Comme il est raisonnable, y est-il dit, » que les princes et les princesses soient distingués des autres par leurs habits, etc.; » ce préambule est accompagné de détails minutieux afin que de fâcheuses confusions n'aient pas lieu.

Un certain Jacques de Silly, seigneur de Rochefort, parlant au nom de la noblesse, aux états généraux d'Orléans, sous Charles IX, s'y plaignit que leurs prérogatives, *d'aller à cheval,* ou de se vêtir plus richement que les autres, étaient usurpées par les

gens de toutes les conditions. Sur ces remontrances, une ordonnance y mit bon ordre.

Henri IV lui-même, qui rêva la poule au pot pour le malheureux, ne fut pas plus clairvoyant que ses prédécesseurs et ne put se soustraire aux préjugés des gouvernants de son temps. Pendant que, d'un côté, il fondait des manufactures pour, disait-il, « relever ce pauvre estat que nous avons trouvé languissant et comme gisant à terre, » il faisait, de l'autre, des édits somptuaires qui auraient porté la ruine dans un grand nombre de celles existantes, si on leur eût obéi.

Louis XIII ne fit donc que continuer les errements de ses prédécesseurs en publiant à son tour des édits contre le luxe.

La réforme des étoffes et des pierres précieuses, dit Delamarre, « fit naître la mode des points coupés, des broderies et des dentelles de fil. Ces nouvelles modes nous venaient aussi d'Italie, où ces points furent inventés, et les premières manufactures établies. »

L'édit de 1629 défendit « tout autre ornement sur les collets, manchettes et autres linges que les points coupés, dentelles, passements et autres ouvrages aux fuseaux pour hommes et pour femmes, manufacturés dans le royaume et de la valeur de trois livres l'aune seulement. »

Malgré cette ordonnance le luxe ne se ralentit pas, et, dit encore Delamarre, « ce ne fut plus de simples dentelles de fil, ou de points coupés qui furent employés aux ornements du linge, on y ajouta des broderies et des dentelles d'or ou d'argent; on ne faisait plus venir un si grand nombre de marchandises étrangères, mais les ouvriers français, toujours ingénieux à imiter ou perfectionner ce qui est inventé chez les autres nations, contrefirent si bien les points de Venise et de Gênes, que les plus habiles connaisseurs y étaient trompés. »

La prohibition des dentelles étrangères avait eu pour effet de donner de l'extension aux manufactures françaises, dont les produits devenaient d'un usage plus fréquent. En présence d'une prospérité industrielle et commerciale qu'on n'avait pas provoquée, mais que l'intérêt général commandait de préserver de toute atteinte, on ne trouva rien de mieux à faire, par une nouvelle déclaration de 1633, que d'interdire « à toutes personnes de porter passemens, dentelles et points coupés manufacturés dans le royaume de plus de neuf livres l'aune. » Sauf, bien entendu comme d'habitude, les réserves faites en faveur du roi, des nobles et de leurs gens.

La puissance de la mode, l'envie de briller, l'attrait d'un ornement qui donnait tant de richesse et d'éclat à la toilette, empruntaient à la prohibition un charme de plus, et rendaient tous ces édits inutiles; ce goût persistant pour les dentelles que les punitions les plus sévères ne pouvaient refréner ne fit que provoquer de nouvelles ordonnances.

Celle de 1634 interdit « de mettre sur les habits des hommes au-delà de deux passemens de la largeur d'un doigt seulement, et qui ne pourront être appliqués qu'à l'entour du collet, et au bas de leurs manteaux, sur le long et canon de leurs chausses, coutures des manches, au milieu du dos, le long des boutons et boutonnières, et aux extrémités des basques des pourpoints. »

8

Des détails tout aussi puérils règlent dans le même édit la manière de les ajuster sur les robes des femmes.

Le 3 avril 1636, pour les mêmes causes, nouvelle déclaration faisant défense « de porter aucuns points coupés et aucuns passemens aux fuseaux de la valeur de plus de neuf livres l'aune et de la hauteur de plus d'un pouce de roy, quoique faits dans le royaume.

« A l'égard des marchands, qui sont la principale cause du désordre, leur permet seulement d'acheter et de vendre des passemens faits dans le royaume, de la hauteur d'un pouce de roy seulement, et de la valeur de neuf livres l'aune au plus; à peine de *bannissement pour cinq ans, consfication de toutes leurs marchandises, et de six mille livres d'amende, et d'être eux et leurs enfans privés d'exercer la marchandise ni aucune charge.* »

Une déclaration de 1639 renouvelle les mêmes défenses.

Toutes ces ordonnances extravagantes ne réussissaient pas à amener un changement radical dans les habitudes; elles contenaient un instant les penchants et les goûts du public; mais les grands seigneurs, la cour elle-même se souciant fort peu de ses propres édits, donnaient l'exemple d'une prodigalité sans mesure qui finissait toujours par déborder. Nombre de gens de toutes conditions continuaient à se ruiner littéralement, en achats de garnitures de dentelles. Cinq-Mars en laissa plus de trois cents paires à sa mort, qui arriva en 1642.

C'était à qui se ruinerait le plus vite parmi la noblesse française, et l'on cherchait dans le jeu le moyen de suffire aux prodigalités les plus folles. Il n'y avait pas que la dentelle qui fût une excitation à la dépense; Bassompierre nous apprend, dans ses Mémoires, qu'il parut un jour à la cour avec un habit de drap d'or orné de palmes et chargé d'une quantité prodigieuse de perles. Cet habit lui avait coûté quatorze mille écus, qu'il s'était trouvé fort embarrassé de payer. Invité un soir à un souper chez le duc d'Épernon, on y joua gros jeu; le hasard l'ayant secondé il en gagna cinq mille ce jour-là; le lendemain et les jours suivants il fut encore plus heureux, au point qu'après avoir payé son habit, il lui resta onze mille écus dont la moitié lui servit à acheter une épée enrichie de diamants[1].

Les économistes ne trouvaient rien à redire aux édits somptuaires, ils y applaudissaient au contraire et ce n'était pas sans quelque raison en présence de ces prodigalités excessives. Il n'en était pas de même des artistes. L'esprit frondeur des peintres et dessinateurs, naturellement porté à l'observation, leur fait saisir plus vivement le côté comique des choses. Il n'y a point de critique qui empoigne plus sûrement l'esprit et les sens que celle qui se traduit par un simple coup de crayon. Il faut que les effets en soient bien redoutables puisque, de nos jours encore, elle inspire tant de craintes à nos gouvernants et qu'ils ont la faiblesse de soumettre les œuvres de nos caricaturistes à une humiliante censure préventive. La caricature, cet art si éminemment français, se trouve ainsi enrayée dans son essor naturel; mais ces entraves inintelligentes obligeant l'artiste à cacher

1. Voyez *les Arts somptuaires* par Charles Louandre, d'où sont tirés ces détails.

sa pensée sous des formes vagues et allégoriques, dans ce travail elle gagne souvent en esprit et en malice, l'effet n'en est que plus sûr, plus mordant et les blessures ainsi faites ne se cicatrisent que plus difficilement.

Le public actuel, qui se sent majeur, estime qu'il n'a pas plus besoin qu'on lui marque la nuance de ses sentiments que la couleur de ses habits; et, naturellement, il recherche avec délices ce qu'une intrusion indiscrète et arbitraire essaye de lui défendre.

Il viendra un jour où la tolérance, qui est conforme au droit naturel, aura le dessus; toutes ces mesures restrictives seront jugées alors aussi naïves, aussi inutiles et tout aussi malfaisantes par l'irritation qu'elles occasionnent, les excès qu'elles produisent, que les édits somptuaires des temps passés, qui n'ont fait que surexciter la prodigalité quand elle a été dans les mœurs. On les collectionne aujourd'hui, ces édits, comme des curiosités morales; elles attestent les degrés de la bêtise humaine, dont les racines sont encore plus vivaces que celles des plus mauvaises herbes. L'intelligence la mieux cultivée ne s'en défend pas toujours, et l'histoire est là pour nous apprendre que dans le cerveau des plus grands génies, il y a très-souvent un petit coin qui lui est réservé[1]. Trop heureuse l'humanité quand ses destinées n'en dépendent pas.

En réunissant les charges et les caricatures qu'ont suggérées de tout temps les vices, les ridicules et les sottises des hommes, on trouverait dans cet ensemble de quoi faire des études de mœurs très-intéressantes.

Sous l'ancien régime, la critique par le crayon était assez timide; si elle pouvait s'exercer quelquefois librement vis-à-vis des particuliers, elle ne s'adressait un peu haut que par ricochet. Il eût été trop dangereux de s'attaquer aux gens de qualité voisins du trône. Il y en avait parfois, cependant, malgré les liens qui la retenaient, de piquantes et de spirituelles, si on en juge par certaines que la gravure nous a conservées.

Comme on doit le présumer, les édits somptuaires donnèrent lieu à de nombreuses et vives épigrammes; ils s'attaquaient à trop d'intérêts et contrariaient trop vivement les habitudes vaniteuses de la société pour qu'il n'en fût pas ainsi. La verve caustique de nos artistes y trouva naturellement l'occasion d'exercer son crayon. On remarque dans l'œuvre de l'un de nos plus spirituels graveurs, Abraham Bosse, une série de pièces dont la composition lui a été suggérée par les ordonnances relatives aux dentelles, rendues sous le règne de Louis XIII.

La première représente un valet de chambre en train de serrer des habits enrichis de passements, et on lit au-dessous :

« C'est avec regret que mon maître
Quitte ces beaux habillemens,
Semez de riches *passemens*,
Qui le fesoient si bien paroistre.

1. Montesquieu compare le cerveau humain à un intérieur éclairé par plusieurs fenêtres : « Même chez les plus grands génies, dit-il, il y en a toujours au moins une de fermée. »

Mais d'un autre côté je pense,
Qu'étant avare comme il est
Asseurément l'edit luy plaist,
Pour ce qu'il regle la depense.
Je vais donc mettre dans le coffre
Tous ces vêtemens superflus,
Et quoiqu'il ne les porte plus,
Je ne crains point qu'il me les offre. »

Ce laquais mettant en jeu la prétendue avarice de son maître, en même temps qu'il donne le degré de son propre désintéressement, cela ne manque pas d'un certain piquant.

Vient après une deuxième planche.

Cloris vêtue suivant l'édit :

Elle porte un grand col, de grandes manchettes ornées, ainsi que le devant et le bas de la robe, d'une étroite guipure, suivant l'édit. L'artiste a mis dans sa bouche ce quatrain :

« Sans contrevenir à l'edit,
Philandre, un chacun me dit,
Que je suis plus gentille et belle
En portant de cette dentelle. »

Puis c'est le courtisan suivant l'édit : il se mire dans une glace et exprime ses regrets de se voir ainsi transformé, et en fin de compte se résigne sagement, n'y pouvant mieux.

. . . .
« Si par raison ou par contrainte,
Il faut obeir a l'edit,
Il est juste qu'on s'accomode,
Au temps, au pais a la mode,
Suivant le sainct decret des lois. »
. . . .

La dame suivant l'édit clôt la série; on la voit en train de terminer sa toilette, sur laquelle, point de dentelle, ce dont elle ne semble pas se consoler :

« Quoique j'aye assez de beauté,
Pour asseurer sans vanité,
Qu'il n'est point de femme plus belle;
Il semble pourtant à mes yeux,
Qu'avec l'or et la dentelle,
Je m'ajuste bien mieux. »
. . . .
. . . .

Ces plaintes ne sont point trop vives, et annoncent une résignation assez calme en apparence, sous le dépit qui y perce. Supposons, aujourd'hui, une loi interdisant aux dames les étoffes de soie, taffetas, velours et satins, et ne leur permettant que l'usage de la laine, — ce qui ne serait certes pas plus extravagant que ce qui fut jadis; — se figure-t-on les cris de paon de nos élégantes! Ces cris seraient encore bien plus étourdissants que ceux qu'arracheraient à ces glorieux et brillants gallinacés auxquels il est fait allusion, l'action de les dépouiller, sans ménagement et avec un peu trop de vivacité, de leur éblouissant plumage.

« Le grand luxe des dames de la cour au XVIe siècle, dit M. Ch. Louandre[1] pouvait tenir, nous le pensons, à une cause que personne jusqu'ici n'a remarquée; nous voulons parler de l'influence exercée par les maîtresses en titre des rois, influence quoi qu'on en ait dit, des plus déplorables. A dater d'Agnès Sorrel, il se produit en effet dans notre histoire un fait tout à fait exceptionnel : l'adultère devient en quelque sorte pour nos princes une affaire d'étiquette, et le trône des reines s'abaisse devant le tabouret des courtisanes. Toutes les femmes que les caprices de la royauté, depuis le XVe siècle jusqu'au XVIIIe, ont élevées au rang de favorites, ont usé de leur crédit pour engloutir en objets de toilette et en ameublements somptueux les trésors de leurs amants couronnés. »

Rien n'est plus exact que ce coup de crayon historique; l'on peut ajouter que ce dévergondage moral, ruineux pour nos finances, poussé à ses dernières limites sous Louis XV, a pesé de tout son poids sur le sort du malheureux Louis XVI, dont le plus grand tort était d'avoir eu de tels ancêtres.

Un fait curieux qui ressort de ces orgies du luxe, conséquences fatales du désordre moral qui régnait à la cour, c'est qu'après avoir épuisé le pays pour satisfaire les caprices, les exigences insatiables de courtisanes que le besoin de toujours plaire entraîne à des prodigalités sans mesure en toilettes et parures éblouissantes de richesse, sans cesse renouvelées; nos princes, quand ils ne savent plus où donner de la tête, au lieu de faire un retour sur eux-mêmes et de se réformer, accusent le travail de l'ouvrier, le trafic du marchand d'être la cause du désordre. (Voyez l'ordonnance de 1636.) En les voyant s'acharner, par l'interdiction de la production, au dessèchement des sources de l'impôt, au moment même de leur plus grande détresse, on a peine à croire à un pareil aveuglement. Il semble vraiment que chacun leur a fait tort de ce qu'il a pu dépenser en superflu!

Le règne de Louis XIV a été sans contredit, sous bien des rapports, un des plus glorieux de notre histoire; dans les sciences, les arts et les lettres, les grands hommes ne lui ont pas manqué; mais, si la science économique fit quelques progrès, elle ne sut pas s'affranchir de certains préjugés qui paraissent incompréhensibles pour une époque si éclairée, qui a donné le grand Colbert. On est étonné d'y rencontrer une aussi grande prodigalité d'ordonnances contre le luxe; on n'en compte pas moins de trente-

1. *Arts somptuaires*, tome I, page 228. Paris, 1857.

deux pendant cette période [1], dont dix règlent ou interdisent l'usage de la dentelle.

L'une d'elles, rendue en 1660, véritable loi de proscription contre ce charmant tissu, donna l'occasion à un auteur contemporain d'une pièce burlesque et comique intitulée : *la Révolte des passemens* [2], où l'on trouve de précieux renseignements sur les dentelles qui existaient alors, et sur la manière d'être de la plupart d'entre elles. On lit dans une autre ordonnance portant la date de 1664, spéciale aux dentelles et passements aux fuseaux, les singuliers motifs que voici :

« Sa Majesté voyant avec déplaisir que la vanité qui règne dans la plupart des esprits, et l'avarice des marchands et des ouvriers, ont rendu presque inutiles les soins que l'on a apportés jusqu'ici à l'observation des dites déclarations, etc. »

« L'avarice » de pauvres gens, colporteurs et ouvriers, qui ne demandent qu'à vivre et à faire vivre leur famille par leur industrie et leur commerce; voilà où en était ce prince orgueilleux qui ne voyait rien en dehors de ses satisfactions personnelles! Celui qui érigea en principe la sujétion de tous les individus et de tous les intérêts au bon plaisir et aux caprices du souverain, était seul capable d'une pareille exagération [3].

En même temps qu'il édictait des peines très-sévères contre le luxe, il ordonnait l'établissement de plusieurs manufactures de fines dentelles. Sous le régime despotique de ce temps-là, le caprice avait bien souvent plus de puissance que la logique dans la direction des affaires; toutefois cette contradiction n'a rien d'étonnant, elle prouve seulement que la guerre contre le luxe part d'un principe faux dans lequel il est difficile de s'enfermer.

Voici une curieuse naïveté que l'auteur du *Traité de la police*, Delamarre, met en tête des nombreux édits somptuaires du règne de Louis XIV, pour en expliquer la nécessité :

« Une longue expérience a fait connaître que, de toutes nos lois, il n'y en a point qui tombaient si facilement dans l'oubli que les somptuaires; à peine un édit qui corrige le luxe est-il publié, que le génie de la nation, porté naturellement à la magnificence, et l'industrie de ses négocians et de ses ouvriers inventent de nouveaux moyens d'en éluder les dispositions. La mode s'en établit insensiblement, et son empire, tout bizarre qu'il est, devient plus fort que celui des plus sages lois. »

Quelle est l'autorité qui aurait osé motiver un édit somptuaire par la nécessité de paralyser le génie naturel de la nation, l'industrie de ses ouvriers et de ses négociants, en même temps que leurs ingénieuses inventions? Et pourtant on ne faisait pas autre

1. On doit dire à la décharge de Colbert que si, pendant son ministère, il fut obligé de subir les préjugés de son temps, du moins il n'invoqua jamais les lois somptuaires, et se garda de les appliquer une seule fois. — Voyez à ce sujet Félix Joubleau, *Études sur Colbert*, Paris, 1856, tome I, page 428.

2. Voyez au tome IV, dans le *Recueil des pièces les plus agréables de ce temps*. Paris, 1661, chez Charles Sercy.

3. « Tout ce qui se trouve dans nos États nous appartient... Les rois sont seigneurs absolus et ont naturellement la disposition pleine et entière de tous les biens... La vie de ses sujets est le propre du prince... La volonté de Dieu est que : quiconque est né sujet obéisse sans discernement, le roi étant la loi... » Instructions de Louis XIV à son fils.
Voyez Henri Martin, tome XIII, page 258 et suivantes.

chose. Loin de se révolter contre de telles inepties, on les approuvait, on les appelait de sages lois.

De nos jours, pareilles hardiesses anti-économiques sont devenues impossibles. Les derniers vestiges de ces barbaries surannées se sont évanouis au souffle de quatre-vingt-neuf. Il en est resté cependant quelques traces dans l'esprit de vieux légistes regrettant de ne plus entendre, contre le luxe, les jérémiades des anciens procureurs au Parlement.

Il n'y a pas longtemps encore, un homme de loi célèbre, feu M. Dupin, a essayé de lui faire son procès en plein Sénat; mais les coups de boutoir de cet austère enfant du Morvan ont frappé dans le vide, parce que cet apôtre improvisé de la simplicité primitive de l'homme sauvage ne prêchait pas assez d'exemple. S'il avait le mauvais goût de loger, dit-on, ses pieds dans de gros souliers ferrés, ce qui est le propre des gens que la pauvreté contraint à l'économie, on n'a jamais ouï dire qu'il habitât sous un simple toit de chaume, ou qu'il prît ses repas dans une grossière écuelle de bois [1].

L'homme se fit maçon et tisserand par nécessité; le jour où il devint artiste, le travail manuel prit une âme et le luxe exista. Cela fut-il un bien? qui oserait dire que cela fut un mal? le luxe est une des conditions d'une société civilisée; il poétise la matière en donnant à l'objet utile une forme artistique: il est une source de vie et de bien-être, d'autant plus abondante qu'un peuple est plus avancé dans la connaissance de l'art, parce qu'alors ses goûts raffinés lui ont créé des besoins qu'il ne peut satisfaire qu'en enrichissant l'atelier. Le riche trouve ainsi un moyen attrayant de dépenser ses revenus. L'argent qu'il met en circulation augmente le bien-être général; tandis que celui qui entasse ses revenus et ne lui paye aucun tribut fait tort à la société; il ne mérite pas la protection qu'il en reçoit pour la conservation de ses biens.

Dans ses excès, le luxe n'est préjudiciable qu'à celui qui en abuse. L'homme qui ne sait point se régler et se livre trop facilement aux entraînements de l'envie de briller et de paraître, même quand il se ruine, contribue à la prospérité des industries; il y a donc compensation.

Les imitations, le clinquant, ne sont que la caricature du luxe, ils suffisent à la vanité ignorante; ils ont leur utilité par le travail et le trafic qu'ils occasionnent.

Le luxe nuisible est celui qui dépense sans compensation la force productive des nations; tel est le luxe qui éleva les pyramides d'Égypte, où s'usèrent sans profit et sans gloire les efforts gigantesques de populations soumises à un despotisme orgueilleux et ignorant.

Ces pyramides, qu'on a bien à tort classées parmi les merveilles du monde, ne sont

1. Feu M. Dupin, natif de Clamecy, ancien procureur général à la cour de cassation, président de la chambre des députés, sous le roi Louis-Philippe, et membre de son conseil privé; puis président de la législative pendant la République et de nouveau procureur général à la cour de cassation et sénateur sous l'Empire, aussi célèbre par le nombre et la grosseur des clous qui ménageaient la durée de ses gros souliers, que par ses boutades mordantes et spirituelles, n'a jamais prêché contre le cumul des gros émoluments, luxe bien autrement dangereux et inutile que celui de la parure et du vêtement.

qu'un témoignage monstrueux de la faiblesse humaine quand une nation a abandonné sa puissance collective au caprice d'un seul.

En résumé, on n'est ni vicieux, ni vertueux parce qu'on fait usage de vêtements élégants, ou de meubles enrichis de sculpture; on ne fait que satisfaire au besoin naturel que crée l'amour du beau, lequel se développe chez les nations avancées dans la pratique des beaux-arts.

Il est regrettable assurément, que l'orgueil et la vanité poussent à l'abus des satisfactions que procure la possession d'objets luxueux; mais combien d'autres satisfactions naturelles que la morale est loin d'interdire, quoique cependant l'abus en soit bien plus préjudiciable !

Un dernier mot pour résumer ces réflexions sur le luxe et les édits auxquels il a donné lieu :

La richesse des nations a sa source dans la liberté complète des industries et des transactions; s'il est nécessaire quelquefois de modérer l'application de ces principes absolus, dans les rapports de peuple à peuple, afin de ménager des industries naissantes, ou des ouvriers inexpérimentés, on ne les viole jamais impunément dans ce qui fait leur essence.

Le peuple qui s'enferme dans ses lignes de douane n'est plus aiguillonné par la concurrence, et ne progresse plus.

Tout gouvernement qui a la prétention de réglementer l'usage des choses, en dépit des goûts et des besoins de chacun, tente l'impossible; ses édits sont lettres-mortes parce que leur exécution est préjudiciable aux intérêts de tous et violente leurs droits.

Les mauvaises lois, que la force des choses rend inutiles, nuisent à l'autorité des bonnes et au respect qu'on leur doit.

CHAPITRE IV

LES DENTELLES AUX FUSEAUX DES XVIIe ET XVIIIe SIÈCLES.

L'art, dans son développement le plus naturel, doit s'appliquer aux choses les plus usuelles; on le comprenait ainsi au moyen âge et à l'époque de la renaissance, où il se confondait avec le métier, pour ainsi dire, en une seule et même famille. Il s'agissait uniquement alors de satisfaire dans tous ses détails aux besoins et aux aspirations d'un certain monde très-restreint, mais éclairé, qui participait seul aux jouissances des choses d'art. C'était le roi d'abord, puis son entourage; la noblesse, principalement celle qui se montrait à la cour, et aussi un clergé riche et fastueux. En dehors de ce milieu, il y avait bien un public d'enrichis et de parvenus qui se donnait les jouissances d'un luxe artistique, mais il n'était pas nombreux. Toutefois l'habitude en haut lieu d'appliquer l'art à toutes choses exerçait sur le métier en général, une influence salutaire, et entretenait, par l'exemple qu'on y donnait, une émulation profitable aux industries. L'impulsion était une, parce qu'elle partait d'en haut, du trône, et qu'autour et au dessous, parmi les grands seigneurs, les gens d'Église et la partie la plus éclairée de la bourgeoisie, on n'avait qu'un but : imiter et copier ce qui était préféré du souverain. De là l'unité de genre qui a marqué le caractère de chaque époque.

Les artistes les plus renommés d'alors, presque toujours les protégés ou les commensaux des grands, vivant dans leur intimité, traçaient eux-mêmes les modèles de tout ce qui devait servir aux usages domestiques. Depuis l'ustensile de ménage le plus vulgaire, les objets les plus frivoles destinés à la toilette, tout, les armes, la carrosserie, les meubles, les étoffes, les tapisseries, jusqu'aux broderies, se ressentit de l'influence des maîtres peintres et sculpteurs. C'est surtout sous les Valois que cette influence s'affirma le plus et devint prépondérante.

Catherine de Médicis, venue en France d'un pays où les arts étaient en si grand honneur, ne pouvait que continuer cette noble tradition; et la dentelle, à titre d'importation italienne, trouva auprès de la reine, dans la personne du Vénitien Vinciolo, dont les œuvres eurent le plus grand succès à la cour, des encouragements et une protection bienfaisante qui valurent à la France la création d'une précieuse industrie.

Pendant trois quarts de siècle le style italien, à rosaces finement découpées, à bordures aiguës, qu'avait propagé le maître vénitien, y eut un succès universel. Ce genre, d'une délicatesse de forme exquise, inspiré à la fois du gothique et de l'art oriental, avec ses enlacements de lignes qui, sans s'interrompre, se croisent, s'éloignent et se rejoignent, dessinant à la fois des ronds, des carrés, des étoiles enchevêtrées les unes dans les autres, a quelque chose de vague, d'indécis, qui charme l'esprit par la multiplicité des combinaisons. Les détails de la composition ne se révélant pas à première vue, l'œil se complaît dans l'analyse des motifs ingénieux dont l'ensemble l'a séduit par leur légèreté pleine de grâce et d'harmonie. Il devait plus que tout autre faire réussir la dentelle, et justifie en effet la vogue sans égale qu'elle obtint. Mais de quoi ne se lasse-t-on point? et que peut le bon goût contre les entraînements, le caprice et les bizarreries de la mode? (Fig. 26, 27, et Pl. XX.)

En France, dès 1620 environ, on avait déjà tellement appris à bien faire, qu'il ne restait plus rien à emprunter aux Italiens. Les points de Venise et ceux de Gênes s'y fabriquaient avec autant de perfection que dans leur pays d'origine; mais la mode, quelque temps après, manifesta ses préférences pour les guipures de Belgique où l'on s'était mis à les confectionner avec des fils de plus en plus fins, ce qui amena forcément, et peu à peu, une modification complète dans le style. Le dessin, au lieu de simples lignes se multipliant dans leurs enlacements pour figurer les formes géométriques les plus ingénieuses et les plus variées, se composa de masses épaisses et compactes, produisant des bordures en manière d'acrotères évasés ou épanouis en éventails. Le tissu de ces dentelles, de fil très-fin, était léger, le travail très-minutieux; ces qualités qui dissimulaient la banalité ou la lourdeur du dessin, suffisaient au goût du temps (Pl. V, Fig. 3).

Telle était, sauf le genre à bord droit, qui se faisait depuis peu dans la Flandre française (Pl. VI, Fig. 1), la manière d'être des dentelles aux fuseaux au commencement du règne de Louis XIV.

On a vu précédemment que, malgré la sévérité des peines qui accompagnaient la violation des lois prohibitives, l'introduction des guipures belges se faisait sur une grande échelle par la contrebande; et que, pour couper court à l'invasion de ces produits étrangers qu'excitait et encourageait la mode, on fonda, à l'aide d'ouvrières embauchées à l'étranger pour l'enseignement des points les plus renommés, une manufacture de dentelles aux portes de Paris même, au château de Madrid, dans le bois de Boulogne. En peu de temps l'élégance artistique des produits de cette manufacture lui avait valu une préférence marquée dans toutes les cours de l'Europe, ou ils étaient recherchés, ainsi que nos points à l'aiguille, sous le nom de *Point de France* [1].

1. C'est sous le règne de Louis XIV que la France commença à exercer au dehors, pour les affaires de toilette et de goût, cette influence souveraine que depuis on n'a point cherché à lui disputer. La cour de Versailles donne le ton à l'Europe entière. Jusque-là nous avions acheté notre luxe aux étrangers, et maintenant ce sont les étrangers qui deviennent nos tributaires. Dans le siècle précédent, l'économiste Laffemas comparait les Français à des sauvages qui donnent ce qu'ils ont de plus précieux pour des *babioles*, et au XVIIe siècle, Bolingbroke reproche aux Anglais d'enrichir la France en lui

Sous l'influence protectrice de son royal parrain, Louis XIV, et de son entourage, artistes et grands seigneurs, cette manufacture maintint pendant de longues années sa belle renommée. On y fabriquait des dentelles façon *Angleterre* (Pl. VII et VIII). Le changement qui s'était opéré dans le costume avait amené l'emploi de dentelles flottantes, et ce genre, le plus recherché alors, convenait par sa légèreté au nouvel usage qu'on en faisait.

On ne portait plus de cols rabattus et on avait cessé de galonner les habits avec de la dentelle, mais on en faisait un usage plus général pour le linge de corps. En outre, l'extrémité des cravates, les manchettes et les canons au bas des chausses en étaient ornées de très-larges, dont la valeur représentait des sommes fabuleuses. Quand elles étaient des plus fines, cela se chiffrait par milliers de livres.

De leur côté, dans l'emploi qu'en faisaient les dames, régnait la plus grande profusion. Pas un morceau de toile et de batiste destiné à leur usage personnel ou à servir de garniture aux meubles de leur boudoir et de leur chambre à coucher qui n'en fût orné. Elles se montraient dans leur intérieur avec des toilettes de déshabillé de la plus riche élégance, littéralement ensevelies sous des flots de dentelles. Les plus luxueuses et les plus riches, celles à l'aiguille, étaient réservées aux toilettes d'apparat. Étagées en larges plis, elles servaient à édifier les hautes coiffures suivant la mode de ce temps-là, à garnir les corsages décolletés des robes sous forme de berthes et on les voyait s'étaler par devant, sur toute la hauteur de la jupe, en une large bande de chaque côté.

La magnificence de ces toilettes ainsi enrichies des hauts reliefs du point d'Alençon d'alors, s'enlevant avec éclat sur de brillantes étoffes de soie, échappe à toute description. Qui n'a jamais eu sous les yeux un échantillon de ces splendides dentelles, ne peut s'en créer une idée! (Pl. XXV.)

Louis XIV, pendant la première période de son règne, n'avait eu qu'à enregistrer des succès. A la mort de Mazarin, quand il prit en main les rênes du gouvernement, il ne restait plus aucune trace des anciennes factions et nous étions en paix avec nos voisins, après une guerre heureuse qui valut à la France des acquisitions importantes. L'État, il est vrai, était obéré par suite de la mauvaise gestion et de l'avidité du cardinal, plus préoccupé d'arrondir sa fortune particulière que de ménager celle du pays; mais le roi était animé des meilleures intentions, et fermement résolu à mettre fin à tous les désordres[1]. Il eut le bonheur de rencontrer un homme de génie, Colbert, à qui il confia l'administration de ses finances. Dans ses mains habiles, l'ordre fut bientôt rétabli, et tout en diminuant les charges des contribuables, il sut accroître les revenus.

La paix à l'intérieur, les encouragements pécuniaires aux manufactures et au commerce, le goût du luxe surexcité par l'exemple de la cour, donnèrent à l'esprit d'entreprise un développement jusqu'alors inconnu. La France traversa une période de prospérité et de bien-être dont on n'avait pas vu d'exemple depuis les dernières années du

payant tous les ans, en échange de ses frivolités brillantes, cinq à six cent mille livres sterling. — *Les Arts somptuaires*, par Charles Louandre, tome I, page 241. Paris, 1858 (Hangart-Maugé, Éditeur).

1. Voltaire, *Siècle de Louis XIV*.

règne de Henri IV. Mais, une série de guerres interminables qui eurent leurs succès et leurs revers; des travaux gigantesques dont l'utilité ne fut pas toujours en rapport avec les ressources de l'État; les palais somptueux qu'on édifia, le luxe exagéré et le faste éblouissant de la cour, les plaisirs du roi; tout cela entraîna à des dépenses ruineuses qui eurent pour résultat la destruction des réformes économiques du grand Colbert et jetèrent les finances dans un désordre pour longtemps irréparable.

Cette situation déplorable porta un coup funeste à la prospérité des manufactures et du commerce. Vers 1688, il fallut forcément réduire les dépenses et diminuer le luxe de la cour; ce qui, dit à ce propos Voltaire, « dans un royaume rempli de manufactures, est diminuer l'industrie et la circulation, et ce qui n'est convenable qu'à une nation qui paie son luxe à l'étranger. »

Bien loin de songer, comme par le passé, à encourager les arts et les manufactures, il fut ordonné que tous les meubles d'argent massif appartenant aux particuliers de toutes les classes seraient portés à la Monnaie. Le roi donna l'exemple; il se priva d'une foule d'objets précieux, chefs-d'œuvre de ciselure des mains de Ballin et tous exécutés sur les dessins de Lebrun. Toute cette belle orfévrerie fut fondue, et ne produisit pas même le tiers de ce qu'elle avait coûté. Ce sacrifice douloureux, imposé par le malheur des temps, fut d'autant plus regrettable qu'il ne procura qu'une bien faible ressource relative.

On conçoit qu'au milieu d'un tel désarroi financier, avec les charges très-lourdes que les impôts excessifs faisaient peser sur toutes les fortunes, la gêne dut être grande et que la dentelle, plus que tout autre produit manufacturé, dut en ressentir les effets.

La cour n'encourageant plus la fabrication des plus belles sortes par ses achats, pas plus que la noblesse à qui on était obligé de demander le sacrifice de son orfévrerie; d'un autre côté, par suite de la guerre, les débouchés extérieurs leur étant fermés, la fabrication dut se restreindre et se borner à produire des dentelles plus ordinaires pour le marché intérieur, qui se trouva bien insuffisant dans ces moments de misère publique, surtout après les excitations à la production qui les avaient précédés. Il en résulta un affaissement général de toutes les manufactures : c'est au point que, vers la fin du règne de Louis XIV, quelques-unes avaient cessé d'exister et que d'autres avaient vu leur importance diminuer de plus des deux tiers.

Savary écrit, au commencement du XVIII[e] siècle, que la manufacture de points de France établie à Madrid, château bâti par François I[er] dans le Bois de Boulogne, où elle avait prospéré pendant de longues années, n'existe plus et que celle d'Aurillac qui en faisait annuellement pour plus de 700,000 livres n'en produit plus que pour 150,000.

On voit par ces deux exemples quelles étaient les souffrances de l'industrie dentellière; les manufactures les moins éprouvées étaient celles où l'on s'occupait à des ouvrages communs pour la consommation intérieure.

Les produits de celle qui avait existé au château de Madrid avaient été les plus recherchés par l'aristocratie et la finance, parce que, au point de vue de l'exécution et

du bon goût, ils étaient les plus réussis; pour cette cause, ils servaient de modèles à toutes les autres manufactures établies dans le royaume et au dehors, où on cherchait à s'en rapprocher en imitant leur genre. Après qu'elle eût cessé d'exister, on manqua de guide; n'ayant plus la concurrence de ces modèles élégants qui maintenaient le goût dans une sphère élevée, le dessin perdit de sa valeur artistique et s'appauvrit. Comme il était devenu difficile d'écouler les produits de grande valeur, ce fut une nécessité d'en faire d'un genre plus simple, moins chargés en dessin, et le dessin ainsi élagué eut besoin d'un remplissage.

C'est alors qu'on chercha à y pourvoir par un fond de réseau. Ce fut d'abord un réseau à quatre fils de forme hexagone (Pl. IX), auquel on donna le nom de fond de brides parce que, sauf sa forme régulière, les lignes qui le composaient se tressaient exactement comme les brides qui, antérieurement, suffisaient à relier toutes les parties du dessin alors que son développement s'étendait sur tout le corps et toute la largeur du tissu.

Quand la composition du modèle était bien entendue, c'est-à-dire, quand l'idée, dans sa simplicité, en était savante et qu'on en avait tiré parti avec art, la dentelle, quoique d'un aspect moins riche, n'en produisait pas moins un effet satisfaisant. Sur ce fond à mailles claires, enjolivées quelquefois de nombreux picots, les motifs de la composition se découpaient en reliefs s'enlevant assez énergiquement. Si elle péchait par la mesquinerie du dessin, elle pouvait avoir, malgré ce défaut, une certaine élégance et à l'emploi peut-être plus de grâce. La mode avait changé pour la manière d'en faire usage sur les objets qu'elle était destinée à embellir; elle ne se posait plus à plat, mais elle se plissait ou se chiffonnait de façon que, les bords de la partie volante de la dentelle se trouvant seuls développés, le dessin se fût perdu si dans les plis plus serrés du côté opposé fixé à l'étoffe on l'y avait prodigué, et cela eût donné un aspect un peu lourd à l'ensemble de la garniture.

Il est regrettable qu'on ne s'en soit pas tenu à ce fond à mailles claires, orné de picots, dont l'aspect était doux et agréable, ou qu'on ne se soit pas borné à en imaginer d'autres de différents dessins également à picots et assez clairs pour ne pas nuire aux reliefs dont l'effet est d'ajouter aux charmes de la dentelle. Tout en ayant perdu une partie de sa richesse, malgré sa simplicité, elle eût conservé une valeur relative et un certain éclat.

On ne connaissait pas encore sous Louis XIV le réseau connu aujourd'hui sous le nom de réseau *Alençon, Lille,* ou *Fond clair,* lequel se fait aussi bien à l'aiguille qu'aux fuseaux et qui, depuis, a été le plus souvent adopté pour servir de fond aux dentelles. L'importance qu'on donna à cette insignifiante nouveauté a exercé une influence funeste sur l'avenir de la dentelle. La mode s'engoua de sa légèreté qu'on prit pour de la finesse, et l'on se préoccupa bien plus de sa réduction que du dessin qui devint un objet secondaire.

Quand vint le règne de Louis XVI, le réseau avait tout envahi; à peine sur les bords de la dentelle quelque chose sans caractère et sans art qui avait la prétention

d'être du dessin. Deux ou trois semblants de feuilles, se détachant d'un semblant de tige grossièrement dessiné, portant à son extrémité un semblant de fleur, et c'était tout. Jamais le mauvais goût n'enfanta rien d'aussi nul au point de vue de l'art, d'aussi pauvre comme ornement que les dentelles de ce temps-là, et jamais argent ne fut plus mal employé que celui qu'on y dépensait; aussi, quand la reine Marie-Antoinette se prit de passion pour les fines mousselines des Indes dont elle bordait ses lingeries, on ne s'aperçut guère de la mesquinerie de cet ornement monotone, tant était grande l'insignifiance de la dentelle, qui n'avait plus d'autre attrait que la valeur attachée à son nom.

Cette nouvelle transformation de la dentelle ne s'opéra pas tout d'un coup. Le point d'Angleterre, dont le travail importé en France avait été copié dans les manufactures royales établies à Paris et à Aurillac, et qui était connu aussi sous le nom de point de Bruxelles[1], se confectionnait, comme on l'a dit précédemment, par parcelles détachées, dont la réunion composait un dessin combiné d'avance; et le fond ou les brides qu'on y ajoutait pour relier le tout, se faisaient après coup et y étaient rattachés par une opération de crochetage. Le dessin et le fond étant ainsi indépendants l'un de l'autre, il n'y avait pas à combiner celui-ci avec le nombre de fuseaux nécessaires pour la confection de l'ensemble des motifs composant la dentelle. La maille du fond pouvait être claire ou serrée, cela n'y faisait rien et ne créait aucune difficulté pour son application. Aussi le fond de brides à picots resta en usage pour la dentelle de Bruxelles et celle de Bruges, qui était du même genre en plus commun, pendant la plus grande partie du règne de Louis XV. (Pl. XXXII.)

Mais, quand il s'agit de la malines, de la valenciennes et de toutes les autres dentelles se faisant d'une seule pièce, dans les vides que les divers motifs du dessin laissaient entre eux le fond dut faire emploi de tous les fils qui s'échappaient des parties mates et sa réduction dépendit de leur nombre pour un espace déterminé. Le principe était de bourrer les parties mates du dessin; suivant que l'on y employait des fils fins ou gros, la quantité de ces fils était plus ou moins grande et le réseau plus ou moins fin, c'est-à-dire serré ou réduit. (Pl. XI, Fig. 1, et Pl. XIV, Fig. 1, 2.)

En appliquant les dentelles de Bruxelles sur un fond de brides à picots qui ne nuisait pas à l'effet du dessin, on réalisait une économie et l'on pouvait pour un prix modéré en produire d'assez hautes; mais, en les appliquant sur du réseau fin façon *malines* ou *lille*, il n'y avait pas d'économie sensible. On n'avait fait que diminuer sans profit, au point de vue de l'art et de la dépense, l'ampleur et la richesse du dessin.

Il en était de même pour les autres dentelles, car la quantité de fuseaux étant restée la même, qu'on les manœuvrât pour faire un réseau ou figurer un dessin, la dépense de temps était presque égale.

Le réseau a donc eu une influence fâcheuse sur les dentelles, mais il n'y en a point

1. Il s'agit ici du point de Bruxelles fait aux fuseaux, connu aujourd'hui sous le nom d'application ou de fleurs d'application. (Pl. XXXIV.)

qui y ait perdu autant que celle de Bruxelles connue maintenant sous le nom d'application (Pl. X, Fig. 1 et 2.). Un de ses effets les plus agréables est produit par des petits reliefs appelés *brodes,* pratiqués dans les feuilles en guise de nervures; or, ces reliefs qui font sa richesse et en augmentent considérablement le prix, ne ressortent pas du tout sur un fond de réseau fin, et auraient besoin justement d'un fond très-ajouré pour bien s'enlever. Cela est si vrai que, pour donner un peu d'attrait et d'éclat au dessin, on est obligé d'y ménager des jours que l'on a soin d'orner de points de guipure à l'aiguille très-délicats qui y sont du meilleur effet.



Fig. 40. — Guipure commune, fin du XVII[e] siecle.

Depuis qu'on a inventé les tulles mécaniques dits *bruxelles,* l'application se pose généralement sur ce réseau, dont le prix de revient est minime; on réalise alors une économie considérable, mais on n'a plus qu'une dentelle doublée d'une imitation peu séduisante pour un œil délicat; car, elle n'a plus, ainsi accommodée, ce flou qui est la propriété la plus attrayante des produits manuels. Au chiffonner elle est raide, le pli en est sec et n'a point l'ampleur, le moelleux du vrai réseau. Ajoutez que tulle et dentelle se faisant aujourd'hui en coton, tout cela n'a de la main qu'à l'aide des apprêts malsains que nécessite cette matière molle et légère [1]; apprêts qui sont loin d'être un équivalent de la fermeté naturelle inhérente aux fils de lin qui, à cause de leur pesanteur spécifique incomparablement plus grande, fournissaient un pli tombant bien, élégant et sans raideur.

Tant que la dentelle se fit sans réseau, elle conserva son unité; ce fut d'abord le gothique à rosaces italien qui lui servit exclusivement de modèle depuis son origine

1. On se sert du blanc de céruse pour apprêter et blanchir les applications; blanc de plomb d'après Turgan, 95[e] livraison des *Grandes usines,* page 242.

jusque vers les derniers temps du règne de Louis XIII; puis, on adopta le style de la Renaissance dans la composition des dessins qu'on lui appliqua. Au moment de l'invention du réseau, elles rentraient toutes à peu près dans un seul genre dont le type était représenté par le point de France aux fuseaux, imité du point d'Angleterre. La valenciennes elle-même (Pl. VI, Fig. 3) et la malines se faisaient d'après les menus modèles, seulement le fond se composait de différents points de guipure au lieu de brides à picots. Il y avait bien, par-ci, par-là, quelques variétés, mais les points de France et d'Angleterre étant les plus renommés, on cherchait dans toutes les fabriques à s'en rapprocher. Il n'y avait pas même d'exception pour les dentelles les plus grossières, qui étaient l'image des dentelles fines vues au verre grossissant. (Fig. 40.)

Le réseau ayant eu différentes manières d'être : le réseau *point de Dieppe,* le réseau *Alençon, Lille* ou *Fond clair,* le réseau *Malines,* le réseau *Valenciennes,* celui dit *trenne* ou *Point de Paris,* cela donna l'occasion de différentes sortes de dentelles qui prirent le nom des localités où ces réseaux étaient le plus en usage.

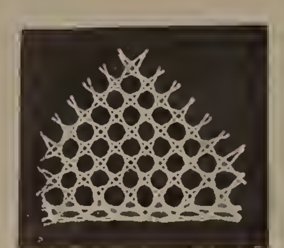


Fig. 41. — Réseau de la dentelle Torchon.

Le plus simple et probablement le plus ancien, qui a dû donner naissance à tous les autres, est celui qu'on emploie à la dentelle *Torchon,* la plus ordinaire et la moins compliquée de toutes. Il est à deux fils et carré; les fuseaux qui le font se tordent une fois ou deux au plus, suivant la dimension du réseau. (Fig. 41.) Tordus trois ou quatre fois, cela produit des lignes très-nettes, et le réseau prend alors le nom de *point de Dieppe.* L'inspection de ces réseaux démontre la simplicité du travail, qui est des plus élémentaires. (Fig. 42.)



Fig. 42. — Réseau de Dieppe, orné de Points d'Esprit.

Le réseau dit *Alençon, Lille* ou *Fond clair,* est d'un travail aussi simple que les précédents; il est à deux fils également, mais de forme hexagone. Cette figure se produit par l'effet du croisement de deux fuseaux au point de jonction des quatre qui s'emploient dans chaque réseau. C'est le croisement de ces fils qui rend les réseaux solidaires en les rattachant ensemble. Si l'on croise les quatre fils, la figure qui se produit est forcément carrée, comme le sont les réseaux *Torchon* ou *Dieppe.* (Fig. 43.)

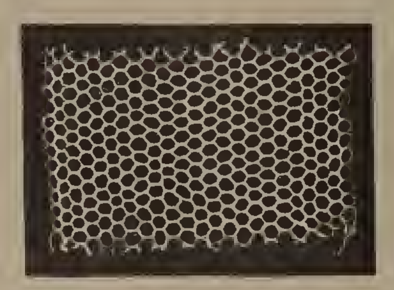


Fig. 43. — Réseau Lille ou Alençon.

Le réseau *Alençon* se fait à l'aiguille ou aux fuseaux. Dans ce dernier cas, il s'emploie comme fond aux dentelles actuelles de Chantilly, Caen, Lille, etc. L'application de Bruxelles prend, dans le commerce, le nom d'Angleterre quand on l'y a posée dessus. (Pl. XXXV.) Fait à l'aiguille, il est le complément du point d'Alençon et du point de gaze de Bruxelles, qui sont des dentelles travaillées à l'aiguille. (Pl. XXX et XLVI.)

Le réseau *Malines,* employé exclusivement à la dentelle de ce nom, est également à

deux fils, mais sa forme est octogone. Il diffère en outre des précédents, en ce qu'au point de jonction des fils de deux réseaux contigus, les fuseaux, qui sont au nombre de quatre à ce point, se tressent ensemble trois ou quatre fois par quatre; ce qui donne à cet endroit une ligne d'une épaisseur double dont l'effet, par ce contraste, ne manque pas d'agrément. (Fig. 44.)

La *trenne* ou point de Paris est un réseau complexe deux fils, représentant un hexagone et deux triangles. C'est un carré ou une suite de carrés coupés par deux

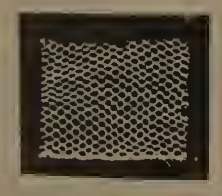


Fig. 44. — Réseau Malines.

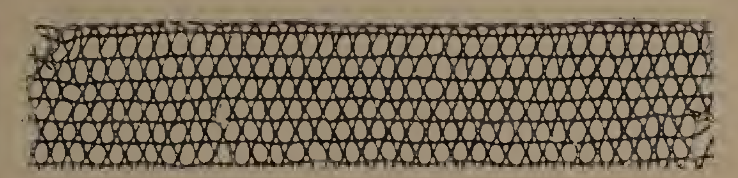


Fig. 45. — Réseau Point de Paris, ou Fond chant.

lignes parallèles dans le sens de la longueur du travail. Chaque carré ainsi coupé produit au milieu un hexagone, et à droite et à gauche des parallèles, un triangle. (Fig. 45.)

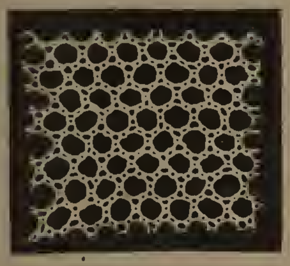


Fig. 46. — Mariage ou Cinq trous.

On désigne quelquefois ce réseau par le nom de *fond chant*.

Le fond *valenciennes* est un réseau quatre fils, jadis presque rond, aujourd'hui représentant un carré parfait. Aux points de jonction, il n'y a que deux fuseaux sur quatre qui se croisent; de cette façon il n'y a jamais que quatre fils de tressés ensemble et par suite l'épaisseur des lignes est partout la même. (Pl. XII.)

Il y a encore un réseau qu'on appelle *mariage* dans la fabrique du Puy et *cinq-trous* dans les autres. Il est rond et se fait avec le même nombre de fuseaux que le point de Paris. (Fig. 46.)

CHAPITRE V

LA VALENCIENNES.

De toutes les dentelles aux fuseaux, celle qui a résisté le plus longtemps aux fantaisies successives de la mode, c'est la *valenciennes*. Cette faveur exceptionnelle n'est pas due à ses qualités artistiques actuelles; sous ce rapport, elle a hérité de son ancienne renommée sans qu'on ait rien fait pour la lui conserver. Le goût présent n'est pas exigeant et se contente des pauvretés qu'on lui offre. C'est à une autre cause, sa solidité, qu'il faut attribuer sa vogue persistante.

Quoique cette dentelle ne présente pas les mêmes garanties de durée qu'autrefois. soit, parce qu'elle se fait maintenant en fils de coton; soit, parce que nombre des fils employés dans le remplissage des mats sont levés et reposés ensuite pour la répétition des motifs dans lesquels ils ont servi, comme cela se pratique dans les tissus brochés ordinaires, elle n'en a pas moins relativement à la malines, à la dentelle façon Lille, une solidité supérieure. C'est pour cela qu'elle a conservé les préférences du consommateur.

C'est la ville de Valenciennes qui a donné son nom à cette précieuse dentelle, laquelle, malgré ce qu'on en a dit, se faisait aussi dans les contrées environnantes pour les sortes de finesse moyenne d'une consommation courante. Seulement, les plus fines et les plus riches se fabriquaient spécialement dans l'intérieur de cette ville, où il y avait des ouvrières en grand nombre, habituées à manier les fils extra-fins propres à ce travail délicat.

De ce qu'on y avait cette spécialité, et qu'ailleurs on n'essayait pas de s'y adonner, très-probablement parce qu'on n'en sentait pas la nécessité, occupé qu'on était à des ouvrages plus ordinaires, dont le débit devait être plus grand et plus facile, les Valenciennois, glorieux et fiers des avantages de leur supériorité réelle, qu'on ne trouvait pas intérêt à leur disputer, aveuglés par un chauvinisme local dont on sent la cause, se sont aisément persuadé que ce qui était possible à l'habileté de leurs ouvrières dans l'intérieur de leur ville, ne l'était plus à ces mêmes ouvrières transportées seulement en dehors des murs, sur le territoire même de la cité. De là un petit conte légendaire, que des écrivains en passant n'ont pas manqué de recueillir et de présenter au public comme une curiosité merveilleuse qui a excité leur admiration et leur étonnement.

Il faut citer cette légende pour montrer où peut aller le béotisme de la crédulité humaine.

« Ce beau travail, dit M. Dieudonné, préfet du Nord en 1804, dans une statistique de ce département, est tellement inhérent au lieu, qu'un fait bien établi, c'est que, si une pièce de cette dentelle était commencée à Valenciennes et finie hors des murs, cette dernière partie serait visiblement moins belle et moins parfaite que l'autre, quoique continuée par la même dentellière, avec le même fil, sur le même carreau.

« Quelle peut-être la cause de ce phénomène? Est-ce l'influence de l'atmosphère, ainsi que les Valenciennois le prétendent? Il est de fait que jusqu'à présent cette dentelle n'a pu être imitée dans aucune ville de l'Europe, et que cette fabrication ne s'étend pas au delà de l'enceinte de la ville. »

Ne se croirait-on pas revenu au beau temps de la sorcellerie? Un effet physique aussi bizarre ne pouvait certainement se produire sans qu'il se passât quelque chose d'extraordinaire et de surnaturel.

Peut-être quelques diablotins invisibles venaient-ils tout exprès pour brouiller les fuseaux et déplacer les épingles chaque fois que pareille expérience se faisait. Ou bien encore, la fée protectrice de la cité, jalouse de lui conserver son industrie, paralysait-elle les mains des ouvrières qui essayaient de s'y adonner au dehors?

On ne comprend pas que des gens sérieux répètent de pareils contes, bons tout au plus à amuser des enfants. C'est qu'ils y ajoutent foi et les reproduisent avec un air de satisfaction qui n'a d'égal que leur naïveté [1].

Cela ne manque pas d'à-propos en face d'une industrie qui déjà, en 1804, avait presque complétement émigré en Belgique, et qui, depuis plus de soixante ans, a entièrement disparu de la ville de Valenciennes; alors surtout qu'on affirme, comme M. Aubry, que cette industrie, établie au loin maintenant, a de nos jours fait de grands progrès [2].

Pour donner à ce conte légendaire un air de vraisemblance que contredisent ces progrès qu'on dit encore avoir été accomplis en d'autres lieux, M. Aubry s'appuie sur la variété d'aspect des mêmes sortes de dentelles fabriquées dans des pays différents. Il ignore sans doute que ces variétés sont la conséquence d'habitudes différentes. « Le même dessin, dit-il, fait avec la même matière première, qu'il soit exécuté en Belgique, en Saxe, à Lille, Arras, Mirecourt ou au Puy, aura toujours le cachet de la ville où il a été fabriqué. Il en a constamment été de la sorte depuis l'origine de la dentelle, et jamais on n'a pu transporter le genre de fabrication d'une ville dans une autre, il y a toujours une différence sensible. »

M. Aubry connaît la dentelle pour l'avoir pratiquée longtemps, mais en faisant son histoire il s'est laissé beaucoup trop influencer par ceux qui en avaient écrit avant lui.

1. Les lignes citées, attribuées à M. Dieudonné, préfet du Nord en 1804, sont empruntées au rapport de l'exposition universelle de 1851; M. Aubry s'en sert pour démontrer l'impossibilité de faire dans un pays ce qui se fait dans un autre !

2. La Fig. 2 de la Pl. XII est le fac-simile d'une valenciennes de Belgique, et la Fig. 3 de la même planche est la reproduction d'un échantillon fait par une ouvrière du Puy, qui n'avait jamais travaillé à la valenciennes.

S'il eût soupçonné qu'en descendant dans les détails les plus intimes des procédés de fabrication de chaque pays il devait trouver des habitudes différentes, il n'eût pas manqué de le faire et les causes de ces variétés d'aspect dans les mêmes genres, suivant le pays, lui eussent été révélées.

Le plus ou moins grand développement et le degré d'inclinaison du plan supérieur du métier à dentelles, le poids des fuseaux, la plus ou moins grande torsion des matières employées à la fabrication, et surtout les différentes manières de piquer, sont autant de causes qui influent sur la manière d'être du produit.

De toutes ces causes, celle qui contribue le plus à donner aux dentelles similaires de chaque pays une originalité à part, c'est la piqûre, dont les procédés sont plus ou moins variables.

Partout généralement, après avoir choisi le fond qu'on a l'intention d'appliquer à un modèle, on pique à vue de nez les trous d'épingles qui circonscrivent le dessin; la Belgique est le seul pays où l'on pique d'une façon qu'on pourrait appeler d'après nature.

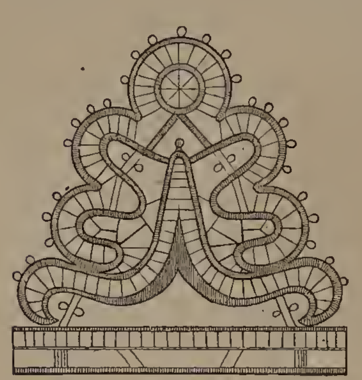
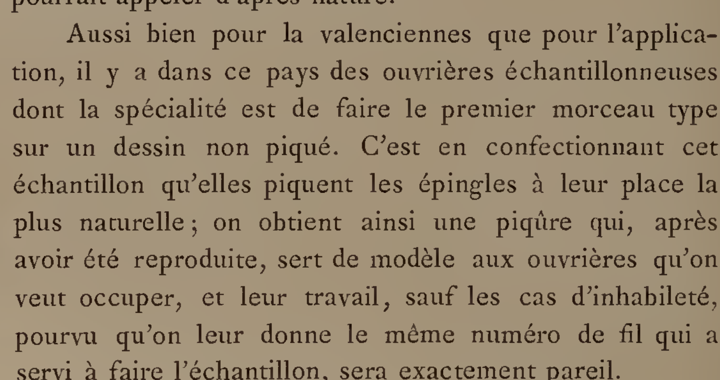


Fig. 47. — Passement aux fuseaux d'après Vinciolo. (Paris, 1623.)



Aussi bien pour la valenciennes que pour l'application, il y a dans ce pays des ouvrières échantillonneuses dont la spécialité est de faire le premier morceau type sur un dessin non piqué. C'est en confectionnant cet échantillon qu'elles piquent les épingles à leur place la plus naturelle; on obtient ainsi une piqûre qui, après avoir été reproduite, sert de modèle aux ouvrières qu'on veut occuper, et leur travail, sauf les cas d'inhabileté, pourvu qu'on leur donne le même numéro de fil qui a servi à faire l'échantillon, sera exactement pareil.

On comprend facilement que la plus habile ouvrière transportée dans un autre pays, Mirecourt[1], par exemple, n'obtiendrait plus le même résultat avec une autre piqûre sans que l'air ou la température y fût pour quelque chose.

De ce que tous ceux qui ont essayé de faire de la valenciennes en dehors de la ville de ce nom et de la Belgique n'ont pas réussi parce qu'ils ignoraient ce détail, on a cru à une impossibilité; rien n'est plus simple cependant que ce travail.

Les combinaisons en sont si peu compliquées que, de toutes les dentelles qu'a imitées la mécanique, c'est celle qu'on a le mieux copiée. Avec une bonne piqûre l'ouvrière n'a qu'à suivre. Quand il s'agit des plus larges et des plus fines, c'est une œuvre de patience, ayant besoin d'une habileté de main qu'on n'acquiert que par la pratique; mais elle n'exige aucune dépense d'intelligence, comme le demandent d'autres dentelles moins compliquées en apparence, telles que les guipures et l'application.

1. On fait depuis vingt-cinq ans environ de l'application a Mirecourt; elle y est d'un beau blanc et n'a pas besoin comme celle de Belgique d'être passée au blanc de carbonate de plomb, mais elle n'a pas l'aspect de celle-ci à laquelle la consommation est habituée. Cette différence d'aspect provient uniquement de la piqûre. On ne paraît pas s'en douter dans cette fabrique.

Le travail manuel n'est pas celui d'une machine automatique, il est varié comme la nature; cela explique pourquoi dans le même pays les ouvrages ne se ressemblent pas d'une manière absolue; mais quand de l'ensemble de ces ouvrages il ressort une différence d'aspect bien accentuée d'avec ceux similaires d'une autre contrée, c'est qu'il y a une cause physique indépendante des mains qui les ont confectionnés, dont on trouvera toujours la raison, si l'on veut se donner la peine de la rechercher, dans la différence des instruments employés à chaque localité. On aime assez à mettre sur le compte du surnaturel ce que l'on ne comprend pas. C'est une satisfaction pour la vanité et l'ignorance, mais c'est aussi une faiblesse contre laquelle on ne saurait trop réagir. Comment entreprendre et poursuivre une œuvre avec persévérance, si l'on écoute les préjugés populaires affirmant des impossibilités surnaturelles, décourageantes et qu'une analyse un peu sérieuse ferait vite évanouir?

Il n'existe aucun document historique qui puisse fournir quelques renseignements sur l'ancienneté de l'établissement de la première manufacture de dentelles dans la ville

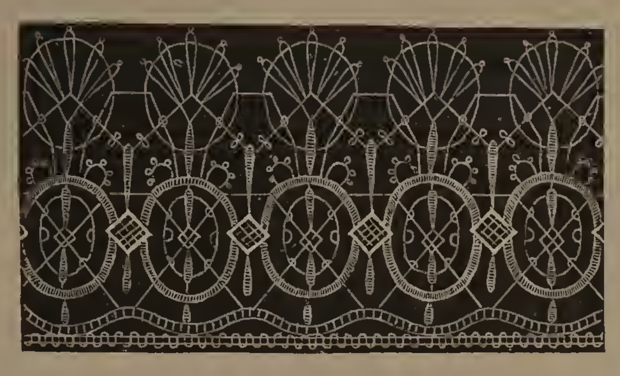


Fig. 48. — Passement aux fuseaux d'apres Foillet.
(Montbelliard, 1598.)

de Valenciennes; mais il y en a de très-nombreux qui prouvent que la dentelle était inconnue avant le milieu du XVIe siècle; cela n'a pas empêché qu'on ait fait remonter sa fabrication dans cette ville au XVe siècle. C'est l'opinion de M. Aubry et après lui de Mme Palliser. « On y employa, » dit cette dernière « du fil de lin à trois brins. »

C'est là un détail qui a pu lui paraître intéressant, mais il eût été plus utile de faire connaître pourquoi cette époque du XVe siècle est mise en avant plutôt que toute autre.

Ce qu'il y a de certain, c'est que partout où l'on fabriquait de la dentelle aux fuseaux, au XVIe siècle et au commencement du XVIIe siècle, elle se faisait d'après les modèles des maîtres italiens ou d'après leur inspiration.

On remarque que la plupart des modèles de dentelles aux fuseaux qui se trouvent dans l'édition de 1623 de Vinciolo ne peuvent s'exécuter sans crochetage (voir Fig. 24, page 38, et Fig. 47), tandis que ceux du recueil édité par Foillet à Montbelliard

en 1598, quoiqu'à dents assez prononcées, sont combinées pour se passer de ce procédé. (Fig. 13, page 19, et Fig. 48[1].) Il en est résulté deux systèmes de fabrication différents, suivant qu'on a travaillé d'après les modèles de l'un ou de l'autre; et, lorsque vers le milieu du XVII[e] siècle le genre Renaissance dont les dessins étaient à bords droits a prévalu, on a fait, dans les pays où l'opération du crochetage était pratiquée comme dans le Brabant, de la dentelle semblable, pour le travail, à celle actuelle dite guipure de Bruges, et dans ceux où l'on ne savait pas crocheter, un genre de dentelle dont le travail, sauf le réseau qui n'avait pas encore été inventé à cette époque, avait une parfaite analogie avec celui de la valenciennes. C'est à ce moment qu'il faut faire remonter l'origine de celle qui a porté ce nom.

La Pl. VI, Fig. 3, représente un des plus beaux spécimens de cette dentelle de la fin du XVII[e] siècle.

M[me] Palliser reproduit dans son ouvrage une dentelle de même genre qu'elle attribue à la fabrication de Binche, mais qui a la même origine que la précédente. Le travail de cette ville n'a aucune analogie avec celui de la Flandre française, il est au contraire identique avec celui de Bruxelles ou de Bruges[2].

Il n'y a point de dentelles aux fuseaux dont le prix de revient soit aussi élevé que celui de la valenciennes; cela tient à la quantité innombrable de fuseaux qu'elle nécessite pour peu qu'elle soit fine et large. Aujourd'hui sa confection en réclame relativement moins, parce que tous les fuseaux qui s'emploient dans les mats ne passent pas dans le fond. Bon nombre sont levés et sont successivement reportés plus loin pour la répétition des motifs où ils ont servi. Jadis tous les fuseaux des mats passaient dans le fond, dont les réseaux étaient quelquefois si réduits qu'on en comptait jusqu'à cent par centimètre carré, ce qui exigeait pour une dentelle d'un centimètre de large quatre-vingts fuseaux et huit cents pour une de dix centimètres. Pour faire une longueur d'un centimètre sur une largeur de dix d'une dentelle de cette finesse, l'ouvrière devait manier dix fois les huit cents fuseaux, et comme chacun de ces fuseaux se passait d'une main à l'autre au moins huit fois pour un seul réseau, il en résultait un déplacement de soixante-quatre mille fuseaux pour un centimètre de long et de six millions quatre cent mille pour un mètre; ajoutez à cela le temps perdu à débrouiller ces innombrables fuseaux et l'on aura une idée de celui qui était nécessaire pour confectionner seulement une garniture de bonnet, laquelle se composait de deux petites bandes de

1. Voy. également les Fig. 11 et 12, page 19, Fig. 37 et 38, page 50, qui sont des modèles de la *Parasola*, combinés aussi pour se passer de l'opération du *Crochetage*.

2. M[me] Palliser cite une très-belle dentelle qu'on voit au couvent de la Visitation au Puy, qu'elle a pris pour de la valenciennes antique. C'est un point de France ou d'Angleterre aux fuseaux de la fin du XVII[e] siècle, ou du commencement du XVIII[e].

Son ouvrage fourmille d'erreurs de cette nature. Page 51, on voit un spécimen de dentelle à l'aiguille qu'elle appelle, on ne sait pourquoi, *point de Venise à la rose;* c'est une dentelle d'Alençon du XVIII[e] siècle, à réseau de bride hexagone!

Page 70, une valenciennes commune à laquelle elle donne le nom de point de Gênes; Page 177, un point de France aux fuseaux qu'elle donne comme un point d'Alençon à l'aiguille!

Page 215, comme spécimen de valenciennes du temps de Louis XVI une barbe à réseau simple, façon Lille; Page 335, une barbe en point à l'aiguille qu'elle attribue à la fabrication d'Honiton! etc.

quarante à cinquante centimètres sur huit à dix de large, d'une passe et d'un fond; le tout équivalant à deux mètres cinquante ou trois au plus, pouvait valoir, suivant la largeur des bandes et la finesse, jusqu'à 1,500 livres de la monnaie du temps.

Le fil de lin qu'on y employait était d'une finesse extrême, il y en avait qui valait jusqu'à 2,000 francs la livre; malgré ce prix élevé, ce qui s'en employait dans les fines valenciennes ne représentait pas plus de sept à huit pour cent de leur valeur: aussi, quand on a remplacé il y a cinquante ans environ cette inappréciable matière par du fil de coton, on n'a réalisé qu'une mesquine économie de trois à quatre pour cent et on a enlevé à la dentelle les meilleures de ses qualités; on a perdu en outre une industrie précieuse, celle des fils de main que la mécanique n'a pu remplacer, même pour la fabrication de certaines sortes de batistes que l'on ne trouve plus aujourd'hui dans le commerce.

Jusque vers la fin du règne de Louis XV à peu près, les fabricants de Valenciennes ont conservé les belles traditions des derniers temps du XVII[e] siècle, où l'on s'inspirait pour le dessin des plus élégants modèles des maîtres de la Renaissance; mais après il y a eu une décadence complète, surtout à partir du moment où cette industrie a émigré en Belgique (Pl. XI, Fig. 2).

Il est rare maintenant de rencontrer un dessin où l'on sente la main d'un artiste; c'est du reste un reproche à adresser à nos voisins pour toutes leurs dentelles, chose surprenante dans un pays où le goût des beaux arts est si répandu.

La valenciennes d'autrefois était fort appréciée pour son incomparable solidité, elle avait une valeur durable qui comptait dans les héritages, où elle se chiffrait quelquefois pour des sommes importantes, mais elle manquait d'un certain éclat et n'avait point comme effet une valeur en rapport avec son prix élevé. Elle se faisait il est vrai sur des modèles élégants, mais elle n'avait guère plus de relief qu'un fin damassé; cependant comme elle était en fils de lin très-fins et des plus beaux, elle présentait un glacé naturel fort agréable à l'œil. En outre, l'ampleur de son pli, sa fermeté qui n'excluait pas la souplesse, avait quelque chose de cossu qu'on ne retrouve plus dans celles d'aujourd'hui. Mesquines pour le dessin, qui est monotone et sans art, se chiffonnant pauvrement comme tout ce qui est coton, le plus fin connaisseur ne les distinguerait seulement pas d'une imitation à une faible distance (Pl. XII, Fig. 2).

Il serait bien facile cependant de donner à cette dentelle un aspect plus agréable. Des dessins mieux compris, un peu de grillé dans ces éternels effets de mat et quelques points à jour suffiraient.

On s'est mis à faire depuis peu de temps, dans le Brabant, de la dentelle façon Angleterre, Bruges ou application sur réseau de Valenciennes (Pl. XI, Fig. 3), que pour cela on appelle *valenciennes de Brabant*. Un brevet d'invention a été pris, dit-on, pour cette dentelle qui est bien supérieure à la valenciennes ordinaire, mais qui n'a de nouveau que le nom. Le travail en est tout à fait identique avec celui de la dentelle représentée sur la Planche IX, dont la fabrication remonte vers le milieu du siècle dernier. A cette époque on en a fait avec toute espèce de réseaux.

Tout ce qui compose le dessin de ces dentelles, appelées Valenciennes de Brabant, se fait à l'aide d'un petit nombre de fuseaux, par petites parcelles qui sont rattachées successivement, au moyen du crochetage, à leur point de jonction. Lorsque toutes les parties qui figurent le dessin sont terminées, on accroche par une boucle chacun des fuseaux nécessaires pour faire le fond, on les relève là où il n'y a pas de fond pour les attacher de nouveau au moment de continuer le même ouvrage, sauf quelques-uns qui sont laissés et qui passent sur le tissu où ils sont invisibles quand il est tout mat et sans jour, parce que le travail étant terminé et la dentelle retournée ils se trouvent à l'envers.

C'est absolument ce qu'on a toujours fait pour tous les travaux de ce genre à réseaux ou à brides.

La Figure 1 de la Pl. XII représente une dentelle qu'on appelle aussi *valenciennes du Brabant;* c'est le même travail, sauf que le réseau est à deux fils comme celui dit réseau de Dieppe, au lieu que le vrai réseau de la valenciennes est à quatre fils.

Sauf la ville de Bailleul et quelques cantons environnants dans le département du Nord, où il y a 8,000 ouvrières environ occupées à faire des valenciennes communes, cette industrie est maintenant spéciale à la Belgique; M. Aubry porte à 50,000 le nombre des ouvrières qui s'y adonnent. Les plus fines se font à Alost, Ypres et Courtrai; celles de Gand et de Bruges sont les plus communes. Cette fabrication, qui anciennement se faisait également à Mons dans le Hainaut, y a cessé.

On donnait, au XVIIIe siècle, le nom de fausses valenciennes à certaines dentelles sans cordonnets dont le travail pour l'exécution du dessin était identique avec celui de la valenciennes, quoique le fond en différât; ainsi les valenciennes de Bruges et de Bailleul à réseau presque rond, celles que l'on faisait dans le Lyonnais, portaient le nom de fausses valenciennes; on en faisait aussi à Lille et à Dieppe, et par exception quelques véritables. (Pl. XI, Fig. 1, et Pl. XLIX, Fig. 2 et 3.)

CHAPITRE VI

LA MALINES.

On fabriquait des dentelles aux fuseaux à Malines, longtemps avant l'existence du genre auquel cette ville a donné son nom. Depuis 1650 environ, ses produits ont acquis une renommée qui s'est perpétuée jusqu'à ces derniers temps et que leur avaient méritée leur finesse, leur originalité et leur supériorité sur tout ce qu'on essayait de faire ailleurs dans le même genre.

Dès les premiers temps des dentelles à bords droits, le travail de la malines était le même que celui des premières valenciennes; on avait les mêmes points, le même style pour les dessins. Une seule chose les distinguait: c'était pour la malines un cordonnet de fil plat encadrant les différents motifs de dessin et en suivant tous les mouvements, ce qui avait l'avantage de l'accentuer en lui donnant du relief. Lorsque plus tard on a adopté pour le champ de la dentelle le réseau que l'on connaît aujourd'hui, à la place des différents points qui en tenaient lieu, la malines a conservé quelques-uns des anciens points qui servaient à égayer le dessin par leur légèreté ou à le relever par leur richesse et la variété; et cette dentelle s'est trouvée avoir plus de charme que la valenciennes moderne, qui est tout mat, ou réseau, sans autre contraste.

On donnait anciennement le nom de *Malines*, ou de *façon Malines*, à toutes les dentelles aux fuseaux dont le dessin était relevé par un cordonnet de fil plat, de la même façon que cela se faisait à Malines même, quoique le champ ou fond ne fût pas pareil. (Pl. XIII, Fig. 1.)

En France, les dentelles façon malines avec fond de brides furent longtemps préférées, surtout au commencement du XVIII[e] siècle. Cela tenait sans doute à ce que le fond de brides picotées les faisait ressembler au point d'Angleterre, ou au point de France aux fuseaux, qui était une dentelle d'une plus grande valeur. Cette préférence existait également pour les dentelles à l'aiguille à fond de brides picotées, à cause que ce détail était emprunté au point de Venise ancien, et au point de France à l'aiguille. C'est pour cela que le point d'Argentan, où l'on faisait plus particulièrement les fonds de bride, était plus estimé que celui d'Alençon, où, au contraire, le réseau faisait le fond.

Dans un inventaire dressé en 1723, après le décès de Mme Anne, Palatine de Bavière, princesse de Condé, et conservé aux archives nationales, il est question de *malines à brides* et de *malines à réseau*[1]. Celles de brides étaient probablement de fabrique française[2].

Alors qu'on a adopté le réseau comme fond pour la malines, elle a subi une transformation qui n'a pas été à son avantage au point de vue de la richesse et de la solidité; mais comme elle empruntait à la légèreté du réseau un air de finesse apparente, elle n'en a pas moins eu un succès prodigieux, qui n'a été égalé que par la valenciennes. L'époque de sa plus grande vogue a été le milieu du XVIIIe siècle. (Pl. XIII, Fig. 2.)

Cette dentelle, dont le prix était pourtant assez élevé quand le réseau était très-réduit, ne répondait généralement pas par son élégance à la valeur qu'on lui attribuait; les modèles sur lesquels on les faisait étaient du plus mauvais goût, et il est rare, en cherchant dans les anciens types, d'en trouver dont le dessin soit à peu près satisfaisant.

La Figure 1 de la Planche XIV est le spécimen d'un échantillon qui remonte aux derniers temps du règne de Louis XV; le dessin en est d'une originalité naïve et bizarre; il ne dénote pas chez son auteur une bonne entente du sentiment artistique qui doit inspirer un compositeur de modèles pour la dentelle, mais il démontre à quel degré de décadence on était tombé en faisant une si grande dépense pour reproduire une niaiserie aussi enfantine.

On compte quatre-vingts réseaux dans sa largeur qui est de sept centimètres et demi, et sa confection n'a pas exigé moins de trois cent vingt fuseaux!

Pendant la dernière moitié du siècle dernier, la malines a été très-employée, et de préférence à la valenciennes, pour orner les manchettes et les jabots qui étaient le complément obligé de la toilette des personnes de qualité et des gens aisés.

Depuis le commencement du XIXe siècle jusqu'à ces derniers temps, on en a fait un usage très-fréquent pour garnir les bonnets et monter des coiffures. Par sa légèreté elle convenait plus particulièrement à cet usage. (Pl. XIV, Fig. 3.)

La malines a pu se copier très-facilement avec des métiers mécaniques, c'est probablement une des causes de son abandon. En ce moment elle paraît revenir à la mode.

Anvers, Louvain et Malines étaient les centres où se fabriquaient anciennement les dentelles qui avaient emprunté leur nom à cette dernière ville.

1. Archives nationales, X, 10065.

2. Voir, Isle de France, le passage relatif à la dentelle façon malines, dont il existait déjà une manufacture à Villiers-le-Bel près Paris, en 1691.

CHAPITRE VII

DENTELLES DE SOIE NOIRE AUX FUSEAUX.

Il serait difficile de préciser l'époque où l'on a commencé à faire des dentelles de soie noire. Pendant la première moitié du XVII[e] siècle, l'usage en fut très-restreint; on ne la rencontre que très-rarement sur les costumes de quelques portraits, dont les plus anciens sont postérieurs à 1620, et qui appartiennent aux écoles flamande ou espagnole.

Il ne paraît pas que les Italiens s'en soient occupés dans ce temps-là; ils se bornaient à faire quelques guipures en point de Gênes (Pl. IV) ou façon point de Gênes à l'aiguille, en fil blanc, avec parties en soie de couleur. Le travail qui est propre à cette sorte de dentelle permettait de produire, dans les rosaces surtout, des effets de couleur qui, se détachant bien nettement sur l'ensemble du dessin, lui donnaient par le contraste et la vivacité des nuances un certain éclat.

Vers les dernières années du XVII[e] siècle, toutes les fabriques où l'on s'adonnait à la production des dentelles communes cherchaient à imiter la malines ou la valenciennes, qui jouissaient de la plus belle réputation. On y faisait dans ces genres des dentelles très-grossières en soie noire, qui étaient portées plus particulièrement par les gens du peuple et les habitants des campagnes, lesquels en faisaient, surtout en Espagne et dans ses colonies, une consommation considérable.

C'est seulement à partir du règne de Louis XV que la dentelle noire a été franchement adoptée en France par la mode; et, depuis, elle est restée dans le commerce, qui en a demandé pour toutes les consommations.

Sous Louis XIV, au moment de son mariage avec l'infante Marie-Thérèse, l'usage des dentelles noires fut un instant adopté à la cour. Les robes étaient alors ouvertes par-devant et laissaient voir une sous-jupe que l'on garnissait d'une guipure noire à l'espagnole ou à l'anglaise[1]. Les corsages à pointe étaient très-décolletés, les manches courtes;

1. Les guipures noires espagnoles que l'on remarque sur les portraits du temps ont de l'analogie pour le dessin et le genre avec la Fig. 1 de la Pl. XLVIII; quant aux anglaises, elles se rapprochaient du genre qu'on fabriquait en

une bande de mousseline ornée de dentelles blanches, relevée par des nœuds, se drapait autour de l'ouverture du corsage en guise de berthe et les lingeries bouillonnées qui s'échappaient des manches étaient garnies de deux rangs de riches dentelles en point d'Angleterre.

La robe et la sous-jupe étaient de couleurs différentes; quelquefois la garniture de celle-ci était de guipure d'or ou d'argent, et celle de la robe de guipure noire.

Ces garnitures, d'assez mauvais goût, n'avaient ni l'élégance, ni la richesse, ni l'éclat des belles et fines dentelles blanches aux fuseaux que l'on faisait alors ni du point de Venise qui nous venait d'Italie. Les guipures blanches et le point n'eurent pas de peine à ressaisir leur empire et continuèrent, surtout après l'amélioration de nos fabriques, à jouir d'une faveur sans partage auprès des élégantes. Mais pour n'être plus admises à la cour, les dentelles noires ou guipures d'alors, assez communes du reste, et d'un style peu relevé, n'en devinrent pas moins l'objet d'un commerce important. On les employait à garnir les capelines et les mantes en usage dans beaucoup de contrées de la France et de l'étranger.

Plus tard, quand le mantelet fut mis à la mode, cette confection, le plus souvent en taffetas de soie noire, devint une occasion pour la dentelle noire de se produire dans le grand monde.

Cette mode remonte à 1690 environ; on voit dans le recueil de gravures de Bonnard, représentant les modes et les costumes en usage sous Louis XIV, plusieurs planches dont les sujets portent le mantelet, dit à la vieille, garni d'un volant de dentelle noire entourant toute la confection; vers le haut, la garniture se rabat sur les épaules.

Ces dentelles, dont le dessin a été indiqué très-largement par le burin du graveur, paraissent être des guipures à brides du même genre que celles que l'on faisait alors en fil blanc.

« La toilette féminine sous Louis XIV, » dit M. Ch. Louandre, dans son remarquable ouvrage sur les arts somptuaires, « peut se diviser en trois périodes, correspondant aux règnes de Mme de Montespan, de Mlle de Fontanges et de Mme de Maintenon. Sous Mme de Montespan, les modes se distinguèrent par un cachet de somptueuse élégance; Mlle de Fontanges leur donna une grâce mignarde et coquette; et Mme de Maintenon, une austérité sévère qui semblait répondre à la tristesse de la fin du grand règne. »

C'était alors le règne de cette dernière; le costume avait peu changé pour la forme, mais les corsages toujours ajustés comme par le passé étaient montants par derrière et à peine ouverts carrément sur le devant jusqu'à la naissance de la gorge, que couvrait une gorgerette plissée en point de fil blanc, dit de France au fuseau ou d'Alençon à l'aiguille. Une petite garniture de la même dentelle, également plissée à la vieille, courait autour de l'ouverture du corsage et quelquefois se prolongeait jusqu'à la taille. Les manches étaient un peu plus longues; de leur ouverture qui n'était plus serrée par un bouillon

fil blanc dans le pays. Il en était de même pour celles des Flandres. Il n'est pas rare de rencontrer sur les portraits du temps une guipure noire du même dessin que la Fig. 2 de la Pl. V.

s'échappaient deux rangs de dentelles volantes superposées. Un ample mantelet, orné de grandes guipures noires, complétait le costume ainsi réformé et ajoutait à sa sévère élégance.

Au commencement du XVIII[e] siècle, l'écharpe apparaît et se porte concurremment avec le mantelet, qui finit par être totalement remplacé par elle sous Louis XVI; on ne le voit plus reparaître qu'après 1830, tandis que l'écharpe, qui lui avait survécu jusqu'à ces derniers temps, a cessé d'être à la mode, malgré les essais infructueux qu'on a faits plusieurs fois pour remettre en usage cette confection disgracieuse, qui, en couvrant le buste, n'en laisse pas sentir la forme, mais au contraire donne de l'épaisseur aux tailles les plus élégantes et en dissimule ainsi tous les avantages.

L'écharpe est en outre d'un porter difficile et gênant; si on la développe sur les épaules et qu'on la laisse tomber sur le devant sans la fixer par des attaches, la femme, afin d'éviter qu'elle ne se roule en corde, n'ose faire usage de ses bras, et cette gêne lui donne une allure guindée.

En étoffe de soie comme le mantelet, elle ne pouvait, non plus que ce dernier, se passer d'une garniture de dentelle noire, quand elle devait se porter sur une toilette habillée; mais lorsque les cachemires, importés de l'extrême Orient, à la fin du XVIII[e] siècle, vinrent à la mode, l'écharpe en cachemire remplaça celle de taffetas garni de dentelle, et la production de la dentelle noire dut s'arrêter, faute d'emploi. Le Puy continua cependant d'en fabriquer pour la consommation des campagnes, et pour l'usage des gens du commun, qui dans les villes en garnissaient leurs coiffes et leurs bonnets.

Lorsqu'après 1830 le mantelet fut de nouveau adopté par la mode, ce fut un heureux événement pour les ouvrières, qui virent le taux de leur salaire plus que doublé, et cela dura plusieurs années, jusqu'à ce que la production se fût mise au niveau des besoins de la consommation.

L'écharpe de cachemire, importée d'Orient vers la fin du siècle dernier, avait fait tomber la mode de celles en taffetas garnies de dentelles noires; mais on continua néanmoins de porter l'écharpe toute de dentelle noire, dont le fond était un entoilage qu'on entourait d'une bordure. Les fabriques de Caen, Bayeux et Chantilly, qui avaient la spécialité des grands morceaux, se réservèrent cette production peu importante alors, mais qui trouva une heureuse occasion de se développer par suite de l'usage du châle de cachemire, mis aussi à la mode à cette époque par le monde élégant.

Ce produit merveilleux, vieux témoin d'une antique civilisation ensevelie dont le génie, dans l'art industriel, a pour ainsi dire déteint sur les populations ouvrières qui lui survivent, fut une nouveauté et pour la forme et pour sa valeur artistique incomparable. On peut même dire que le cachemire et les autres tissus importés alors de l'Inde centrale, étoffes de laine ou de soie brochées ou brodées, toiles de coton imprimées, etc., furent une révélation pour nos artistes industriels, qui découvrirent là, dans le mélange et l'accouplement des couleurs, dans le dessin, des effets et un style d'une originalité grande et noble qu'ils ignoraient. Nos soieries brochées ou brodées les plus riches, nos impressions sur étoffes de laine ou sur toiles de coton, sous l'inspiration des plus beaux

types importés de ce pays, atteignirent à ce moment, au point de vue de l'art, une hauteur qui n'a pas été dépassée. Après quelques années de faveur, le style indien a été délaissé par la mode, mais actuellement on semble heureusement y revenir pour les étoffes destinées à l'ameublement.

La dentelle, elle, ne profita pas de cette découverte artistique pour améliorer son dessin; mais, le châle de cachemire, trop lourd pour les toilettes d'été, ayant mis à la mode une forme nouvelle de vêtement, on eut l'idée de faire des châles en dentelle. Ils obtinrent le plus grand succès, et l'usage s'en maintient encore. C'est ainsi que le châle cachemire a contribué à la création d'une branche nouvelle dans cette industrie.

Pendant la première partie du XVIII[e] siècle, on n'a connu d'autre réseau de dentelle que celui qui sert de fond à la dentelle la plus commune, celle dite torchon. (Fig. 41, Page 72.) Quand on rencontre le mot réseau dans les écrits antérieurs, il s'applique uniquement au filet dont on s'est servi beaucoup au XVI[e] et au XVII[e] siècle pour faire des collets et des fichus. On le voit appliqué à cet usage sur des portraits de Clouet et sur quelques gravures de modes de la collection Bonnard, où il est employé en fichu pour coiffure ou en forme de mantelet, sous le nom de réseau anglais de soie noire.

Le premier réseau au fuseau que l'on fit s'appela *réseau de Tulle*. On suppose que la ville de Tulle, où l'on fabriquait jadis des dentelles communes, en avait la spécialité et lui donna son nom. Il y en avait quelquefois d'assez fin qu'on employait au montage et au rehaussage des plus belles dentelles[1]. Quand le réseau dit *Alençon* et *Lille* (Fig. 43, Page 72) ou celui appelé *point de Paris* ou *Trenne* furent créés, ils servirent alternativement, suivant les préférences de chaque époque, de fond aux dentelles noires.

On a donné aussi au réseau point de Paris (Fig. 49.) le nom de fond Chant, mais cette appellation ne remonte pas à sa création. Était-ce par abréviation du mot Chantilly, du nom de cette ville où l'on se serait adonné plus spécialement à l'emploi de ce réseau dans la fabrication de la dentelle noire, et qu'on aura voulu désigner par le nom du lieu de la production? Cela est probable.

On a dit dans l'un des chapitres précédents que le réseau fut une cause de décadence pour la dentelle blanche; il n'y a pas d'exception à faire pour la noire, il faut ajouter cependant que c'est celle qui s'en accommode le mieux.

A la fin du siècle dernier, la dentelle n'avait plus rien de ce qui en avait fait sous Louis XIV et antérieurement un objet de goût et d'art. Pendant les vingt-cinq premières années de celui-ci, elle reste aussi pauvre et aussi insignifiante, malgré la vogue qu'elle obtient et les encouragements d'une consommation assez développée. Quand on regarde les productions de ce temps, on les croirait d'une époque toute primitive, tant il y a d'idée et d'art dans le dessin. (Pl. XV, et Fig. 49.)

Cependant l'usage du châle et de la pointe se développait de plus en plus; après 1830, les exigences de la consommation et aussi l'aiguillonnement de la concurrence amenèrent peu à peu de l'amélioration et du progrès.

1. Voir, Planche VI, le réseau à maille carrée qui rehausse la dentelle représentée par la Figure 3.

Jusqu'alors une grande pièce, telle que écharpe ou châle, s'était faite avec des bandes d'entoilage sur lesquelles se dessinaient des ramages sans fin. Ces bandes uniformes, raccrochées ensemble, composaient le fond qu'on encadrait avec une autre bande formant volant ou bordure. C'est ce qu'on appelait morceaux aux ciseaux.

Cette méthode ne donnait aucune latitude au dessinateur, qui était obligé de se renfermer dans un cadre fort restreint, représenté par une bande de douze à vingt centimètres de large. Il était beaucoup plus simple et pas plus coûteux de dessiner en

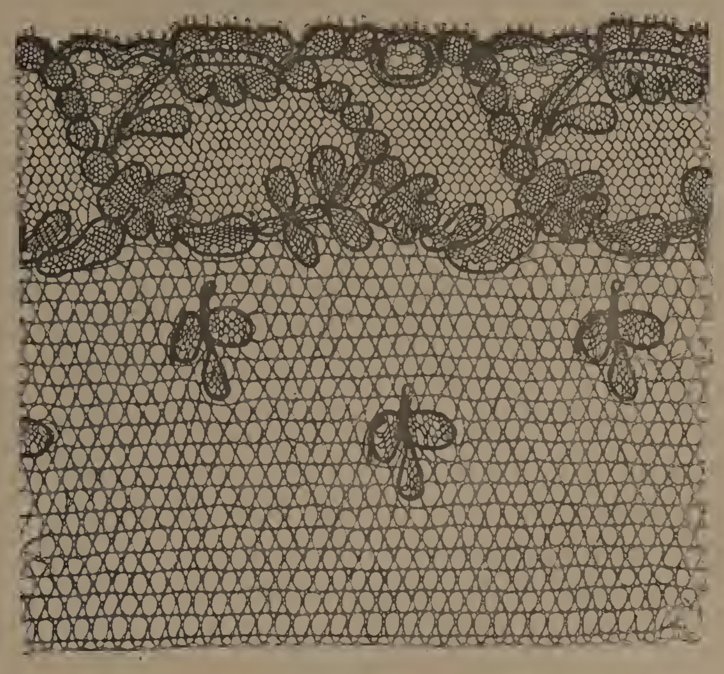


Fig. 49. — Dentelle noire du Puy. (1780 a 1840.)

entier une grande pièce et de la diviser ensuite pour la mettre en œuvre. C'est ce que comprit un dessinateur de Chantilly, du nom de Madelaine, et ce qu'il fit. On lui doit la plus grande part du progrès accompli par cette transformation. Cet artiste émérite est en outre le créateur du dessin de la dentelle moderne qui, avant lui, était si insignifiant qu'on peut dire qu'il n'existait pas.

La dentelle noire à laquelle on donne le nom de Chantilly, se fait toute aujourd'hui sur fond de réseau dit Alençon.

Bayeux, Caen, Chantilly, Le Puy sont pour la France, Grammont pour la Belgique, ainsi que les environs de ces villes, les lieux actuels de production de cette dentelle.

Les plus belles se font à Bayeux et à Chantilly, mais cette dernière fabrique, qui s'étendait jusqu'aux portes de Paris d'un côté et presque jusqu'à Senlis de l'autre, voit son importance diminuer de jour en jour par l'établissement d'autres industries plus lucratives pour les ouvrières.

Les dentelles noires de Belgique, où cependant les ouvrières sont fort habiles, n'ont ni l'aspect ni la valeur de celles de France. Cela tient à deux causes, sans parler du dessin, qui en France est généralement mieux choisi : la première, parce qu'on y emploie des grenadines très-chargées en teinture, ce qui les énerve et enlève leur brillant, et la seconde parce qu'on y tord une fois de plus les fuseaux dans la confection du réseau, ce qui lui donne un aspect différent et fait qu'il n'a pas la même élasticité ; pour ces deux causes, une soie énervée par la teinture, un réseau sans élasticité, cette dentelle est fragile et cassante.

On a peine à croire à tant d'inhabileté et d'ignorance de la part des fabricants.

Si la dentelle se vendait au poids, on ne comprendrait même pas cette mesquinerie qui fait rechercher des soies à bon marché, car la matière première ne représentant en moyenne comme valeur que le dixième du produit, il serait, dans ce cas même, insensé de chercher à gagner quinze ou vingt pour cent sur une matière qui par son emploi fait perdre à l'ensemble une somme égale à cinq ou six fois l'économie qu'on a voulu faire.

En France, nos fabricants ne sont pas beaucoup plus éclairés, mais on y est moins tire-liard, on met volontiers le prix à ce que l'on croit être supérieur ; aussi les grenadines que l'on prépare pour les fabriques françaises sont moins chargées en teinture que celles que l'on expédie en Belgique, mais elles le sont encore trop. Le produit gagnerait en souplesse et en brillant si elles l'étaient moins.

On est étonné, quand on remonte jusqu'à Louis XIV et aux époques antérieures, de rencontrer tant d'ordonnances réglant d'une façon minutieuse les détails de la fabrication de toutes les marchandises, tout cela dans le but d'empêcher la production des mauvaises qualités et l'emploi de matières altérées ou mal préparées.

Ces ordonnances avaient du bon dans ce temps-là, elles rendaient la fraude difficile et protégeaient le public ignorant et incapable.

Que de gens, encore aujourd'hui, auraient besoin de cette tutelle !

Outre les pays déjà cités pour la production des dentelles noires dites Chantilly, il y a encore la Catalogne en Espagne, où cette industrie a une certaine importance. En Angleterre, dans les comtés de Bedfort, Buckingham, Northampton et d'Oxford on fabrique quelques dentelles noires étroites ; on en faisait aussi il y a quelques années en Saxe, mais cette fabrication y a été abandonnée depuis et remplacée par celle de la guipure noire, qui y occupe la plus grande partie des ouvrières.

CHAPITRE VIII

DENTELLES D'OR ET D'ARGENT, DE SOIE MÉLANGÉE D'OR ET D'ARGENT.

BLONDES, FANTAISIES.

La production des dentelles d'or et d'argent a été, à diverses époques, d'une importance considérable. Les édits somptuaires de la première moitié du XVII[e] siècle qui règlent ou interdisent l'usage des diverses espèces de dentelles mentionnent les passements d'or et d'argent; ce qui est une preuve d'un usage alors assez répandu de cette dentelle.

L'auteur de la Révolte des passements passe en revue l'armée réunie de toutes les dentelles insurgées contre l'édit de 1660 et assemblées en différents corps à la foire de Saint-Germain, parmi lesquelles :

« Cinq à six cents caisses, toutes l'épée au côté, de dentelles d'or et commandées par le capitaine Brocart d'or, et portoient pour enseigne un Amour habillé en broderie, avec de grands canons aux jambes, des rubans jusqu'au bout des souliers [1]. »

Cette citation est une preuve évidente du grand développement de cette industrie au milieu du XVII[e] siècle.

On manque de renseignements sur ce qu'elle a été dans les pays étrangers, mais il est à présumer qu'aux époques où les dentelles d'or et d'argent étaient à la mode, il a dû s'en faire en Espagne, en Allemagne et en Italie surtout; on en portait dans ces différents pays, si l'on s'en rapporte au témoignage de quelques portraits anciens qui en montrent sur le costume.

On connaît une certaine passementerie appelée *point d'Espagne,* qui se fait au fuseau comme la dentelle; l'origine en est probablement due au pays dont elle a gardé le nom. Cette passementerie se fabrique au moyen de trois cordonnets de guipure [2], un gros et deux qui sont fins. Ces deux derniers étant placés l'un à droite, l'autre à gauche du gros

1. La *Révolte des passemens,* dédiée à M[lle] de la Trousse. Paris, 1661; déjà cité.

2. La guipure, en terme de passementerie, est un cordonnet composé de plusieurs brins d'un fil quelconque recouverts d'un autre fil tortillé autour; cela se fait en fils de soie, de laine, d'or, etc. (Voir Pages 32 et 33.)

cordonnet, on fait courir un fil de droite à gauche et de gauche à droite, qui maintient l'ouvrage et fixe les picots dont il est enjolivé. Des épingles que l'on pose à des distances très-rapprochées aident à faire le picot et servent de guides pour l'exécution du dessin. (Pl. XXXIX, Fig. 1.)

Quand cette passementerie a été de mode, on en a fait en guipure satinée de soie, et en guipure d'or ou d'argent. Il s'en fait encore à Paris de guipure d'or ou d'argent, mais en très-petite quantité.

C'est à Paris et à Lyon, et dans les environs de ces deux importantes cités, que se fabriquaient autrefois, en France, les dentelles d'or et d'argent. Cette industrie paraît avoir été très-considérable; l'exportation en Espagne et dans les Indes l'alimentaient en grande partie. Dans un mémoire manuscrit relatif à des fils à dentelles, adressé au roi en 1704, et conservé à la Bibliothèque nationale, il est question de la production lyonnaise qui se serait élevée à plus de quatre millions par an avant la révocation de l'édit de Nantes, qui fut cause de l'émigration à Genève de cette importante branche de commerce.

L'on travaillait plus particulièrement à Lyon l'or faux de Nuremberg, ce qui permettait de faire à très-bon compte une dentelle d'un effet resplendissant, dont le placement était facile en Espagne et ses colonies, où l'on a toujours eu le goût du clinquant. Ce commerce, après avoir passé à Genève, y prospéra pendant de longues années et y enrichit la population; il a cessé depuis.

La manufacture des dentelles d'or et d'argent de Paris était supérieure à celle de Lyon pour le goût et la valeur intrinsèque du produit, qui s'y faisait en belles matières et spécialement pour les modes françaises; on en garnissait les manteaux de cour, les habits des grands seigneurs, leurs baudriers, les ornements d'église; quelquefois aussi les livrées des domestiques de grande maison et les draperies flottantes qui entouraient le siége du cocher des carrosses de luxe.[1]

Le musée de Cluny possède un échantillon ancien, où l'on a marié l'or et l'argent; un cordonnet de chenille bleue suit tous les contours du dessin. Cette dentelle, dont l'effet devait être assez agréable quand elle était dans son neuf, appartient par son genre à l'époque de Louis XIV.

Pendant le règne de Louis XV, la mode fit grand usage des dentelles d'or ou d'argent, mais elles étaient alors beaucoup plus légères et sur fond de réseau. Ce fut le temps de son plus grand succès. Les hommes portaient les mêmes étoffes que les femmes; comme elles, ils se chargeaient de clinquants et de bijoux. C'était pour la noblesse, des habits de soie couverts de paillettes, bordés de galons ou de broderies de couleurs; quelquefois, une dentelle d'or ou d'argent, flottante, complétait la garniture. Dans la toilette féminine, l'usage de ces dentelles était plus fréquent. Tout cela donnait au costume une richesse apparente, du brillant, de l'éclat, même une certaine élégance,

1. Parmi les vieux carrosses de gala que l'on conserve au musée de Cluny, on remarque, aux draperies du siége de l'un d'eux, une garniture en point d'Espagne aux fuseaux.

mais l'afféterie et l'exagération des détails à effets voyants portaient un cachet de mauvais goût.

Depuis qu'on a adopté pour les habits une grande simplicité, l'industrie des dentelles d'or ou d'argent a cessé d'exister; cependant on en fait encore à Paris pour la coiffure, mais en si petite quantité qu'on n'en parle ici que pour mémoire. A plusieurs reprises, dans le courant de ce siècle, on a essayé, à Caen et à Bayeux, de faire des dentelles de soie mélangées d'or ou d'argent, mais chaque fois la mode en a été de courte durée.

Blondes et fantaisies. — La blonde est une dentelle d'une fabrication peu compliquée, qui ne tire pas son prix de la finesse ou de la difficulté du travail. C'est à la matière dont elle est fabriquée qu'elle emprunte ses beaux effets et son principal mérite. On y emploie les trames du blanc le plus pur, telles qu'on en peut faire seulement avec les soies récoltées dans les Cévennes. Les plus estimées sont celles de Bourg-Argental; elles sont employées dans la fabrication des blondes, en écru, après avoir subi une préparation qui consiste à leur donner une teinte légèrement bleutée. Les parties mates du dessin sont seules fabriquées avec des soies plates, cuites.

Cette dentelle a des effets riches et très-chatoyants; le soir surtout, sous l'éclat des lumières, les mats ont un brillant argentin, doux à l'œil, qui sied admirablement à la peau. Aussi, quoiqu'elle soit d'un prix modéré, a-t-elle été classée parmi les dentelles aristocratiques, et mise en usage pendant longtemps sur les toilettes de grande cérémonie. Quand les satins ont été à la mode, elle s'est trouvée être l'auxiliaire le plus convenable et le plus charmant pour l'ornement des robes.

On employa, dit-on, à la fabrication des premières blondes, des soies écrues jaunes; c'est ce qui leur aurait valu le nom qu'elles portent encore, aujourd'hui qu'on les fait en soie blanche ou noire. Plusieurs écrivains ont affirmé que les soies employées à la confection des premières blondes venaient de Nankin; c'est une grande erreur. Les soies que l'on tire de la Chine sont blanches, celles de la Perse sont jaunes. Toutes les soies sont recouvertes d'une sorte de gomme qui représente 25 pour 100 de leur poids et disparaît au décruage; après cette opération les jaunes deviennent blanches, mais le blanc laisse à désirer. En France, on récolte des blanches et des jaunes. Les plus fines et les plus belles soies du monde sont celles des Cévennes et du Piémont. Elles sont plus nerveuses et présentent, sous un moindre volume, plus de résistance que toutes les autres; ce qui les rend indispensables pour la fabrication de certains tissus, tels que les blondes, les gazes de Chambéry et autres, les baréges où elles servent de fils de chaînes; mais, il n'y en a point qui se puissent comparer pour la pureté du blanc à celles de Bourg-Argental.

On fabrique des blondes depuis 1740 environ; elles furent loin d'avoir dans le principe ce caractère et ce cachet d'élégance qu'on leur a donné depuis. Les malines étaient alors très en vogue, et pour toutes les autres dentelles, on cherchait à en copier le genre qui convenait fort peu à la blonde. Peu à peu il y a eu de l'amélioration, mais ce

n'est que vers 1825 qu'on a commencé à lui appliquer le style qui lui convient le mieux; il a pu subir depuis des variations sans déchoir ni s'abaisser.

Pendant une période de vingt années, de 1825 à 1845, l'industrie de la blonde a été des plus florissantes. Caen, Bayeux et Chantilly y employaient plus de la moitié de leurs ouvrières. Il s'en faisait des exportations considérables pour tous les pays. Rien que pour l'Espagne et ses colonies, la ville de Bayeux fournissait à elle seule une si grande quantité de mantilles, où le mat dominait, qu'on en estimait la valeur à plus d'un million de francs par an. (Pl. XVI.)

La fabrique du Puy produisait aussi des quantités considérables de blondes dans les bas prix, mais elles étaient peu estimées, les fabricants y ayant la fâcheuse habitude d'employer des soies de troisième choix; économie fort coûteuse puisqu'elle avait pour effet de déprécier le produit manufacturé d'une valeur équivalente au moins au double de la différence qui pouvait exister entre le prix des soies de premier choix et celles de troisième.

Au Puy on s'est vu forcer la main par la résistance des acheteurs et la concurrence; on a changé de système; on y est d'ailleurs plus éclairé aujourd'hui et plus habile; mais, ce défaut de calcul pour le bon choix des matières est encore assez commun parmi les fabricants de dentelles de soie, tant en France qu'à l'étranger. Toutes les grenadines noires dont on fait usage sont chargées en teinture; plus ou moins, il est vrai, mais à quelque degré qu'elles le soient, c'est toujours au détriment du brillant et de la souplesse de la soie, sans qu'il en résulte une économie réelle, puisque les dentelles ne se vendent pas au poids.

A plusieurs reprises, mais principalement dans le courant du XVIIIe siècle, il s'est fait des blondes agrémentées de cordonnets, tantôt en chenilles de couleurs, tantôt en guipures de soie ou d'or; quelquefois on a employé des soies de couleur dans les mats. Toutes ces fantaisies n'ont jamais donné lieu à un trafic important. Leurs succès se sont bornés lors de leur apparition à donner satisfaction à des caprices passagers de modes excentriques qui n'ont jamais été adoptées sérieusement.

Les blondes semblent avoir fait leur temps, c'est à peine s'il s'en fabrique encore quelques coupons à Caen et à Bayeux; avant peu, on aura complétement oublié ce qu'a été cette gracieuse et charmante dentelle qui décorait avec tant de brillant et d'éclat. L'imitation a pris sa place, sans qu'on soit parvenu par ce regrettable abandon de la vraie blonde à réaliser quelque économie : c'est qu'aujourd'hui on est devenu si excessif dans la distribution des chiffons et des falbalas que l'on voit foisonner et déborder sur les toilettes féminines qu'il a fallu mettre la quantité à la place de la qualité. Le goût facile de nos dames s'accommode de ces étalages ébouriffés qui peuvent bien donner un semblant de richesse, mais à coup sûr sont loin de friser l'élégance.

On s'accorde généralement à vanter la supériorité et la délicatesse de goût de notre époque; il faut croire que, si nous approchons des Grecs nos maîtres, voire même des Romains qui leur furent bien inférieurs, cette qualité si elle existe chez nous à un si haut degré n'est pas bien répandue; car parmi les personnes qui peuvent se payer le luxe des

vraies dentelles, le plus grand nombre les estiment pour le prix qu'elles coûtent et sont incapables de sentir la grâce et le charme qui leur est particulier et qu'elles doivent uniquement à la nature du travail.

La différence qui existe entre la vraie dentelle et l'imitation est tout aussi sensible pour un œil délicat, quoique moins apparente, que celle que l'on remarque entre le cachemire de l'Inde et le cachemire français, entre les tapisseries des Gobelins et leurs imitations au métier Jacquard, telles que les tapisseries dites de Neuilly et autres. Mais si le nombre des personnes capables d'apprécier ces différences est restreint, celui des connaisseurs dont le goût sûr ne s'y méprend pas, — qui pourraient en dire les raisons, — l'est bien davantage: et pourtant elles dépendent de causes physiques parfaitement appréciables, mais ignorées.

On estime aux Gobelins, que si l'on est parvenu à imiter le coloris vague et velouté de la peinture à l'huile, c'est parce qu'on a imaginé l'emploi de trames composées avec plusieurs brins de même couleur, mais de tons différents. Cette méthode est en usage dans les ouvrages mécaniques au métier Jacquard, et, en copiant point pour point une tapisserie des Gobelins faite à la main, on n'arrive pas pour cela à produire les mêmes effets.

Il en est de même avec le cachemire de l'Inde comparé au cachemire français : les laines qu'on y emploie ne sont ni plus belles ni mieux teintes, mais le travail s'y exécute à la main, tandis que dans le cachemire français il se fait mécaniquement par le Jacquard.

Avec le travail mécanique la force qui opère est uniforme, constamment la même; de là une tension toujours égale des fils, et un tissu parfaitement régulier, mais plat. Dans le travail manuel au contraire, il est fatalement irrégulier, parce que la main qui agit représente une force dont la puissance est toujours la même, mais dont l'action est inégale et ne peut se régler d'une façon absolue comme une force mécanique. Il en résulte nécessairement un tissu inégal à sa surface, présentant une suite infinie de renflements et de petites aspérités imperceptibles, mais qui, en recevant la lumière, projettent des ombres dont l'effet est de relever les couleurs et d'en augmenter la vivacité et l'éclat, tout en y ajoutant une sorte de velouté qui en complète l'harmonie. Et ces propriétés sont tellement inhérentes à l'irrégularité naturelle de la surface du tissu, que si l'on passe sous le cylindre un cachemire de l'Inde pour en égaliser la surface, elles disparaissent sans qu'on ait rien fait pour altérer les couleurs des matières qui le composent.

On ne paraît pas se douter que l'inégalité de surface des peintures à l'huile est une cause qui ajoute à la valeur du coloris. On peut être certain que les vieilles peintures que dans un intérêt de conservation l'on soumet à un rentoilage, ne perdraient rien de leur qualité si, dans le cours de l'opération, elles ne subissaient une forte pression qui les aplanit.

Les avantages que les tapisseries des Gobelins et les cachemires de l'Inde empruntent à la nature de leur travail sont encore plus marqués sur la dentelle, parce que les fils de chaîne et les fils de trame y subissent les uns et les autres l'action irrégulière du travail manuel. Le flou y est plus accentué; le nuancé moins apparent, à cause que les fils

sont d'une seule couleur, n'en existe pas moins pour un œil exercé ; en outre, par sa nature particulière, la dentelle véritable a plus d'élasticité. Toutes ces qualités offrent des avantages inappréciables à l'emploi. Au chiffonner, elle a du moelleux, de la souplesse et une grâce toute naturelle et sans apprêt; en un mot, ce je ne sais quoi d'inexprimable, qui peut se comparer aux grâces naïves de la négligence et qui la distingue des imitations, dont la pauvreté se révèle, de près comme de loin, par le manque de relief et une raideur dans le pli, sèche et monotone.

Les imitations ont leur utilité par le trafic immense qu'elles occasionnent, mais les personnes qui en font usage obéissent à un calcul d'économie mal entendu à cause de leur peu de durée. Comme tous les trompe-l'œil et les clinquants, elles ne peuvent procurer aucune satisfaction à celles dont le luxe est éclairé par le bon goût.

S'il n'y a rien de remarquable dans les produits de cette industrie, en revanche, les machines à l'aide desquelles on les manufacture sont des merveilles de la science mécanique. Néanmoins, comme on n'est point encore parvenu à imiter les jours variés de la vraie dentelle, et qu'on n'en peut faire à dent, on est obligé d'y suppléer par des découpures. Le produit est ensuite encollé par un apprêt très-ferme afin de l'empêcher de se défiler. De là un toucher désagréable et un effet encore plus sec et plus disgracieux à l'emploi. Cet apprêt, appliqué sur les imitations de blondes, a de plus le désavantage d'affaiblir le brillant de la soie.

CHAPITRE IX

GUIPURES MODERNES.

Guipures de soie. — Les guipures de soie noire modernes sont une importation italienne d'il y a vingt-quatre ans. On faisait alors dans la rivière de Gênes une sorte de guipure très-commune, d'un travail très-simple ; ce genre introduit en France y a été tellement perfectionné qu'il serait impossible, en comparant les produits actuels aux premiers ouvrages qu'on y a faits, d'en deviner l'origine.

La guipure noire moderne a acquis une originalité particulière, qui a eu pour cause la nécessité d'une transformation susceptible de la rendre propre aux exigences de la mode de notre temps.

Au XVIIe siècle, cette dentelle s'employait à plat sur les vêtements en manière de passementerie ; vers la fin du règne de Louis XIV, elle est flottante et sert de volant à des mantelets et des écharpes. Jusqu'alors on n'en avait fait que de la commune, d'après des modèles assez pauvres et peu variés. Une simple ligne mate serpentant dans le fond, et s'épanouissant en éventail vers le bord, c'était là généralement ce qui composait le dessin des guipures anglaises ; ailleurs, on copiait les modèles les moins compliqués qui servaient alors aux dentelles que l'on fabriquait à Malines, ou qui en portaient le nom ; l'Espagne surtout, si l'on s'en rapporte aux spécimens que l'on trouve peints sur certains portraits attribués à Velasquez, paraît s'être adonnée à ce genre, qui du reste a été dans ce temps-là imité dans la plupart des fabriques. Plus tard quand la mode l'eut adopté sérieusement, on vit des volants noirs en très-beau point de France aux fuseaux, et en très beau point d'Angleterre.

Sous Louis XV la guipure de soie noire s'est vue détrônée par les dentelles à réseau fond clair, ou point de Paris ; et depuis, sauf à Gênes, où on avait continué d'en faire quelque peu pour une consommation locale, partout ailleurs les fabriques avaient cessé d'en produire, quand celle du Puy, vers 1850, après quelques essais qui réussirent, et la firent de nouveau agréer par la mode, s'y est adonnée. Elle en fait maintenant l'objet principal de sa production et de son commerce. La Saxe l'a suivie dans cette voie, mais de loin,

s'appliquant à produire d'après les modèles du Puy, qu'elle recherche, principalement les petites hauteurs de la consommation courante.

En Angleterre, on fait aussi maintenant quelques guipures de soie noire étroites, mais cette fabrication n'y a pas une grande importance.

Les Anglais font comme les Saxons, ils copient nos modèles, mais ils les choisissent avec plus d'intelligence que ces derniers, qui, eux, ne paraissent pas avoir la main heureuse et reproduisent trop souvent les mauvais types.

Malgré l'importance de leur production, les fabricants de la Saxe n'ont pas jugé à propos de montrer leur savoir-faire à l'exposition universelle de 1867. Le marché français n'est pourtant pas à dédaigner, car il n'a pas son égal pour la guipure et toutes les autres dentelles dans le monde entier. C'était donc le cas ou jamais d'y venir étaler leurs avantages; il est à présumer qu'ils auront trop bien senti d'avance leur infériorité et qu'ils auront redouté des comparaisons qui ne pouvaient que nuire au placement de leurs produits.

On a fait aux dentelles de la Saxe une réputation de bon marché qui n'est pas réélle [1]; en France elles n'ont jamais trouvé de consommateurs. Elles sont mal conditionnées et d'un prix qui ne leur permet pas de remplacer avec quelqu'avantage ce qu'on y a sous la main. Les ouvrières de la Saxe sont bonnes, mais les fabricants malhabiles. Outre qu'ils manquent de goût pour le choix des dessins, ils ont la mauvaise habitude d'employer des matières de qualité inférieure.

Il n'y a pas d'ailleurs de bon marché en fait de dentelles. C'est un produit manuel, se fabriquant généralement dans les campagnes, dont la valeur est presque toute dans la façon, ce qui fait que le prix de revient en est à peu près le même partout; s'il est inférieur quelque part, c'est justement dans les contrées où la production est très-développée et le nombre des ouvrières très-considérable. C'est pour cela que les fabriques du Puy et de Caen, chacune dans leur genre, n'ont jamais eu à redouter sur aucun marché du monde la concurrence étrangère.

Une chose digne de remarque, c'est que la France a de tous temps pu vendre ses dentelles à toutes les nations, même aux Belges et aux Allemands; que les productions de ces derniers n'y ont jamais pu trouver une consommation de quelque importance. Quant aux Belges, ils ne trouvent à vendre en France que les sortes qu'on n'y fabrique pas, et il ne saurait en être autrement, parce que le goût chez nous est supérieur et que les façons y sont au moins à aussi bon marché que dans n'importe quel pays.

On a dit plus haut que la guipure de soie noire actuelle a une originalité qui la distingue de celle des XVIIe et XVIIIe siècles. Elle représente en effet un style à part et nouveau qui ne procède en rien des genres anciens.

En dehors du style gothique, qui permet les combinaisons les plus ingénieuses et les plus délicates, quoique de formes toujours régulières et géométriques, mais peu goûté de

1. Il est à remarquer que les dentelles de soie de Saxe ne payent aucun droit pour entrer en France, tandis que celles de France ont à acquitter un droit d'entrée en Allemagne.

nos jours (Pl. XVII, F. 1), il y a le fleuri qui est la base du dessin à dentelles, depuis le milieu du XVIIe siècle. Sous Louis XIV, quand le gothique est abandonné après un règne glorieux de près d'un siècle, ce sont les modèles de frises des maîtres de la Renaissance qui servent à la composition du nouveau genre. On y voit des rinceaux d'ornements aux enroulements les plus gracieux d'où s'échappent des jets de fleurs de fantaisie, le tout rehaussé de points variés à jour qui, savamment combinés, lui donnent un relief riche et agréable.

Une bande de dentelle ou guipure représentait ainsi une véritable frise à dessin courant, dont, du reste, elle remplissait les fonctions quand on la posait à plat sur les vêtements qu'elle ornait en bordure.

S'agissait-il de faire de plus grandes pièces pour volants ou bas d'aube, on en raccrochait plusieurs de pareilles, ce qui produisait un effet monotone, malgré la richesse de la composition du dessin de la bande qui servait à la confection du volant. Tout cela manquait d'enchaînement naturel et de cadre, défauts auxquels on a remédié dans le dessin de la guipure moderne.

Au lieu de tracer le dessin pour des bandes d'une hauteur limitée par la nécessité du travail, on le développe sur toute la hauteur de la pièce qu'on a l'intention de produire. Pour la mise en œuvre, on divise le morceau en autant de bandes que cela est nécessaire; elles sont ensuite réunies par un point de raccroc à l'aiguille, après que chaque ouvrière a rendu la partie ou la bande qu'elle a été chargée de confectionner.

Cette méthode est la même que celle adoptée pour la dentelle de Caen et de Chantilly depuis quarante ans environ; elle a heureusement fourni l'occasion du perfectionnement du dessin qui, antérieurement était incomplet, parce qu'il manquait de cadre et pour ainsi dire de soubassement.

C'est dans la bordure, aujourd'hui, que réside toute la richesse du dessin, c'est dans l'invention et la combinaison des lignes qui doivent la composer que s'exerce d'abord le talent de l'artiste. Il importe ensuite d'y souder par des attaches naturelles les groupes fleuris qui s'épanouissent dans le fond.

Plus que toute autre dentelle, la guipure laisse le champ libre à l'imagination du dessinateur. La multiplicité des points qu'on y peut employer permet les effets les plus pittoresques, les contrastes les plus variés. Les fonds qu'on y adapte sont par eux-mêmes quelquefois d'un dessin qui ajoute au charme de l'ensemble; généralement à mailles claires, ils permettent à l'ouvrage fabriqué de s'enlever en reliefs vigoureux d'un excellent effet (Pl. XVIII).

Le travail de la guipure est de beaucoup plus compliqué que celui de la dentelle dite Chantilly; il donne un produit plus solide, les brides qui relient les différentes parties du dessin, étant de quatre fils, tandis que le réseau Chantilly n'en a que deux. Si on y employait des soies aussi fines qu'à cette dernière, on obtiendrait les effets les plus charmants, mais le prix de revient en serait trop élevé pour que le fabricant en trouvât un placement facile. Cette dentelle est encore trop nouvelle pour que le consommateur qui, de notre temps n'est guère connaisseur, y mette le prix qu'elle pourrait valoir, faite

dans de certaines conditions. Le Chantilly, qui relativement à la guipure est une dentelle pauvre d'effet, a ses préférences, et le fabricant doit attendre que le préjugé s'éteigne, que le goût se réforme; pour le moment, son intérêt lui commande de s'abstenir de lui donner toute la perfection dont elle est susceptible.

Guipures de fil Cluny. — C'est encore à la fabrique du Puy que revient l'honneur d'avoir, la première, reproduit les guipures antiques connues maintenant sous le nom de *Cluny*, malgré que le rapport du jury international de l'exposition universelle de 1867 l'attribue à celle de Mirecourt; et cette priorité est d'autant moins contestable, que déjà, à l'exposition universelle de 1855, on voyait dans les vitrines des exposants du Puy des échantillons de cette dentelle qu'on y fabriquait depuis quatre ans. Les figures 1, 3, 4 et 6 de la planche XIX représentent les fac-simile de types qui y ont figuré[1].

Lors de l'apparition de cette guipure, elle a eu un succès assez général qui s'est maintenu pendant quelques années, mais on l'avait abandonnée quand on a eu l'idée d'en changer le nom et de l'appeler *Cluny;* cela a suffi pour attirer l'attention sur elle et la remettre à la mode; tant il est vrai que, pour nos natures superficielles, le mot a souvent plus d'attrait que la chose, quelque méritante qu'elle puisse être.

Pour rester dans la vérité de l'histoire et attribuer à chacun ce qui lui appartient, il faut laisser à la fabrique de Mirecourt l'invention de cette appellation nouvelle qui a eu infiniment d'à-propos, et dont il faut la remercier, car elle a été une occasion précieuse d'accroître la prospérité des fabriques.

Quelque ingénieuse qu'ait été l'application du mot Cluny à la guipure imitée des antiques passements aux fuseaux, il faut reconnaître que cela ne diminue en rien le mérite qu'a eu le Puy de renouveler le produit; il est certain que cette nouvelle création a demandé un plus grand effort d'imagination que le baptême sans lequel, il est vrai, la mode ne l'eût peut-être pas recherchée avec tant d'ardeur.

Ce nouveau caprice de la mode n'a pas été d'une bien longue durée, la guipure de style gothique a été encore une fois presque délaissée, malgré ses qualités décoratives incomparables, mais on y revient et elle partage actuellement la faveur générale avec la guipure Renaissance renouvelée de l'époque de Louis XIV et dont les plus riches et les plus belles se font à Bruxelles, à Bruges et aux environs. La fabrique de Mirecourt s'adonne aussi à cette fabrication (Fig. 50).

La guipure anglaise que l'on appelle *Honiton* est du même genre. Cette belle dentelle, qu'on n'a jamais cessé complétement de fabriquer dans le Devonshire depuis le milieu du XVII[e] siècle, époque où elle était très-goûtée de ce côté-ci du détroit et spécialement à la cour de France, ne laisserait rien à désirer, pas plus que celles de Bruxelles et de Bruges, si les fabricants choisissaient mieux leurs dessins.

1. M. Aubry Febrel, rapporteur officiel pour la dentelle aux expositions universelles de 1855, 1862 et 1867 a sans doute voulu faire une gracieuseté à sa ville natale, Mirecourt, en lui attribuant ce qui ne lui revenait pas. Des échantillons des modèles représentés par les fac-similes 1, 3, 4, 6 et d'autres ont été déposés en 1851 au secrétariat du conseil des Prud'hommes de Paris par l'auteur de ces lignes, qui les faisait fabriquer au Puy à cette époque.

Toutes les fluctuations du goût ou plutôt de la mode, qui arrêtent ou suspendent l'essor des industries les plus intéressantes, sont la conséquence naturelle du manque de connaissances des dames de notre temps sur le mérite et la valeur intrinsèque de tous les objets qui servent à la confection de leurs toilettes. Autrefois, et sans remonter bien loin, elles menaient une existence moins tourmentée, moins extérieure. Pour occuper



Fig. 50. — Bruges moderne.

leurs loisirs, elles s'adonnaient généralement à des travaux d'aiguille dans lesquels, le plus souvent, elles excellaient; car il entrait jadis dans le programme de l'éducation la plus relevée d'apprendre tous les secrets de l'art de broder, et notamment l'art de raccommoder la dentelle. Ces habitudes laborieuses avaient plusieurs avantages pour les dames, elles les intéressaient à tous les travaux intimes ou industriels, leur apprenaient à distinguer les produits, à les classer suivant leur nature, leur mérite et leur valeur, et les rendaient aptes à apprécier les difficultés, le fini du travail, le bon goût des dessins, et surtout à reconnaître le vrai du faux.

Notre société actuelle a changé toutes ces bonnes habitudes : une maîtresse de maison est chez elle une fois la semaine; ce jour-là son salon est ouvert; elle y reçoit, et le soir si l'on fait cercle autour d'une table, ce n'est point pour s'occuper d'ouvrages manuels en devisant de choses et d'autres. Ce monde de désœuvrés n'a rien à se dire; il faut se distraire cependant; le jeu, voilà le passe-temps. Choisit-on, au moins, un jeu qui

nécessite quelques combinaisons, du calcul? Il ne faut à ces âmes blasées que les surprises du hasard.

Il n'est pas étonnant qu'avec un monde aussi superficiel que le nôtre, le caprice inconsidéré passe rapidement en revue tout ce qui se présente et ne s'arrête à rien, pas plus aux choses sérieuses qu'aux futilités; néanmoins, dans ce cercle dans lequel on tourne constamment, s'il se rencontre, par hasard, quelque objet qui ait déjà jeté un certain éclat et fait sensation par sa nouveauté, son originalité artistique, pourvu qu'il se recommande par les qualités fondamentales répondant bien aux besoins de l'emploi, on s'y arrête pour se reposer de toutes les banalités qui se succèdent et finissent par écœurer les gens de goût, dont l'autorité a bien de la peine à surmonter les engouements les plus déraisonnables.

C'est ce qui arrive à la guipure antique qu'on a surnommée Cluny. Dans l'espace de quelques années, elle s'est vue successivement et plusieurs fois accueillie et rejetée par la mode, jusqu'à ce qu'enfin elle soit devenue une de ces utilités permanentes qui bravent toutes les inconstances, par les services qu'elles rendent et les avantages qu'on trouve à les avoir sous la main.

Nulle autre dentelle ne peut être comparée pour ses qualités décoratives à la guipure de style gothique. C'est une vérité dont il est facile de se convaincre. Toutes les fois qu'on en fera l'expérience, l'on s'apercevra qu'elle n'a rien à redouter du voisinage des plus riches dentelles, pourvu que les modèles soient bien du genre de celles que l'on a voulu désigner par le mot Cluny; car la plupart des produits qui, dans le commerce, en portent le nom, n'en sont que la caricature.

Le style gothique, par la délicatesse, la légèreté de la forme, la variété, la douceur et l'élégance des effets qui peuvent se multiplier par le croisement ingénieux des lignes, est celui qui convient le mieux à un tissu délicat tel que la dentelle; et cela est si vrai que celles qu'on estime le plus lui font des emprunts dans les jours qu'on y pratique, sans lesquels leur aspect serait sec et monotone.

Le dessin *Renaissance*, appliqué à la dentelle, ne montre sa supériorité que dans les grandes pièces. Quand il s'agit d'une robe, d'un haut volant, ou d'un châle, le dessin a besoin d'effets plus larges, il lui faut alors l'ampleur que n'a pas le *gothique;* mais pour les petites dentelles qui servent à garnir les lingeries, même les robes, rien ne peut lui être comparé. On obtient aussi des effets très-séduisants avec des entoilages en guipure antique quand il s'agit de confectionner des pièces de moyenne grandeur. (Pl. XX.)

Guipures et Dentelles de laine. — Au commencement de l'année 1848, les affaires étaient languissantes; des tripotages de Bourse suivis, comme toujours, de désastres financiers et une série de mauvaises récoltes, avaient amené cette situation qui menaçait de se prolonger. La Révolution, éclatant tout à coup au milieu de cette crise économique, ne pouvait que l'aggraver. L'Angleterre n'était guère plus heureuse, au lendemain d'une débâcle financière plus terrible encore que la nôtre, le commerce y était

paralysé [1]. Partout en Europe, pour les mêmes causes qui l'avaient provoqué en France et en Angleterre, le malaise était grand, là surtout où l'esprit politique s'était animé au souffle révolutionnaire venu de France, comme en Allemagne et en Italie.

Dans cette situation, l'industrie dentellière ne trouvait plus de consommateurs, ni au dedans ni au dehors; elle était comme morte. L'Amérique était dans une meilleure situation que la plupart des pays de l'Europe, parce qu'elle profitait de nos misères et de nos embarras, qu'elle augmentait encore en soutirant le numéraire qui ne s'était pas dérobé à la circulation, en échange de ses blés et de ses farines, que la disette nous contraignait à lui demander. Nombre d'industries se soutenaient cependant par l'exportation qu'on y faisait de leurs produits, mais, à ce moment, nos dentelles n'y étaient pas recherchées.

C'est de cette époque que date l'anéantissement des fabriques de dentelles de Lille et d'Arras, qui n'ont pas su se relever en se mettant au niveau d'une consommation nouvelle quand les affaires ont repris. Les fabricants du Puy, au contraire, plus industrieux, après quelques mois d'inaction, surent attirer la consommation en créant pour le marché appauvri une dentelle extrêmement bon marché, la dentelle de laine. Il s'en fit des quantités prodigieuses pour tous les pays du monde. De longtemps on n'avait vu dans les fabriques de la Haute-Loire autant de personnes occupées à faire de la dentelle; les façons étaient payées un bon prix et tout le monde s'y mettait. Le travail, en étant tout élémentaire, s'apprenait en très-peu de jours.

La plus grande partie se faisait en noir, mais on en fabriqua aussi de toutes couleurs; le goût y étant, on fit jusqu'à des volants de robes, des pointes, des châles et des mantelets.

La mode de cette dentelle que, auparavant et depuis quelques années seulement, on fabriquait pour garnir les coiffes d'indienne des femmes les plus pauvres de la campagne de certaines contrées de la Bourgogne, de la Franche-Comté, de la Lorraine et de l'Alsace, ne se maintint pas longtemps, malgré les efforts intelligents des fabricants qui donnèrent à leur produit toute l'amélioration dont il était susceptible, afin de lui conserver les faveurs du monde élégant.

Pour orner les robes de soie, cette dentelle n'avait guère sa raison d'être, mais pour les robes de petite toilette en laine ou en poil de chèvre, elle garnissait d'une façon agréable et assez coquette, surtout étant assortie de couleur avec l'étoffe; elle était en outre d'un prix extrêmement bas. Ces avantages auraient dû lui conserver une place dans la consommation, mais la mode après en avoir abusé pour les objets auxquels elle ne convenait pas, n'a pas maintenu son emploi à ceux auxquels elle s'adaptait parfaitement.

La pointe et le châle en dentelle de laine ne survécurent que quelque temps à

1. Au mois d'octobre 1847, la Banque d'Angleterre éleva le taux de son escompte à 8 pour o/o, les consolidés tombèrent à 77. Les actions des chemins de fer, qui au taux de leur émission avaient coûté plus de 8 milliards de francs, avaient perdu plus de 50 pour o/o de leur valeur.

l'abandon de cet article, quoique ces grandes pièces fussent, dans certains cas, d'une utilité incomparable pour compléter les toilettes les plus élégantes.

Le châle en dentelle de soie, dite de Chantilly, ne convient qu'aux toilettes d'été, il est en outre insuffisant à certaines époques de l'année, en automne et au printemps, et même au moment des grandes chaleurs, le soir, quand le soleil est rentré, pour garantir les épaules et les bras des fraîcheurs de l'air. En dentelle de laine au contraire, il était un objet précieux pour ces moments et pouvait remplacer, avec autant de richesse que d'élégance, le cachemire de l'Inde pendant les saisons où il est hors d'usage; il n'en a pas moins été abandonné sans qu'on ait trouvé à le remplacer.

Les fabricants d'imitation dont le rôle est de se tenir à l'affût des nouveautés qui paraissent et de les copier dès que la mode les a adoptées, n'avaient pas manqué de s'adonner à la fabrication de la dentelle de laine mécanique, mais leurs produits avaient suivi la mauvaise fortune des dentelles de laine véritables et ils avaient dû aussi, dans leur industrie, renoncer à exploiter la confection des grandes pièces aussi bien que des petites.

Depuis, on y est revenu sous un autre nom sans qu'on ait fait subir au produit aucune transformation dans le genre, ni aucun changement dans les matières qu'on y employait.

Il a suffi d'un nouveau baptême pour la remettre en vogue. La dentelle en poil de chèvre, qu'on avait appelée dentelle de laine, a pris le nom de *Lama*, et elle a été acceptée sous ce nom sans qu'on se soit aperçu qu'il s'agissait d'une vieille nouveauté qu'on venait de rejeter. On n'a jamais filé le poil de l'animal appelé lama, mais qu'importe! Le mot, ou plutôt le baptême a été heureux, il n'en fallait pas davantage pour que cette imitation, qui du reste n'est pas sans mérite, reconquît les faveurs de la mode; tandis qu'on n'eût peut-être pas fait revivre la véritable dentelle de laine, quand bien même on lui eût administré tous les sacrements, ce dont elle ne devrait nullement avoir besoin pour consacrer sa valeur aux yeux des gens de goût. C'est ainsi que la mode, cette divinité bizarre, abuse de la naïveté humaine.

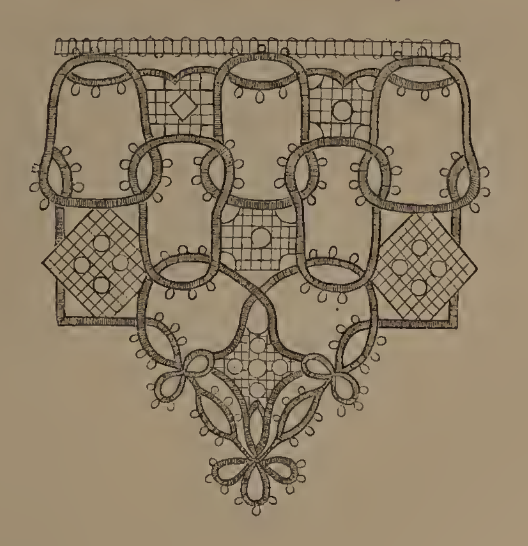
Il se fait depuis quelques années un commerce important de grandes pièces, châles robes, rotondes et autres confections, de ces dentelles mécaniques en poil de chèvre appelées lama; on les rencontre aussi bien sur les épaules des dames qui vont à pied que sur celles des favorisées de la fortune qui vont en équipage, ce qui n'est pas une preuve de la délicatesse de goût des dames de ce temps-ci.

Les imitations sont les dentelles du pauvre, leur utilité au point de vue du travail qu'elles fournissent à l'ouvrier est leur plus grand mérite. Elles permettent aux personnes jouissant d'une fortune très-modeste, que leur position rapproche du monde élégant, de suivre certaines exigences de la mode; mais le bon goût les réprouve en dehors des nécessités de la situation qui les impose. L'usage, surtout l'usage immodéré, doit en être laissé à cette classe de femmes équivoques dont les toilettes tapageuses sont d'ordinaire aussi éloignées de la veritable élégance que leurs manières le sont du bon ton.

Les imitations ne remplacent pas plus les véritables dentelles, que le châle mécanique français ne remplace le cachemire de l'Inde. Ce qu'il faut admirer le plus

en elles, ce sont les difficultés qu'il a fallu vaincre pour arriver par un travail mécanique à une certaine ressemblance des ouvrages manuels les plus délicats et les plus compliqués.

Les ouvrières de la fabrique du Puy gagnent en ce moment de deux à trois francs par jour à faire de la dentelle de laine, qui est redevenue à la mode; il s'agit cette fois de guipures de laine façon Cluny; les demandes en sont si nombreuses et si importantes que cette fabrication occupe plus de cent mille ouvrières.



TROISIÈME PARTIE

LES DENTELLES A L'AIGUILLE



TROISIÈME PARTIE

LES DENTELLES A L'AIGUILLE

CHAPITRE I

POINT COUPÉ ET POINT DE VENISE



USQU'ICI on n'a pu se mettre d'accord pour reconnaître que le culte de la nature, de ses forces actives et passives, fut la première religion sur la terre, mais ce n'en est pas moins une vérité apparente. Dans son ignorance des lois qui régissent l'univers, l'homme de ce que les éléments avaient une action sur lui qu'il ne pouvait empêcher, conclut, de sa part, une idée de faiblesse, et de leur part une idée de puissance, de domination, et cette puissance il l'attribua à une volonté [1]. Telle dut être l'origine de sa première croyance à un être supérieur et tout-puissant. Comme il retrouvait partout l'action de cette volonté invisible, il l'adora sous toutes ses formes. Le soleil, la lune, la terre et les éléments furent autant de divinités devant lesquelles il s'humilia.

La théogonie des Grecs n'a pas d'autre origine que ce polythéisme antique et primitif. Elle nous apprend que les dieux s'étaient partagé l'univers, les différents arts,

1. Dupuy, *Origine des Cultes.*

les différents travaux. Les hommes leur supposèrent toutes leurs passions; et les poëtes les ayant fait intervenir dans les intrigues de leurs héros, les ayant mêlés à leurs actes les plus glorieux comme les plus insignifiants, de là une quantité innombrable de fictions allégoriques, pleines d'intérêt pour l'histoire d'un passé lointain et peu connu.

Lorsque le voyageur attardé est surpris par une nuit obscure et que d'épais nuages lui cachent le ciel et les étoiles, il n'aperçoit plus d'horizon; alors, sans autre guide que le hasard, il marche aveuglément et s'égare au premier détour; mais qu'un éclair vienne à sillonner les nues, sous leur voûte épaisse et sombre tout s'illumine instantanément et s'assombrit aussitôt. Cet éclat lumineux subit et fugitif a suffi cependant pour le remettre en son chemin. De même notre horizon est borné par une nuit sombre et d'épais nuages quand nous remontons vers les temps héroïques; de même aussi, les fictions allégoriques des anciens sont pour nous les éclairs fortunés dont les lueurs nous font entrevoir la physionomie de ces âgès éloignés, à travers l'obscurité qui les voile.

Parmi ces fables quelques-unes contiennent des détails précieux, qui marquent l'état déjà bien avancé de certaines industries. C'est à Pamphila, fille d'Apollon, que la mythologie attribue l'invention de la broderie en soie, et la légende mythique d'Arachné atteste que l'art de tisser et de broder avait atteint une haute perfection dès les temps les plus reculés.

« Arachné, fille d'Idmon, de la ville de Hypœpa en Lydie, fière de son habileté dans l'art de broder, » dit cette légende, « osa défier Minerve elle-même. Elle avait représenté sur la toile les amours des dieux; Minerve à la vue de l'ouvrage eut tant de dépit, qu'elle le déchira. Là-dessus Arachné se pendit de désespoir. Minerve lui rendit la vie, mais en même temps elle la changea en araignée[1]. »

Cette fable ingénieuse, exemple de la fragilité des œuvres humaines, en nous montrant l'orgueil et la vanité cruellement punies, nous fournit un renseignement d'une haute portée. Il ressort en effet de cette légende que l'art de la broderie est antérieur à la civilisation grecque; qu'il a été emprunté aux Lydiens, lesquels le tenaient assurément des Phrygiens leurs voisins, qui, chez les Grecs et les Romains, passaient pour être les inventeurs des ouvrages délicats de broderie et de passementerie.

Il est à présumer que les Phrygiens eux-mêmes, dans les arts qu'ils ont cultivés, n'ont fait que continuer les procédés de peuples plus anciens. Cette supposition est basée sur l'existence chez les habitants de l'Inde antéhistorique d'une civilisation supérieure ignorée jusqu'à ces derniers temps.

« Notre globe n'est partout qu'un ossuaire de civilisations ensevelies, » a dit Lamartine, au spectacle des monuments littéraires de l'Inde centrale antique. Il y a moins d'un siècle que nous a été révélée la littérature sanscrite, grâce à la persévérance de savants anglais dont les travaux ont exhumé aux yeux du monde étonné et émerveillé des œuvres philosophiques admirables, des poésies sublimes dont on n'avait pas soupçonné l'existence; et cependant ces œuvres égales au moins, sinon supérieures, à celles des plus grands

1. Dictionnaire mythologique universel du docteur Jacobi, traduit par Th. Bernard. Paris, Firmin Didot frères, 1846.

génies qui depuis ont illustré le monde, appartiennent à des temps si reculés qu'on ne sait point leur fixer une date.

En présence de ces curieuses et intéressantes découvertes, il y a lieu de supposer que les peuples à demi barbares de la Lydie et de la Phrygie n'auront fait qu'imiter les Indiens et que, chez ceux-ci, l'art de broder qu'ils pratiquent encore aujourd'hui avec tant de supériorité doit remonter bien loin vers les temps antéhistoriques. C'est même un grand sujet d'étonnement qu'après tant de siècles passés sur une civilisation ensevelie, l'art du dessin industriel, le sentiment de la couleur, se soient conservés chez eux dans toute leur pureté et leur délicatesse à travers une longue période de barbarie; tandis que nous, qui avons leurs exemples sous les yeux, leur sommes encore si inférieurs sous bien des rapports.

Depuis l'époque brillante de la Renaissance, après le grand siècle de Louis XIV, le goût public s'est égaré et l'art du dessin appliqué aux tissus a marché en sens inverse du progrès des sciences et des arts mécaniques. Nous voilà revenus à cette naïveté primitive qui s'attache à l'infiniment petit, au fini du détail. Une plate imitation de la nature végétale, son intervention exagérée dans l'industrie, tel est aussi le réalisme enfantin qui caractérise notre époque.

Après être parvenus aux limites de la perfection, les Indiens paraissent s'être endormis dans une immobilité complète, mais ce n'est point à nous, qui n'avons pas su rester dans la bonne voie lorsque nous y étions, à leur en faire un reproche. Quand bien même cette immobilité ne nous aurait valu que la conservation de la belle et incomparable industrie des cachemires, il faudrait s'en applaudir. S'ils avaient, en pratiquant l'art de la broderie, découvert la dentelle à l'aiguille qui en découle, est-il probable qu'ils eussent abandonné le mieux pour la plate exécution des produits de notre temps?

Les différents points mis en pratique dans la confection des broderies, dont l'invention est trop ancienne pour qu'on puisse en pénétrer l'origine, ont fourni la plupart des éléments nécessaires à la création de la dentelle à l'aiguille; mais cette création ne s'est pas accomplie tout d'un coup ni sans tâtonnements; on peut même dire que l'enfantement a été long.

Avant d'en venir à la dentelle à l'aiguille qu'on désigne sous le nom de *Point*, laquelle fut d'abord une sorte de broderie à jour d'un genre tout spécial ayant son originalité à part, on fit du *Lacis* (voir pages 12 et 13).

Le lacis est une sorte de filet fin qu'on obtient en tirant d'un tissu léger quelconque, dans le sens de la largeur et de la longueur, un certain nombre de fils de façon à produire un réseau carré que l'on rend solide et fixe par un point noué à l'aiguille à l'endroit où se croisent, à chaque réseau, les fils restants.

Le lacis brodé est celui sur lequel on a figuré un dessin au moyen de fils passés suivant le modèle qu'on a voulu reproduire.

Cet ouvrage, qui est assez long et coûteux à exécuter, est d'un aspect peu séduisant; son invention ne paraît pas remonter au delà de 1520; on ne le rencontre jamais sur les portraits antérieurs à cette date, et le plus ancien recueil de dessins gravés pour la

broderie où il y ait des modèles de lacis, est celui de P. Quinty, publié à Cologne en 1527[1].

Depuis plus de deux siècles on n'en fait plus en France; on a déjà lu au chapitre Ier, qu'à l'Exposition universelle de 1867 il y avait quelques échantillons de lacis brodés très-fins dans les vitrines des exposants du Chili, où les dames, à ce qu'il paraît, y occupent encore leurs loisirs.

Le lacis ne doit pas être confondu avec le filet, qui est aussi un réseau de forme carrée mais presqu'aussi ancien que le monde. De tout temps il a servi pour la pêche et la chasse des animaux; au XVIe siècle, on en a fait des fichus et des collerettes aux dames [2].

On remarque au Musée du Louvre deux portraits de femmes par Clouet dit Janet, que ce peintre a représentées avec un corps de fichu en filet d'une maille à réseau varié d'un fort joli effet; ce corps de fichu est surmonté d'un petit collet bordé d'une toute petite dentelle de *Point coupé.* Plus tard, dans le courant du XVIIe siècle, on se mit à broder le filet et il servit alors à la décoration des intérieurs, sous forme de rideaux, ou de housses sur les meubles.

Du lacis au point coupé tel qu'on le fit d'abord, il n'y avait qu'un pas à faire : on ne connaissait pas d'autre procédé pour la broderie à jour que celui qui consistait à faire des vides réguliers dans le tissu, en tirant des fils de la chaîne et de la trame comme pour le lacis; par ce moyen en obtenait un réseau à mailles aussi grandes qu'on le désirait, dont les différents carrés formaient les divisions de l'ouvrage et lui servaient d'armature et de points d'appui pour l'exécution des points à l'aiguille à l'aide desquels on figurait le dessin. Toutes les lignes de cette armature ayant été préalablement cordonnées par un point de feston ou un point passé en natte, suivant l'épaisseur nécessaire à l'effet qu'on cherchait, on complétait le bâti, quand cela était nécessaire, par des fils jetés en diagonale qu'on utilisait dans les motifs circulaires ou étoilés, ou qui servaient de fils de chaîne dans les points mats nattés. (Pl. XXI, Fig. 1 et 2.)

La mise en état de ce bâti était une opération longue; en outre, ce système ne laissait pas un champ assez vaste à la fantaisie pour le dessin, qu'il renfermait dans des limites étroites, et il était insuffisant, puisqu'il ne permettait pas de faire des bordures dentelées. On comprit bientôt qu'il était plus simple de faire le bâti, ou l'armature nécessaire à l'exécution de l'ouvrage, en jetant des fils suivant les combinaisons du dessin, au lieu de perdre son temps à tirer d'un tissu tous ceux inutiles.

C'est à partir de ce moment que commence véritablement l'invention de la dentelle à l'aiguille; auparavant, sans être une broderie proprement dite, elle lui faisait de nombreux emprunts, tandis que maintenant elle devient un ouvrage complétement nouveau dont les

1. Le recueil de Taglienti de Venise, et celui de Pelegrini de Florence, imprimés en 1530, le premier à Venise, le second à Paris, n'ont pas de modèles de lacis. On en trouve dans celui de Vosterman, mais ce recueil est sans date. Vosterman aurait gravé, dit-on, de 1514 à 1540.

2. Dans le dictionnaire de Jean Nicot, édition de 1684, le mot reseul (réseau) est ainsi défini : « Vient de Reticulum et signifie cette tisseure de fil faicts à mailles, dont les filets, rets, poches, bourses, et tirasses à prendre poissons, connils, cailles et autres oyseaulx sont faicts. Les femmes en font de fil délié dont elles font des collets, et aultres leurs équippages, qu'elles nomment pour ce collet de reseuls. »

nervures ainsi que le tissu, qu'il soit mat ou en grille, se travaillent et s'édifient entièrement avec le secours de l'aiguille. (Pl. XXII et XXIII.)

Une fois le procédé connu, toutes les combinaisons deviennent possibles et le dessinateur peut laisser le champ libre à son imagination. Les avantages de ce dernier système ressortent victorieusement de l'inspection des planches XXIII et XXIV [1]. Les spécimens qui les recouvrent suffisent à donner une idée de la patiente ingéniosité des maîtres qui composèrent les dessins de dentelles au XVI[e] siècle.

Ce sont les Italiens qui les premiers ont fait commerce des dentelles à l'aiguille; l'invention de ce précieux tissu leur est due et ne leur est pas contestée. Le succès fut immense, universel et malgré que dans beaucoup de familles aisées des différents pays de l'Europe, depuis la simple bourgeoise jusqu'à la plus grande dame, on s'occupât à cet ouvrage délicat, ils en exportèrent des quantités considérables, surtout en France, pendant la fin du XVI[e] siècle jusque vers le milieu du XVII[e]. A ce moment l'industrie en France, qui avait pu se développer sous la protection des lois prohibitives, fournissait à la consommation du pays et exportait une partie de ses produits.

Jusqu'alors, en Italie comme ailleurs, on n'avait fait que produire d'après les modèles de point coupé des maîtres du XVI[e] siècle ; le besoin d'innover, excité sans doute chez les Italiens par le désir, la nécessité de rouvrir les débouchés que leur avait fermés partout le développement progressif de l'industrie dentellière, leur suggéra la création, dans l'espèce, d'un genre nouveau, qui fit sensation et dont ils conservèrent le monopole pendant un certain nombre d'années. Cette nouveauté, qui a détrôné alors les autres dentelles à l'aiguille, est le point de Venise en relief. Son succès rendit aux fabriques italiennes leur ancienne prospérité. (Pl. XXV, Fig. 1.)

Si la perfection peut exister sur la terre en quelque chose, ce miracle a été réalisé par les inventeurs de ces deux dentelles, le point coupé et le point de Venise, qui l'un et l'autre paraissent avoir eu leur origine dans la ville qui a donné son nom à la dernière.

L'idée qui suggéra ces deux créations fut on ne peut plus heureuse, mais ce fut le point coupé qui remplit le plus complétement le but qu'on s'était proposé; c'est qu'en effet, il serait impossible d'imaginer, pour border et enrichir des lingeries, quelque chose de plus gracieux, de plus coquet, de plus délicieusement séduisant par l'ensemble, la délicatesse et la recherche des détails ingénieux que comporte le style gothique appliqué à la dentelle. (Pl. XXIV.)

Le point de Venise a peut-être plus de richesse apparente, ses reliefs sont d'un effet splendide; le style en est plus large, plus noble, mais il a moins de délicatesse, son élégance a trop d'épaisseur, trop de poids pour les lingeries fines. (Pl. XXV, Fig. 1.)

Vers le commencement du XVII[e] siècle, il n'y avait peut-être pas, comme on l'a fait remarquer, une famille où il ne se fît quelque peu de point coupé; mais l'usage en était si répandu, la consommation si grande, qu'il s'en était établi des fabriques

1. La Planche XXIV représente un point coupé à l'aiguille, moderne, fabriqué au Puy par les religieuses du couvent de Sainte-Marie, d'après un modèle du XVI[e] siècle.

dans un grand nombre de contrées de l'Europe. Les plus renommées et les plus importantes étaient, en France, celles d'Alençon et de Sedan, et en Italie, d'où l'on exportait considérablement, celles de Venise, de Raguse et de Gênes. Outre que cette dentelle servait à garnir les plus belles lingeries, elle était recherchée pour l'ornement des habits, où on l'y employait à profusion, quoiqu'elle fût d'un prix fort élevé.

Le luxe de la dentelle était alors si exagéré, que plusieurs des ordonnances qui avaient pour but d'en défendre l'entrée et d'en régler l'usage prétextaient de la rareté du numéraire, par suite des envois faits à l'étranger pour l'acquisition de toutes sortes de *Points* et de la ruine qui s'ensuivait dans les familles à cause de l'usage immodéré de ces dentelles, qu'on y disait n'être pas en rapport avec les ressources de chacun.

Ce n'était pas seulement dans le monde qu'on s'occupait à l'envi aux ouvrages de point coupé, dans la plupart des couvents on s'y adonnait avec non moins d'ardeur. C'est de là que sont sorties les plus fines dentelles à l'aiguille, qui, il y a un siècle à peine, faisaient partie du riche mobilier des chapelles particulières et des églises paroissiales. Jadis la religion exerçait sur les âmes un empire absolu; quand il s'agissait de donner au culte de la magnificence et de l'éclat, on était prêt au dévouement, au sacrifice. Orner la maison de Dieu, était faire l'œuvre la plus agréable et aussi la plus digne et la plus méritoire. Ces sentiments dominaient dans toutes les classes de la société, ils faisaient affluer dans les fabriques des églises toutes sortes de richesses; mais, comme on le pense bien, ils existaient à un degré bien plus élevé dans les couvents, où l'on se passionnait pour la gloire de la religion; l'ardeur des âmes pieuses qui y passaient leur existence était soutenue par le désir d'être agréable à Dieu. Aussi y accomplissait-on des miracles de patience, des merveilles qui avaient quelquefois demandé le travail d'une vie entière et qu'il eût été bien difficile d'obtenir à prix d'argent.

Que sont devenues, hélas! ces pieuses reliques, auxquelles la solidité du travail, malgré son exquise délicatesse, promettait une existence plusieurs fois séculaire? La mode a changé et l'on n'a plus fait attention, dans les églises, à ces précieuses curiosités. Sans respect pour la volonté des donateurs, qui les avaient offertes pour l'ornement du sanctuaire, on les a livrées à vil prix à des brocanteurs, et maintenant elles achèvent leur existence dans les boudoirs de petites-maîtresses, de femmes galantes, peut-être, ou elles assistent aux cérémonies d'un culte bien différent de celui auquel les avait consacrées la piété des fidèles. Ce n'est certes pas à cause d'un retour de la mode ou du bon goût qu'on les voit s'étaler ainsi dans ces sanctuaires mondains. Il règne aujourd'hui la passion, la fureur du bibelot, qu'il s'agisse d'objets d'art, de meubles ou de tissus : bronzes, marbres, faïences, vieux bahuts, vieilles étoffes, on se préoccupe moins de leur valeur artistique que de leur âge.

CHAPITRE II

POINT DE VENISE ET POINT DE FRANCE.

Au ve siècle, à l'époque où Attila, roi des Huns, conduisant ses hordes barbares, vint ravager l'Italie, les habitants du pays au nord de l'Adriatique se réfugièrent dans les îles nombreuses qui bordent cette mer et ne sont séparées entre elles que par les étroits canaux qu'on a appelés les Lagunes. Après la retraite des Huns, un certain nombre des réfugiés s'y établit; plus tard, au vi^e siècle, lors de l'invasion des Lombards, leur nombre s'accrut encore; puis, au viie siècle, ces insulaires qui, jusqu'alors, avaient vécu en communautés séparées, se réunirent en une seule. Telle fut l'origine de la ville et de la république de Venise, si florissante et si respectée jusqu'au xviie siècle. Sous l'impulsion d'un gouvernement essentiellement démocratique et fortement constitué, elle vit sa puissance s'accroître rapidement et fut, à un moment, l'État le plus riche et le plus considéré de l'Europe. Favorisée par sa situation, elle devint avec Gênes le centre du commerce du Levant et des Indes. Dans les beaux-arts, elle a contribué pour une grande part à la gloire immortelle que s'y est acquise l'Italie au Moyen Age et à l'époque de la Renaissance; et, par ses manufactures, elle a été alors la première parmi toutes les nations de l'Europe.

C'est de Venise que nous viennent les modes, les modèles de tous les objets de luxe, les plus riches étoffes de soie façonnées; c'est là qu'il nous faut aller embaucher des ouvriers habiles, quand il s'agit pour nous de dresser des manufactures en France.

Au xvie siècle, malgré qu'elle soit arrivée à son époque de décadence, par suite de dissensions intérieures qui aboutirent au plus dur despotisme, exercé par une oligarchie héréditaire, nous la voyons encore conserver dans les beaux-arts sa position élevée. Dans l'industrie, son génie créateur, non encore émoussé, trouve et met en pratique l'art de faire la dentelle. Plusieurs de ses dessinateurs et de ses praticiens viennent chercher fortune en France, et cette belle industrie s'y implante et s'y popularise. Au xviie siècle, c'est encore chez elle que prend naissance cette dentelle incomparable, connue sous le nom de *Point de Venise*. (Pl. XXV. Fig. 1 et 2.)

Le caractère de cette dentelle consiste dans des reliefs figurant des ornements pleins

ou à jour, modelés avec art et disposés en pétales superposés de fleurs fantastiques d'un jet très-large, dont les épanouissements, se dégageant de riches rinceaux d'un travail merveilleux, sont reliés par des brides et des points à jour très-délicats.

Rien n'égale la somptueuse et suave élégance de ces hauts reliefs édifiés par l'aiguille; sculpter patiemment l'ivoire pour en rechercher les effets et en donner la copie serait un effort inutile. La main du plus habile artiste n'en reproduirait que la froide imitation; il manquerait à la blancheur et à l'éclat de l'ivoire ce souple, ce moelleux qui font du point de Venise une sculpture pour ainsi dire vivante et animée. Il manquerait en outre ce nuancé doux et velouté inimitable, qui est une des séductions les plus attrayantes des dentelles à l'aiguille, des anciennes surtout et du point de Venise en particulier.

Les points jusqu'alors inconnus que nécessite la confection de cette nouvelle dentelle font que les inventeurs en conservent le monopole pendant un certain nombre d'années, et l'industrie dentellière à Venise retrouve l'activité qu'elle avait perdue. Mais bientôt l'intelligente initiative du grand Colbert en enrichira notre pays, et cette belle création aura été, chez les Vénitiens, la dernière d'une prospérité qui s'affaiblit et va s'éteignant.

A partir de ce moment, le sceptre de la mode leur échappe; c'en est fait de cet engouement universel pour les parures et les étoffes venues d'Italie; le courant a changé de direction, et la France qui, jusqu'alors, comme les autres nations de l'Europe, a été tributaire de ce pays, après lui avoir emprunté ses meilleures idées, ses ouvriers, ses artistes, la France devient le centre de tout ce qui relève du goût, aussi bien pour les choses frivoles que pour les choses sérieuses. On ne s'habille plus qu'à la française et l'on tire de France tout ce qui tient à la parure. L'or des nations multiplie et enrichit nos ateliers et nos manufactures [1]. Nos artistes, nos hommes de lettres ne s'inspirant plus de l'étranger, nous avons un art français, une littérature française recherchés dans toute l'Europe. La langue française devient la langue des cours et de la diplomatie; tout concourt ainsi à étendre et à augmenter notre influence dans le monde.

Dès 1660, l'industrie des dentelles, aussi bien à l'aiguille qu'aux fuseaux, était prospère et très-développée en France. Toutefois, pour ce qui était des dentelles aux fuseaux, à l'exception de la valenciennes, on n'y en produisait pas d'aussi fines que dans les Pays-Bas, tandis que l'habileté de nos ouvrières en points à l'aiguille pouvait défier la concurrence étrangère; mais la création du nouveau point de Venise en relief nous mit dans un état d'infériorité relative, dont on ne pouvait s'affranchir qu'en enseignant à nos ouvrières l'art de le faire.

Colbert avait à cœur d'élever les produits de nos manufactures à un degré de perfection qui les fît rechercher même de nos voisins. Pour y parvenir, par son ordre, on embaucha dans les Pays-Bas et à Venise un grand nombre d'ouvrières des plus habiles

1. Sous le ministère de Colbert, ce que les Anglais appelaient les colifichets, les folies, les frivolités des modes françaises leur coûtait huit à neuf cent mille livres sterling (de 20 à 22 millions et demi de francs, soit de 120 à 136 millions de notre monnaie actuelle).

qu'il distribua dans les manufactures déjà existantes et dans les villes où il en établit de nouvelles. De 1665 à 1707, un grand nombre d'ordonnances et d'arrêts sont rendus en faveur de ces manufactures et leur accordent des immunités et des priviléges considérables.

Une déclaration du mois d'août 1665 porte qu'il sera établi « dans les villes du Quesnoy, Arras, Reims, Sedan, Château-Thierry, Loudun, Alençon, Aurillac et autres du royaume, des manufactures de toutes sortes d'ouvrages de fil tant à l'aiguille qu'au coussin en la manière des points qui se font à Venise, Gênes, Raguse et autres pays étrangers qui seront appelés points de France[1] »; et un arrêt du 21 octobre 1665, confirmatif des dits établissements défend de les troubler en leur travail pendant tout le temps de leur privilége qui, suivant un autre arrêt du 16 février 1675, où il en est question, devait être de neuf années. Par cet arrêt de 1675, le roi entend « continuer les immunités qu'il a accordés aux points de France et les exempter de tous droits d'entrée et de sortie[2]. Et ce, contrairement aux prétentions des fermiers généraux, qui soutenaient que les priviléges accordés aux points de France en 1665 étaient périmés. »

Rien n'est négligé pour maintenir l'industrie dans une bonne voie et la faire prospérer. Les dentelles étrangères sont prohibées et il est interdit de faire concurrence aux entrepreneurs des manufactures royales.

Ces mesures qui choquent nos idées économiques actuelles étaient pourtant nécessaires pour la circonstance, sous peine de voir tomber des manufactures qu'on n'avait pu établir qu'à grands frais. En très-peu de temps elles produisirent d'excellents résultats, comme l'atteste l'extrait suivant d'une ordonnance du 15 octobre 1666, confirmant la prohibition des dentelles étrangères malgré les progrès accomplis dans les manufactures.

« Et bien que, dit cette ordonnance, ceux qui sont employés par nos ordres pour l'établissement de la dite manufacture, ayant fait rechercher dans Venise et autres villes étrangères les ouvrières qui excellent le plus dans ces sortes d'ouvrages de fil, qu'ils en aient fait venir grand nombre qui ont été distribuées dans celles du Quesnoy, Arras, Reims, Sedan, et autres villes etc... Et qu'au moyen de l'application que l'on y a apportée, il se fasse présentement en France des ouvrages de fil si exquis qu'ils égalent, même surpassent, en beauté les étrangers, etc., etc. »

Le 15 février 1667, un nouvel arrêt du conseil d'État est rendu « sur les représentations faites au roi en son conseil par Jean Pluymers, Paul et Catherine de Marcq, entrepreneurs de la manufacture royale de toutes sortes de points de fil. » Cet arrêt confirme les déclarations et les arrêts rendus en conséquence qui défendent « de fabriquer, vendre ni user de toutes sortes de points de fils faits à l'aiguille, vieux ou nouveaux, autres que ceux faits dans les manufactures royales » et interdit en outre « à toutes sortes

1. Voir pour toutes ces ordonnances, arrêts et déclarations la très-curieuse collection Rondonneau aux Archives. La déclaration du mois d'août 1665 manque, mais elle se trouve visée dans celles des 12 octobre 1666 et 15 février 1667.

2. On sait que la France avait alors des douanes intérieures et que les marchandises ne pouvaient circuler d'une province à une autre sans avoir à acquitter des droits d'entrée et de sortie.

d'ouvrières de faire aucun ouvrage de point que ceux qui leur seront donnés par les dits entrepreneurs. »

Par cette dernière interdiction, on voulait empêcher la confection d'ouvrages mal conditionnés.

Dans une requête adressée au roi en son conseil, les entrepreneurs de la manufacture des points de France exposent que « des particuliers débauchent leurs ouvrières et les font travailler en cachette, à Paris et ailleurs, à toutes sortes d'ouvrages de fil qui ont de la ressemblance avec ceux de la manufacture royale, par le moyen de cordonnets et de broderies qu'on y a appliqués, et que cela empêche le progrès de la manufacture. »

Sur cette requête un arrêt du conseil d'État, du 19 août 1669, « défend de faire aucun ouvrage de points de fil si ce n'est pour les entrepreneurs, et sur les instructions et dessins donnés par eux, ni même d'appliquer ou faire appliquer sur quelques sortes d'ouvrages de fil, de quelques qualités qu'elles puissent être, aucune broderie à l'aiguille, avec cordonnet ou semblables à celles que les dits entrepreneurs font faire aux ouvrages de la dite fabrique. »

Le véritable point de Venise se faisait entièrement à l'aiguille; les rinceaux, les pétales des fleurs qu'ils portent, les fleurettes qui les accompagnent, ainsi que tous les enjolivements qui complètent l'ouvrage, reliefs, jours, brides, picots de tout genre, tout cela était le produit d'un travail très-minutieux, demandant pour son exécution un temps infini et représentant une valeur qui rendait cette dentelle inabordable aux fortunes moyennes; aussi s'essayait-on à des contrefaçons se rapprochant plus ou moins du vrai point de Venise.

La planche XXVI représente des imitations ou plutôt des contrefaçons de ce point. Le tissu des rinceaux et des fleurs de la figure 1 — dans la partie ornée de reliefs, — ainsi que les brides et les petites campanes du bord, sont entièrement à l'aiguille, tandis que les reliefs sont produits par une ganse qu'on y a appliquée et fixée après avoir fait l'ouvrage.

La partie de cette même figure 1 qui n'est pas ornée de reliefs laisse voir une supercherie que la ganse contribuait à déguiser, et permet de se rendre compte facilement de la façon dont est fait l'ouvrage. Le rinceau principal qui suit tout le long du dessin est tout simplement une petite bande de toile ou galon de fil, auquel on a soudé toutes les autres parties de l'ouvrage, qui sont travaillées entièrement à l'aiguille.

Il en est de même de la figure 2 : le rinceau principal est un simple galon de fil, tandis que le tissu des petits rinceaux qui se détachent du principal, ainsi que celui des fleurs, est entièrement travaillé à l'aiguille. Une ganse cousue après coup, accentue le dessin et lui donne du relief.

En remplaçant ainsi par de la ganse et du ruban de fil une partie du travail à l'aiguille, on avait une dentelle qui n'était certes pas comparable au vrai point de Venise, mais la différence de prix était si grande, que cela devait nuire à l'écoulement des produits des manufactures royales, où l'on tenait à leur donner toute la perfection possible, et à ne pas les laisser dégénérer.

Le point de Venise, tel que nous l'avions reçu d'Italie (Pl. XXV. Fig. 1), était un produit industriel que l'on avait élevé à la hauteur d'un objet d'art — les quelques rares échantillons que l'on en trouve parfois dans le commerce de la curiosité, sont aujourd'hui justement appréciés et très-recherchés des amateurs; — mais sous le crayon de nos artistes le dessin, sans perdre de sa richesse et de son élégance, devint plus gracieux, plus coquet, plus doux de forme. (Pl. XXV. Fig. 2 et 3, et Pl. XXVII.) Moins outré de relief, plus aéré, ce point devenu français, quoique ayant conservé son originalité, gagna d'être plus approprié aux usages auxquels il était destiné, et sa réputation devint universelle en Europe où il obtenait partout les préférences.

Les ordonnances restrictives de la liberté du commerce et de l'industrie dont il a été parlé, en opposition avec les principes économiques les mieux raisonnés, donnaient néanmoins un excellent résultat, mais c'était à la condition de remplacer l'initiative individuelle par une direction unique, intelligente et bien entendue. En outre, les deniers de l'État, le concours des plus célèbres artistes et par-dessus tout la volonté persistante du roi contribuèrent, dans une grande proportion, à la prospérité des manufactures et à la vogue de leurs produits. N'étant gênées par aucune concurrence, soit du dehors, soit du dedans; ayant pour clientèle, d'abord, la cour de France la plus fastueuse et la plus élégante de ce temps, et, par suite, celle de toutes les autres cours de l'Europe, qui se modelaient sur elle, ces manufactures ne reculaient devant aucuns frais pour arriver à produire de ravissantes merveilles, qu'on ne leur marchandait pas. (Pl. XXVIII.)

Il serait difficile de reproduire, dans un ouvrage comme celui-ci, un fac-simile d'une suffisante étendue pour donner une idée assez large de la somptuosité et de la richesse de ces ouvrages dont on faisait de grandes pièces, telles que : robes, mantes, aubes et hautes garnitures de toutes sortes; mais on s'en rendra compte à l'aide des portraits historiques du temps, principalement de ceux qui sont dus à la palette vivante et gracieuse du portraitiste Hyacinthe Rigaud, surnommé le Van Dyck de la France. Nul n'a été plus que lui frappant de vérité et de ressemblance dans le fini des détails des draperies. On peut recommander entre autres à l'attention des amateurs, le portrait de Henry Oswald, cardinal d'Auvergne, et celui de Guillaume de Vintimille, archevêque de Paris. On ne connaît guère ces riches portraits que par les gravures de Drevet, deux chefs-d'œuvre, où tout a été détaillé avec tant d'art et de fini par ce célèbre graveur, qu'on y retrouve, malgré qu'ils ne soient que la réduction des originaux, la physionomie, le modelé de la dentelle et la traduction très-exacte du dessin. Il y a tellement de vérité que, si la photographie eût existé de son temps, on supposerait que les draperies et les dentelles ont dû être gravées d'après une épreuve photographique prise sur nature. En un mot, un fac-simile d'après un échantillon de point à l'aiguille de France du temps n'en donnerait pas une idée plus frappante.

Pendant toute la période du règne de Louis XIV le point de France à l'aiguille se maintint au niveau le plus élevé; ce qui contribuait à lui conserver cette situation, c'est qu'en outre des faveurs de la cour et des avantages accordés aux manufactures, il était l'ouvrage le plus recherché par la mode. Les grandes dames ne croyaient pas déroger en

s'y adonnant, et par cette occupation elles acquéraient une faculté d'appréciation qui leur faisait dédaigner les ouvrages de mauvais goût, et tout ce qui, par une supercherie quelconque, tendait à l'imitation du point entièrement à l'aiguille.

Dans le curieux recueil des costumes du siècle de Louis XIV, de Bonnard [1], on remarque plusieurs gravures représentant des dames de qualités en train de faire du *point*.

L'une d'elles est une jeune demoiselle en élégant déshabillé orné de riches dentelles : son aiguille d'une main, elle tient une corbeille à ouvrage de l'autre. Au-dessous on lit le quatrain suivant :

Avec cette corbeille et ce grand équipage,
L'aiguille en main, ne croit-on pas
Que cet objet si plein d'appas
Va faire quelque gros ouvrage ?

Cette innocente épigramme, au bas d'une gravure de mode, témoigne qu'il était de bon ton dans le monde élégant de s'occuper à faire du *point*, mais qu'on n'y faisait pas grosse besogne. Il est certain que ce qui se confectionnait dans les salons ou les boudoirs aristocratiques ne fournissait pas un grand appoint à la consommation, qui, si on s'en rapporte à la collection Bonnard, avait pris un développement inouï.

Ici, c'est une grande dame, la princesse de Soubise, en habit de ville. La coiffure, en fine guipure de Valenciennes, s'élève étagée à la Maintenon ; le corsage décolleté avec gorgerette et bordure d'Angleterre plissée, s'allonge en pointe, tandis que le manteau de brocart, orné de riches passementeries, laisse voir, par devant, une jupe en point de France à l'aiguille ; les épaules sont couvertes d'un mantelet à la vieille, à double volant d'Angleterre.

Là, c'est l'intérieur d'un cabinet de toilette meublé avec une somptueuse élégance ; sur la tablette d'un lavabo, que recouvre une nappe à volants en point à l'aiguille, s'entr'ouvrent coquettement, devant une glace de Venise, deux rideaux de guipure.

Ailleurs, une dame de qualité en toilette de bain, le peignoir tout en guipure ramagée de Valenciennes, décolleté et ouvert par devant jusqu'à la ceinture, est garni, vers le haut et jusqu'au bas de l'ouverture, de point de moyenne hauteur, tandis que les manches courtes et le bas du peignoir le sont en hauts volants également en point.

Autour de la baignoire, s'étale luxueusement un autre volant de point, servant de garniture à un fond de bain.

Il est bien vrai que le point tel qu'on le faisait alors était une dentelle inusable ; mais quand on songe aux sommes fabuleuses que devait dépenser une dame tant soit peu élégante, avant d'avoir acquis l'indispensable pour paraître dans le monde, on se demande,

1. Cette collection, que l'on peut voir au cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale, a une valeur artistique fort remarquable ; elle fait connaître les modes de la fin du XVII[e] siècle et est l'œuvre des graveurs N.-R. Bonnard Saint-Jean, N. Arnoult et Lepautre.

en présence du luxe effréné qui régnait alors, comment les fortunes pouvaient résister à tant de prodigalités.

Certes, l'exemple venu d'en haut était un entraînement auquel la coquetterie des femmes ne savait pas résister — les hommes eux-mêmes qui portaient alors de la dentelle n'y résistaient pas davantage —; mais il est permis d'affirmer que, s'il apparaissait dans l'un de nos salons de Paris réputé pour réunir les femmes les plus élégantes, une toilette en point de France à l'aiguille, du XVIIe siècle, elle éblouirait par sa splendeur éclatante et ferait naître bien des envies, que beaucoup seraient heureuses de pouvoir satisfaire au prix des plus grands sacrifices.

Le luxe de la dentelle était poussé, à la cour de Louis XIV, jusqu'aux limites de la folie; il s'étendait jusqu'à la domesticité. Bonnard nous montre dans ses gravures la berceuse du duc d'Anjou, couverte des plus riches dentelles, ainsi que la nourrice, la teneuse et la promeneuse.

La nourrice et la berceuse du duc de Bourgogne, en robes très-décolletées, corsages à pointes garnies de dentelles, jupes en point. Le berceau et les ajustements du prince en sont inondés.

Rien ne coûtait au roi, quand il s'agissait de satisfaire ses goûts et d'étaler sa magnificence; ni la misère du peuple, ni le mauvais état de ses finances ne pouvaient contenir son immense égoïsme. On rapporte qu'à Marly — dans cette fastueuse résidence où il avait projeté d'abord de se construire une modeste retraite, une sorte d'*ermitage*, où il se promettait d'aller, loin du faste et des affaires, jouir, de temps à autre, des douceurs d'une vie simple et tranquille [1], — un jour, suivant son habitude de faire des galanteries aux dames qui y avaient obtenu la faveur rare d'une invitation, toutes les invitées furent très-agréablement surprises de trouver dans leur appartement une toilette complète en point de France à l'aiguille [2].

Le moment était mal choisi pour ces prodigalités qui achevaient de ruiner le trésor; il fallut bien y renoncer, quand on se vit réduit aux expédients les plus ruineux, pour satisfaire aux impérieuses nécessités de la guerre, et les manufactures en souffrirent; mais ce qui leur porta le coup le plus funeste, ce fut la révocation de l'édit de Nantes.

Après la mort de Mlle de Fontanges, le roi donna dans le bigotisme et tomba sous l'entière domination de Mme de Maintenon. Profitant de l'influence qu'elle avait acquise sur son esprit, elle sut faire naître chez son royal amant, à l'aide d'habiles comparses,

1. Ce rien, cet ermitage, comme le disait lui-même Louis XIV, avec ses accessoires, ses plans constamment modifiés, agrandis, finit par coûter à la France des milliards, dit Saint-Simon, qui exagère beaucoup. Le château de Marly, construit dans un des temps les plus malheureux de la monarchie, quand le peuple mourait de faim, accablé d'impôts pour la guerre, n'a pas trouvé grâce devant la Révolution : le peuple dans sa colère se rua sur cette immense folie du roi-soleil et l'anéantit.

2. Les séjours de Louis XIV à Marly ne se font remarquer que par des loteries continuelles d'étoffes précieuses, d'argenterie, de joyaux, que le roi avait la galanterie de donner aux dames. — Tome II des *Mystères des vieux châteaux de France*.

Lorsqu'il eut fait bâtir les pavillons de Marly, a écrit Voltaire dans ses *Anecdotes du siècle de Louis XIV*, toutes les dames trouvèrent dans leur appartement une toilette complète.

des scrupules religieux; de concert avec le père Lachaise, jésuite qu'elle avait eu la précaution de lui donner pour confesseur, elle insinua à Louis XIV, qui hésitait à violer les engagements pris par son aïeul Henri IV, de s'en rapporter à un *conseil de conscience particulier* lequel, naturellement, leva tous les scrupules et décida qu'il pouvait et devait révoquer l'édit de Nantes [1].

Les persécutions de toute nature, les rapts d'enfants, les confiscations, l'envoi aux galères des citoyens les plus fermes dans leur croyance et par conséquent les plus respectables, les dragonnades avec toutes leurs violences et leurs atrocités, tout cela avait fini par opérer un grand nombre de conversions forcées, mais la soumission n'était qu'apparente. A peine l'édit est-il révoqué que tous les anciens partisans de la religion réformée n'ont d'autre préoccupation que celle de se procurer les moyens de passer à l'étranger, avec tout ce qu'il leur sera possible de réaliser de leurs biens.

Les peines les plus cruelles infligées à ceux qui sont surpris, la confiscation, les galères, la mort, rien ne peut suspendre l'émigration; la France perd cinq cent mille de ses citoyens les plus utiles; les arts, les sciences et les lettres fournissent un nombreux contingent; mais ce qui est pour la nation une perte irréparable, c'est l'émigration de presque tous les chefs des grandes industries; suivis de plus de cinquante mille de leurs ouvriers, ils vont fonder en Angleterre, en Hollande, en Allemagne [2], en Suisse, des manufactures qui feront à la France une concurrence redoutable; des branches entières de commerce disparaissent et vont s'implanter à l'étranger où elles étaient inconnues.

Tours perd sa rubannerie et le nombre de ses métiers de soieries tombe de huit mille à douze cents; à Lyon, il n'en reste plus que quatre mille sur dix-huit mille, et son industrie des dentelles d'or et d'argent, dont les produits s'élevaient à plus de quatre millions par an, émigre à Genève.

Alençon perd ses meilleurs fabricants et ses meilleures ouvrières, qui portent au Nord le secret de leur art [3].

La France, qui marchait à la tête de l'Europe, voit sa suprématie menacée de lui échapper; il a suffi, pour un aussi déplorable résultat, de l'influence d'un jésuite sur une conscience pusillanime et égoïste.

Au moment de la révocation de l'édit, le haut commerce était dans les mains des

1. Montesquieu a dit de Louis XIV qu'il était « dur dans ses conseils, enfant dans celui de conscience, dupe de tout ce qui joue le prince : les ministres, les femmes et les dévots!... »

Et ailleurs : « Il avait l'âme plus grande que l'esprit. Mme de Maintenon abaissait sans cesse cette âme pour la mettre à son point. »

2. Un faubourg de Londres (Spitalfields) se peuple de nos ouvriers en soieries émigrés de Lyon et de la Touraine, qui perdent les trois quarts de leurs métiers; la fabrique des soieries françaises s'établit aussi en Hollande, avec la papeterie, la draperie, etc.; une foule d'industries sont transplantées dans le Brandebourg; vingt mille Français vont porter les arts les plus raffinés de la civilisation aux grossières populations clair-semées parmi les sables et les sapins de cette triste contrée. Les réfugiés français payent l'hospitalité de l'électeur Frédéric en préparant les hautes destinées de Berlin, qui n'est encore, à leur arrivée, qu'une petite ville de 12 à 15,000 âmes. Henri Martin, t. XIV p. 63.

3. On rapporte que Louis XV ayant fait demander à Frédéric le Grand ce qu'il pourrait faire pour lui être agréable, celui-ci aurait répondu : « Une seconde révocation de l'édit de Nantes. »

protestants et la plupart des grandes manufactures leur appartenaient. Ce qui avait amené cette situation, en apparence difficile à expliquer, était une loi de l'Église catholique romaine.

On a toujours professé à Rome cette doctrine que le prêt à intérêt constitue l'usure. Non contente de l'interdire, l'Église l'a souvent poursuivi avec la même ardeur qu'elle mettait à combattre les hérésies, et cela a été un obstacle au développement des industries et des grandes affaires.

Les Huguenots, au contraire, admettaient le prêt à intérêt; aussi les capitaux abondaient-ils pour leurs entreprises, et ainsi s'explique la cause qui avait mis dans leurs mains presque toutes les grandes industries et la diminution considérable de leur importance, lors de leur funeste et regrettable émigration.

La dentelle ne se relèvera plus du grand coup qui l'a frappée; la France, après avoir vu la fabrication des fines dentelles aux fuseaux implantée chez elle par les soins de Colbert, ne conservera plus que la spécialité des dentelles communes et redeviendra tributaire des Pays-Bas. Quant aux riches points à l'aiguille, si Alençon conserve sa supériorité, cette ville ne jouira plus sans partage du marché extérieur.

Telles furent les conséquences de la faveur dont jouissait à la cour de France un fanatique; et tel était alors l'assujettissement de la raison aux préjugés religieux, que tout ce qui n'était pas calviniste applaudissait aux actes barbares accomplis sous l'inspiration des jésuites. « Rien n'est si beau que ce qu'elle contient, écrivait Mme de Sévigné, à propos de l'ordonnance de révocation, et jamais aucun roi n'a fait et ne fera rien de plus mémorable. » Tout cela pour la plus grande gloire de Dieu et le salut des hommes!

Le monde a toujours eu besoin de sauveurs, et il a bien de la peine à se déshabituer de ce travers; tous ont eu la fatuité de représenter la volonté de Dieu sur la terre. Qu'importe qu'ils aient été de bonne foi, si dans leur aveuglement ils n'ont engendré que ruine et misère? Chez nous, le prestige qui les environnait a bien diminué, depuis que le successeur de Louis XIV n'a plus mis de précautions ni de bornes à l'étalage de ses vices.

Louis XIV est certainement responsable des atrocités qui furent commises en son nom, mais on ne saurait, sans trop d'injustice, l'en accuser; il ne les connut pas et ses ordres furent constamment outrepassés. On lui avait fait croire à la sincérité des conversions obtenues par la violence, et lorsqu'il se décida à la révocation de l'édit de Nantes, qu'on avait obtenue de lui en inquiétant sa conscience, il était loin de s'attendre à ses conséquences; mais il eut le tort d'aggraver sa faute, quand il en vit les effets, en ne retirant pas l'ordonnance de révocation, lui qui, jusqu'alors, s'était fait une tâche d'attirer par de grands avantages les plus habiles manufacturiers et les meilleurs ouvriers étrangers, et avait veillé avec le plus grand soin à empêcher l'émigration d'industriels ou d'ouvriers français qui espéraient trouver au dehors la facilité de faire une prompte fortune [1].

1. On trouve, dans la correspondance administrative de Colbert, plusieurs lettres aux ambassadeurs ou consuls de

Le succès des arts en France et l'établissement de nos manufactures, sont dus en grande partie à l'initiative et à la volonté de nos anciens rois. Depuis Charlemagne jusqu'à Louis XIV, tous ont plus ou moins contribué à leur avancement et prospérité par des encouragements et des largesses. Mais il n'en est point qui ait autant fait pour eux que ce dernier[1]. Sous son administration, des industries jusqu'alors inconnues en France y sont créées, et tout est mis en œuvre pour élever nos manufactures à un degré de supériorité qui en fera rechercher les produits par leur bonne confection, leur solidité et leur bon goût. Les récompenses aux meilleurs ouvriers, les encouragements pécuniaires aux apprentis[2], afin de les amener dans les fabriques; les visites fréquentes dans les ateliers, pour l'inspection des ouvrages, la confiscation de ceux qui ne sont point conformes aux règlements, sont autant de mesures prises en faveur du progrès des manufactures et « contre la cupidité des fabricants, qui seraient tentés de violer les règlements »; on pousse l'arbitraire jusqu'à décréter qu'il sera posé devant les lieux où se font les visites et « marque de marchandises, un poteau avec un carcan auquel les marchandises qui ne sont pas de la qualité portée par les règlements seront attachées avec un écriteau contenant les noms du marchand et de l'ouvrier trouvés en faute » [3].

En parcourant la correspondance administrative de Colbert relative à l'industrie, on voit percer à chaque page l'intention bien arrêtée de maintenir nos manufactures dans la meilleure voie et de faire de la France la première nation d'Europe par la richesse et la beauté de ses produits. Le roi s'intéressant particulièrement à la dentelle, Colbert s'informe si les femmes de considération assistent aux ouvrages qui se font dans les manufactures de points de France, parce que, dit-il, « les ouvrages en seront beaucoup meilleurs et beaucoup mieux achevés; » il s'inquiète plusieurs fois auprès de M. de Saint-André, ambas-

France à l'étranger témoignant du soin qu'il prenait à empêcher nos ouvriers et manufacturiers d'aller porter leur industrie à l'étranger, où ils étaient bien accueillis à cause de la réputation des manufactures françaises.

L'une d'elles, du 4 décembre 1671, engage le sieur Desgranges, consul à Lisbonne, à user de toute son influence pour faire repasser en France les ouvriers français qui travaillent à la manufacture de serges et droguets d'Alem-Tejo; il regarde cela comme très-important. « Pour cela vous pourrez faire entendre au conducteur de ladite manufacture que je lui ferai donner quelque assistance pour s'établir en France; à l'égard des ouvriers, vous pourrez leur donner à chacun trois ou quatre pistoles en les faisant embarquer pour leur retour. »

1. Les rois de France, et particulièrement Louis XIV, ont accordé des avantages considérables tant aux entrepreneurs qu'aux ouvriers des manufactures.

Quelquefois on accordait aux entrepreneurs la noblesse pour eux et pour leur postérité,... le prêt de sommes considérables sans intérêt, d'autres données en pur don, des pensions annuelles souvent augmentées à proportion du succès des manufactures, la faculté de prendre du sel au prix du marchand, celle de brasser la bière pour leur usage, celui de leurs familles et de leurs ouvriers, des lieux commodes pour la construction de leurs ateliers, machines et moulins; le droit de *committimus*, etc. Peuchet. t. IV. p. 309.

2. Les priviléges des ouvriers des manufactures de nouvel établissement consistaient ordinairement dans la décharge de toutes tailles, subsides, logements de gens de guerre, tutelle, curatelle, etc... s'ils étaient Français; et outre cela dans la naturalité et exception du droit d'aubaine, s'ils étaient étrangers, etc... Colbert, dans une lettre adressée le 26 juin 1671 à Mme de la Petitière, directrice de la manufacture de points à Auxerre, exprime le désir qu'il soit accordé des gratifications aux apprentis pendant deux ans, pour exciter les pères à envoyer leurs enfants à la manufacture. Dans une autre lettre du 4 octobre 1667 aux maire et échevins d'Auxerre il exempte de la taille les pères qui auront trois filles employées à la manufacture. Voir Pierre Clément. — Correspondance administrative de Colbert.

3. La signification de cette singulière ordonnance fut faite aux maires et échevins, par lettre du 17 février 1671.

sadeur de France à Venise, « de l'état où sont les manufactures des glaces et des points de fil qui se font à Venise et à Murano; s'il s'en fabrique une aussi grande quantité que celle qui se faisait autrefois; et, où s'en fait ordinairement la consommation. »

L'intérêt que Louis XIV attachait à l'introduction et à l'établissement dans le royaume de l'industrie du point de Venise, qu'il voulait qu'on appelât point de France, était si grand que le monopole en avait été accordé à une compagnie afin que, dans les manufactures qui seraient établies dans les différentes villes de province, le travail se fît partout sous une direction unique, d'après une méthode uniforme et sur des modèles identiques élaborés sous les yeux des entrepreneurs, adoptés et choisis par eux. Le roi faisait écrire fréquemment par son ministre aux intendants des provinces et aux maires et échevins des villes où ces manufactures avaient été établies, pour qu'ils employassent leur autorité à l'exécution des règlements; il ordonnait des visites fréquentes dans ces manufactures, une surveillance active afin qu'aucun ouvrage ne pût se faire sans l'intervention des directeurs; lui-même prenait la peine d'écrire le 9 novembre 1666 à M. de la Bourlie, gouverneur de Sedan :

« L'établissement de la manufacture des points de France est de si grande conséquence pour le bien de mes peuples et je suis obligé de prendre de si grandes précautions contre la malice des marchands qui avaient accoutumé de faire travailler à Venise et de débiter dans ma cour et dans mon royaume les ouvrages de cette ville-là, que je désire que, non-seulement vous teniez la main à ce que la dite maufacture s'établisse dans la ville de Sedan et dans les villages circonvoisins, mais même que vous empêchiez que les ouvrages de la manufacture ordinaire de Sedan soyent vendus à autres qu'aux entrepreneurs de celle des points de France, afin que, tous les marchands étant exclus de toute sorte de commerce dans la dite ville et pays circonvoisins, ils perdent l'espérance de pouvoir contrefaire les dits ouvrages et soient obligés à se joindre de bonne foi à la dite manufacture, etc. »

Tous ces efforts furent couronnés du succès le plus complet [1], au bout de quelques années il n'était presque plus question du point de Venise en Europe, le point de France l'avait remplacé en Angleterre, en Allemagne, dans les cours de Danemark, de Suède, de Russie, où il s'en expédiait pour des sommes considérables; mais après la mort du roi l'industrie de la dentelle fut abandonnée à elle-même, les belles traditions s'oublièrent, le point perdit peu à peu son caractère et son originalité et s'abâtardit. On continua cependant à faire de la dentelle à l'aiguille à Alençon et à Argentan, mais presque sans relief et dans un style du plus mauvais goût; si bien que cinquante ans après, on paraissait ignorer l'existence antérieure du point de Venise, perfectionné chez nous sous le nom de point de France. On était si engoué des mignardises et des platitudes du temps, que Roland de la Platière, dans son *Encyclopédie des Arts et Manufactures,*

1. Colbert écrit le 6 janvier 1673 au comte d'Avaux, alors ambassadeur à Venise : « ...; j'ay reçu le collet de point rebrodé que vous m'avez envoyé, que j'ai trouvé fort beau. Je le confronterai avec ceux qui se font dans nos manufactures, mais je dois vous dire à l'avance que l'on en fait dans le royaume d'aussi beaux. »

Il est naturel de penser que le collet envoyé à Colbert avait été choisi parmi les plus beaux ouvrages de Venise.

ne daigne s'en occuper que pour les traiter de dentelles grossières, que le perfectionnement et le progrès ont reléguées dans les greniers; il ajoute cependant que le travail de celles qu'il a examinées est si prodigieux, qu'il est à présumer que jamais il en ait été fait à prix d'argent: « c'est le fruit, dit-il, du loisir, de la patience et de l'adresse des âmes pieuses dans les couvents. »

Tant qu'on n'aura rien fait de sérieux pour démocratiser l'art et créer le goût public, il faut s'attendre à ces aberrations de la mode, dont les évolutions inconscientes ruinent quelquefois les industries les plus nobles et les plus intéressantes.

Jusqu'à présent on a considéré l'artiste comme un être à part qu'il est bon de faire éclore et de protéger pour la gloire de l'État. Il y a de par le monde quantité de personnes instruites disposées à accepter les sacrifices qu'on leur imposera dans ce but, mais qui dédaignent de faire donner à leurs propres enfants une éducation quelque peu artistique. Qu'une nature exceptionnelle vienne à se révéler dans l'une de nos plus petites villes, l'on voit aussitôt les conseillers municipaux de la localité prendre sur le budget de quoi faire les frais de son éducation. Ces bonnes gens, en entretenant un élève qui promet un talent élevé dont l'éclat rejaillira sur leur commune, obéissent en cela plutôt à un sentiment de vanité qu'au besoin de satisfaire leurs propres aspirations; car, si quelqu'un qui les touche de près venait à les consulter, ils seraient plutôt disposés à le détourner des études où une vocation artistique l'entraînerait.

Ces contradictions sont pleines de logique : l'art est pour eux un inconnu dont ils ne soupçonnent pas les avantages matériels; ils ont appris à le respecter et à l'admirer par ce qu'ils en ont lu dans les livres et ils le protègent par pur esprit de chauvinisme.

Malgré les efforts multipliés qui ont été faits en haut lieu, le goût public n'existe point parmi nous; et, quand bien même tous les rois qui ont gouverné la France auraient, à l'exemple de Louis XIV, prodigué les encouragements aux arts et mis en tutelle les industries pour les soumettre à la direction la plus capable et la plus éclairée, nous n'en serions guère plus avancés. C'est qu'il ne suffit pas, pour le créer, d'avoir autour de soi un cercle restreint de privilégiés chez qui la pratique des célébrités artistiques a pu faire naître le goût du beau. L'art est aussi bien fait pour les intelligences neuves des foules que pour les esprits blasés du grand monde, et il faut qu'il pénètre promptement dans les masses si l'on a l'ambition d'élever la France par le goût au-dessus de toutes les autres nations. En fait, il est encore plus nécessaire à la masse ouvrière, qui produit, qu'au consommateur, qui ne fait que jouir et user.

Le sentiment de l'art, qui n'est autre que le goût, est un élément indispensable dans l'industrie si l'on veut bien faire, et cet élément est une valeur incalculable chez celui qui le possède pour l'avoir acquis par l'éducation dans sa jeunesse; c'est une matière première inépuisable, qui ne coûte rien, ajoute à la valeur de l'objet manufacturé sans augmentation du prix de revient, c'est une richesse que l'on peut ajouter à peu de frais au bagage intellectuel de la jeunesse, qui se dépensera sans s'user et s'augmentera au contraire par la pratique.

Vulgariser le goût est un problème facile à résoudre, c'est la chose du monde la plus

simple. L'étude de la grammaire, un peu de lecture, suffisent pour apprécier la valeur littéraire d'un écrit sans qu'il soit nécessaire d'être soi-même un littérateur, pas plus qu'il n'est besoin d'être un artiste pour juger une œuvre d'art. Le dessin est à la fois une science et un art; si la pratique n'a pas rendu votre main habile, vous ne serez pas un artiste, mais vous pourrez avoir la science qui fait le juge compétent.

Que l'on fasse marcher de pair l'étude du dessin avec l'instruction primaire[1], et que cette étude se continue, avec celle des sciences et des-belles lettres, et l'on aura créé une société toute de gens de goût, chez laquelle toutes ces banalités qui garnissent nos magasins seront d'un écoulement impossible. C'est le seul moyen d'acquérir et de conserver, si elle nous est acquise, comme on le prétend, la supériorité dans les arts industriels; supériorité qui pourrait bien changer de place, si quelque autre nation adoptait avant nous ce système d'éducation pourtant si rationnel.

N'est-il pas singulier qu'au milieu d'une civilisation comme la nôtre, qui se croit très-avancée, où l'art est tenu en si grand honneur, où le développement et le progrès du métier sont reconnus comme une nécessité pour le bien-être et l'existence du plus grand nombre, une chose aussi indispensable à l'élévation de l'un qu'utile à la prospérité de l'autre, l'art du dessin, ne soit pas mis en première ligne dans nos écoles? N'est-il pas déplorable que, même parmi les gens du monde qui ont reçu une certaine éducation, il y en ait si peu de capables d'exprimer une idée à l'aide du crayon? Parmi les plus riches propriétaires, combien y en a-t-il qui pourraient faire d'eux-mêmes quelques corrections ou changements au plan d'un architecte ou d'un décorateur? C'est à peine si quelques-uns se débrouilleraient, sans qu'on les aidât, au milieu des plans d'un simple maçon.

L'ignorance du dessin est générale, et la faute en est tout entière à ceux qui dans nos écoles publiques ont établi le programme des études élémentaires; pourquoi donc n'apprendrait-on pas à dessiner en même temps qu'on apprend à écrire? à chaque instant l'intelligence des jeunes élèves vient se heurter contre des mots dont la véritable signification ne peut leur être révélée que par des explications ou des circonlocutions quelquefois au-dessus de leur portée; y a-t-il un moyen, à la fois plus simple et plus pratique, de leur faire sentir la valeur des mots et de la leur graver dans la mémoire que de leur tracer le dessin de l'objet dénommé et le leur faire reproduire par la plume ou le crayon?

Ce système d'éducation qui débuterait par l'enseignement du dessin ne serait point une chose nouvelle, il y aura bientôt vingt-quatre siècles qu'il a été expérimenté et mis en pratique par les Grecs; l'on sait ce qu'il a donné chez eux d'élévation, de grandeur, de délicatesse et de perfection aux beaux-arts et à tout ce qui s'y rattache. « Dans toute la Grèce dès les temps les plus anciens, » dit M. de Laborde, « le dessin fut la première instruction des enfants; il devint obligatoire comme l'étaient la natation, la gymnastique et l'équitation, alors que ces exercices avaient déjà développé dans la nation la

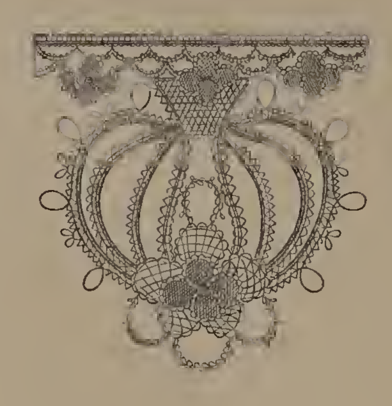
1. Le dessin n'est-il pas lui-même une langue naturelle, à l'aide de laquelle deux individus isolés, ne parlant pas la même langue, pourraient se faire comprendre?

connaissance et le goût de la beauté des formes; les pères ne pouvaient soustraire leurs enfants à cet enseignement sans s'exposer à décheoir de leur autorité et toute la jeunesse apprit ainsi à figurer exactement les objets avant de les décrire vaguement dans des caractères de convention, le dessin précédait l'écriture[1]. »

Il y a vingt ans que le savant auteur des *Arts appliqués à l'industrie* a sollicité la France d'imiter l'exemple de la Grèce antique, et de créer chez elle un enseignement sérieux du dessin; vainement il a démontré le danger que courent nos intérêts si nos voisins viennent à nous précéder dans cette voie; la routine est une puissance supérieure à la raison, à la nécessité même, et il se passera peut-être encore bien des années avant que l'on voie l'enseignement du dessin marcher de pair avec l'enseignement de l'écriture. Il faudrait entendre les regrets de personnes que le hasard ou la nécessité a lancées dans l'industrie, auxquelles cet enseignement a fait défaut, pour comprendre ce qu'il y a d'aptitudes stérilisées et apprécier les effets certains, les avantages incalculables d'une pareille réforme.

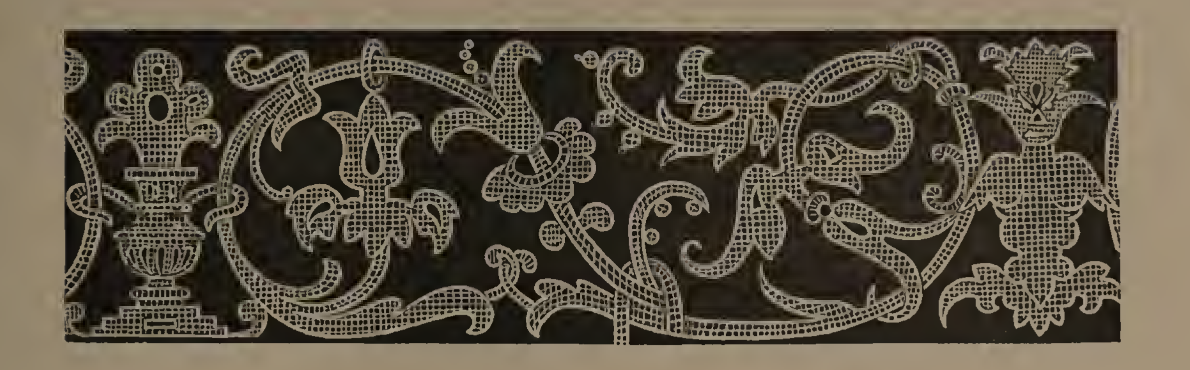
1. Exposition universelle de 1851 *Les Arts appliqués à l'Industrie*, par le comte de Laborde, page 13, voyez aussi plus loin page 560.

Au dire de Barthélemy, qui le rapporte d'après Pline (*Voyage d'Anacharsis en Grèce*), ce serait sur les conseils de Pamphyle, l'un des plus grands peintres de la Grèce, lequel eut la gloire d'avoir parmi ses élèves le *divin* Apelle, que le dessin fut mis en première ligne dans les écoles à Sicyone et devint obligatoire; les autres villes ne tardèrent pas à suivre cet exemple; il a fait de la Grèce antique le pays légendaire des arts.



QUATRIÈME PARTIE

PAYS DE PRODUCTION — INDUSTRIE
COMMERCE DE LA DENTELLE



QUATRIÈME PARTIE

PAYS DE PRODUCTION — INDUSTRIE
COMMERCE DE LA DENTELLE

CHAPITRE I

BELGIQUE. — GUIPURES. — POINT DE BRUXELLES. — ANGLETERRE ET APPLICATION. DENTELLE NOIRE.



Les villes de Bruges, de Gand et d'Anvers rivalisaient déjà au XIVe siècle avec Gênes et Venise dans les arts et l'industrie, grâce aux institutions démocratiques qui, depuis près de deux siècles, leur assuraient des libertés communales très-étendues [1].

Ainsi qu'il arrive partout où règne la liberté, partout où l'initiative individuelle et collective n'est point gênée par les tracasseries jalouses et les exigences avides de l'arbitraire et du despotisme, les Pays-Bas atteignirent un degré de prospérité extraordinaire, qui se maintint tant qu'ils furent assez forts et assez heureux dans leurs résistances aux atteintes

1. Les villes de Flandre avaient reçu de leur comte, Philippe d'Alsace (au XIIe siècle), des chartres de commune, et, presque aussitôt après elles avaient commencé à devenir le siége d'un grand commerce. De Barante, *Histoire des ducs de Bourgogne*, tome I, page 96.

Et plus loin : « La richesse et la liberté des habitants, surtout ceux de Gand, les avaient rendus fiers et difficiles à soumettre. Ils connaissaient leurs priviléges et se montraient courageux et habiles à les défendre ; ils avaient même souvent, les armes à la main, forcé les comtes de Flandre à les accroître. »

de leurs comtes et ducs contre les priviléges et les libertés de leurs cités. Vers la fin du XIV[e] siècle, lorsque la dynastie des puissants comtes de Flandre s'éteignit, la partie des Pays-Bas qui leur obéissait échut en héritage aux ducs de Bourgogne, et ceux-ci, — après plusieurs années de lutte, où l'héroïque cité de Gand s'acquit une gloire immortelle par l'énergie, la ténacité et le courage indomptable que ses habitants déployèrent dans la défense de leurs vieilles franchises, — leur laissèrent sagement leurs priviléges et leurs libertés; ils avaient fini par comprendre que l'état de guerre les privait des riches contributions qu'ils tiraient du pays, et leur orgueil s'abaissa devant leur intérêt; mais après Charles le Téméraire, le dernier des ducs de Bourgogne, les Pays-Bas passèrent sous la domination espagnole, qui s'attaqua à leurs richesses et noya dans le sang leurs franchises municipales et toutes leurs libertés.

L'incendie, le pillage et la mort, tels étaient les moyens de contrainte et d'action des despotes espagnols dans ce malheureux pays; pendant le règne de Charles V, plus de soixante-dix mille personnes sont condamnées à périr par le feu, ou à mourir par tout autre supplice, sous prétexte d'hérésie. Philippe II, le digne fils de son père, despote plus fanatique encore, choisit pour l'exécution de ses plans odieux le duc d'Albe, le plus impitoyable et le plus cruel des généraux espagnols. A son approche l'épouvante se répand dans les Flandres, tout fuit; alors commencent ces émigrations nombreuses et sont portés à l'étranger les secrets des arts industriels qui, depuis plusieurs siècles, faisaient la gloire des Pays-Bas et les inondaient de richesses.

Un grand nombre de drapiers gantois, fabricants et ouvriers, partent s'établir en Angleterre et font à l'industrie de leur pays des plaies que le temps ne pourra fermer entièrement.

Une pléiade de tapissiers, de peintres et d'artistes divers abandonnent leurs ateliers, s'en vont au loin, en France et en Allemagne, porter leur savoir et y font école[1].

Jusqu'alors l'industrie gantoise des lainages avait fourni presque seule aux besoins des peuples de l'Europe, et Bruges, cette pépinière d'artistes, aux fantaisies luxueuses des cours. Mais à partir de ce moment, l'Angleterre manufacturera elle-même les belles et longues laines de ses moutons, et, pendant longtemps, elle n'aura pas à partager avec d'autres nations la suprématie dans l'industrie des lainages. Celle des tapisseries, grâce au concours des émigrants de Bruges, finira par passer à la France. Ainsi se sera accomplie, dans les Pays-Bas, une malheureuse révolution économique et industrielle, plus désastreuse encore que ne le fut plus tard, pour la France, la révocation de l'édit de Nantes, sous Louis XIV.

Tel a toujours été l'effet du fanatisme religieux. L'histoire des théocraties est, à très-peu d'exceptions près, le martyrologe de l'humanité: chaque fois que les religions

1. En 1571, dit Henri Martin, l'émigration recommença dans des proportions immenses : « L'élite des fabricants et des ouvriers alla porter en Angleterre cette grande industrie de la fabrication des draps, qui avait fait depuis des siècles la richesse de la Flandre : l'Angleterre, quoique maîtresse de la matière première, de la laine, n'avait pu jusqu'alors rivaliser avec la Flandre; elle trouva une source de fortune dans les calamités du continent. La France eut aussi sa part, une multitude de commerçants s'y réfugièrent avec ce qu'ils purent emporter de capitaux. » H. Martin, tome IX, page 280.

ont pu agir par la main des gouvernants, pour étendre leur domination, elles ont atteint les dernières limites de la férocité et couvert le monde de ruines.

Au milieu de ces tempêtes politiques, sociales et religieuses, à travers les horreurs de la guerre, la Hollande, qui réussit à faire son indépendance sous le nom de république des Pays-Bas, trouva des compensations dans ses prises et ses conquêtes maritimes [1]; mais les villes de la partie des Pays-Bas qu'on appelle maintenant la Belgique, soumises



Fig. 57. — Col en Point de Gênes. Prince d'Orange et de Nassau, d'apres un portrait du temps.

à la suite d'une longue guerre de dévastations et de pillage, ne trouvèrent quelque repos qu'après la mort de Philippe II, qui arriva en 1598, et sous la domination de la maison d'Autriche, qui leur rendit une partie de leurs franchises.

C'est à ce moment que s'ouvrit pour la Belgique une nouvelle ère d'activité industrielle et commerciale et que commença de s'y établir l'industrie des dentelles; elle y grandit en peu de temps, s'étendant de Valenciennes à Anvers, et de Lille à Bruges. Ce fut une heureuse compensation des industries qu'avait ruinées la guerre, ou dont elle avait compromis l'avenir.

1. La Hollande s'empara des riches possessions que le Portugal, alors soumis à l'Espagne, avait dans l'Inde et ces conquêtes lui furent assurées par le traité de Westphalie.

L'industrie dentellière en Belgique, avant de donner à ses produits une originalité particulière, commença par copier les guipures italiennes gothiques, à bords terminés en pointes aiguës et profondément découpées (Pl. V. Fig. 1); et de fait, c'était le genre qui convenait le mieux aux collerettes et aux manchettes *godronnées*, alors en usage. Un peu plus tard, sous Louis XIII, ces guipures, dont la légèreté avait, pour ainsi dire, rendu agréable l'excentricité grotesque des grandes collerettes à godrons, ne pouvaient plus convenir pour border des cols plats en toile qui se portaient rabattus sur les épaules, ni produire un effet suffisant sur les habits, qu'on s'était mis à galonner de dentelles ; il en résulta la création de nouveaux genres : le *Point de Gênes* (Pl. IV. Fig. 1 et 2), qui est une guipure de style gothique agrémenté de nombreux points d'esprit (Fig. 57), et la *guipure mate* de Belgique (Pl. V. Fig. 2 et 3), qui, tout en ayant moins de délicatesse et de légèreté dans la forme, n'en était pas moins d'un effet très-agréable par la finesse du tissu et la perfection des détails.

Jusqu'alors aucune des villes de Belgique ne s'était fait un renom particulier; il n'y avait pas encore la malines, la valenciennes, l'application ou la guipure de Bruges, mais seulement deux unités de genre : le point de Gênes et la guipure de Flandre ; on n'en sortait pas. Peu à peu les pointes aiguës ou arrondies des bordures s'abaissèrent jusqu'à devenir des bords droits (Pl. V. Fig. 4). C'est à ce moment que, d'une part, les dentelles de Valenciennes (Pl. VI), et de l'autre, celles de Malines, devinrent des types qu'on se mit à copier ou à imiter dans toutes les fabriques, sauf en Italie. Depuis, si l'on en excepte la dentelle noire, et une époque très-courte sous Louis XIV, où l'on a fait en France le point d'Angleterre, les Flandres et les autres provinces de la Belgique ont conservé la suprématie pour toutes les fines dentelles aux fuseaux, suprématie qu'elles avaient déjà conquise antérieurement dans la fabrication des fines guipures.

Point a l'aiguille de Bruxelles. — « Le *Point de Bruxelles*, encore supérieur à celui d'Argentan, pour le goût et la délicatesse de l'exécution, est le plus estimé de tous les ouvrages dans le genre des *points* et *dentelles;* c'est aussi le plus cher, parce qu'il exige un travail long, recherché, qui rend la main-d'œuvre extrêmement coûteuse. »

Voilà ce qu'a écrit Roland de la Platrière[1] qui, reconnaissant, sans doute, son incompétence, se sera très-certainement adressé à quelque fabricant de Bruxelles, lequel lui aura fourni ces renseignements erronés, dans un intérêt facile à comprendre.

Pour être dans le vrai, il faut prendre tout à fait le contrepied de cette citation. A aucune époque, le *Point de Bruxelles* n'a égalé le *Point d'Alençon*, et encore moins celui *d'Argentan*, qui lui était supérieur. Encore aujourd'hui, le point d'Alençon, quoiqu'il soit bien dégénéré, a une supériorité que personne ne lui conteste, et les tours de force des fabricants de Bruxelles, qu'on a vus étalés aux expositions universelles modernes, ne peuvent même lui être comparés.

Les reliefs du point de Bruxelles ont moins de saillie que ceux du point d'Alençon

1. *Encyclopédie des Arts et Manufactures*, tome I, page 248.

et ne sont point agrémentés de ces petits picots sans boucle, très-fins, qui adoucissent et veloutent, pour ainsi dire, les contours des lignes dans ce dernier.

Il y a encore, dans le travail d'Alençon, d'autres détails qui s'exécutent avec une perfection qu'on n'a point cherché à imiter à Bruxelles; il est probable que les fabricants n'en sentent pas la nécessité, ils travaillent pour des consommateurs qui ne mettraient pas le prix à des ouvrages perfectionnés.

Il serait difficile de fixer par une date l'époque où l'on a commencé à faire du *point* à Bruxelles, sa célébrité ne remonte pas au-delà du XVIII[e] siècle; peut-être cette industrie y a-t-elle été introduite à la suite de l'édit de Nantes, par quelques émigrés protestants qui l'importèrent également en Hollande et à Berlin, où elle n'a pas survécu. Toujours est-il que Bruxelles est aujourd'hui la seule ville où le point soit l'objet d'un commerce important; mais, comme on a perdu l'habitude des belles dentelles, les ouvrages qui s'y confectionnent de nos jours, à l'exception de quelques belles pièces, ne sont guère dignes de ce nom. On y possède les éléments nécessaires pour bien faire; mais on n'a pas souvent l'occasion de les mettre en pratique. Il y a si peu de personnes, parmi celles en possession de fortunes princières, qui ont le goût de la belle dentelle, qu'il faut bien se rabattre sur les genres apparents et économiser les façons! La Planche XXIX donne une idée du point à l'aiguille de Bruxelles, pendant la dernière moitié du XVIII[e] siècle; la Planche XXX contient deux spécimens du travail actuel.

Angleterre et Application. — Vers les premiers temps de l'établissement des manufactures de dentelles en Belgique, Bruxelles était peu connu pour sa production. Les principales villes commerçantes étaient alors : Anvers, Bruges, Gand, Ypres et Liége; mais, plus tard, Bruxelles étant devenu la capitale de la Belgique, le commerce s'y est centralisé, et cette circonstance y a favorisé le développement de l'industrie dentellière.

A la fin du XVII[e] siècle, on fabriquait dans le Brabant quantité de guipures, sans fonds à dessins courants, telles qu'on en faisait aussi aux environs de Paris et dans bien d'autres fabriques (Pl. XXXI, Fig. 1 et 2); mais elles étaient plus fines que partout ailleurs. Les guipures, que, vers la même époque, on faisait en Angleterre, étaient du même genre, sauf que les différentes parties de l'ouvrage étaient reliées ensemble par des brides picotées; et, qu'en outre, certaines portions du dessin étaient rehaussées de reliefs produits par une sorte de cordonnet, que l'on obtenait en massant tous les fuseaux, — comme cela se pratique encore de nos jours pour obtenir ces nervures à relief, appelés *brodes*, dans l'application de Bruxelles (Pl. XXXII, XXXIV, Fig. 2 et XXXV); — on les rattachait ensuite, par un crochetage au fur et à mesure que se faisait le tissu, qui figurait les pétales des fleurs. Ces sortes de guipures étaient généralement fines et d'un effet plus agréable que celles de Brabant, ce qui leur valait une réputation supérieure et les faisait rechercher sous le nom de *Point d'Angleterre*. Les particularités inhérentes à cette dentelle justifiaient pleinement les préférences de la mode et naturellement la Belgique s'empressa de se soumettre à ses exigences, surtout après que les

anciennes guipures sans fond eurent cessé de trouver leur écoulement, non-seulement en Europe, mais encore en Espagne et dans ses colonies où, la consommation en avait été, antérieurement, très-considérable.

Les villes où on s'assimila le point d'Angleterre (Pl. XXXII) furent d'abord : Binche, puis Bruxelles, Bruges et leurs environs.

Binche avait anciennement la réputation de faire les plus beaux morceaux (Pl. XXXIII), les ouvrages de Bruges étaient les moins fins. Ce que l'on fait encore dans



Fig. 58. — Dentellière d'Anvers du XVIIe siècle, d'après Mieris.

cette dernière ville, sous le nom de *Guipures de Bruges* (Pl. XXXIV. Fig. 1), représente entièrement l'ancien point d'Angleterre.

La production de cette dentelle étant devenue beaucoup plus considérable en Belgique qu'en Angleterre, Bruxelles gagna d'en être le marché principal; et ce qui a contribué beaucoup à ce résultat, c'est qu'on y a introduit dans les jours des points à l'aiguille beaucoup plus délicats et d'un effet plus joli que tout ce qu'on pouvait faire aux fuseaux. Ce mélange heureux du travail à l'aiguille au travail aux fuseaux a fait de la dentelle de Bruxelles imitée de l'Angleterre un produit supérieur qui a son originalité spéciale [1].

La dentelle qu'on appelle maintenant *Application* est exactement la même, sauf qu'au lieu de relier après coup les différentes parties de l'ouvrage que l'on a faites séparément [2], par un fond de brides picotées, on les applique sur un tulle mécanique

1. La bordure et le groupe de fleurs et feuillages dans le fond de la Fig. 3, Pl. XXXIV, sont aux fuseaux; les autres parties du dessin, le réseau ainsi que les jours, sont à l'aiguille.

2. Dans les dentelles qu'on appelle angleterre ou guipures de Bruges, que le fond soit de bride ou de réseau, les

dit *Tulle Bruxelles.* Lorsque cette dentelle est appliquée sur un vrai réseau aux fuseaux, on lui donne encore le nom de *véritable angleterre.* (Pl. XXXV.)

Actuellement la mode manifeste ses préférences pour les fonds de brides picotées, tels qu'on les faisait anciennement; seulement on ne donne plus à la dentelle de Bruxelles ou de Bruges, ainsi accommodée, le nom d'*angleterre,* mais celui de dentelle *duchesse* (Pl. XXXIV. Fig. 1). On voit qu'il n'y a de neuf que le nom; mais il est à désirer qu'à la faveur de ce nom nouveau, les préférences de la mode pour ce genre, renouvelé de l'une des meilleures époques de la dentelle, se maintiennent.

Dentelles noires de Grammont. — La fabrication des dentelles noires, qui anciennement était peu importante en Belgique, s'est grandement développée depuis quelques années. Grammont en est le centre. On y fait très-peu de petites dentelles, c'est la France qui les fournit même aux fabricants de cette ville, qui les font passer pour des produits de leur pays. Quant aux grandes dentelles et aux morceaux tels que : fichus, pointes, châles et robes, la production en est considérable; elle trouve son débouché en Amérique principalement.

La dentelle noire de Grammont est loin de valoir celle de France, pour deux causes : parce que le procédé de fabrication est défectueux, et, parce que les soies qu'on y emploie sont très-chargées en teinture.

Le grillé du tissu trop régulier est monotone, à cause qu'on n'y fait passer que les fuseaux employés à faire le fond, et sans en ajouter quand cela est nécessaire pour le bien garnir. Il en résulte une dentelle plate, sans relief, sans flou, dont l'aspect est celui des imitations.

Pour obtenir les mêmes résultats qu'en France, il faudrait piquer plus serrés les trous d'épingles qui circonscrivent les grillés, sans se préoccuper de mettre ces piqûres d'accord avec celles du fond, et ajouter dans les grillés tous les fuseaux réclamés par une piqûre plus fine, ceux faisant le fond ne suffisant plus. Il en résulterait une dépense plus grande dans la fabrication de la dentelle, mais que compenserait bien la valeur qu'elle gagnerait.

Il est facile de concevoir que, dans un espace circonscrit destiné à recevoir des fils qui se croisent, si l'on en met un plus grand nombre qu'il n'en peut tenir, il en résultera un gonflement, une boursouflure d'autant plus apparente que le nombre des fils en plus sera plus grand. Eh bien, cet effet physique, que certainement on n'a pas cherché, est un fait qui existe pour les dentelles noires en France, et c'est là la cause principale de leur aspect plus agréable et de leur supériorité.

L'autre cause d'infériorité des dentelles de Grammont s'explique par l'emploi de soies chargées en teinture et énervées, et par la méthode en usage dans la confection du réseau. Les fils y sont tordus une fois de plus qu'ils ne le sont en France, ce qui les

fuseaux qui servent à le faire sont toujours indépendants de ceux qui sont employés à la confection des différents motifs du dessin. On les rend solidaires par un crochetage, mais ils ne sont jamais mêlés ensemble dans le travail.

prive d'élasticité et les rend fragiles. Ils se brisent au lieu de céder quand ils rencontrent une résistance, et cela d'autant plus facilement que la soie est plus énervée.

Pour une dentelle aussi légère que le genre Chantilly, si l'on veut qu'elle ait quelque solidité, l'élasticité du réseau et la souplesse de la soie sont indispensables. Si elle perd à la main cette fermeté et cette épaisseur que lui donnent les apprêts énervants des soies chargées en teinture, elle gagnera à l'œil par le moelleux du pli; au *chiffonner,* par l'éclat et le brillant naturel à la soie pure de toute charge.

Comme on l'a déjà dit autre part, les soies chargées en teinture n'ont pas leur raison d'être quand il s'agit de dentelles, car elles ne se vendent pas au poids. Il est donc absurde de détériorer d'avance cette matière par un faux calcul d'économie, et de lui enlever ses plus belles qualités, le brillant et la souplesse.

Supposez deux écheveaux de quatre cents mètres, du poids de dix grammes chacun; que l'un d'eux soit chargé à 50 pour 100, les quinze grammes qu'il rendra, vendus à raison de 75 francs le kilogramme, donneront le même total que les dix grammes non chargés, à 100 francs! Où sera l'économie? Et, si l'on a chargé à 60 pour 100, comment le reconnaître? Dans ce cas, à 75 francs le kilogramme, on payera 7 1/2 pour 100 plus cher, sans s'en douter.

CHAPITRE II

ANGLETERRE. — SES DENTELLES AUX XVII[e] ET XVIII[e] SIÈCLES

HONITON, ETC.

Il serait superflu de répéter ici ce qui a déjà été dit précédemment sur la prétendue existence en Angleterre de manufactures de dentelles avant le XVI[e] siècle. Au risque cependant de tomber dans des redites, il n'est peut-être pas inutile de rappeler, à cette place, la cause qui a fait croire à cette ancienneté.

Tandis que dans les autres pays on a créé un mot nouveau pour l'appliquer à la dentelle, la langue anglaise n'a pas de mot propre pour l'exprimer ; on lui a appliqué celui *Lace*, antérieur à son existence ; mais il n'a signifié littéralement dentelle, anciennement, que lorsqu'il s'est trouvé accolé à celui *pillow* ou *bobbin* [1], et l'obstination des auteurs anglais à lui donner une signification arbitraire qu'il n'avait pas dans le passé, est une énormité assez étrange, qui ne doit pas plus étonner que les méprises singulières qu'ont occasionné chez nous les mots *Guipure* et *Réseau*. Il y a peut-être bien un peu de cette vaine gloriole qui fait que chacun veut avoir eu la priorité sur ses voisins, mais qui pourrait se vanter de n'avoir jamais cédé à cette faiblesse ? Au lieu de perdre leur temps à des subtilités de mots pour se donner raison, que n'ont-ils porté leurs regards sur des portraits anciens ? En analysant les ornements du linge et des vêtements, les mots eussent trouvé leur explication ou leur signification naturelle.

Ainsi, par exemple, au commencement du XVI[e] siècle, les cols et l'extrémité des manches de chemises, les mouchoirs même sont ornés de ganses ou de petits galons en soie de couleur ou en or, dessinant des entrelacs et fixés à l'aide de l'aiguille. Quelquefois le tissu est un peu ajouré par le moyen de fils tirés dans la toile, ce qui ajoutait à l'agrément de l'ensemble. Quelquefois encore, la ganse ou le galon est disposé en tor-

1. *Pillow-lace*, ou *bobbin-lace ;* c'est-à-dire en traduisant littéralement d'après la signification originaire du mot *lace :* galon fait sur un oreiller ou coussin, ou galon fait aux fuseaux. Le mot *passement* avait alors la même signification que celui *lace* des Anglais. L'on disait en France, au moment des premières dentelles, *Passement* aux fuseaux, ou fait sur l'oreiller.

tillons pour bordure, ou bien la bordure est un point de broderie à jour ou plein. Eh bien, ces garnitures, ces ornements, aujourd'hui comme dans ce temps-là, se décriraient absolument dans les mêmes termes, et l'on dirait : *bordered or covered with lace and adorned with needlework;* bordé ou couvert de ganses ou galons et orné d'un travail à l'aiguille.

Depuis plus de cent ans on se sert du mot *Lace* tout court, sans le faire précéder du mot *pillow* ou de celui *bobbin*, pour désigner les dentelles en général; on les comprend toutes sous cette dénomination, aussi bien celles à l'aiguille que celles aux fuseaux; la valenciennes, la malines, le chantilly, le point d'Alençon ou de Bruxelles, etc. Il n'en a pas fallu davantage aux auteurs modernes pour leur faire supposer que la dentelle est aussi ancienne que le mot *lace*.

Parmi les écrivains anglais qui ont traité de la dentelle, il en est un, Mrs Bury Palliser, qui se distingue entre tous par une originalité à part dans la hardiesse de ses dissertations sur son antiquité et l'origine de certains mots qu'elle lui applique.

Mrs Bury Palliser, confondant dans une même origine la broderie et la dentelle, les fait remonter bien avant le déluge, jusqu'aux premiers âges du monde :

« Après les premiers essais de notre mère Ève, dit-elle, on trouve dans l'*Ancien Testament* maint passage relatif à la broderie. » Cet art n'ayant pu être pratiqué sans le secours du fil, de l'aiguille et d'un tissu quelconque, il faut croire que l'invention de ces objets est due au génie créateur du père Adam, ce qu'on ne paraît pas avoir supposé jusqu'à présent!

Au milieu d'une foule de citations, toutes faites dans le but de prouver l'usage d'une chose qui n'existait pas encore, la dentelle, l'auteur précité rappelle un acte public en date du mois de novembre 1546, par lequel deux marchands florentins furent autorisés à introduire librement, pendant trois ans, en Angleterre et les pays qui en dépendaient, toute sorte de marchandises, parmi lesquelles sont énumérés : bijoux, pierres précieuses, étoffes, armures, franges, passementeries et autres gentillesses, de quelque façon et valeur qu'elles soient [1].

On ne voit pas trop comment les passementeries et *gentillesses* florentines, sur lesquelles l'auteur appuie particulièrement, prouvent l'usage de la dentelle, pas plus que ne le prouvent d'autres citations puisées dans des pièces de la même époque, où l'on rencontre les mots : galons d'or, d'argent ou de soie (*lace of gold*, etc.).

En face de preuves aussi peu concluantes, il n'y a pas lieu de s'arrêter; mais il est utile de mettre en relief les motifs bizarres qui lui ont fait appliquer à la dentelle deux mots qui ne la concernent pas.

Il s'agit des vieux mots *bone-lace* et *bone-work*, qui auraient signifié dentelle. L'origine de cette appellation dériverait d'anciennes habitudes de se servir des *pieds de mouton* avant l'invention des fuseaux. Les fabricants du Devonshire, d'un autre côté, prétendraient que, au moment où la dentelle fut introduite dans le pays, les épingles y étant d'un prix trop

1. ... all maner sorts of fringys and passementys wrought with gold and silver or otherwise, and all other new gentilesses of wat facyon and value, etc. — Voir Rymer, tome XV, page 105.

élevé, on se serait servi des arêtes de poisson, *bones of fish*, en leur lieu et place; « et, ajoute l'auteur, cette explication nous paraît plus vraisemblable. »

Pour le coup, ceci dépasse toute discrétion, et il faut avoir bien de la fatuité pour se persuader qu'il se trouvera des lecteurs capables de croire à de pareils contes.

Dans ce temps-là, sans doute, les pieds de mouton étaient plus communs dans les campagnes que le bois dans les forêts, et les fines arêtes de poisson avaient la dureté des métaux; sans cela, comment les enfoncer franchement dans un coussin rembourré très-ferme? La terre a tourné bien des fois depuis, mais il n'est pas probable que la nature des choses ait subi d'aussi grands changements.

Il y a bien longtemps que l'on se sert d'instruments en os, en bois, en métal, ayant ou n'ayant pas la forme du poinçon, du fuseau ou de la navette, et destinés à la confection de toute sorte de tissus autres que la dentelle, tels que ganses, galons, filets, etc. Mrs Bury Palliser n'y avait pas pris garde.

On a écrit tant de sottes niaiseries sur la dentelle, qu'il est devenu nécessaire d'en exécuter les auteurs par le ridicule. On a bien le droit de siffler un acteur qui se présente au public avant d'avoir appris son rôle. Toutefois, s'il est des absurdités qu'il devrait suffire de montrer au doigt, il est peut-être bon aussi de les discuter pour couper court, une fois pour toutes, à ces commérages traditionnels auxquels quelques personnes ont la bonhomie de croire, bien que, par leur hardiesse, ils choquent le sens commun.

Au XVI[e] siècle et pendant tout le XVII[e], on a fait en Angleterre quantité de filets à mailles de formes variées, qu'on appelait dans notre langue, tantôt lacis, tantôt réseuil. Le moule qui servait à les faire était sans doute en os; de là, le nom de *bone-lace*, que l'on a confondu mal à propos et contrairement aux preuves qu'en fournit l'histoire, avec *bobbin-lace*, qui s'appliquait spécialement à la dentelle aux fuseaux[1]. Lorsque le filet a cessé d'être à la mode, on a cessé d'en faire et le mot *bone-lace* a disparu de la langue anglaise, comme chez nous les mots *lacis* ou *réseuil*, qui ne servent plus à désigner les ouvrages en filet, aujourd'hui qu'ils sont redevenus à la mode. C'est ainsi que souvent le manque de perspicacité a fait bâtir sur des mots anciens, qu'on n'a pas su expliquer, des histoires ridicules, et cela n'a pas manqué à la dentelle.

Il y a un peu plus de cent cinquante ans qu'ont été imaginés les différents réseaux qui font le champ de nos dentelles actuelles, la valenciennes, la malines, le point d'Alençon, etc., et l'on s'est habitué depuis à considérer le réseau comme étant la base de la dentelle, si bien que nombre de personnes ne la conçoivent pas sans cela; et, comme le passé de la dentelle est fort peu connu, il en est résulté que chaque fois qu'on a rencontré dans les écrits antérieurs au XVIII[e] siècle les mots faire du réseuil, on les a traduits par faire de la dentelle, ce qui est une grave erreur; il suffit pour s'en convaincre de lire la définition du mot réseuil dans les dictionnaires anciens et de jeter un coup d'œil sur

1. Miss Bury Palliser cite un inventaire où il se trouve des *bobbin-lace* et des *bone-lace*, et elle ajoute cette réflexion : « *Bobbin-lace* appears invariably distinguished from *bone-lace!* » P. 271, note 47 (texte anglais).

On reste confondu après cet aveu, qui renverse de fond en comble les bases de son raisonnement sur la signification de *bone-lace*.

les gravures de mode du XVII[e] siècle pour reconnaître que le réseuil n'est autre chose que ce que nous appelons filet, ce qui est parfaitement d'accord avec les gravures de modes du temps.

Pendant la dernière moitié du XVII[e] siècle, les fichus en réseuil de soie noire d'Angleterre ont été très à la mode en France[1].

S'il est difficile de préciser la date de l'introduction de l'industrie des dentelles en Angleterre, on sait qu'elle y a été très-florissante pendant la première moitié du XVII[e] siècle; il s'agissait de l'industrie des dentelles aux fuseaux, car il n'y a pas de traces qu'il y ait jamais existé des manufactures de dentelles à l'aiguille. Le point coupé qui fut la première dentelle à l'aiguille n'y a probablement pas existé à l'état d'industrie, mais il est à présumer que l'art de le faire y a été connu.

Du temps de la reine Élisabeth, alors que ce travail était si répandu dans l'intérieur des grandes maisons en France et constituait un ouvrage d'agrément, les relations suivies qui existaient entre les cours de France et d'Angleterre y auront introduit très-probablement les mêmes habitudes, qui, du reste, se répandirent alors dans bien des cours en Europe.

Une preuve de la vérité de ce fait, c'est la venue en France vers 1605 de l'Anglais Mignerak, qui fit imprimer sous son nom un recueil de modèles de lacis, de points coupés et de passements aux fuseaux. Ce recueil était, il est vrai, pour la plupart des modèles, copié dans d'autres déjà parus, notamment celui de Foillet de Montbliard, imprimé en 1598; mais il faut supposer que lorsque Mignerak vint à Paris, il croyait y apporter des nouveautés connues en Angleterre, et ignorées en France; quoi qu'il en soit, c'est une date qu'il n'est pas permis de mettre de côté.

La tradition veut que l'art de faire la dentelle aux fuseaux ait été importé en Angleterre par des émigrants flamands qui, fuyant la tyrannie du duc d'Albe, allèrent s'établir en Angleterre.

Cette tradition est fausse de tous points; car l'industrie de la dentelle n'existait pas dans les Flandres quand le duc d'Albe y fut envoyé pour les soumettre, par son digne maître Philippe II, qui avait juré d'anéantir leurs priviléges. Les longues années de désordre et de guerre qui troublèrent alors les Pays-Bas ne permirent guère l'établissement d'une nouvelle industrie; elles occasionnèrent, au contraire, la ruine de quelques-unes de celles qui y existaient et compromirent gravement l'avenir de celles qui y survécurent.

Les Anglais, gens pratiques et toujours habiles à saisir les occasions de satisfaire leurs intérêts et leurs inclinations mercantiles, profitèrent en effet des avantages de l'émigration gantoise. Ils accueillirent avec satisfaction ces fabricants et ces ouvriers qui venaient s'établir chez eux avec leur industrie; mais il ne s'agissait pas pour le moment de celle de la dentelle.

Jusqu'alors ils s'étaient contentés de l'avantage de vendre une grande partie de la

1. Voir les gravures de modes de Bonnard.

laine de leurs nombreux troupeaux aux Flamands, et ceux-ci la leur retournaient manufacturée. Cet état de choses durait depuis plus de trois siècles[1], quand la tyrannie du duc d'Albe fit à la ville de Gand une situation si malheureuse, que beaucoup, pour échapper à ses cruautés, émigrèrent avec leur industrie, qui était celle des lainages et leurs accessoires.

Dans cette industrie, la plus riche de toutes dans son ensemble, — car elle en résume plusieurs précieuses par leur importance, celles du filateur, du teinturier, de l'apprêteur, du mécanicien —, les Anglais trouvèrent à exercer cette activité pratique qui les distingue, et leurs manufactures de lainages devinrent en peu de temps les premières du monde. Quant à l'industrie des dentelles, si elle a pris le chemin des Flandres pour aller s'établir chez eux, c'est dans les choses possibles, probables même, mais nulle part on n'en trouve la preuve.

Il n'est pas possible, avec les éléments historiques que l'on possède, de dire comment, ni de quel côté est venue la dentelle aux fuseaux en Angleterre, quand elle s'y est établie à l'état d'industrie; mais il n'est pas douteux qu'elle y a pris pied dès les premières années du XVII[e] siècle. Le recueil de modèles de l'Anglais Mignerak, quoique imprimé à Paris, est un témoignage encore vivant qu'il y avait en Angleterre des personnes qui s'en occupaient, et qu'on y avait la connaissance du métier; il atteste en outre une pratique d'au moins quelques années.

Il ne fut guère question sur le continent, pendant la première moitié du XVII[e] siècle, des dentelles d'Angleterre. Ce pays, qui voyait ses richesses s'accroître tous les jours par le développement progressif de son industrie et de son commerce maritime, suffisait à leur consommation; il était même, par ses relations commerciales avec les contrées les plus éloignées de l'Europe, le principal entremetteur des produits similaires des fabriques étrangères; mais après 1650, la supériorité et l'originalité de certains de ses produits nous sont révélées par les envois fréquents qu'il en fait sur le continent et la renommée qu'ils y acquièrent. (Pl. XXXVI.)

Le nouveau point de Venise venait de conquérir le suffrage de tout ce qu'il y avait d'élégant en Europe; cette merveilleuse dentelle se faisait d'après des modèles dont les dessins n'étaient plus empruntés au style gothique, comme tout ce qui s'était fait jusqu'alors, mais au style de la Renaissance, et cette nouvelle manière d'être du dessin, adaptée à la dentelle aux fuseaux, constituait, par son opposition avec l'ancien genre, une nouveauté qui devait être d'autant plus recherchée qu'elle avait ainsi un point de ressemblance avec la plus riche, la plus belle et la plus estimée de toutes les dentelles, le point de Venise.

Tout porte à croire que ce sont les Anglais qui ont les premiers appliqué le style de la Renaissance aux dessins destinés à la dentelle aux fuseaux; autrement il ne serait pas possible d'expliquer la vogue qu'eurent en France leurs plus beaux produits, qui y étaient,

1. Édouard III, dans le XIV[e] siècle, envoya en Flandre, au rapport de Rymer, dix mille sacs de laine que les Comtes de Northampton et de Suffolk furent chargés d'y vendre et dont ils rapportèrent quatre cent mille livres sterling. Roland de la Platière, *Discours préliminaire*, tome I, page 27.

recherchés sous le nom de *point d'Angleterre.* Ce que l'on a fait depuis en Belgique, en France ou ailleurs, sous le nom d'*Angleterre* ou d'*Applications,* n'en est que la suite et n'a subi d'autres modifications que dans le fond ou dans le dessin. Le fond est aujourd'hui de réseau, et le dessin est tombé dans le fleuri, au lieu d'être composé, comme il l'était anciennement, d'élégants rinceaux et de motifs d'ornements empruntés aux frises les plus délicates et les plus riches de l'art architectural.

Les Flamands croient, de la meilleure foi du monde, que la priorité ne doit pas leur être contestée, dans l'art de fabriquer la dentelle dite d'Angleterre; mais leur prétention n'est nullement fondée; tout prouve au contraire qu'ils n'ont suivi le mouvement qu'un peu tard, quoique cette opinion ne soit point partagée par les Anglais eux-mêmes. Les uns et les autres sont dans l'erreur la plus profonde, et il est facile d'en donner la preuve.

D'abord, on ne voit pas pourquoi une sorte de dentelle quelconque aurait pu porter, en France, le nom d'*Angleterre,* si elle a eu son origine dans les Pays-Bas, surtout au moment même de son apparition, alors que les relations entre la Belgique et la France étaient plus faciles et tout aussi fréquentes qu'avec l'Angleterre. A moins de fausser les règles ordinaires du bon sens, cela est inadmissible; mais il y a plus : l'industrie du *Point d'Angleterre* s'est perpétuée dans le Devonshire, et le *point d'Honiton* à brides picotées (Pl. XXXVII) représente absolument la dentelle, dite Angleterre du XVIIe siècle. Il n'y a de différence que dans le dessin, qui est devenu plus fleuri, nécessité que lui a imposée la mode.

D'un autre côté, la tradition qui attribue aux Belges la priorité pour l'invention de la dentelle dite d'Angleterre n'est pas bien ancienne. Comme la plupart des traditions, elle a très-certainement pris naissance dans l'imagination de quelque fabricant intéressé à la faire prévaloir. On conçoit que, lorsque les Belges ont eu acquis la supériorité qu'on ne leur conteste plus aujourd'hui dans l'art de faire cette dentelle, ils se soient aisément persuadé qu'ils en ont été les créateurs; mais cette persuasion, quelque naturelle qu'elle leur paraisse, ne saurait détruire ce qui était écrit avant l'existence de la tradition sur laquelle elle s'appuie.

Celui qui l'a mise en circulation le premier est Roland de la Platière, et plus de soixante ans avant lui, Savary nous apprenait que : depuis que les dentelles de fil nommées point d'Angleterre ont été imitées et surpassées en Flandre, en Picardie et en Champagne, on n'en tire plus de Londres pour la France. Savary nous informe aussi que l'art de fabriquer le point d'Angleterre s'était introduit à Binche depuis quelques années seulement, et que les produits qui en sortaient égalaient, s'ils ne surpassaient pas, ceux de la Flandre et du Brabant.

Les preuves à l'appui de ce qu'on vient de lire sur la véritable origine du point d'Angleterre, abondent dans les publications du XVIIe siècle.

Le *Parfait négociant,* œuvre de Jacques Savary, dont la première édition fut donnée en 1675, constate que l'on tire d'Angleterre « des dentelles tant de soie que de fil. »

Dans le *Mercure galant* du XVIIe siècle, il est parlé plusieurs fois de dentelles d'Angleterre. On voit, dans celui de 1673, qu'il se porte des manteaux de taffetas de

toutes couleurs, et que ces manteaux sont couverts d'autres manteaux « tout de point d'Angleterre. »

Tout cela est parfaitement d'accord avec les gravures de modes de cette époque, dont les légendes signalent fréquemment le point d'Angleterre dans l'énumération des différents objets qui ornent la toilette des sujets; et c'est aussi confirmé par les renseignements puisés aux sources les plus officielles.

On lit en effet dans une lettre de Colbert, du 2 janvier 1682, adressée à M. de Morangis, intendant à Alençon : « Comme les filles sont maintenant accoutumées à travailler aux points de France, les marchands pourraient facilement introduire des manufactures de passements de Flandre et d'Angleterre; s'ils avaient besoin pour cela d'assistance pour en faire venir des ouvrières, on pourrait leur donner quelques facultés. »

Ces *Passements d'Angleterre* n'étaient autres que ces fameux points d'Angleterre, alors si à la mode. Personne dans ce temps-là ne les confondait avec ceux de Flandre, et Colbert moins que tout autre.

Le point de Venise en relief a été perfectionné en France sous Louis XIV, mais il serait tout aussi injuste d'en contester l'invention à Venise, d'où on l'a importé chez nous, qu'il l'est aujourd'hui de refuser à l'Angleterre le mérite d'avoir créé la dentelle à laquelle elle a donné son nom.

Quelque minime que fût la parcelle de gloire que l'injustice, ou plutôt l'ignorance, enlevait à l'Angleterre, l'histoire lui devait cette restitution.

L'importance qu'a eue anciennement l'industrie dentellière en Angleterre, tant au point de vue de la beauté des produits, que de la quantité qu'il s'en est fait, est généralement ignorée des Anglais eux-mêmes. Dans la *Révolte des Passements* il est plusieurs fois question des dentelles de soie noire et de fil, d'Angleterre. On y voit que cette dernière « habitait la maison du roi. » Ailleurs, après avoir exposé que le port d'armes ayant été défendu, les épées et les pistolets, se trouvant sans emploi, avaient offert leurs services aux dentelles qui les avaient acceptés; après un discours de la Dentelle d'Angleterre se terminant par ces mots : « Qu'avons-nous à craindre puisque la cour se trouve sans armes? » l'auteur ajoute la réflexion que voici : « Cette dentelle s'imaginait qu'elle n'avait plus à craindre que quelque hallebarde ou quelque pertuisane, dont les coups passeraient d'outre en outre sans l'offenser... »

Ceci se passait en 1661, après l'édit de 1660, qui en prohibant les dentelles avait motivé la révolte; et il en résulte que la dentelle d'Angleterre était alors considérée comme une dentelle de roi ou de reine, puisqu'on la voyait à la cour de France; c'est aussi une preuve qu'elle était déjà cette dentelle qu'on a appelée point d'Angleterre; c'est-à-dire que les différentes partie de l'ensemble du dessin étaient reliées par des brides laissant des intervalles entre lesquels un objet aurait pu passer sans la briser, et, en y mettant de l'exagération, une hallebarde pouvait, suivant l'auteur, « passer au travers sans l'offenser. »

En y regardant de près, on découvre sous les bouffonneries de la *Révolte des passements,* des renseignements précieux pour l'histoire de la dentelle. On y trouve, au sujet

du *point d'Aurillac*, un passage où il est dit : « qu'il craignait en retournant dans son pays de servir à passer les fromages » ; il en ressort clairement que cette dentelle était alors un tissu plein et serré, quoique fin, et qu'elle n'avait aucune ressemblance avec le point d'Angleterre qu'elle imita, quelques années plus tard, sous le nom de *Point de France*, lorsque fut établie à Aurillac, en 1665, la manufacture royale.

Depuis l'introduction de l'industrie de la dentelle en Angleterre, ce pays a toujours été assez riche pour suffire à la consommation de ce qu'il en produit; il en a même acheté, à de certains moments, des quantités prodigieuses, soit en Belgique, soit en France, et pour son usage et pour alimenter le commerce considérable qu'il fait avec tous les pays du monde; néanmoins, dans ce temps-là, il exportait ses dentelles fines sur le continent, en France principalement. Les gravures de mode de la dernière moitié du XVIIe siècle nous montrent fréquemment des toilettes enrichies de points d'Angleterre, et aussi très-souvent des robes et des mantilles garnies de dentelles noires d'Angleterre.

Plus tard, quand le point d'Angleterre a été copié en France et en Belgique, l'exportation en a cessé, et la Grande-Bretagne a pensé à s'armer elle-même, à l'exemple de la France, pour défendre sa production contre la concurrence. Des ordonnances de prohibition furent rendues plusieurs fois, notamment en 1698 et en 1706, contre l'introduction des dentelles étrangères. Mais toutes ces prohibitions, rappelées et renouvelées fréquemment, furent impuissantes à empêcher la contrebande, malgré des saisies quelquefois considérables que l'on opérait et les tracasseries exercées chez les marchands de dentelles et même envers les particuliers.

A partir de 1751 la surveillance de la douane acquiert un degré de sévérité inouïe. On fouille dans les maisons des particuliers, on arrête dans les promenades les dames qui portent des dentelles dont l'origine paraît suspecte, les officiers de la douane lacèrent dans les rues celles qui sont soupçonnées de fabrique française.

Le gouvernement anglais était poussé à ces exagérations par le sentiment public et par les réclamations violentes des fabricants de dentelles, qui allèrent plusieurs fois, en corps, lui demander l'observation stricte et sévère des édits de prohibition.

Miss Bury Palliser rapporte que Georges III, dans le but de protéger les manufactures anglaises, ordonna, en 1764, que toutes les étoffes et les dentelles qui seraient portées par ceux qui assisteraient à la cérémonie du mariage de sa sœur, la princesse Augusta, avec le duc de Brunswick, fussent de manufacture anglaise. La noblesse fit peu attention à ce décret; et, trois jours avant le mariage, une descente opérée chez la modiste de la cour y fit saisir quantité de vêtements, d'étoffes et de dentelles, à son grand préjudice et au grand désappointement des dames anglaises, qui furent ainsi privées de leurs plus beaux objets de toilette.

Cette modiste, qui était Française, dégoûtée des affaires, se retira à Versailles, dit l'auteur, avec une fortune de deux cent soixante-quinze mille francs, et s'acheta une villa à laquelle, « dans un sentiment de basse ingratitude », elle donna le nom de : « La Folie des dames anglaises. »

On estimait alors à plus de cent mille le nombre des dentellières répandues dans la Grande-Bretagne ; elles n'avaient point cessé d'être habiles, mais c'était la faute des fabricants si elles ne produisaient pas suivant les besoins de la mode. Ils ne savaient pas les diriger et leur apprendre les nouveaux genres qui venaient de France et de Belgique. Il eût été bien plus simple et plus avantageux pour eux de s'instruire et de se mettre au courant, au lieu de réclamer à grands cris la probibition de marchandises qui, par leur nature et leur petit volume, échappaient presque toujours à toutes les recherches, d'autant plus que ces prohibitions achevaient de discréditer leurs propres produits démodés.

Les dentelles de France et de Belgique n'ont point perdu de leur réputation en Angleterre, et cependant aujourd'hui elles y entrent en franchise. Ce système au lieu de nuire aux fabricants de ce pays les a forcés de suivre le mouvement, et leur industrie, au lieu d'en souffrir, s'est accrue en prospérité et en développement; par contre les fabricants du continent sont excités à produire de la nouveauté s'ils veulent que le marché anglais leur reste ouvert.

Point d'Honiton. — M. Aubry, comme ses prédécesseurs — bien entendu, ceux dont les écrits ne remontent pas au delà du xviiie siècle, car, avant, on n'eût pas osé se mettre en contradiction aussi évidente avec les faits — M. Aubry répète, à son tour, l'histoire des dentelles de Bruxelles vendues par les Anglais sous le nom de points d'Angleterre, et il affirme qu'il ne s'en est jamais fait dans leur pays.

Cette affirmation est quelque peu contradictoire avec le récit de ce qu'il a vu et apprécié à Londres, à l'Exposition universelle de 1851. Voici ce qu'il a dit du point d'Honiton :

« La finesse du toilé est exceptionnelle; le relief des fleurs (c'est-à-dire le contour ou le brodé, comme on l'appelle à Bruxelles), supérieurement exécuté, fait admirablement ressortir les motifs du dessin; c'est sans contredit ce qu'on peut produire, dans ce genre, de plus parfait. »

La dentelle d'Honiton, comme celle de Bruxelles, se compose de fleurs faites séparément et que l'on applique ensuite sur un réseau de tulle imitation ou aux fuseaux. Quand on relie les différentes parties du dessin par des brides aux fuseaux, cette dentelle prend alors le nom de guipure (Pl. XXXVII).

Après l'éloge qu'en a fait M. Aubry, on ne le comprend plus ; il est vrai que, suivant lui, la fabrication des guipures dites point d'Honiton, qui « forment la base de la belle fabrication anglaise », n'aurait commencé que depuis quinze ou vingt ans, au moment où il écrivait son rapport et il ajoute qu'elle est en progrès !

Ici on comprend encore bien moins. Certes si cette dentelle est, d'une part, « ce qu'on peut produire, dans ce genre, de plus parfait, » et que, de l'autre, cette fabrication toute moderne « est en progrès », il faut convenir qu'on a marché à pas de géant. La perfection étant le superlatif du progrès, il n'y a plus à attendre, maintenant, des habiles fabricants du Devonshire, que le merveilleux ou le surnaturel.

La vérité est que cette magnifique dentelle, connue aujourd'hui sous le nom de point d'Honiton, existe depuis le XVII[e] siècle dans le Devonshire (Pl. XXXVI); qu'on n'y a jamais cessé complétement d'en fabriquer et qu'elle n'a de nouveau que son nom. Si elle a été presque abandonnée pendant longtemps, il faut l'attribuer à l'influence funeste de la mode sous Louis XV, au mauvais goût de cette époque, qui a été pour la dentelle une ère de décadence, d'où elle ne s'est pas encore relevée.

Toutes les dentelles légères, sans consistance, qu'on a faites depuis, ne sont guère que l'ombre de ce que furent les produits anciens. De la richesse, de la magnificence, de la solidité, elles n'en ont plus. Aussi ne laissent-elles après elles aucun souvenir, car, leur durée étant éphémère, c'est à peine si on y fait attention dans les héritages. C'est à tel point qu'il est plus difficile de collectionner les dentelles modernes que celles des siècles passés.

Jadis la dentelle pouvait être un objet d'art : on y mettait le prix; solide, elle vivait pendant plusieurs générations. De nos jours, on fait une dépense cent fois renouvelée, et il n'en reste rien que des chiffons d'une minime valeur, quand il en reste encore, après un usage de quelques mois, quelques années au plus!

La contrée où se fabrique le point d'Honiton est située au sud-ouest de l'Angleterre, dans le Devonshire, le long de la côte, dans une étendue de quinze lieues environ sur six de profondeur (30 milles sur 12); le marché en est à Axminster, non loin d'Honiton (Pl. XXXVII).

Il y a quelques années, on estimait à sept ou huit mille le nombre des ouvrières qui y sont occupées [1]. Le goût de cette dentelle s'étant développé, surtout en Angleterre, il a dû augmenter. Cette belle guipure n'a pas toute la réputation qu'elle mérite, cela tient au mauvais choix des dessins que les fabricants mettent aux mains des ouvrières.

On a essayé d'y faire de l'application comme à Bruxelles, c'est-à-dire d'appliquer les fleurs sur du tulle imitation; mais le toilé du point d'Honiton étant plus serré, et les jours faits aux fuseaux, tandis qu'à Bruxelles, le toilé est plus clair, plus léger, et les jours faits à l'aiguille, il en est résulté un aspect différent, un peu moins de délicatesse dans l'ensemble et cela a nui à sa réussitée, malgré que l'ouvrage soit supérieurement fait et du plus beau blanc.

Dentelles diverses des manufactures établies dans les comtés de Bedford, Buckingham, Northampton et Oxford. — Les manufactures de dentelles ordinaires, c'est-à-dire d'une consommation courante, sont nombreuses en Angleterre. On en trouve dans les comtés de Bedford, de Buckingham, de Northampton et d'Oxford. Leur ancienneté n'est pas douteuse; mais il serait difficile de donner des détails sur le genre des produits qu'elles fournissaient autrefois à la consommation. Il est probable que le travail s'y est modifié chaque fois qu'on a senti la nécessité de le faire pour satisfaire aux besoins du moment. Seulement, comme c'est la France, qui depuis

1. Voir le rapport anglais sur l'Exposition universelle de Londres de 1851.

plus de deux siècles a le privilége d'inaugurer les modes, les fabriques anglaises se sont trouvées sous ce rapport dans un état d'infériorité, chaque fois qu'elles ont tardé à en suivre le courant : et, comme c'est aussi en France que l'on a fait le plus de dentelles ordinaires ou communes pour la grande consommation, il faut croire qu'en Angleterre on se sera attaché à les copier comme cela se fait de nos jours. Il n'y a eu d'exception que pour le point d'Honiton qui est une dentelle originale et spéciale à l'Angleterre. On doit ajouter cependant que la dentelle noire d'Angleterre, qu'il ne faut pas confondre avec le *réseuil* de soie noire d'Angleterre, était recherchée en France sous Louis XIV[1].

Dans les manufactures anglaises, on s'occupait encore, il y a vingt ans, à fabriquer des dentelles blanches fond clair; les dessins étaient copiés sur des échantillons de Lille, d'Arras et de Mirecourt; mais, depuis que cette dentelle a été abandonnée par la mode, on s'y est mis à fabriquer de la dentelle noire, puis des guipures blanches et des noires.

Le rapport anglais de l'Exposition universelle de 1851 mentionne le succès qu'obtiennent les dentelles noires que l'on fabriquait alors dans les districts sud du Buckinghamshire. Cette fabrication s'est développée depuis, et l'on y fait maintenant jusqu'à des robes, des châles et des fichus de toutes dimensions, tout cela dans le même genre que ce qui se fait en France.

Le même rapport signale l'impossibilité de suppléer au manque d'une statistique faite avec soin, sur le nombre des personnes employées dans les manufactures de dentelles énumérées plus haut. Peuchet l'estimait à la fin du siècle dernier à cent mille.

1. Voir Bonnard, *Costumes du siècle de Louis XIV*, et Savary, qui vante les dentelles de soie noire d'Angleterre et les trouve admirables pour le dessin et la fabrique.

CHAPITRE III

ITALIE.

Venise, Gênes, Milan, etc. — Parmi les pays qui ont fourni au commerce de la dentelle les produits les plus estimés et les plus remarquables, il faut citer en première ligne l'Italie, où cette industrie a pris naissance. C'est surtout par ses points à l'aiguille qu'elle a mérité autrefois le premier rang. Malgré la supériorité de ses dentelles, remarquables surtout par leur valeur artistique, sans avoir cessé de bien faire, elle a vu son industrie s'éteindre et son commerce s'anéantir par suite de l'inconstance de la mode.

Quelque persévérante qu'ait été la faveur qu'on a accordée depuis aux nouveaux points qui ont remplacé ceux d'Italie, il est permis d'affirmer que cette préférence n'est pas justifiée. Rien n'a été produit d'aussi séduisant que les anciens *Points coupés* (Pl. XXIII et XXIV), ni rien qui approche de la richesse et de la magnificence du *Point de Venise* en relief du xviie siècle (Pl. XXV. Fig. 1 et 2). Il y a tant de charmes dans l'originalité particulière à chacune de ces deux dentelles que, mises en présence et vues ensemble ou séparément, on est forcé de les admirer sans que l'une nuise à l'autre ou qu'elles s'excluent mutuellement; si l'on essaye au contraire de faire subir une pareille épreuve aux *Points* qui se font de nos jours, soit à Alençon, soit à Bruxelles, il sera impossible de n'être pas frappé de leur pauvreté comparative. La cause principale de cette infériorité apparente est dans le *fond* des points actuels qui est de réseau; il a pour effet d'enlever au dessin une partie de sa vigueur et de rendre les reliefs moins sensibles (Pl. XLVII).

C'est à Venise qu'ont été imprimés à la fin du xvie siècle la plupart des recueils de modèles pour le point coupé. Le plus remarquable de ceux qu'on a imprimés en France à la même époque, était l'œuvre du Vénitien Vinciolo. Faire du *Point coupé* était alors un ouvrage très à la mode en France et dans plusieurs contrées de l'Europe. Tous ces recueils, dont plusieurs eurent de nombreuses éditions, trouvaient leur débit auprès des dames, mais ce ne fut que plus tard que l'art de faire le *Point coupé* y devint une industrie;

tandis qu'à Venise, où il avait prit naissance, on en fabriquait pour le commerce des quantités considérables qu'on exportait dans toute l'Europe.

Au commencement du xvii[e] siècle, Gênes acquit aussi une grande renommée pour une sorte de passements aux fuseaux surchargés d'un point d'esprit ayant la forme d'un grain de millet, que pour cela, on appelait *Point de Gênes* (Pl. IV). Cette dentelle fut très-goûtée et devint l'objet d'un commerce important.

Dès que le point coupé a été connu, il a acquis, en peu de temps, une vogue universelle; étant devenu une occupation à la mode, presque toutes les personnes sachant travailler de l'aiguille s'y sont adonnées en Italie, et principalement dans les couvents, où les âmes pieuses occupaient leurs loisirs aux travaux les plus délicats de broderie. Dans ces lieux de retraite habités par les femmes, où la règle n'était pas de mener une vie exclusivement contemplative, on s'occupait à des travaux dont le produit était destiné à l'ornement du culte. C'est de là que sont sorties les plus rares broderies, les plus merveilleuses dentelles, qui, il y a moins d'un siècle, étaient accumulées dans les sacristies, ou dans les garde-robes des hauts dignitaires de l'Église. Dans tous les diocèses, chaque établissement religieux cherchait à se distinguer par la richesse et la magnificence des ouvrages destinés à servir d'offrande à l'Église ou à ses dignitaires.

L'industrie dentellière, en Italie, a été très-florissante jusqu'à la fin du xvii[e] siècle. Après les passements de point coupé, le point de Venise en relief a été recherché de toutes les cours de l'Europe. Il y avait aussi les points de *Milan* et les points de *Raguse* qui étaient moins beaux, mais dont il se faisait également un très-grand commerce. Ces derniers, aussi bien que ceux de Venise, ont été interdits plusieurs fois en France, pour y favoriser le développement de l'industrie de tous ces points. Les progrès qu'on accomplit dans cette fabrication, les perfectionnements qu'on y ajouta, sous l'influence protectrice de l'administration de Colbert, et surtout les variations que subissait le produit sous l'inspiration du genie français, ajoutés au bon goût qui présidait alors au choix des dessins, tout cela concourut au déplacement du courant commercial, au détriment de l'Italie et au profit de la France. L'engouement pour nos modes avait pris racine partout, c'était aussi une des causes des préférences qu'on avait pour tout ce qui provenait de nos manufactures.

On a cessé de faire du point de Venise; en Italie comme en France, cette industrie est à peu près perdue; mais il y a encore cependant quelques ouvrières qui font du point à l'aiguille, à Murano, petite île près de Venise, où se faisaient jadis les plus beaux morceaux.

Il existe aussi, dans les Calabres, pas loin de Rome, quelques campagnardes qui font du point coupé pour leur usage; elles en garnissent le haut de leurs chemises et les manches; c'est une habitude qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours.

Depuis que les industries de la filature et du tissage ont pris un si grand développement, par suite des procédés économiques qui leur ont été appliqués, on a renoncé dans les campagnes aux anciennes habitudes qu'on y avait de filer sur place la laine, le chanvre ou le lin, avec lesquels le tisserand du village faisait le drap ou la toile destinés

aux usages particuliers des familles. Il y a moins de cinquante ans, cet usage existait encore dans bien des communes en France; mais en Italie, dans les pays les plus pauvres, là où il n'existe aucune industrie et où la culture de la terre suffit à peine à la nourriture de ses habitants, il est encore pratiqué. Le paysan, qui n'a rien à donner en échange des tissus que l'industrie pourrait lui livrer, est obligé de les confectionner lui-même s'il veut être vêtu.

Ce n'est pas la chose la moins singulière de voir, au milieu de ces populations misérables, des femmes dont le linge est orné de points coupés d'un travail long et minutieux qui, s'ils étaient faits à prix d'argent, seraient un objet de luxe que pourraient tout au plus se payer nos plus riches fermières de la Beauce.

La planche XXXVIII représente (Fig. 2) une pièce de chemise en point coupé et (Fig. 1) une petite guipure aux fuseaux qui borde ordinairement le bas des manches ainsi que l'ouverture du haut de la chemise. Les deux échantillons reproduits ici en spécimen sont de fabrication moderne et proviennent des environs de Rome. Il y a toute apparence que lorsque les guipures gothiques du XVII[e] siècle ont cessé d'être à la mode, on y aura cessé d'en fabriquer pour le commerce, et que les femmes des campagnes auront seulement continué d'en faire pour leur usage.

Les pièces de toile dont les femmes des environs de Rome se couvrent la tête en guise de fanchons sont quelquefois bordées d'une sorte de passementerie frangée, en point noué, qu'elles confectionnent elles-mêmes. C'est un travail à l'aiguille qui doit prendre beaucoup de temps; il porte le nom de *punto a gropo*, ou point noué.

L'industrie des dentelles aux fuseaux a été aussi très-florissante en Italie, à ses débuts, au XVI[e] siècle et pendant les premières années du XVII[e], spécialement celles des points de Gênes. Vers cette dernière époque les fabriques qu'on avait établies en France, dans les Pays-Bas, puis en Angleterre, avaient acquis de l'importance; leur développement progressif et continu, protégé par des lois restrictives de douanes, mit fatalement un terme aux importations italiennes dans ces pays. Plus tard, lorsque Paris fut devenu la capitale de la mode, la dentelle aux fuseaux subit des variations; mais l'Italie étant restée en dehors du mouvement, ses fabriques virent leurs débouchés se fermer dans le reste de l'Europe, et qui plus est son propre marché fut envahi par les dentelles de France, des Pays-Bas et de l'Angleterre. Un seul débouché lui était resté, l'Espagne et ses colonies, mais à la fin du XVII[e] siècle, comme partout, on avait subi l'ascendant de la mode. A partir de ce moment l'industrie dentellière en Italie est devenue une industrie tout à fait secondaire.

L'origine de la dentelle aux fuseaux est enveloppée de la plus complète obscurité; en étudiant les portraits du XVI[e] siècle, on arrive à découvrir l'époque approximative de sa naissance, mais cela ne fixe pas sur le lieu qui l'a vue naître. Quoique le plus ancien livre connu où l'on trouve des modèles pour la dentelle aux fuseaux — celui intitulé *le Pompe* (Fig. 59) — ait été imprimé à Venise en 1557, il ne paraît pas qu'on s'y soit occupé d'en faire dans ce temps-là pour le commerce. Venise a eu la spécialité de la dentelle à l'aiguille, et si celle aux fuseaux y eût été pratiquée, les maîtres qui sont venus en France, tels que le

Vénitien Vinciolo, par exemple, y faire imprimer leurs dessins, n'eussent pas manqué d'y apporter cette nouveauté, comme ils l'ont fait pour la dentelle à l'aiguille. D'un autre côté, les plus anciens portraits où l'on découvre de la dentelle aux fuseaux sont de l'école

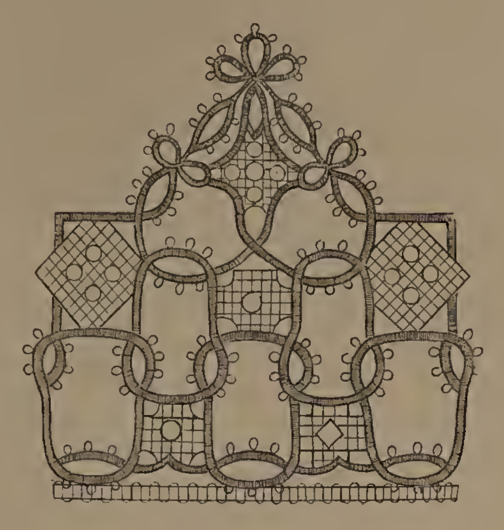


Fig. 59. — Passement aux fuseaux. *Le Pompe*, 1557.

florentine; en outre, les contrées où il existe encore quelques traces d'anciennes fabriques de cette dentelle sont situées dans le sud et la partie occidentale de l'Italie; ce sont les Calabres, les environs de Milan et Gênes (Fig. 60)[1].



Fig. 60. — Passement aux fuseaux moderne.

Les ouvrages de point coupé qui se font encore dans les Calabres sont quelquefois bordés, ainsi qu'on l'a déjà dit à la page précédente, d'une petite guipure aux fuseaux du pays (Pl. XXXVIII. Fig. 1). Sur les bords du lac de Côme, il y a aussi quelques ouvrières

1. La Figure 60 est le fac-simile d'un échantillon italien de fabrication récente, et d'après un dessin de la Parosola.

qui font de la guipure, et à Gênes cette industrie a une certaine importance, on y compte près de deux mille ouvrières. Cette fabrique trouve l'écoulement de ses produits dans le pays, et en exporte une partie dans l'Amérique du sud, principalement dans la rivière de la Plata, où elle a conservé d'anciennes relations.

Quoique l'île de Malte soit une possession anglaise, elle appartient par sa situation à l'Italie. On y fabrique, depuis un temps immémorial, des guipures communes dont la majeure partie s'exporte au dehors.

CHAPITRE IV

FRANCE.

Le Puy et ses environs. — L'auxiliaire le plus utile, le plus séduisant, celui qui sert le plus à déguiser les idées souvent pauvres, quelquefois extravagantes de la mode, qui contribue le plus à les faire admettre, c'est sans contredit la dentelle ; c'est elle aussi qui, ajoutant au charme attrayant des nouveautés qu'a créées le bon goût, leur donne richesse, magnificence et éclat.

Avec d'aussi brillants avantages, il est tout naturel qu'elle ait eu jadis, — à une époque où, par sa manière d'être, elle possédait des qualités décoratives supérieures à celles des ouvrages qui se font de nos jours, — une vogue si grande, qu'on l'accusa d'être un danger pour les fortunes qu'elle ébréchait; et si puissante, qu'elle brava constamment les lois qui essayèrent de la bannir ou d'en limiter l'usage.

Les éléments qui pourraient jeter quelque lumière sur le nombre et l'état des premières manufactures de dentelles établies en France, nous font complétement défaut; mais il n'y pas de doute que, dès les premiers temps du xvii[e] siècle, la production avait acquis une importance très-considérable. Les ordonnances qui tentèrent de réprimer ce qu'on appelait alors les abus et les excès du luxe en sont un témoignage certain.

Dans un mémoire manuscrit, relatif à des fils à dentelle, adressé à la Chambre de commerce de Paris en 1704, et conservé à la Bibliothèque nationale, on estime à plus d'un quart de la population ceux qu'elle fait subsister « de tous états, conditions et âges, depuis six ans jusqu'à soixante-dix. » A cette époque, l'industrie de la dentelle en France subissait une crise profonde, par suite d'un changement dans la mode qui avait fait rejeter les guipures style renaissance, à dessins courants, pour les dentelles à réseaux, plus légères qu'on s'était mis à fabriquer dans les Pays-Bas ; et l'appréciation de l'auteur du mémoire cité paraît exagérée, quoiqu'il comprenne, parmi les personnes qu'elle fait subsister, celles vivant des différents états qui s'y rattachent tels que : fournisseurs de fils, de soies, fabricants de métiers à dentelles, de cartes, parchemins et épingles, piqueurs, colporteurs ou marchands qui la débitaient. Quoi qu'il en soit, en faisant la part de l'exagération, c'est une preuve que la grande importance de la fabrication, même à ce moment de crise, était un fait des plus évidents.

De toutes les industries qui ont enrichi la France, il n'y en a pas qui lui ait été et lui soit encore plus profitable et plus bienfaisante que celle de la dentelle. L'on peut se procurer à peu de frais les accessoires indispensables au travail, et la matière première qu'on y emploie, ne représentant qu'une petite partie de la valeur du produit, — de cinq à vingt pour cent, suivant sa nature, — le bénéfice en revient presque tout à la main-d'œuvre, ce qui est un avantage doublement précieux; et parce qu'on a pu créer une valeur par le travail sans grande dépense préalable, et parce que, cette valeur créée, ce qu'elle produit reste, pour la plus grande part, dans les mains des ouvrières.

Outre ce bienfait capital, au point de vue économique, il en est encore d'autres qui ont une valeur morale tout aussi précieuse. Faire de la dentelle est une occupation qui n'est point fatigante, aussi les jeunes filles s'y adonnent-elles de bonne heure; l'ouvrage s'exécutant à domicile, elles font leur apprentissage en famille, sous les yeux mêmes de la mère, sans se voir exposées à l'influence démoralisatrice qui règne trop souvent dans les manufactures; d'un autre côté, l'ouvrière en travaillant à domicile y conserve sa liberté, n'est point soumise à la volonté d'un maître quelquefois exigeant et avide; de plus, en n'abandonnant pas son intérieur, elle ne néglige point les soins du ménage, qui ont aussi leur importance sous le rapport de la propreté et de l'hygiène.

L'importateur de l'industrie dentellière en France a acquis des droits incontestables à notre reconnaissance; mais, bien loin de lui avoir élevé une statue comme l'aurait mérité une œuvre aussi bienfaisante, l'histoire n'a seulement pas conservé son nom. Dans le monde des lettres de ce temps-là, on se préoccupait fort peu des faits industriels les plus marquants. Les chroniques anciennes sont remplies d'intrigues banales ou scandaleuses de cour et de sacristie, qui n'intéressent pas sérieusement l'humanité, tandis que les inventeurs des arts mécaniques, d'où les États tirent en grande partie leur bien-être et leur prospérité, sont restés dans l'oubli.

La ville du Puy passe pour avoir été la première en France qui ait pratiqué l'art de faire la dentelle; c'est peut-être à l'un de ses enfants qu'est due son importation. Jadis le commerce des merceries fines et des tissus légers se faisait par l'entremise de marchands colporteurs qui, pour la plupart, étaient originaires du Puy ou de ses environs. Le nombre de ces marchands qui voyageaient en France et dans le midi de l'Europe était considérable; il a beaucoup diminué quand les communications sont devenues faciles par l'ouverture de nouvelles routes, l'amélioration des anciennes, depuis que la France a été sillonnée par les messageries, depuis surtout l'établissement des chemins de fer; mais il y a moins d'un demi-siècle qu'il existait encore dans la ville du Puy plus de cinquante *maringotiers,* sans compter ceux des environs et les porte-balles, tous voyageant en France et jusqu'en Italie, avec des dentelles, des tulles et des mousselines. Beaucoup de ces porte-balles se faisaient accompagner de leurs enfants, dès que l'âge leur permettait de porter un fardeau, et de leur femme. Il n'est pas impossible que l'une d'elles ait appris, en Italie, à faire la dentelle et ait enseigné ensuite cet art dans son pays.

Quelle qu'ait été l'origine de son importation, on croit que cette industrie existait au

Puy, vers les derniers temps du XVI[e] siècle; le développement qu'elle avait acquis au commencement du XVII[e] le fait assez supposer. Un fait digne de remarque, c'est que les dentelles ont conservé dans le langage du pays une dénomination, *las Pointas*, — les pointes ou pointues, qui remonte incontestablement à une époque, le XVI[e] siècle, où les dentelles, aussi bien à l'aiguille qu'aux fuseaux, — étaient des bordures à dents très-aiguës. Le mot *Pointas*, en espagnol, signifie aussi dentelle[1]; tout porte à croire qu'il a la même origine. Depuis un temps immémorial des colporteurs du Velay voyagent en Espagne, et ce pays ayant été jadis un des plus grands débouchés pour les dentelles du Puy, il est probable qu'ils y auront importé et le mot et la chose.

Le Puy, par les relations de ses colporteurs au dehors, s'est trouvé dans une situation très-avantageuse pour le développement de son industrie; aussi est-il devenu le centre le plus important de la production dentellière en France. L'étendue de la fabrique rayonnait jadis jusqu'à près de vingt lieues à la ronde, dans tout le Velay, une bonne partie de l'Auvergne et du Forez. Encore aujourd'hui cette fabrique est la plus considérable de l'Europe. On estime à près de cent vingt mille le nombre de ses ouvrières disséminées dans la Haute-Loire et quelques parties de la Loire et du Puy-de-Dôme qui touchent à ce département.

Les statisticiens ont plusieurs fois évalué le chiffre de sa production, mais comme on a toujours manqué d'éléments sérieux pour cette appréciation, ce qu'on en pourrait dire n'offrirait aucune garantie d'exactitude. C'est qu'en effet, si l'on peut établir approximativement une moyenne de gains journaliers, le nombre des ouvrières qui travaillent étant extrêmement variable, suivant les époques de l'année et les circonstances, on n'a pas de bases solides pour établir un calcul. Ces bases sont d'autant plus introuvables que les ouvrières qui ont pris de l'ouvrage à faire travaillent à leur fantaisie, pendant un nombre d'heures indéterminées, suivant que le leur permettent les nécessités du ménage ou les travaux urgents des champs.

De nos jours, la moyenne du gain journalier d'une ouvrière est de 1 fr. 50 c.; mais il y en a qui tirent jusqu'à 3 francs par jour de leur travail; ce sont celles qui s'adonnent plus particulièrement à la nouveauté.

Toutes les femmes des campagnes et la plupart de celles qui habitent les faubourgs des villes se trouvant dans le périmètre de la fabrique dite du Puy, savent faire la dentelle; mais il n'y a que celles dont le métier est le seul moyen d'existence qui travaillent toute l'année; parmi les autres, beaucoup ne prennent de l'ouvrage que dans les moments où les façons sont bien payées, ce qui arrive quand on a introduit dans la fabrique quelque nouveauté qui a réussi; et ce qui, par parenthèse, est un argument irrésistible et concluant en faveur de la protection assurée à l'esprit d'initiative par la garantie de la propriété des dessins et des inventions, propriétés que certains économistes à courte vue

1. *Punta*, pointe, le piquant de quelque chose.
Puntas, dentelles.
Oudin, *Trésor des deux langues française et espagnole*. Édition de 1660.

proposent d'abolir, croyant voir, dans cette abolition, l'extension de la liberté des affaires.

Dans les fabriques de dentelles où l'on s'applique à créer des nouveautés, les ouvrières ont des occasions fréquentes de voir leur salaire augmenter, et jouissent de cette bonne aubaine jusqu'à ce que les besoins les plus pressants de la consommation soient satisfaits. Dans les autres fabriques, au contraire, par suite du temps que l'on perd à se renseigner, quelquefois fort mal, de celui nécessaire à un nouvel apprentissage, on arrive forcément en retard, alors que le marché est pourvu, que la baisse des façons a eu lieu, et que l'habileté des mains déjà exercées ailleurs a créé une concurrence doublement redoutable; de telle sorte que les ouvrières n'y peuvent jamais jouir des avantages dont on a profité dans les fabriques d'où la nouveauté est originaire. Le commerce peut gagner en importance sans que le bien-être y soit accru dans les mêmes proportions.



Fig. 61. — Dentellière des environs du Puy.

Quoique l'instruction soit peu répandue dans la Haute-Loire, l'habitude qu'on y a de changer fréquemment les ouvrages a rendu les ouvrières très-intelligentes et leur a fait acquérir une aptitude merveilleuse pour exécuter ceux auxquels elles n'ont pas été exercées; elles sont en outre très-laborieuses, et l'expérience a démontré que, tout en gagnant davantage, elles peuvent produire à meilleur marché que partout ailleurs; soit qu'elles soient plus habiles, qu'elles aient dans les doigts plus d'agilité, soit qu'elles fassent des journées plus longues (Fig. 61). Les dentelles du Puy se distinguent par une fermeté toute exceptionnelle, qualité qui ne s'obtient que par un travail fait lestement.

On fabrique au Puy des blondes, des dentelles de soie, de fil, de toutes couleurs; les dentelles de laine et les guipures modernes sont des créations de cette fabrique. Les Planches XVII, XVIII, XIX, XX, sont toutes composées de ses produits; la Planche XL est la réduction aux deux tiers d'une dentelle faite pour l'Exposition de 1855. On y a, à plusieurs reprises, employé l'or et l'argent et fait des dentelles en crin

et en paille, ainsi que des passementeries aux fuseaux, notamment de celles appelées point d'Espagne (Pl. XXXIX). Quant aux dentelles de fil ou de coton blancs, aucune fabrique n'en a produit d'aussi variées ni en aussi grande quantité; les guipures blanches, qui en sortent, sont exclusivement en fil de lin. Si elles ont moins de finesse apparente par suite de l'emploi de cette matière, en revanche elles ont plus de solidité que celles en coton et, au porter, plus de relief dans le dessin, plus de fermeté et d'ampleur dans le pli.

Quand on a commencé à faire des dentelles au Puy, on a dû copier les guipures gothiques, italiennes, les seules dentelles connues au XVIe siècle et au commencement du XVIIe.

Plus tard la dentelle ayant subi des modifications et de nouveaux genres ayant été créés, le Puy a suivi le courant et s'est approprié les modèles à la mode; les guipures à dessins ramagés, les malines, les valenciennes de l'ancienne époque s'y fabriquaient en très-commun, pour une consommation alors très-importante. Les principaux débouchés étaient le midi de la France, l'Espagne et ses colonies, le Portugal et l'Italie elle-même. L'Angleterre et la Hollande s'en faisaient expédier des quantités à Cadix, où leurs armateurs les chargeaient avec des toiles de Hollande pour les colonies espagnoles.

Ce n'est qu'au XVIIIe siècle qu'on s'est mis à y faire de la dentelle noire, puis des blondes, en même temps que des dentelles à réseau fond clair, appelées Lille, ainsi que de celles à réseau de *Trenne*[1], ou *fond double*, auxquelles on donne maintenant le nom de *Point de Paris*.

On donnait autrefois le nom de *bisette*, de *campane*, de *mignonnette* ou de *gueuse* aux dentelles étroites. Il s'en faisait un grand débit, et le Puy en fournissait beaucoup.

Les mots *bisette, campane*, sont des termes de passementiers, très-anciens et très-antérieurs à la dentelle; une petite crête d'or, d'argent ou de soie, s'appelait *bisette*, et l'on disait d'une passementerie qu'elle était campanée des deux côtés quand elle était bordée d'une dentelure.

En dentelle, une *bisette* était une petite bordure grossière, dentelée, (Pl. XXXVIII, Fig. 1); la *campane* était aussi à dents, mais fine (Pl. II, Fig. 3, Pl. IV, Fig. 2).

Le mot *mignonnette* s'appliquait aux dentelles étroites et légères d'Arras et de Lille du siècle dernier (Pl. XLI, Fig. 1 et 2). Quant à la *gueuse*, c'était une dentelle aussi grossière que celle qu'on appelle aujourd'hui dentelle torchon (Fig. 62)[2].

Tout le monde connaît le *picot* et l'*engrelure* dont on fait usage pour border et rehausser les dentelles ou les raccommoder; il serait superflu de les définir, mais il y a une foule de mots qui s'appliquent à la dentelle pour désigner soit un genre, soit un point particulier, soit des dessins différents et dont la plupart varient suivant les pays. Ainsi, par exemple, la *neige* (Fig. 63) est une dentelle dont le bord se termine

1. Treille dans les fabriques du nord de la France, Trina en Italie. (Voir fig. 45, Page 73.)
2. Voir plus loin, au chapitre Espagne et Portugal, des modèles de la dentelle appelée *Gueuse*.

par un mat triangulaire produit à l'aide d'un fil plat disposé en éventail. Ce genre est désigné par le mot *coquille* au Puy, où l'on en a fait, à diverses époques, en fil, ou en soie, des quantités prodigieuses,



Fig. 62. — Dentelle torchon.

La *treille* (Fig. 64) s'y nomme *trenne* : le réseau *Lille* ou *Alençon, Filoche* (Fig. 65) : le réseau à cinq trous de Chantilly ou de Caen, *mariage ;* la reproduction par le fuseau de



Fig. 63. — Neige ou coquille.



Fig. 64. — Dentelle à reseau dit *Trenne* ou point de Paris.

l'ancien point noué à l'aiguille *point malin,* ou *point du diable,* etc., etc. (Voir Fig. 41 à 46, Pages 72 et 73.)

Tous ces mots appliqués à la dentelle n'indiquent donc pas un genre à part, comme on a paru le croire pour la *bisette* ou la *campane,* mais seulement une manière d'être dans un genre quelconque, ou fine ou légère, ou à dents, ou bien un détail particulier du tout.

Autrefois, surtout au Puy, si l'on en excepte le temps de Louis XIV, où l'influence

du moment provoqua un mouvement industriel très-prononcé dans le sens artistique, on changeait très-rarement les dessins; aussi ne prenait-on pas la peine de les numéroter. On les baptisait tout simplement en les affublant de noms plus ou moins déterminatifs, pris un peu partout.

Il y avait : la *Mie*, le *Pater*, l'*Ave* (Fig. 64), les *Chapelets*, les *Serpents*, le *Bonnet*, les *Anglaises*, la *Scie*, l'*Échelle*, le *Pou* (Fig. 66), etc., etc. S'il fallait aujourd'hui continuer



Fig. 65. — Dentelle à réseau dit Lille, ou Filoche.



Fig. 66. — Le Pou.

ce système aussi incommode que primitif, tout le vocabulaire y passerait; tant est grand le nombre actuel des dessins que chaque fabricant met en œuvre.

Le commerce du Puy, si important à toutes les époques, a eu à subir différentes crises causées par les ordonnances contre le luxe, les changements de la mode et aggravées par les lois fiscales.

L'ordonnance qui lui a été la plus funeste est celle que rendit le parlement de Toulouse en janvier 1640; cette ordonnance défendait, sous peine de grosses amendes, à toute personne de quelque sexe, qualité et condition qu'elle fût, de porter sur ses vêtements aucune dentelle.

On rapporte que le jésuite François Régis, touché de la misère d'un grand nombre d'ouvrières privées de leur moyen d'existence, s'occupa de trouver de nouveaux débouchés à la dentelle et qu'il réussit à établir des relations au Mexique et au Pérou, par lesquelles la fabrique fut rendue à son ancienne prospérité. C'est à ces démarches, suivies d'un résultat si favorable aux ouvrières, qu'il doit sans doute d'être devenu le patron des dentellières.

Les lois fiscales qui, autrefois, grevaient les marchandises à leur sortie de province à province, n'étaient pas faites pour faciliter leur circulation; d'autant qu'il y avait beaucoup d'arbitraire dans la fixation du tarif que les commis du fisc prétendaient leur appliquer; néanmoins, les premières dentelles n'eurent pas à souffrir de cet arbitraire, parce que les droits *ad valorem* de sortie et de circulation, qui pesaient sur toutes les marchandises et étaient livrées à l'appréciation des fermiers des cinq grosses fermes [1], furent soumis à un règlement sous François Ier, vers 1541 [2], alors qu'on ne faisait pas

1. Les pays appelés les provinces des *cinq grosses fermes* étaient : Normandie, Picardie, Champagne, Bourgogne, Bresse, Poitou, Aunis, Berry, Bourbonnais, Anjou, Maine, duché de Thouars, châtellenie de Chantoceau.

2. Les passements d'or et d'argent figurent bien dans ce règlement, mais cela se rapporte aux galons et autres passe-

encore de dentelles; elles ne furent donc pas comprises dans le tarif, mais, plus tard, en 1581, lorsqu'elles y furent comprises, il était très-onéreux pour les marchands et colporteurs de se détourner de leur chemin et de passer par les villes désignées pour la sortie; d'être obligés, en outre, à une perte de temps pour le mesurage, le poinçonnage et les discussions que soulevait l'examen d'une marchandise d'une appréciation difficile.

Si le fisc avait besoin d'argent, on ne se faisait pas faute de modifier les bases du règlement qui servait à l'appréciation des marchandises. Il est vrai de dire que l'élévation prodigieuse du prix des marchandises, par suite de l'abondance des métaux précieux survenue en Europe après la découverte de l'Amérique, justifiaient un peu ces remaniements successifs des tarifs; seulement cela ne se faisait pas avec tous les ménagements dus aux intérêts.

La position du Puy en dehors des cinq grosses fermes lui créait une situation désavantageuse; il lui fallait payer pour ses marchandises : d'abord, un droit de circulation suivant les lieux où elles étaient dirigées et, ensuite, pour leur introduction dans toute l'étendue des cinq grosses fermes, d'où elle ne pouvaient sortir sans payer de nouveau un droit.

C'est à ces combinaisons fiscales fort gênantes qu'il faut attribuer, sans doute, l'habitude qu'avaient les Anglais et les Hollandais de se faire expédier à Marseille ou à Cadix, les dentelles du Puy qu'ils voulaient diriger vers leurs pays ou les colonies espagnoles.

Les dentelles manufacturées en France en dehors de l'étendue des cinq grosses fermes, avaient à acquitter les mêmes droits que celles étrangères; l'ordonnance des cinq grosses fermes du mois de février 1687, porte :

« Que ceux qui apporteront des points et dentelles de fil du comté de Bourgogne, seront tenus de passer par Auxonne et Saint-Jean-de-Laune (*sic*); d'Angleterre, par Calais, Dieppe et le Havre; de Lorraine, par Chaumont; de Sedan, par Torcy; d'Aurillac, par Gannat; et d'y payer les droits; et ceux qui en apporteront des Pays-Bas, par le bureau de Péronne, où on recevra leur déclaration, les droits devant être payés à Paris. »

Les droits d'entrée dans les pays des cinq grosses fermes avaient été portés, pour les dentelles de fil, à vingt-cinq livres la livre pesant[1], par le tarif de 1664; il n'avait été fait d'exception qu'en faveur de celles de Liége, Lorraine et du Comté, fines, grosses de toute sorte, qui n'avaient à acquitter que dix livres par livre pesant.

En 1707 il fut représenté, dit Dufresne de Francheville, que les dentelles qui se fabriquaient dans le royaume hors de l'étendue des cinq grosses fermes, principalement dans le diocèse du Puy, dans le Velay et dans l'Auvergne, qui étaient des marchandises communes et grossières dont il se faisait un commerce très-considérable dans les pays étrangers, par les ports de Bordeaux, de la Rochelle et de Nantes, n'étant pas comprises

menteries; plus tard, quand il s'agit des dentelles, elles sont ainsi désignées : *passements aux fuseaux d'or d'argent et de fil*, et *passements de point coupé*.

1. Cela équivaut à peu près à 100 fr. la livre de notre monnaie actuelle.

expressément dans le tarif de 1664 à l'entrée, il arrivait souvent des contestations entre les négociants et les commis des cinq grosses fermes. Pour couper court à ces contestations des uns et des autres, il fut ordonné, par arrêt du 6 août 1707, qu'il ne serait payé à l'avenir pour tous droits d'entrée des dentelles du Puy, du Velay et d'Auvergne, dans l'étendue des cinq grosses fermes, que *cinq sols* par livre pesant.

Pour qu'une aussi large modération du tarif fût jugée nécessaire, il fallait que la fabrique se trouvât dans une situation bien critique; malgré qu'elle satisfît complétement les demandes des intéressés, elle était destinée à l'impuissance en ce qui concernait le retour à la prospérité passée, parce qu'il y avait d'autres causes plus sérieuses encore et plus capitales qui y mettaient obstacle.

La mode, en Europe, avait commencé d'abandonner les dentelles fortes et corsées pour celles plus légères qui aboutirent à la création des réseaux qui font la base de la plupart de nos dentelles actuelles; on s'engouait de tout ce qui avait l'apparence de la finesse; de là la mévente et la misère qui en fut la conséquence dans les fabriques où l'on hésitait à suivre le courant.

Quelques années plus tard, cet engouement avait pénétré dans les pays les plus éloignés, de telle sorte que tous les débouchés finirent par être fermés aux dentelles du Puy. Cet état déplorable amena une certaine agitation, dont le but était de secourir les fabricants et les ouvrières en provoquant des prêts et des subsides [1]. Tout cela ne pou-

1. Voici, à ce sujet, ce qu'écrivait M. Aymard, archiviste départemental du Puy, dans un album archéologique qui y fut publié en 1857 :

« ... Les années 1715 et 1716 signalèrent une de ces néfastes époques. La fabrique qui, auparavant livrait à la vente des dentelles très-variées et propres les unes pour l'Italie, d'autres à l'Espagne, d'autres pour les mers du sud, etc., languissait; les magasins étaient remplis de marchandises, et les négociants refusaient d'acheter les dentelles, « ce qui « mettait le peuple dans la dernière misère et dans l'impossibilité de payer les impositions. » Pour remédier à cette fâcheuse situation « et soulager les peuples, » les trois commissaires du pays réunis à Montpellier, au mois de décembre 1715, décidèrent que le diocèse emprunterait une somme de soixante mille livres pour être employée en achat de dentelles. Dans une supplique imprimée qui traduisait un sentiment d'émotion générale, les syndics des marchands de la ville du Puy offrirent aux états du Velay « de supporter l'intérêt de cette somme, à la condition de fournir les fils de Hollande « bien assortis et nécessaires pour la consommation de cette somme en dentelles et dont leurs magasins étaient pleins[1]. »

« Cette demande n'eut pas de suite; la crise commerciale exigeait sans doute l'achat immédiat des dentelles, qui fut fait aux ouvrières par le sieur Jerphanion, syndic du diocèse*.

« Du reste ce malaise de la fabrique se prolongea bien avant dans le XVIII[e] siècle, car il motivait en 1755 un secours de mille livres payable pendant dix annnées, qui fut alloué par les états du Velay, pour suppléer à la détresse de la dentelle par l'introduction d'une manufacture nouvelle, celle des étoffes de coton. L'assemblée se préoccupait en même temps d'une demande souvent renouvelée pour nos commerçants et tendant à obtenir l'exemption des droits de sortie pour les dentelles qui passaient à l'étranger.

« Le commerce ne cessa depuis lors de réclamer contre ces droits de douane qui, disait-on, ne permettaient pas à nos dentelles de fil, les seules que la fabrique avait longtemps produites, de lutter au dehors, et surtout à Cadix, avec celles du Piémont, du Milanais et de la Flandre impériale, qui s'exportaient à moindres frais. C'était là une principale cause de la détresse de la fabrique que nous révèle un mémoire adressé, en 1761, par les syndics marchands de la ville du Puy au syndic du pays du Velay, qui alors s'était rendu aux états généraux du Languedoc.

« Le même document nous apprend que peu de temps auparavant, et en vue d'occuper les ouvrières à un travail

*. *Supplique à nos seigneurs des états du diocèse de Puy et pays du Velay.* Document curieux trouvé dans les papiers de famille, chez M C. de Lafayette, président de la Société académique du Puy, et *procès-verbaux des états du Velay,* session de 1716. Archives départeme

vait procurer qu'un soulagement momentané et n'aurait produit aucun changement dans la situation, si on n'avait enfin compris que pour en sortir il fallait tout simplement se mettre dans le courant, et fabriquer, pour les besoins de la consommation présente, des dentelles à réseau plus légères et semblables à celles qui se faisaient dans d'autres fabriques où elles étaient une cause de grande prospérité.

« Le plus grand débit des dentelles du Puy, » dit un auteur [1] venu quelques années après le retour à l'activité de cette fabrique, ne s'est jamais trouvé qu'à Cadix pour la destination du Mexique et du Pérou, où les femmes ornaient, de ces dentelles, leurs jupes et les autres parties de l'habillement avec une profusion qui en rendait la consommation prodigieuse. Le goût des dentelles plus fines ayant pénétré dans ce pays, le commerce du Puy en a beaucoup diminué. Les dentelles qui se fabriquent encore aujourd'hui sont plus fines et mieux proportionnées : mais ce commerce serait bien resserré s'il s'était borné aux dentelles de fil; il est soutenu par la fabrique des blondes et des dentelles noires, qui s'est introduit au Puy depuis environ trente ans. »

Ce commerce a beaucoup souffert pendant la première révolution, mais il s'est bientôt relevé et aujourd'hui, malgré la concurrence des dentelles à la mécanique, la fabrique du Puy, par les nouveautés qu'elle met au jour, procure aux ouvrières qu'elle occupe en très-grand nombre, un travail convenablement rémunérateur. Ce sont des guipures de fil, de soie et de laine qu'elle produit actuellement; de ces dernières surtout et en très-grandes quantités. Depuis deux ans les demandes ont été d'une si grande importance, que le nombre des ouvrières s'est accru, dit-on, de vingt mille, et que les façons ont plus que doublé; on assure même que nombre d'ouvrières ont pu gagner jusqu'à cinq francs par jour.

Le Puy possède un musée de tableaux et d'antiquités fort remarquable, et tel qu'on n'en rencontre pas dans les villes de son importance; il s'est enrichi, depuis quelques années, d'une collection de dentelles anciennes due à la générosité de l'un de ses fabricants. On ne pouvait faire, pour le progrès et l'avenir de la fabrique, une œuvre plus utile.

On fait de la dentelle aujourd'hui dans tout le département de la Haute-Loire, à l'exception de quelques communes à l'est de l'arrondissement d'Issingeaux et de quelques autres de l'arrondissement de Brioude à l'ouest. La fabrique s'étend au nord dans le département de la Loire jusqu'à Saint-Bonnet-le-Château et Saint-Anthème et dans celui du Puy-de-Dôme au delà d'Ambert.

Aurillac, Murat et Tulle. — La ville d'Aurillac a été, jadis, le centre d'une fabrication importante de dentelles, qui s'étendait au delà de Murat et jusque dans le Limousin. L'origine de cette manufacture est très-probablement contemporaine

plus lucratif, on avait créé dans le pays une fabrique de blondes ou dentelles de soie, mais que ces nouveaux produits étaient sujets également « à telle douane que les commis de fermes jugeaient à propos »

1. Roland de la Platière, Encyclopédie des Arts et manufactures.

de celle du Puy; des colporteurs, dont un grand nombre faisaient le même commerce que ceux du Velay ou de la partie de l'Auvergne comprise dans la Haute-Loire, et visitaient les mêmes pays dans leurs voyages, y auront sans doute introduit cette fabrication.

On ne sait rien de l'histoire de cette industrie à ses débuts. Vers le milieu du XVII[e] siècle, elle avait acquis un certain développement et comptait parmi celles qui fournissaient des produits recherchés par la mode. Les lignes suivantes, extraites de la *Révolte des Passements,* sont une preuve que, vers 1660, on en faisait usage à Paris pour le linge de corps, et qu'à ce moment ils venaient de subir une modification dans leur genre :

« Tous les points résolurent de s'en retourner en leur païs, excepté le point d'*Aurillac,* qui fit plus de difficultés que les autres, craignant qu'aussitôt que l'on le verrait de retour, on ne l'employât à passer des fromages d'Auvergne, dont la senteur lui était insupportable, après avoir goûté la civette, le musc et l'eau de fleurs d'oranger, dont il était arrosé tous les matins dans Paris; soit que ce fût pour corriger l'odeur de quelque gousset, ou quelque sueur trop aigre, ou pour attirer les amants comme on amorce les pigeons d'un colombier. »

C'était le moment où les guipures façon Valencienness (Pl. VI) ou Malines achevaient de rejeter dans le passé les anciennes guipures à rosaces très-ajourées et à bords découpés en pointes, de style gothique. Il y a lieu de supposer que cette transformation des dentelles d'Aurillac s'était accomplie dans le sens de ce qui se faisait dans les Flandres, et qu'on employait aux mêmes usages. Les quelques ouvrières qui travaillaient encore ces genres en très-commun, dans le Cantal, au commencement de ce siècle, induisent à penser que cette supposition est bien près de la réalité.

On peut ajouter à ce témoignage celui de Savary, qui cite Murat, Allanche (Cantal); Lachaisedieu (Haute-Loire); Vinerolles (?), probablement Vignerolles, dans le Puy-de-Dôme) ; pour leurs points façon de Malines et d'Angleterre.

Peuchet confirme ce témoignage et ajoute que les dentelles d'Aurillac et de Murat sont les plus estimées de toute l'Auvergne : « Cette industrie, dit-il, donne lieu à un commerce considérable, mais fort au-dessous de ce qu'il était anciennement. Les dentelles les plus communes sont envoyées en Espagne, et les plus fines se débitent en France et en Angleterre. »

Il paraît qu'on fabriquait aussi, autrefois, à Aurillac, des dentelles d'or et d'argent d'un très-grand prix. On remarque, dans le *Mercure galant* de 1679, le tableau de plusieurs toilettes de gens de qualité, rehaussées de voiles ou de garnitures en point d'Aurillac d'or et d'argent d'une riche valeur.

Louis XIV s'était imposé la tâche d'améliorer l'industrie dentellière et de l'élever au niveau qu'elle avait atteint dans les Flandres et à Venise; par sa déclaration du mois d'août 1665, il ordonna l'établissement dans plusieurs villes de France « de la manufacture de toute sorte d'ouvrages de fil, tant à l'aiguille qu'au coussin[1], en la manière des points

1. Le travail des dentelles façon Angleterre se fait plus commodément sur un coussin. Il y a une paire de fuseaux

qui se font à Venise, Gênes, Raguse et autres pays étrangers, qui seraient appelés *Points de France.* » Aurillac fut désigné comme devant être l'une de ces villes, avantage qu'il dut sans doute à l'importance et à l'état avancé de son industrie.

Soit que les essais n'aient pas réussi partout, soit que l'ordonnance de 1665 n'ait pas été mise à exécution dans toutes les villes qu'elle désignait, pour plusieurs il ne reste pas de traces de ces établissements, ou des essais qui ont pu y être faits.

La compagnie qui avait reçu le privilége exclusif de les fonder tous s'était installée à Paris, d'où elle expédiait des sous-directeurs, des commis et des maîtresses ouvrières dans les localités désignées. Son intérêt lui commandait, évidemment, de commencer par celles qui se trouvaient le mieux en état de recevoir l'enseignement et de produire le plus avantageusement. Pour cette raison sans doute, l'ordonnance n'aura pas été exécutée complétement, et il n'est pas extraordinaire qu'il ait pu en être ainsi pour plusieurs villes comprises dans l'ordonnance, telles que Reims, Château-Thierry, Loudun, etc.; mais, en ce qui concerne Aurillac, une lettre de Colbert, du 17 janvier 1670[1], et d'autres qui existent dans sa correspondance et lui furent adressées antérieurement, témoignent de l'existence dans cette ville, d'une succursale de la Manufacture royale, et l'on sait qu'on y a produit en grande quantité des dentelles très-appréciées.

Savary écrit, en 1723, que la fabrique d'Aurillac a moins de réputation de son temps, et que sa production est réduite de 700,000 livres à 150,000.

La lettre de Colbert, précitée, démontre la pratique clandestine de la religion réformée dans cette manufacture. Il est probable que les crises commerciales, conséquences funestes de nos guerres continuelles et de l'épuisement de nos finances par des prodiga-

courant constamment de droite à gauche et réciproquement, comme une trame; il s'agit d'avoir constamment en face de soi les fils de chaîne, ce qu'on réalise en tournant le coussin suivant les exigences du dessin. On monte quelquefois le coussin sur un pivot sur lequel il tourne.

1. A M. Le Camus, intendant à Riom :

« Ayant fait savoir aux directeurs de la manufacture des points de France la plainte de M. l'évêque de Saint-Flour au sujet du presche que leurs commis à Aurillac ont établi dans le château du sieur Gion, ils ont fait réponse qu'ils n'en en ont eu aucune connaissance, et qu'ils écriront incessamment aux dits commis que si à l'avenir ils entendent parler qu'ils aient aucun commerce avec le dit Gion, ils seront révoqués de leur employ. Cependant je suis obligé de vous dire que l'on m'advertis que, depuis quelque temps, plusieurs particuliers d'Aurillac font travailler ouvertement à des points et qu'ils débauchent journellement des ouvrières de la manufacture, notamment le nommé Boyer, fermier du chateau de Bresons, où il en tient le nombre de vingt, qui y travaillent actuellement.

« Comme ces entreprises sont contraires aux intentions du roy, et qu'une pareille licence estant soufferte plus longtemps pourroit retarder et mesme empescher l'avancement et perfection de la dite manufactute, Sa Majesté m'a ordonné de vous faire savoir qu'elle veut que vous teniez soigneusement la main à l'exécution de ses ordonnances et qu'il soit procédé contre les contrevenans suivant la rigueur d'icelles, sans aucune considération, notamment contre les sieurs Contrastin et le dit Boyer. »

Depping, Correspondance administrative sous Louis XIV, t. III.

Une lettre de Catherine de Marq, du mois d'octobre 1665, informe Colbert des progrès déjà réalisés à la manufacture d'Aurillac.

M. de Fortia écrivait de son côté à Colbert, le 30 avril 1666 :

« La permission qu'on a laissée aux ouvrières d'Aurillac de travailler à leur ancien point a été de concert avec les intéressés à la manufacture nouvelle qui ont attiré à eux les meilleures ouvrières, en sorte que dans le dernier estat du mois passé, ils en ont eu dix-huit cents, etc. »

Lettres à Colbert, t. CXXXVII f° 482. Bibl. nat.

lités outrées, ajoutées à la révocation de l'édit de Nantes et aux persécutions exercées ultérieurement de la façon la plus cruelle, suffirent à la diminution de cette fabrique et furent une des causes de la perte finale de cette précieuse industrie, que l'établissement de la Manufacture royale avait portée à un haut degré de perfection. Il serait au contraire extraordinaire qu'il en eût été autrement au milieu du désordre matériel produit par les émigrations continuelles et les prises d'armes périodiques et persistantes des camisards ou de leurs adversaires.

Les nouvelles dentelles qu'on avait projeté de naturaliser en France avaient reçu d'avance, dans l'ordonnance de 1665, le nom de *Point de France*, par opposition à celui de *Point d'Angleterre*, qui se faisait aux fuseaux, et de celui de *Point de Venise*, qui était à l'aiguille. On avait pour but de les copier et de les perfectionner encore.

Ce but fut atteint par l'habileté des directeurs et une meilleure entente du choix des modèles, dont l'invention était confiée, par la compagnie, à des artistes parisiens, dessinateurs de talent. Néanmoins, le *Point d'Angleterre* (Pl. XXXVI) conserva sa réputation acquise, qui ne fut surpassée que plus tard par les dentelles qu'on fit dans les Flandres, et notamment à Binche (Pl. XXXII et XXXIII), dans le Hainaut, lorsque ce genre y fut introduit, tandis que les points à l'aiguille, de France, acquirent une renommée supérieure aux points de Venise dans toute l'Europe : il en est résulté que, quand on a parlé des *Points* de *France* de la Manufacture royale, on les a pris tous pour des dentelles à l'aiguille, quoiqu'il s'en fît des uns et des autres à Paris et ses environs, et à Aurillac uniquement aux fuseaux.

Plus tard, le privilége de la Manufacture royale étant périmé, les fabriques abandonnées à elles-mêmes ont fait subir à leurs produits des modifications, et on a distingué les genres ou les spécialités de chacune d'elles par le nom de la ville qui en était le principal centre. De là, le *Point d'Aurillac*, le *Point d'Alençon ;* comme on disait le *Point de Malines*, le *Point de Dieppe*.

Il y a eu une confusion causée par la signification du mot *Point*, lequel pris seul, signifie dentelle à l'aiguille; mais qui, accolé à un nom de ville, prend une autre signification, suivant qu'on y travaillait à l'aiguille ou aux fuseaux[1].

On montre au Puy, au couvent de la Visitation, un bas d'Aube très-riche, façon *Angleterre*, à fond de brides picotées avec *brodes* en relief d'un travail très-délicat et d'un dessin fort élégant, que l'on dit avoir été fabriqué dans le pays. S'il en est ainsi, cette dentelle remonte à l'époque du *Point de France*, et doit provenir de la Manufacture royale d'Aurillac, ou avoir été fait par des ouvrières qui y auront appris ce genre de

1. Savary, dans sa définition du mot *point*, dit qu'il s'entend aussi quelquefois de celles qui sont faites aux fuseaux; comme *point d'Angleterre*, *point de Malines*, *point du Havre*, *point d'Aurillac ;* mais pour ces derniers, ajoute-t-il, on les appelle plus ordinairement *dentelles*.

Il eût été plus exact de dire que le mot *dentelles* s'entend pour tous les genres. Dans un recueil de modèles de *point coupé*, imprimé à Montbéliard en 1598 par Foillet, ceux à bords dentelés portent le titre de petite et grande dentelle; comme aussi dans les recueils de modèles imprimés après, ceux pour le fuseau sont appelés : les entre deux, *passements ;* et les bordures à dent, *dentelles*.

travail. La Planche VII représente le genre de travail de cette aube et un peu le style du dessin.

Il est probable qu'on a dû faire aussi, à la Manufacture royale d'Aurillac, des guipures de Valenciennes dans le genre des figures 2 et 3 de la Planche VI; les ouvrières y étant plus propres à ces ouvrages, qui se faisaient sans crochetage. Les dentelles représentées par ces figures 2 et 3, remontent à l'époque de Louis XIV; la finesse et la distinction du dessin autorisent à les attribuer à la Manufacture royale des dentelles aux fuseaux d'Aurillac.

L'industrie d'Aurillac et de Tulle n'a pas survécu à la révolution de 1789, pas plus que celle de quelques autres villes du centre et du midi de la France, telles que Loudun, Cahors, Perpignan et Aix[1], où, du reste, la fabrication de la dentelle n'a jamais eu une grande importance.

L'industrie dentellière, dont le centre était à Aurillac, s'est étendue dans le Limousin jusqu'à Tulle, où l'on ne faisait que des dentelles communes. Cette ville avait la spécialité de la fabrication de bandes unies, d'un réseau semblable à celui qui fait le fond de la dentelle torchon. Ces bandes, qu'on appelait aussi entoilage, servaient à rehausser les fines dentelles.

Depuis la majorité de Louis XIII jusque vers la dernière moitié du règne de Louis XIV, les dentelles s'étaient portées à plat; on ne les fronçait pas, pas même sur les coiffures, qui n'étaient point disposées dans ce but. Mais, à partir de cette époque, on dresse des coiffures où on la plisse, ou on la chiffonne et où l'on met rang sur rang: dans les garnitures volantes, volant sur volant, et il devient nécessaire, pour rehausser les rangs inférieurs ou de dessous des belles dentelles, d'avoir des bandes de réseau uni, légères et sans dessin, afin de ménager l'effet des rangs supérieurs et d'étager les autres.

La ville de Tulle s'adonna à cette spécialité, et les entoilages de réseau uni prirent le nom de *tulle,* que les réseaux mécaniques de toute sorte se sont depuis appliqué; l'usage le leur a conservé. Partie de la figure 3 de la Planche VI est rehaussée de *tulle* ancien.

Mirecourt, Neufchateau, Saint-Mihiel. — La fabrique de dentelles de Mirecourt passe pour une des plus anciennes de France; ce qui donne quelque certitude à cette opinion, c'est le mot de *passement* qui s'y est perpétué et a dû être appliqué aux produits de la fabrique à une époque où l'on désignait ainsi la dentelle aux fuseaux, c'est-à-dire à la fin du XVIe siècle ou le commencement du XVIIe.

On appelle encore, dans le patois du pays, *peussemotier* (par corruption de passementier) le petit marchand ou entremetteur qui porte en ville l'ouvrage des ouvrières en dentelles.

On remarque au musée de Cluny un très-grand col, monté sur une armature en fils

1. On fabriquait à Perpignan, suivant Peuchet, des dentelles de trois à huit francs l'aune, à Cahors des dentelles fines.

de laiton, qu'on dit avoir été porté par Marie de Médicis; par sa forme, il appartient aux premières années du xviie siècle, et la bordure est une guipure gothique du même genre que les modèles du recueil de Foillet imprimé à Montbéliard en 1598.

Pour un expert capable de connaître au juger l'origine d'une dentelle, cette guipure, qui est dans son neuf et n'a point été blanchie, a un aspect tout à fait identique à celui qu'aurait la même dentelle fabriquée aujourd'hui à Mirecourt.

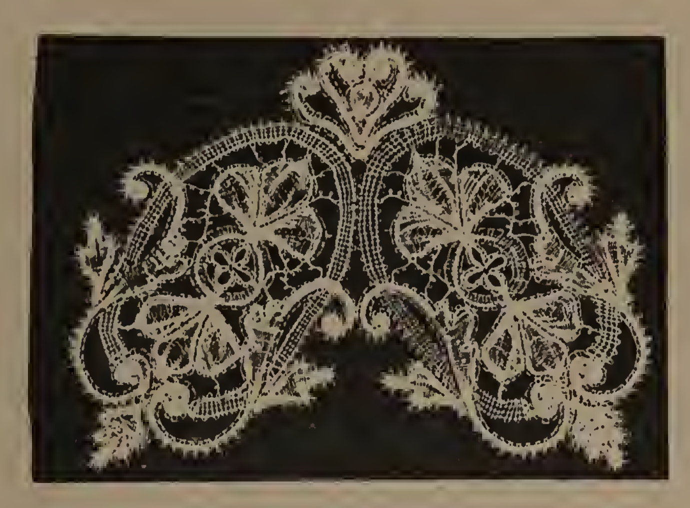


Fig. 67. — Fleur d'application de Mirecourt.

En étudiant la manière de faire la dentelle dans les différentes fabriques, on s'aperçoit que la méthode n'est pas complétement la même partout, et qu'il y a des différences dans la forme, la manière d'être des accessoires, tels que piqûres, fuseaux, métiers ou matières; de là, des différences d'aspect du produit, sensibles à l'œil de celui qui a une grande habitude de la dentelle.

D'après Savary, Mirecourt, Vezelise, Neufchâteau et quelques villages et dépendances de ces villes étaient les lieux où il se faisait le plus de dentelles de fil en Lorraine. « Ces dentelles, il est vrai, sont grossières, ajoute-t-il; mais étant bonnes pour l'Espagne, le débit en est assez grand, et on en fait tous les ans des envois de plusieurs milliers de pièces. »

Les dentelles grossières dont parle Savary n'étaient autres que les guipures corsées à dessins courants dont on garnissait, sous Louis XIV, les jupes et les vêtements (Pl. XXXI); lorsque la mode les a abandonnées, Mirecourt s'est réformée comme les autres fabriques, et s'est adonnée au genre Lille (Pl. XLI), dans lequel elle a eu le plus grand succès jusqu'à ces dernières années, où cette dentelle a été délaissée.

Actuellement on y fait quantité de guipures blanches dans tous les genres : gothiques à rosaces géométriques, ou façon *Angleterre* et *Bruges* (Pl. XXXIV, Fig. 1 et 2). On y fabrique aussi de l'application, principalement en étroit, qui se débite en France, à l'étranger et même en Belgique, où elles se vendent comme produits belges (Fig. 67).

L'application de Mirecourt a l'avantage d'être assez blanche, au sortir de la main de l'ouvrière, pour n'avoir pas besoin d'être saupoudrée de blanc de céruse comme celles de Bruxelles, ce qui rend ces dernières malsaines et d'une propreté équivoque. Il est même dangereux de s'essuyer avec un mouchoir qui en est garni. Mais, si les applications de Mirecourt ont l'avantage du blanc, de ce qu'elles sont faites sur des piqûres différentes de celles dont on se sert à Bruxelles, elles ont un aspect différent, et cela nuit à leur



Fig. 68. — Fleur d'application de Mirecourt.

débit. Il serait facile d'y porter remède, et l'on comprend d'autant moins que les fabricants ne le fassent pas, que l'ouvrage deviendrait plus facile à faire, tout en gagnant d'obtenir un produit d'un aspect moins monotone et tel que la consommation le préférerait. Il faut croire qu'ils ne se sont pas encore rendu compte de la cause qui fait leur infériorité. (Fig. 68.)

La fabrique de Mirecourt n'a plus la même étendue qu'autrefois, mais elle compte encore plus de vingt mille ouvrières très-habiles, qui, bien dirigées, peuvent entreprendre les ouvrages les plus difficiles, les plus fins et les plus délicats.

Il se fabriquait aussi autrefois à Saint-Mihiel (Meuse) des dentelles. Cette industrie, qui y était florissante il y a à peine trente ans, s'est éteinte depuis quelques années.

Saint-Mihiel était à Mirecourt ce qu'était Arras par rapport à Lille; on y fabriquait les mêmes dentelles fond clair, mais en tout étroit. De 1820 à 1845, il s'en est fait un commerce considérable; on y suffisait à peine aux demandes; mais depuis que ces dentelles sont passées de mode, la fabrique a cessé d'exister.

Suivant Peuchet, les dentelles de Saint-Mihiel étaient lisses et communes; il s'en

fabriquait considérablement dans la ville et aux environs. Leur prix variait entre douze sous et sept ou huit francs la pièce de six aunes. Et il s'en serait fait des envois considérables dans toutes les provinces de France, en Angleterre, en Hollande, en Espagne et en Amérique.

La Planche XLII représente des guipures modernes de la fabrique de Mirecourt. Les figures 1, 2, sont une imitation de la dentelle russe, dont on trouvera plus loin un spécimen sur la Planche L.

Dijon, Auxerre. — Au XVIIe siècle, il a existé à l'hôpital de Dijon une manufacture de dentelles. Il ne paraît pas qu'en dehors de cet établissement il s'en soit fait. Elles étaient, d'après Savary, grosses, façon du Havre et d'Angleterre, et se débitaient en grande partie dans la Franche-Comté.

Cet établissement aurait été fondé pour donner une occupation aux enfants trouvés, qu'on recueille généralement dans les hôpitaux des villes, et n'étant pas conduit par des directeurs personnellement intéressés à sa prospérité, manquant de cette initiative qu'excite chez les hommes le désir de s'enrichir, il se sera trouvé ruiné par quelque changement de la mode, parce qu'on n'aura pas su apprendre aux ouvrières à travailler pour le goût du jour. Quoi qu'il en soit, il n'était plus question de cet établissement vers le milieu du XVIIIe siècle.

Colbert était propriétaire de la terre de Seignelay, à trois lieues d'Auxerre; cette circonstance fit qu'il s'intéressa particulièrement aux populations de ce pays et qu'il les favorisa de l'établissement de plusieurs manufactures, entre autres celle des *Points de France,* qu'il s'efforça d'y faire réussir.

On compte douze lettres dans la correspondance de Colbert relatives à cette manufacture. Ces lettres, écrites de 1667 à 1674, sont toutes très-curieuses à lire en ce qu'elles font connaître le sentiment qui inspirait et guidait ses actes, et l'intérêt qu'il attachait à la réussite de l établissement fondé à Auxerre.

Soit qu'il ne fût pas du goût des habitants d'envoyer leurs enfants travailler à la manufacture, soit que les échevins missent de la négligence à exécuter les désirs et les ordres du ministre, la manufacture ne faisait pas de progrès, malgré les reproches qu'il adressait périodiquement à ces derniers, malgré qu'il leur fit sentir avec persistance combien ils avaient tort de ne pas profiter des avantages dont il voulait les gratifier et du bien-être qu'il désirait procurer aux habitants d'un pays où il possédait une terre. Les immunités qu'il accordait aux parents ayant plusieurs enfants à la manufacture, les gratifications qu'il faisait remettre aux apprenties pendant deux ans de leur apprentissage, rien n'y fit, et la manufacture n'y continua pas.

Sens, Sedan, Reims. — On ignorerait entièment qu'il y a eu à Sens une succursale de la manufacture des *Points de France,* si cela n'était relaté dans l'une des nombreuses lettres adressées par Colbert aux échevins d'Auxerre. Comme toujours, dans cette lettre, qui est du 8 août 1670, il se plaint de leur indifférence, et il exprime en

outre sa surprise d'apprendre que la manufacture des *Points de France* ne se fortifie pas et que le nombre des ouvrières en diminue, pendant qu'à Sens, ville pour laquelle il n'avait pas la même inclination, on y est très-satisfait des avantages que cela leur procure, et qu'on y travaille continuellement à réformer les abus.

Ce témoignage est le seul que l'on possède de l'établissement de la manufacture des *Points de France* à Sens; il atteste sa bonne situation et laisse supposer que cette industrie y aura pris racine, mais on ignore quelle a pu être son étendue et sa durée.

La manufacture des dentelles à l'aiguille appelées *Point de Sedan* qui existait anciennement, dans la ville de ce nom, antérieurement au milieu du XVII[e] siècle, était, avec celle d'Alençon la plus considérable de France. Mézières, Charleville et les environs de ces villes, notamment Donchéry, formaient un groupe dont les produits s'élevaient à un très-gros chiffre et qui, suivant Savary, se débitaient en Hollande, en Pologne, en Allemagne et dans le royaume.

D'après le même auteur, on ne se servait guère dans cette fabrique que des fils préparés dans le pays, à Sedan même, qui en produisait environ quinze cents livres par an et qui s'employaient presque tous dans la manufacture des points.

Il n'y avait qu'à Donchéry, où l'on fabriquait des points plus communs, que l'on fit venir des fils de Hollande moins estimés, mais qui suffisaient à sa spécialité. Les fils de Sedan étant réputés très-fins et très-beaux, à en juger par les quantités employées aux manufactures dont cette ville était le centre, la production totale des points manufacturés peut être évaluée au plus bas à quatre millions de livres, ce qui au cours actuel de notre monnaie équivaut à quatre ou cinq fois cette somme, suivant l'époque du XVII[e] siècle où l'évaluation de la quantité de fils préparés à Sedan a pu être faite.

L'importance de l'industrie dentellière de Sedan l'indiquait naturellement au choix du monarque lorsqu'il résolut l'établissement de plusieurs manufactures royales; aussi Louis XIV prend-il la peine d'écrire lui-même à M. de la Bourlie, gouverneur de Sedan, pour lui faire toutes ses recommandations, estimant sans doute qu'une lettre de sa propre main leur donnera plus de poids.

Après avoir dans cette lettre, datée du 6 novembre 1666, exprimé le désir « que l'on tienne la main à ce que la dite manufacture s'établisse à Sedan et dans les villages circonvoisins; que les ouvrages de la manufacture ordinaire soient vendus exclusivement aux entrepreneurs de celle des *Points de France*, afin que, privés de tout autre commerce, ils ne soient point tentés de faire des contrefaçons[1], » il ajoute : « Soyez persuadé que vous ne pouvez rien faire qui me soit plus agréable que de faire ponctuellement exécuter ce qui est en cela de mes intentions[2]. »

Les désirs du roi exprimés en ces termes excitèrent, sans doute, le zèle du gouver-

1. Le mot contrefaçon doit être pris dans le sens de : imitation incorrecte. Ce que l'on recherchait c'était le progrès par l'amélioration, la perfection du travail. On espérait l'obtenir en empêchant la vente des choses contrefaites, *mal faites*.

2. Bibliothèque nationale. MSS Colbert, volume 126, f° 219.

neur; il avait à opérer sur un terrain favorablement préparé, et réussit d'autant plus facilement dans l'œuvre qui devait donner satisfaction au chef de l'État; la réputation des *Points de Sedan* s'en accrut encore. Mais depuis, les plus beaux *Points de France* ont été délaissés pour des points plus légers, pour des contrefaçons moins compliquées de travail, fabriquées à Bruxelles et se rapprochant un peu du *Point de Gaze* qu'on y fait aujourd'hui. La manufacture de Sedan s'est vue peu à peu réduite à une clientèle beaucoup moins nombreuse, jusqu'à ce qu'enfin elle lui ait tout à fait manqué. La révolution qui eut lieu en 1789 occasionna la suspension du travail dans bien des manufactures. Celle de Sedan ne s'est pas relevée.

La Planche XLIII représente un vieux morceau de point du commencement du XVIIIe siècle. La valeur artistique du dessin et la beauté du travail autorisent à l'attribuer à l'ancienne manufacture de Sedan.

Les villes de Reims et de Château-Thierry sont désignées dans la déclaration du mois d'août 1665, qui ordonne l'établissement de manufactures de Points de France. L'histoire ne nous a rien laissé relativement à la mise à exécution de cette ordonnance à Château-Thierry; quant à ce qui a été entrepris à Reims, on ignore jusqu'à quel point cela a réussi.

Une lettre de Joquebert, lieutenant général à Reims, adressée le 30 septembre 1665 à Colbert, l'informe que les trois ouvrières flamandes qui se sont échappées de la manufacture ont été reprises, que les marchands de la ville ne sont pour rien dans cette affaire, qu'il n'y en a point qui fasse un commerce important en dentelles, etc. [1]

Les trois ouvrières flamandes indiquent qu'on s'y occupait de la dentelle aux fuseaux, et l'absence de commerçant important en dentelles qu'on n'en faisait pas avant l'établissement de la Manufacture royale.

Une autre lettre de Marie Colbert, adressée de Reims au ministre, au mois d'octobre 1665, renferme ce qui suit : « J'allai hier dans cette maison (la manufacture) où j'appris des dames maîtresses qu'elles se contentent des filles de Reims, d'autant qu'elles sont plus dociles que les autres et apprennent plus facilement; le nombre en est assez considérable, etc. [2] »

Pendant le même mois, Catherine de Marcq écrit aussi à Colbert qu'elle se dispose à partir pour Alençon avec « encore quatre Vénitiennes », et qu'elle envoie dix-huit filles flamandes, qui ont très-bonne main, à Reims.

A Montargis, dans l'Orléanais, un essai qui n'y réussit pas y fut aussi tenté.

On lit en effet, dans une lettre de Colbert à l'intendant d'Orléans, du 21 novembre 1670 :

« Si la manufacture des Points de France ne réussit point à Montargis, la faute ne procéde pas des entrepreneurs, mais bien des maires et échevins, qui s'y sont mal conduits. »

1. Lettres à Colbert, volume 131 *bis*, f° 1208.
2. Lettres à Colbert, volume 132, f° 14 *bis*.

Lyon, Saint-Étienne. — Ce n'est pas seulement par ses riches étoffes de soie, ses broderies d'or et d'argent que Lyon se distinguait anciennement dans la carrière des arts industriels. Sa manufacture de dentelles d'or et d'argent était, vers le milieu du XVIIe siècle, la plus considérable de France. On y en fabriquait alors pour plus de quatre millions de francs[1], qui trouvaient leur principal débit en Espagne, en Portugal et leurs colonies. L'or et l'argent faux de Nuremberg étaient les matières premières qui



Fig. 69. — Valenciennes de Saint-Etienne, du XVIIIe siècle.

s'employaient principalement à cette dentelle dont le prix était peu élevé, ce qui explique son débit extraordinaire dans des pays où le brillant et l'éclat du faux clinquant suffisaient au goût peu éclairé des habitants.

La révocation de l'édit de Nantes fut cause de l'émigration de cette manufacture, qui était dans les mains des religionnaires; elle se transporta presque entièrement à Genève, où elle prospéra longtemps. Cette ville, sans qu'il lui en coûtât le plus petit sacrifice en vue d'une conquête aussi précieuse, se trouva, d'un coup, dotée au préjudice de la France, d'une industrie qui était une de ses richesses et faisait subsister bon nombre des habitants de la ville de Lyon.

Outre les dentelles d'or et d'argent, le Lyonnais produisait anciennement quantité de dentelles de fil qui se fabriquaient plus particulièrement du côté de la Loire.

Saint-Étienne, dit Peuchet, « fabrique des dentelles fort estimées, surtout pour leur solidité, qui approchent beaucoup de celles de Valenciennes. Les plus beaux ouvrages sont en manchettes d'hommes et en coiffures de femmes. »

Cette industrie y a cessé d'exister, mais il est probable qu'à l'époque où elle tenait, Saint-Étienne aura été le marché des dentelles de fil, fond *Trenne* ou *Point de Paris,* qui se fabriquent encore sur les montagnes élevées qui bordent la rive gauche de la Loire dans la partie de son cours qui traverse l'ancien Lyonnais (Fig. 69).

1. Voir à la Bibliothèque nationale la pièce déjà citée, MSS. F. R, 14294.

Saint-Bonnet-le-Château est à présent le centre de cette fabrication. Il s'y fait quelques valenciennes communes, mais en petite quantité : quant aux *Trennes* et *Points de Paris* (Fig. 64, page 158), le commerce n'en demandant plus guère, nombre d'ouvrières se sont mises à faire des guipures.

Il paraît qu'il existait anciennement, à Bourg-Argental, une fabrique de blondes. Vers 1778, on y eut besoin de quelques secours et il en fut adressé la demande au gouvernement. Cette pièce existe encore aux archives nationales; on y voit que la manufacture avait alors vingt ans d'existence[1].

Les soies de Bourg-Argental conviennent spécialement à la blonde. Ce sont les plus belles du monde entier; il n'y en a point qui puissent lui être comparées pour le blanc et la qualité.

En 1772, une subvention fut également sollicitée pour une manufacture de blondes, établie à Sassenages dans le Dauphiné. Il est dit dans cette demande, dont l'original fait partie du même dossier que la précédente, que cette manufacture possède déjà quatre cents ouvrières tirées des hôpitaux.

Sans les pièces que l'on vient de citer on ignorerait l'existence passée des manufactures de Bourg-Argental et de Sassenages. Il y a peut-être bien d'autres lieux, en France, isolés des principaux centres où on a fabriqué de la dentelle, qui se sont adonnés à cette industrie et qui, oubliés, nous sont inconnus. On peut citer encore, Pont-de-Beauvoisin où il a existé une manufacture de blondes assez considérable; elle a cessé à la révolution de 1789.

Ile-de-France. — C'est à Paris qu'on a imprimé les premiers modèles de dentelles à l'aiguille. Le recueil de *Points coupés* du Vénitien Vinciolo en était déjà à sa troisième édition en 1587. Il est à présumer que les nombreuses éditions qui ont paru de cet ouvrage, ne se seraient pas multipliées et succédé aussi rapidement que cela a eu lieu, si l'art de faire cette dentelle ne s'était répandu en même temps, et ne fût devenu une habitude parisienne.

Une fois le *Point coupé* mis à la mode par les dames qui s'étaient appliquées à cet ouvrage et en faisaient leur passe-temps, l'habitude d'en faire usage créa un besoin qui se développa de plus en plus, et l'art de le confectionner devint une industrie.

Cette industrie trouva facilement à s'étendre dans le faubourg Saint-Antoine qui était peuplé de brodeuses, et y grandit. Ce ne fut que plus tard qu'elle s'établit dans les villes d'Alençon et de Sedan, qui s'y firent une grande réputation, et où elle arriva à un développement considérable.

Dès les premiers temps du XVIIe siècle, on estimait à plus de dix mille le nombre des familles de l'Ile-de-France dans lesquelles les enfants de l'un et l'autre sexe, dès l'âge de dix ans, n'étaient instruits qu'à la manufacture des ouvrages de *passements*, tant de point coupé que d'autres. « Il s'en trouvait d'aussi beaux et bien faits que ceux des

1. Collection Rondonneau.

étrangers, » dit un auteur du temps, « et les Espagnols qui le savaient ne s'en fournissaient ailleurs[1]. »

D'après Savary, on faisait à Paris et ses environs « toute espèce de dentelles, en tout or et tout argent, fin et faux, en soie noire et de couleur, en lin, à l'aiguille et aux fuseaux. »

Les villes et les bourgs des environs qui en produisaient le plus, étaient : Saint-Denis, Montmorency, Villiers-le-Bel, Sarcelles, Écouen, Saint-Brice, Groslait, Louvres. C'est particulièrement dans ce dernier bourg que se manufacturaient, suivant le même auteur, la plupart des hautes dentelles de soie noire destinées aux écharpes des femmes.

De Chantilly, il n'est question dans aucun des auteurs du XVIIe ni du XVIIIe siècle. Cette petite ville se trouvait cependant, à peu près au centre de la région dentellière hors Paris, qui commençait : d'une part, à Saint-Denis et s'étendait presque en ligne droite jusqu'à Senlis, du côté de la rive gauche de l'Oise et de l'autre, sur la rive droite, jusqu'à Beauvais[2] et Gisors, et même jusqu'à Etrepagny, situé, comme Gisors, dans la Normandie, sur les confins de l'Ile-de-France.

Depuis qu'on a adopté le réseau *fond clair* dit *Lille,* et le réseau *fond double* dit *Point de Paris,* pour la plupart des dentelles, celles de soie noire ou blanche se sont faites : tantôt sur *fond clair,* tantôt sur *fond double.* Il y a plus de cent ans qu'ils s'emploient alternativement, suivant la mode du jour ; actuellement, on est au *fond clair*[3].

Les lieux les plus rapprochés de Paris où l'on faisait de la dentelle : Saint-Denis, Montmorency, Sarcelles, Écouen, s'étant peu à peu adonnés à d'autres ouvrages dans ces derniers temps, Chantilly s'est trouvé être tout à fait le centre des localités où on a continué d'en faire. Il aura suffi qu'on y ait pris l'initiative du remplacement du fond clair par le fond double, pour que cela ait donné lieu à un nouveau mot ; celui de *fond de Chantilly* et par abréviation ; *fond chant,* qui ne signifie pas autre chose que *fond double* ou fond *Point de Paris.* Et si, aujourd'hui ou demain, on adoptait de nouveau, pour la dentelle noire ou la blonde, le réseau double ou Point de Paris, on ne le désignerait pas autrement ; parce que l'appellation *fond chant,* de création récente, est restée dans les habitudes du commerce.

Ce mot n'a pas d'autre origine, les interprétations fantaisistes qu'on lui a trouvées ne sont pas même discutables[4].

1. Marquis de la Gomberdière, *Nouveau Réglement général sur toutes sortes de marchandises et manufactures du royaume,* Paris, 1634.

2. « Dans des villages autour de Beauvais, les femmes s'occupent aux dentelles de soie noire et aux guipures, » a écrit Peuchet. En ce qui concerne la dentelle de soie noire, il ne fait que répéter ce qu'on a imprimé avant lui ; de son temps, on ne faisait plus de guipures ni à Beauvais, ni ailleurs en France, et cela depuis plus de soixante ans.

3. Voir page 72 à 73 les *fac simile* de réseau fond clair et celui de fond double.

4. Dans l'*Histoire de la dentelle,* de Mme Bury-Palliser, déjà citée, on lit page 31 :

« *Point double,* aussi appelé *point de Paris* ou *point de champ ; point double,* parce qu'il exigeait un nombre double de fils ; *de champ,* parce qu'il se faisait principalement dans les campagnes. »

Pour un point dit *point de Paris,* c'est là un qualificatif assez..... *champêtre ;* mais ce n'est pas tout. Page 238, la figure 98 est présentée comme spécimen d'une dentelle de Chantilly du temps de Louis XVI : « Sa ressemblance, dit l'auteur, avec la dentelle de Lille est frappante, fond clair et fin. » Or, ce *spécimen* est le *fac simile* d'une dentelle à réseau

Les dentelles en fil de lin de l'Ile-de-France, fabriquées anciennement, ont été de toute nature et de tout genre, au fuseau et à l'aiguille. Ce furent d'abord le *Point Coupé* et les *Passements aux fuseaux* ou guipures gothiques; puis les guipures ramagées très en vogue sous Louis XIV, les *Points de France,* tant à l'aiguille qu'aux fuseaux ; et, enfin, les points de Malines (Pl. VII, VIII et XIII, Fig. 1) et d'Angleterre. En un mot, la fabrique y a toujours suivi le courant de la mode.

A la fin du XVIIe siècle, les dentelles aux fuseaux les plus en vogue étaient les points d'Angleterre et de Malines ; et il est certain, qu'à cette époque, on s'adonnait à cette fabrication dans l'Ile-de-France. Les points de France aux fuseaux qu'on y fabriquait n'étaient autres que le point d'Angleterre introduit depuis peu en France. Quant à la Malines on s'en occupait aussi dans cette province. On peut voir aux Archives nationales une pièce convaincante à ce sujet. C'est un projet de lettres patentes, de 1691, à l'effet d'autoriser le sieur Pierre de Chars, Catherine et Élisabeth de Chars, ses sœurs, à établir à Villiers-le-Bel une manufacture de dentelles façon Malines. Il est dit, dans ce projet, que les requérants, depuis deux ans, ont dressé deux cents ouvrières à faire des dentelles de fil à l'imitation de celles de Malines, aussi belles et d'aussi bonne qualité.

Le même dossier contient une autre pièce curieuse de la même année, relative à la dentelle. C'est une demande d'un particulier qui propose, moyennant certains priviléges et immunités, d'être autorisé à faire venir cent maîtresses ouvrières de la Flandre espagnole et à établir, à Saint-Denis et autres lieux de l'Ile-de-France, une manufacture de dentelles d'Angleterre et d'y occuper le nombre d'ouvrières qu'il jugera à propos.

Au XVIIIe siècle le goût pour les dentelles noires et les blondes s'étant développé, les manufactures de l'Ile-de-France se sont en grande partie livrées à cette fabrication, et y ont constamment tenu le premier rang.

Il y a quelques années cette industrie était encore très-florissante à Chantilly et ses environs, à Luzarches, Seugy, Viarmes, Saint-Martin-du-Tertre, Asnières, Saint-Maximin, Survilliers, Louvres et quelques autres bourgs et villages voisins de ces localités. On comptait aussi bon nombre d'ouvrières de l'autre côté de l'Oise jusqu'à Talmontiers et Gisors ; mais les dentelles dites de Chantilly ayant chômé pendant quelques années, d'autres industries ont pénétré dans la plupart de ces endroits, et le nombre des ouvrières y va toujours en diminuant.

La Planche XV représente une dentelle noire de la fabrique de Chantilly de la fin du XVIIIe siècle.

LE HAVRE, DIEPPE, CAEN, BAYEUX. — Parmi les nombreuses manufactures de dentelles qui existaient ou existent encore dans la Normandie, celle du Havre paraît avoir été la plus ancienne. Il en est question dans *la Révolte des passements,* et

fond double *Point de Paris,* qu'il plaît à Mrs Bury-Palliser de qualifier *Lille.* Son ouvrage, qui, d'ailleurs, renferme une quantité prodigieuse de compilations fort intéressantes pour l'histoire de la dentelle, fourmille de bévues de cette nature, contre lesquelles on fera bien de se mettre en garde.

trente ans plus tard, en 1692, M. de Saint-Aignan, gouverneur de cette ville, portait le nombre de ses ouvrières à vingt-deux mille. On y faisait alors des dentelles en blanc et en noir, depuis cinq sous jusqu'à trente francs l'aune [1].

On doit supposer que le grand nombre d'ouvrières trouvé à la manufacture du Havre, par Saint-Aignan, étaient établies en grande partie dans ses environs. Tout le littoral de la Manche, jusqu'à Dieppe et Eu, en était peuplé. Sans vouloir prétendre que celles de ces deux dernières villes étaient comprises dans l'évaluation, il est permis de croire que toutes celles des villes plus rapprochées du Havre telles que : Saint-Valéry en-Caux, Fécamp, Bolbec, Harfleur et autres localités, en faisaient partie.

On manque de documents sur l'ancienneté de la manufacture de dentelles de Dieppe; les premières traces de son existence ne se révèlent que dans des écrits de la fin du XVIIe siècle. On voit, dans Savary, qu'il s'y faisait ainsi que dans ses environs des dentelles de fil façon Malines et Valenciennes; la plus grande partie, de ce dernier genre. Les dentelles de fil du Havre étaient de même, mais moins fines que celles de Dieppe qui étaient très-estimées.

Peuchet évaluait à quatre cent mille francs la production annuelle de la manufacture de Dieppe à la première main. « Le commerce en est fait, dit-il, par des marchands du dehors, la plupart venant d'Auvergne ou de la Lorraine, à pied, et qui les distribuent dans leurs tournées avec les dentelles de leur propre fabrique. »

On ne fait plus de dentelles sur le littoral de la Manche, du Havre à Eu, excepté à Dieppe, où il reste encore quelques ouvrières qu'on y occupe à l'hôpital de cette ville ; en revanche à Caen et Bayeux, où cette industrie est moins ancienne, elle s'est largement développée et étendue dans leurs environs.

La plus ancienne pièce authentique où l'on trouve qu'il soit fait mention de la fabrique de Caen est un arrêt du 21 mars 1705 [2].

Cet arrêt autorise les marchands de la ville de Caen à faire rentrer en Normandie, les dentelles qu'ils auront portées aux foires de Bretagne et qui ne s'y seront pas vendues, moyennant un droit de cinq livres pour cent livres pesant, et les dispenses des droits de sortie en se conformant à certaines formalités.

On faisait anciennement à Caen des dentelles de fil, de soie noire, puis des blondes ; et enfin, tous les genres de dentelles aux fuseaux autres que la valenciennes. Suivant que la mode était à ceci ou à cela, on apportait des modifications au travail, on renouvelait les modèles fréquemment ; cette habitude de se plier aux exigences de la mode et de provoquer même ses fantaisies, concourait à augmenter la réputation de la fabrique et à la faire prospérer : aussi prit-elle un développement considérable et vit-on de grandes fortunes se créer dans cette industrie, indépendamment du bien-être qu'elle répandait

1. Dans une lettre du 29 juillet 1682, Colbert évalue à deux millions de livres les dentelles de Flandre entrant en France, et parle du Havre pour chercher à y abolir les manufactures de Flandre. S'il ne fût pas mort peu de temps après, il eût probablement réalisé son projet.

2. Dans la collection Rondonneau.

dans les campagnes; mais, ce sont la blonde et la dentelle de soie noire qui lui ont apporté le plus de profits : si elles étaient moins riches que celles de Chantilly, le débit n'en était que plus général et plus facile (Fig. 70).

On ne s'expliquerait pas que les manufactures de dentelles qui existaient anciennement entre l'embouchure de la Seine, et Dieppe, le long du littoral de la Manche, aient



Fig. 70. — Blonde de Caen, 1835.

fini par s'anéantir, tandis que celle de Caen n'a fait que grandir et s'étendre de Honfleur à Bayeux, si on ne découvrait, dans ce fait, la conséquence d'une situation particulière. Au moment où Caen et surtout Bayeux se mettaient à faire de la dentelle, ce produit était soumis à une modification, un changement de genre commandé par la mode. On conçoit que dans les pays nouveaux où s'introduisait l'industrie [1] on se soit adonné à ce que demandait le goût du jour; et c'est ce qui explique son développement rapide, au détriment des anciens lieux de fabrique où l'esprit d'initiative manquait, les ouvrières n'y étant guère dirigées et travaillant toutes, à peu près, pour leur compte, routinièrement, d'après de vieux modèles. On hésitait, d'ailleurs, à sortir des genres dans lesquels, jusqu'alors, on avait trouvé avantage et débit, espérant, sans doute, un retour de la

1. L'intendant général Chamillart rend plusieurs fois compte à Colbert de la situation des manufactures de Caen; il y est question de serges, de draps et de bas façon Angleterre, et jamais de dentelles. On peut en conclure que, du temps de Colbert, on n'y faisait pas encore de la dentelle.

mode; une fois le courant changé, les ouvrières déroutées ont abandonné un métier qu'elles ne connaissaient pas assez pour se réformer d'elles-mêmes et adopter d'autres méthodes de travail. C'est absolument ce qui se passe aujourd'hui à Lille et à Arras, où il y a plutôt des marchands de dentelles que des fabricants instruits de leur métier et capables d'apprendre aux ouvrières les points qui font la base des guipures, lesquelles ont remplacé, sur le marché, les genres qu'on fabriquait il y a quelques années dans ces deux villes.

Chaque fois que l'industrie de la dentelle est venue s'implanter dans un pays, cela a dû se faire par l'initiative d'un fabricant spéculateur, bien renseigné sur les besoins de la consommation et sachant le métier assez pour l'enseigner, ou bien ayant avec lui des maîtresses ouvrières empruntées aux fabriques qui fournissaient les produits les plus en vogue. Il n'aurait pas été possible de réussir sans ces conditions.

Il est cependant arrivé quelquefois que, dans le but d'améliorer par le travail la situation des pauvres, des âmes charitables, aidées du dévouement de personnes animées du même désir, ont doté leur pays d'une manufacture de dentelles par leurs libéralités. C'est ainsi qu'a été fondée la première manufacture de dentelles de Bayeux.

Cette industrie y fut créée en 1709, par les sœurs des Écoles et de la Providence, qui l'établirent dans un bâtiment qu'un chanoine, du nom de Raymond Baucher, laissa par testament à la ville de Bayeux, pour servir de retraite aux pauvres femmes et filles, et y loger des sœurs des Écoles et de la Providence[1].

Cette manufacture, comme la plupart de celles à l'ouest de la Seine, s'étant établie dans un moment de transition, son succès a été facilité par l'inaction forcée des fabriques qui restaient en arrière. A ce moment, les dentelles à réseau, Lille ou Point de Paris, étaient préférées surtout des étrangers, qui depuis Louis XIV faisaient en France des achats considérables de toutes nos dentelles. Bayeux s'y étant adonné, son commerce a grandi et prospéré. Ses dentelles de fil étaient supérieures à celles de Caen; ses blondes et ses dentelles noires ont rivalisé avec les plus riches et les plus renommées de l'Ile-de-France. On y faisait quantité de grandes pièces, telles que fichus, jupes, mantelets et mantilles, qui s'exportaient principalement en Angleterre et en Espagne : les mantilles surtout, tant celles en dentelle de soie noire qu'en blonde de soie blanche ou de soie noire, se sont exportées pour ce dernier pays et ses colonies dans des proportions considérables, et jusqu'à ces derniers temps.

Vers le commencement du XVIII[e] siècle, le point de Marli, qui, antérieurement, avait fait l'objet d'un grand commerce, commençait à se passer de mode. Ce point était une broderie à l'aiguille, qui s'exécutait sur un tissu à mailles carrées, imitant un filet très-fin,

1. Voir *Histoire sommaire de la ville de Bayeux*, Caen, 1773, par Beziers.

D'après cet auteur, outre cette manufacture et une autre qui fut établie en 1747, grâce à la libéralité de l'abbé Suhard et de M[lle] Scelles de Letanville, sa tante, qui lui laissa une somme d'argent à cette intention, le commerce de la dentelle occupait dans la ville un grand nombre de personnes.

On lit dans un *Essai historique sur la ville de Bayeux*, par Frédéric Pluquet, Caen, 1829, que la fabrique de dentelles fut introduite à Bayeux par M. Clément en 1740; ce fait inexact a été répété par M. Aubry et d'autres.

et que l'on fabriquait sur des métiers à gazes (Fig. 10, page 13). Peuchet rapporte que cette industrie existait anciennement à Bayeux; il ne serait pas impossible qu'au moment de son déclin, quand elle menaçait de s'éteindre, on ait eu l'idée de la remplacer par celle de la dentelle.

La manufacture de Bayeux a eu un passé très-brillant; elle a conservé sa supériorité mais on n'y fait presque plus de blondes. Les dentelles de soie y sont seules l'objet d'une fabrication importante ainsi qu'à Caen.

Le nombre des ouvrières de ces deux villes, en y comprenant celles des autres villes de Normandie où il se fait de la dentelle et de leurs environs, s'élevait encore il y a quelques années à plus de cinquante-cinq mille; mais ce nombre décroît sensiblement[1].

Il y a, en ce moment, comme une certaine hésitation dans la mode entre la dentelle noire et la guipure noire; si le goût se prononçait définitivement en faveur de cette dernière, les fabriques de la Normandie suivraient-elles le mouvement? Il faut l'espérer; dans le cas contraire, elles auraient tout à perdre. Il est certain qu'en usant de toutes les ressources qu'offre le travail de la guipure, on obtiendra des effets d'une richesse et d'un attrait incomparables. Par sa nature, qui n'exclue aucun point, elle offre au dessinateur des facilités infinies pour varier les contrastes et rehausser l'effet du dessin; mais elle demande un nouvel apprentissage de la part de l'ouvrière.

Cet apprentissage n'offre pas de grandes difficultés; mais il pourrait bien se faire que la demande de dentelles noires à réseau allant toujours en diminuant, le nombre des ouvrières suivît cette décroissance, et que l'on se trouvât un jour sans base, c'est-à-dire sans ouvrières pour reconstituer la fabrique. Ce serait la répétition exacte de ce qui arriva anciennement aux fabriques où l'on faisait de la guipure, et où l'on négligea de se mettre en mesure pour l'exécution du travail, nouveau alors, que nécessitaient les dentelles à réseau au commencement du XVIIIe siècle.

Il y a quelques années, un fabricant émérite de Bayeux, M. A. Lefebure, y a introduit le travail à l'aiguille d'Alençon. Ses fils, qui lui ont succédé, viennent d'entreprendre le véritable point de Venise, tel qu'il fut importé en France par Colbert. Il est à désirer que cette entreprise, qui a parfaitement réussi au point de vue de l'exécution de cette incomparable dentelle, soit soutenue par le goût public et jouisse de toute la faveur qu'elle mérite.

Les points de Venise, dont les fac-simile couvrent la Planche XLIV, ont été exposés par M. Lefebure en 1867.

1. M. Aubry, dans son *Rapport sur l'Exposition universelle de* 1851, répartit ainsi le nombre des dentellières de la Normandie :

Arrondissement de Caen	25,000
— de Bayeux	15,000
— de Pont-l'Évêque, de Falaise et de Lisieux	10,000
Départements de la Manche et de la Seine-Inférieure	10,000
	60,000

Alençon et Argentan. — Si l'on s'en rapportait à ce qu'on a écrit jusqu'à présent sur l'origine de la fabrique de point d'Alençon, c'est à une dame Gilbert, originaire de cette ville, qu'en serait dû le premier établissement. Elle aurait reçu, dit-on, de Colbert une avance de 50,000 écus, avec la mission d'apprendre à un grand nombre de femmes la manière de faire le point de Venise, et, après des essais fructueux, dont les échantillons furent soumis au roi, qui s'en trouva satisfait, aurait obtenu un privilége exclusif de dix ans par lettres patentes du 5 août 1675.

Odolan Desnos[1], qui le premier a fait imprimer ces particularités, donne la mesure de son respect pour l'histoire en citant une ordonnance qui n'a jamais existé; il y ajoute des détails , qu'il dit avoir empruntés à Savary, relatifs à la compagnie qui aurait été formée pour l'exploitation du privilége en question.

Le récit de Savary, conforme de tout point aux ordonnances dont on a cité des extraits précédemment (pages 115 et suivantes), ne l'est point avec ce que lui fait dire l'auteur des *Mémoires historiques* sur la ville d'Alençon.

C'est le 5 août 1665 que, par déclaration royale, est accordée à une compagnie dont le siége s'établit à Paris, à l'hôtel de Beaufort, le privilége exclusif pendant dix ans de la manufacture de points tels qu'on les fait à « Venise, Gênes et Raguse, qui seront appelés points de France. »

Par une ordonnance de même année et d'autres postérieures, les priviléges des entrepreneurs, parmi lesquels on ne voit point figurer la dame Gilbert, sont confirmés ; et quand il y est question d'Alençon, c'est au même titre que Reims, Le Quesnoy, Sedan, Aurillac et autres villes, où, comme cela est constaté par les considérants de l'une de ces ordonnances, les entrepreneurs de la manufacture ont distribué les ouvrières qu'ils ont fait venir de Venise et d'ailleurs à leurs frais.

Bien loin que ce soit une dame Gilbert qui ait créé la première manufacture de points à Alençon, on ne trouve même pas son nom dans la correspondance qui s'est établie entre Colbert et les entrepreneurs des points de France : Pluymers, Paul et Catherine de Marcq. Une lettre de cette dernière à Colbert, du 26 août 1665, a pour but d'obtenir la permission de lui présenter « la personne qu'elle désire envoyer à Alençon pour l'établissement de la Manufacture de point de France, » et cette personne, qui signait Marie Fillesac, dès le 29 octobre 1665, écrivait à Colbert :

« Selon que vous avez agréé que je me rendisse en cette ville avec Mme Raffy, je m'applique de tout mon cœur à seconder ses desseins et à faire réussir le travail de la Manufacture royale, dont je m'assure que dans peu de jours il en sortira des échantillons qui ne le céderont en rien au véritable Venise, etc., etc.[2] » Signé, Marie Fillesac.

Le nom de Mme Raffy revient plusieurs fois dans cette correspondance, entre autres, dans une lettre adressée d'Argentan à Colbert, le 23 novembre 1665. Cette dame paraît avoir dirigé les travaux de la Manufacture royale d'Alençon, dont Argentan était une

1. *Mémoires historiques de la ville d'Alençon*, par Odolan Desnos, Alençon 1787, 2 vol. in-8°.
2. *Lettres à Colbert*, tome 132 *bis* f° 831. Bibliothèque nationale.

dépendance et où les entrepreneurs avaient établi un bureau pour distribuer et recevoir les ouvrages.

La fabrique de dentelles en points à l'aiguille d'Alençon remontant à une date plus reculée que celle de l'établissement de la manufacture royale, les entrepreneurs y ont trouvé des éléments tout préparés à l'enseignement du nouveau point de France.

Cette opinion n'est point partagée par les écrivains du XVIIIe et du XIXe siècle qui se sont occupés de cette question, mais on trouve la preuve de son exactitude dans la correspondance même de Colbert et ailleurs.

Le monopole établi en faveur de la compagnie privilégiée n'était pas fait pour plaire aux ouvrières, auxquelles il enlevait leur liberté; aussi il arriva à Alençon et à Argentan, comme à Sedan et à Aurillac, des petites émeutes quand on voulut les contraindre à cesser de faire leur ancien point, et les obliger à ne travailler que pour la Manufacture royale.

Dans une lettre du mois d'octobre 1665[1], Catherine de Marcq, en rendant compte des progrès déjà réalisés à la manufacture royale d'Aurillac, se plaint que les vingt maîtresses ouvrières vénitiennes qu'elle a envoyées à Alençon ont été insultées et frappées par des garçons qui obéissaient aux excitations des commissionnaires des marchands de Paris. Le monopole mettait fin à leur commerce, et ils essayaient de résister. Il fallut des ordonnances très-sévères pour faire cesser leurs agissements[2].

Par les citations qui précèdent, on voit clairement que l'établissement des premières manufactures de dentelles à Alençon est antérieure à 1665, et qu'il s'y faisait alors un commerce de points que le monopole menaçait de faire disparaître. Mais on a d'autres preuves, qu'avant cette date encore, cette fabrique avait une belle réputation.

On trouve, en effet, dans la *Révolte des Passements*, pièce curieuse et comique, que suggéra en 1661 l'édit de l'année précédente, qui interdisait ou réglait l'usage des *points, passements, dentelles*, etc., et qui a déjà été citée, des renseignements précieux sur les dentelles les plus renommées du temps.

Il y est question des points de Gênes, de Raguse, d'Aurillac, de Venise, puis du point d'Alençon, qui :

« Ayant bien appris sa leçon,
Point qui savait plus d'une langue,
Fit une fort belle harangue
Remplie de tant de douceurs,
Qu'elle ravit, dit-on, les cœurs, etc. »

Pour qui sait lire à travers les images de ce langage, on voit clairement, qu'en 1660, cette industrie n'en était pas à ses débuts, et qu'on y savait faire les points connus dans

1. *Lettres à Colbert*, tome 132, f° 75. Bibliothèque nationale.

2. Une lettre du lieutenant-général d'Alençon, De la Rue, portant la date du 19 novembre 1665, informe Colbert qu'il a été décidé dans un conseil de ville que toute ouvrière qui ne travaillera pas pour la Manufacture royale sera punie d'une amende de 6000 fr. ou d'une punition corporelle. T. 133 f° 434.

plus d'un pays; ce qui indiquerait une situation alors très-avancée, à laquelle on n'avait pu arriver qu'après une période de temps assez prolongée.

C'est donc à tort que les écrivains qui se sont occupés de rechercher la date de l'établissement de la première fabrique de dentelles à Alençon l'ont fixée à 1675, voire même à 1665; cette fabrique était ancienne alors, et peut-être remonte-t-elle aux premiers temps du point coupé. Toujours est-il que, sous Louis XIV, les ouvrages de points de Venise qu'on y fit atteignirent une telle perfection, que leur renommée a fait oublier les autres fabriques du royaume, et que, depuis, le point à l'aiguille de France a porté le nom de *Point d'Alençon*. Si bien que l'on ne paraît plus se douter qu'il a existé ailleurs, à Sedan par exemple, des fabriques de points, dont la vogue a été aussi très-grande autrefois.

L'industrie de la dentelle, à Alençon, très-importante avant la révocation de l'édit de Nantes, eut beaucoup à souffrir de la retraite des religionnaires. Plus du tiers de la population, parmi lesquels les plus riches manufacturiers, émigra en Hollande et en Angleterre[1]; depuis ce temps, malgré la supériorité de leurs produits, les fabricants d'Alençon n'ont plus trouvé l'occasion de rendre à leur commerce la prospérité d'autrefois. On a établi à l'étranger, dans la Belgique principalement, des manufactures de points à l'aiguille, bien inférieurs assurément aux points français, mais ces imitations, dont le travail est incomplet, étant naturellement d'un prix moins élevé, le commerce les a recherchés.

Après la mort de Colbert, l'esprit qui avait animé le gouvernement dans l'impulsion qu'on s'était appliqué à donner à l'industrie et au commerce s'éteignit. Le roi, n'ayant plus auprès de lui ce ministre économe pour le retenir, se livrait à ses goûts immodérés pour le faste et la magnificence; c'est à ce moment qu'il édifia Marly, où il engloutit des sommes immenses. Plus tard, les événements politiques suscitèrent de si grands embarras financiers, qu'on cessa d'encourager les arts et les manufactures en les subventionnant; il fallut aussi, par nécessité, s'abstenir de ces prodigalités en objets de grand luxe, qui entretenaient l'activité dans les ateliers.

Toutes ces causes, la mort de Colbert, la révocation de l'édit de Nantes, le mauvais état des finances, produisirent des effets funestes à nos industries. Néanmoins, Louis XIV aimait la dentelle, et par goût, il s'intéressa particulièrement au succès du point de France à l'aiguille et à la supériorité qu'il désirait lui maintenir. Les ordonnances de février 1667 et d'août 1669, dont on a cité des extraits (pages 117 et suivantes), attestent l'importance qu'il attachait au maintien de cette industrie dans la bonne voie; il en résulte que si les événements avaient, de son temps, atteint sa prospérité, du moins

1. On lit dans un mémoire concernant la généralité d'Alençon, écrit par M. de Pommerai en 1698, p. 67 :

« Il pouvait y avoir environ 4000 huguenots avant la guerre dont plus de 3000 demeuraient en la ville d'Alençon et y faisaient le plus gros commerce... La plus grande partie de ceux de la ville d'Alençon ont passé en Hollande et en Angleterre avec leurs effets, qui consistaient uniquement en argent et marchandises qu'ils ont vendus. » Et ailleurs, p. 85. — « La population est de 8 à 9000 âmes et l'on dit que le nombre en est diminué de plus d'un tiers depuis la révocation de l'édit de Nantes par la retraite des religionnaires. » Bibliothèque nationale.

il sut lui conserver sa valeur artistique. Après lui, sous le Régent, la haute influence qui jusqu'alors l'avait empêcher de dérailler lui a manqué ; s'il y avait encore des artistes, il n'y avait plus rien de grand dans les idées; du reste, l'art commençait alors à dédaigner l'industrie, il croyait déroger en lui prêtant son concours. La décadence fut rapide, en peu de temps on finit par tomber dans des banalités de mauvais goût. Vers la fin du règne de Louis XV, le point de Venise, dont l'industrie avait été importée en France pendant l'administration de Colbert sous la dénomination de point de France (Pl. XXV, Fig. 1.), avait cessé d'exister, et le point d'Alençon n'avait plus aucun des caractères de cette belle dentelle qui lui avait valu un si grand renom (Pl. XLV, Fig. 1). L'engouement qu'on a encore de nos jours pour le réseau est la cause principale qui la maintient dans cette situation inférieure.

Les figures 1 et 2 de la Planche XLVII représentent toutes les deux des dentelles d'un grand prix; leur comparaison fera sentir mieux que tout ce qu'on en pourrait dire, ce que l'engouement du réseau a fait perdre à la dentelle.

On a écrit, et cela a été répété, que, au début de l'établissement de la manufacture de points de France à Alençon, vers 1665, Colbert aurait établi, sur la recommandation d'un sieur Ruel, une dame Gilbert, native d'Alençon, avec trente dentellières de Venise, à son château de Lonray, situé près de cette ville.

D'après ce qui précède, cette assertion ne paraît pas vraisemblable, pas plus que celle qui faisait de cette dame le créateur de l'industrie dentellière à Alençon et qui a été réfutée dans ce chapitre. Pour quiconque a parcouru la correspondance de Colbert, il n'est pas même vraisemblable que le château de Lonray lui ait appartenu, parce qu'on n'y trouve pas une seule lettre qui y ait le moindre rapport.

Colbert possédait la terre de Seignelay, près d'Auxerre, et l'on trouve dans sa correspondance de nombreuses lettres de celui qui la gérait. Lui-même écrivait très-souvent pour avoir des nouvelles de la fabrique de Serges, qu'il y avait établie. S'il eût possédé le château de Lonray, et qu'il y eût installé des dentellières, comme il portait un grand intérêt à la réussite de la manufacture de *point*, il n'y a pas de doute que le directeur de l'établissement lui aurait écrit fréquemment pour lui rendre compte de ce qui s'y passait, comme cela a lieu pour tous les autres établissements, où il n'avait cependant pas un intérêt direct.

Sous le premier empire, la fabrique de *points* d'Alencon a reçu quelques encouragemens qui se sont renouvelés sous les les Bourbons; mais depuis 1830 cette industrie n'a fait que diminuer d'importance. Argentan, où se faisaient les ouvrages les plus beaux et les plus compliqués, ne travaille plus depuis la fin du siècle dernier (Pl. XLV, Fig. 2).

Pour obtenir les résultats les plus corrects et approcher le plus possible de la perfection, on avait pris l'habitude, qui se pratique encore aujourd'hui dans la fabrique d'Alençon, de diviser l'ouvrage; chaque ouvrière s'adonnant toujours au même travail, acquérait ainsi une grande habileté dans sa partie. On s'occupait plus particulièrement à Alençon du gros de l'ouvrage, on l'envoyait ensuite à Argentan, où on le complétait en y ajoutant les brides et les jours appelés *modes*, qui en étaient les parties les plus fines

et les plus délicates. Comme cela aurait demandé un temps infini pour obtenir un certain aunage d'une seule main, chaque ouvrière n'avait à confectionner qu'une petite partie. Tous ces morceaux étaient ensuite retournés à Alençon, où des ouvrières avaient la spécialité de les raccorder et de les réunir par un point noué.

Lorsque vers le milieu du XVIIIe siècle, le réseau dit *réseau Alençon* eut remplacé les fonds de bride, on adopta aussi à Argentan le réseau, mais pour la forme seulement, car on le fit en point de bride (point de boutonnière), ce qui le distingua et fit donner au produit de cette fabrique le nom de point d'Argentan (Pl. XLV, fig. 2 et pl. XLVII, fig. 2).

Le réseau de bride était d'une très-grande solidité, mais il nuisait à l'effet du dessin dont les reliefs ne s'enlevaient pas sur un fond serré, épais de sa nature. Il était d'ailleurs d'un prix excessif; on y a renoncé. D'un autre côté, le réseau actuel d'Alençon n'a point de solidité, il est trop léger pour une dentelle qui a du poids; aussi les personnes qui possèdent de ce point n'osent pas en faire usage sans s'exposer à des réparations fort coûteuses; de là son peu de vogue (Pl. XLVI, fig. 1 et 2).

On ne compte pas moins de cinquante lettres relatives à la dentelle dans la correspondance de Colbert. Elles sont presque toutes adressées aux maires et échevins des villes où les directeurs de la Manufacture royale avaient établi des succursales. Quelques-unes proviennent de ces succursales. Il est question d'Argentan dans l'une d'elles, en date du 23 novembre 1665; elle est relative à la publication à son de trompe d'un arrêt qui ordonne aux ouvrières de travailler uniquement pour le bureau (la Manufacture royale), et à une visite de Mme Raffi, déjà citée, qui a paru contente de cette mesure. C'est une preuve que la manufacture d'Argentan est aussi ancienne que celle d'Alençon.

Flandre française, Lille, Arras. — La manufacture de dentelles à Lille remonte aux premières annéee du XVIIe siècle; elle est contemporaine de l'établissement de cette fabrication dans les Pays-Bas, mais elle n'a acquis quelque célébrité qu'à partir du moment où on a adopté le réseau fond clair que l'on désigne quelquefois par le nom de réseau *Lille*. Antérieurement, bien que le nombre des ouvrières y fût considérable comme les produits n'avaient pas un caractère d'originalité spéciale au pays, qu'au contraire on y travaillait façon Malines ou façon Valenciennes[1], on a eu fort peu occasion de parler de cette manufacture, et c'est pour cela qu'on n'a point de renseignements sur ses agissements. On sait seulement, qu'au moment de la réunion de cette ville à la France, sous Louis XIV, on y faisait des dentelles noires et blanches, parce que cela est enregistré dans un mémoire sur l'intendance de Flandre, du temps.

La dentelle connue aujourd'hui sous le nom de *Lille* a beaucoup d'analogie avec la malines, elle n'en diffère que par le réseau, dont le travail est plus simple. Son existence

1. L'hôpital de Lille renfermait sept cents ouvrières, qui ne travaillaient que le point de Valenciennes (Savary, édition de 1723.). — On fait à Lille des dentelles dans le genre de Malines et de Valenciennes; beaucoup de fausses valenciennes (Peuchet).

ne remonte pas au delà de l'invention du réseau fond clair, qui fut imaginé au commencement du XVIII[e] siècle. Après la dentelle *Torchon* c'est la plus facile à faire et la meilleur marché. Son bas prix, sa légèreté qui lui donne une apparence de finesse, lui ont valu un succès considérable, dont la durée a été de plus d'un siècle.

Pendant toute cette période, plus des deux tiers des ouvrières de toutes les fabriques de l'Europe, où l'on ne faisait ni valenciennes, ni malines, ni application d'Angleterre ou de Bruxelles, y ont été occupées. Elles étaient connues sous le nom de Lille, de blondes de fil ou de mignonnettes. Outre la fabrique de Lille, qui s'y adonnait spécialement, Arras, Bayeux, Mirecourt, Saint-Mihiel, le Puy en faisaient un grand commerce pour tous les pays. L'Espagne, les deux Amériques, l'Angleterre et tout le nord de l'Europe en ont tiré des quantités si prodigieuses qu'on a vu, pendant quelques années, l'industrie de la dentelle aussi prospère qu'elle le fut pendant les meilleures époques des temps anciens; mais depuis vingt ans le commerce n'en réclame plus, et manifeste ses préférences pour la valenciennes et les guipures.

Arras, comme Lille, a fabriqué anciennement des dentelles façon malines ou valenciennes, puis des fonds clairs. Dans cette fabrication, elle a eu les mêmes succès. Moins fines et généralement plus étroites que celles de Lille, elle n'en trouvaient qu'un débit plus large et plus assuré; on les appelait *mignonnettes* quand elles étaient tout étroites.

Le nombre des ouvrières des fabriques d'Arras et de Lille, qui était au siècle dernier de plus de trente mille, est réduit aujourd'hui à quelques centaines. Ce résultat est dû, partie au manque d'initiative des fabricants de dentelles, partie au grand nombre de fabriques d'autres tissus répandues dans le Pas-de-Calais et le Nord. Les ouvrières se sont choisi d'autres occupations, l'industrie de la dentelle ne leur en fournissant plus.

La Planche XLI, sauf la figure 3, est toute composée de fonds clairs (réseau Lille); la figure 1 représente la fabrication de Lille, 2, celle d'Arras, 4 et 5, Mirecourt et le Puy, et 6, un genre qui s'est fait au Puy vers 1830; 3 est un réseau dit point de Dieppe.

Depuis le commencement de ce siècle, on ne fait plus à Valenciennes cette précieuse dentelle à laquelle cette ville a donné son nom. C'est une industrie qui a passé à la Belgique [1].

1. Voir pages 74 à 80 l'historique de cette dentelle.

CHAPITRE V

ESPAGNE ET PORTUGAL.

On n'a aucune donnée sur l'origine et l'ancienneté de l'industrie des dentelles en Espagne, malgré que certains écrivains la fassent remonter jusqu'au temps des Maures sans donner aucun motif sérieux de leur opinion, et que d'autres aient affirmé qu'elle existait déjà à la fin du xvie siècle ou au commencement du xviie.

Mrs Bury Palliser n'a rien trouvé de mieux que de citer le livre de lingerie de *Dominique de Sera*, imprimé à Paris en 1584, comme preuve de son existence à cette date [1].

Il est bien vrai que l'auteur de ce livre déclare au lecteur que ce qu'il a imprimé à son intention est le résumé de ce qu'il a vu en Italie, en *Espagne*, en Roumanie, en Allemagne et autres lieux ; mais on lit aussi sur le titre de l'ouvrage : qu'il a été *nouvellement augmenté et enrichi de plusieurs excellents et divers patrons, tant du point coupé, raiseau, que passement, de l'invention de Jean Cousin, peintre à Paris.* Mrs Bury Palliser n'y avait pas pris garde ; et cela est d'autant plus fâcheux que le livre de Dominique de Sera ne contient pas d'autres modèles de point coupé et passements que ceux qui y sont attribués à Jean Cousin [2].

M. Aubry, de son côté, a cru trouver une preuve de l'existence de l'industrie de la dentelle en Espagne au commencement du xviie siècle, dans Cervantes.

« Don Quichotte, » dit-il, « fait écrire par Thérésa Pança à son mari une lettre où elle dit que sa fille fait du point de réseau (dentelle) » *sic* [3].

Il y a, dans le texte espagnol, *randas,* qui signifie réseau et ne s'applique point à la

1. Mrs Bury Palliser a reproduit dans son ouvrage, à la place où elle s'occupe de l'Espagne, une gravure de Stradan où l'on voit une femme occupée à filer, une autre faisant de la dentelle sur un métier rond à pivot, une troisième travaillant de l'aiguille sur un tissu, et une quatrième brodant du filet. On se demande pourquoi cette reproduction à cette place. — Stradan était un peintre flamand ; il est mort en 1605, après avoir passé la plus grande partie de sa vie en Italie. Du temps de Stradan, les Pays-Bas appartenaient, il est vrai, à l'Espagne, mais on n'a jamais confondu pour cela ces deux pays.

2. Dans le livre de Dominique de Sera, les points coupés ou passements, attribués à Jean Cousin, sont tous des modèles pour le travail à l'aiguille ; il n'y a rien pour le fuseau.

3. *Rapport sur l'Exposition universelle de* 1851.

dentelle, laquelle porte le nom de *puntas* en espagnol [1], et se prononce à peu près comme le pointas de l'Auvergne et du Velay, dont le patois a beaucoup d'analogie avec le catalan [2].

Il résulte de l'application du mot *puntas* à la dentelle qu'elle pourrait bien avoir été introduite en Espagne par des colporteurs auvergnats, qui de temps immémorial commercent avec ce pays.

Quoi qu'il en soit, avec toutes ces données, on n'arrive pas à un éclaircissement satisfaisant relativement à l'époque où on a commencé d'y en fabriquer ; mais on acquiert une preuve de plus que l'ancien réseuil, de quelque façon qu'on l'ait exprimé, dans toutes les langues, a toujours été la cause de la confusion qu'on a faite de la dentelle avec le lacis, ou le filet, soit uni, soit brodé.

Suivant de la Gomberdière, de son temps, les Espagnols ne se seraient pas fournis « ailleurs de passemens, tant de point coupé que d'autre, qu'à Paris ou l'Isle-de-France [3]. » Il s'ensuivrait que : au commencement du XVIIe siècle, les Espagnols n'en faisaient pas, ou fort peu.

Nous possédons une sorte de passementerie aux fuseaux, qui porte, chez nous, le nom de point d'Espagne, dont on a déjà parlé précédemment dans cet ouvrage [4] et qui se fabriquait souvent avec des guipures d'or ou d'argent. Était-elle connue au XVIIe siècle ? Il est impossible de l'affirmer, car on ne la rencontre guère dans les peintures anciennes que sur des costumes du XVIIIe siècle. Antérieurement, cependant, il était quelquefois question du *point d'Espagne ;* mais il est probable que cela s'appliquait à des dentelles de fil, soit aux fuseaux, soit à l'aiguille, comme cela a eu lieu pour les points de Gênes, de Raguse, d'Aurillac, etc. Il n'est pas impossible qu'il se soit agi de dentelles aux fuseaux fabriquées avec des fils d'or et d'argent, puisque cette dentelle a été très à la mode à la fin du XVIIe siècle, et non d'une passementerie quelconque. Toujours est-il qu'au milieu du XVIIe siècle, l'industrie des dentelles en Espagne devait avoir une certaine importance, à en juger par les citations suivantes empruntées à la *Révolte des passements.*

Il s'agit du défilé de l'armée des dentelles. On remarque dans le cinquième corps :

« Huit cent ballots de gueuse, commandés par le colonel Parcimonia, et portant une enseigne sale où on lisait quelques mots espagnols :

« *No siempre relumba el coraçon.* »

Dans le sixième :

« Quatre cents caisses de point de Gênes, point d'Aurillac, point d'Alençon, point de Raguse, et quelques autres qui marchaient sous la conduite d'un étranger, nommé point

1. *Randa,* un rets, bord, ouvrage de lacis ou reseuil.
Puntas, dentelles.
Punta, pointe, le piquant de quelque chose. Oudin, *Trésor des deux langues française et espagnole,* 1660.

2. Voir, à la page 155, ce qu'on a dit de l'origine probable du mot pointas, ou pouintas.

3. Marquis de la Gomberdière, *Nouveau Règlement général sur toutes sortes de marchandises et manufactures, etc.* Paris, 1634.

4. Voir page 157.

d'Espagne. Leur enseigne toile de Hollande, toute parsemée d'aiguilles et d'épées sans nombre. »

La traduction est facile à faire ; cela signifie évidemment que l'on fabriquait beaucoup en Espagne de ces dentelles communes appelées *gueuses* (fig. 71) et l'enseigne toile de Hollande parsemée d'aiguilles, que le *point* y était aussi une industrie importante et renommée.

On ne fabrique plus du tout de point à l'aiguille en Espagne, mais la manufacture de dentelles aux fuseaux qui s'y est continuée est bonne ; seulement, les dessins en sont du

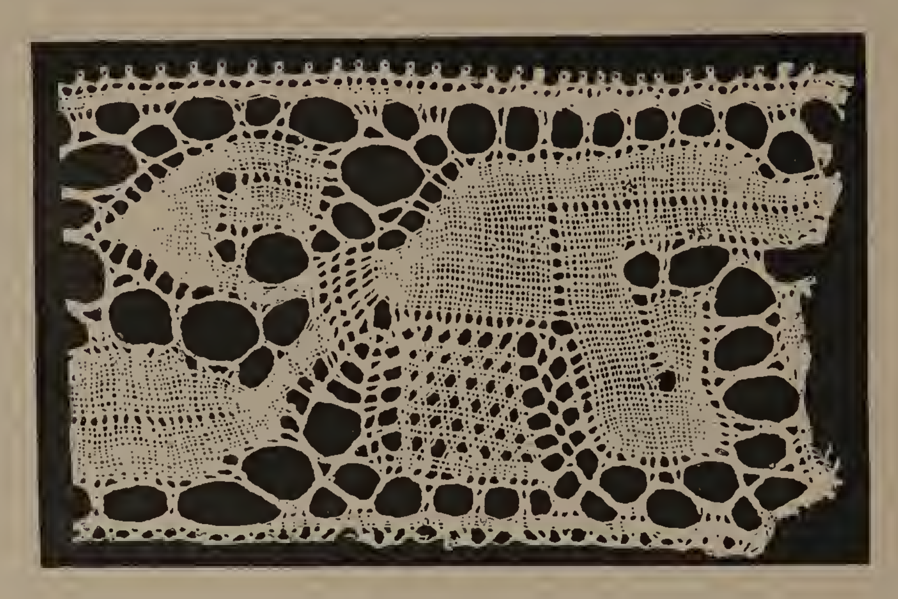


Fig. 71. — Gueuse. — XVIIe siècle.

goût le plus détestable, quoique depuis plus d'un siècle on y cherche à imiter les dentelles de fil, de soie noire et les blondes qui se fabriquent en France.

Dans le rapport sur l'Exposition universelle de 1851, on porte à trente mille le nombre des ouvrières en dentelle de l'Espagne ; il y a certainement beaucoup d'exagération dans ce chiffre.

A la fin du siècle dernier, Peuchet estimait à deux mille celui des ouvrières de la Catalogne. On y fait, disait-il, des dentelles façon de Flandres, mais plus communes, pour l'intérieur et les colonies (Pl. XLVIII). Les dentelles de soie noire et les blondes y occupaient aussi bon nombre d'ouvrières ; mais, pour ces dernières, c'est dans la Manche qu'il s'en faisait le plus, surtout de celles destinées à la confection des mantelets de soie noire ou de soie blanche.

La production espagnole était anciennement, comme de nos jours, bien insuffisante pour la consommation du pays et de ses colonies. La France et les Pays-Bas y ont pourvu pour la plus grande part ; au XVIIe siècle, on y envoyait des dentelles noires pour

les mantes des femmes et des guipures grossières en fil, sans fond; puis, au XVIII[e] siècle, tous les genres qui ont été à la mode. Mirecourt en fournissait annuellement des milliers de pièces[1], le Havre et Dieppe fort peu, et, d'après l'appréciation de Peuchet, les envois du Puy s'élevaient à 200,000 francs pour l'Espagne directement, et 500,000 pour ses colonies, non compris ce que des colporteurs auvergnats et d'autres entremetteurs y importaient, régulièrement ou en contrebande.

Les dentelles du Portugal n'ont rien qui appelle une attention particulière; elles sont généralement d'aussi mauvais goût que celles d'Espagne, et d'une fabrication moins belle.



Fig. 72. — Dentelle du Portugal.

La production n'en est pas importante; c'est à Peniche, dans l'Estramadure, qu'on en fait le plus (Fig. 72).

Il y a aussi dans l'île de Madère, à ce qu'il paraît, quelques ouvrières en dentelle.

On trouve également au Brésil, et dans les anciennes colonies espagnoles du grand océan Pacifique, quelques ouvrières en dentelle dont les produits se consomment dans ces pays. Ces ouvrages sont très-communs et donnent une image de la dentelle appelée anciennement *gueuse*. Ils démontrent que l'industrie y est restée stationnaire depuis le jour où elle a dû y être introduite par des colons portugais ou espagnols, probablement à la fin du XVII[e] siècle.

A Cusco (province de Lima), écrivait Peuchet à la fin du siècle dernier, il se fait quelques dentelles qui ont assez d'éclat. « Cette industrie est communément entre les mains des religieuses qui occupent les jeunes Péruviennes, les jeunes métisses des villes qui, avant de se marier passent, la plupart, quelques années dans le cloître. »

1. Voir Savary.
Le marquis de Villars, ambassadeur en Espagne, écrivait à Colbert, le 17 avril 1669 : « En cette sorte de marchandises, comme sont dentelles de toutes fassons, la France est la plus abondante et en fait grandissime commerce en Espagne et aux Indes occidentales. »

CHAPITRE VI

ALLEMAGNE, AUTRICHE ET SUISSE.

Dentelles de Saxe, de Berlin, de la Bohême et de la Suisse. — Il existe en Saxe un vieux conte populaire qui a été recueilli, dit-on, dans un vieil almanach de Gotha[1]; en voici la substance :

Une jeune fille de Nuremberg, Barbara Esterlein, née en 1514, épousa un riche maître mineur d'Annaberg, appelé Uttman.

Dans ce temps-là les jeunes filles de la montagne s'occupaient à une sorte de résille dont se servaient les mineurs pour maintenir leurs cheveux. Barbara Uttman s'intéressa à ces ouvrages, et, mettant à profit son expérience, — ayant appris, dit-on, d'une ouvrière brabançonne chassée de son pays par les cruautés du duc d'Albe, l'art de faire la dentelle, — elle leur enseigna d'abord un tricot fin, puis après, le réseau de la dentelle.

En 1561, avec le concours d'ouvrières qu'elle avait fait venir des Flandres, elle fonda une manufacture de dentelle; c'est alors qu'elle entreprit de fabriquer des dessins variés.

Barbara Uttman mourut en 1575, laissant soixante-cinq enfants et petits-enfants, réalisant ainsi une prophétie d'avant son mariage, qui lui avait promis autant de descendants que de mailles aux réseaux qu'elle ferait.

Et voilà comment aurait commencé l'industrie de la dentelle en Saxe[2].

Ainsi que toutes les traditions, celle-ci a son contingent d'invraisemblance, ce qui ne l'a pas empêchée d'être acceptée comme l'expression de la vérité.

Ce ne sont pas les soixante-cinq enfants et petits-enfants qui étonnent, cela n'a rien de surnaturel et paraît être dans les conditions assez communes de la fécondité allemande; mais, on se demande comment d'un tricot très-fin on a pu arriver à la dentelle, quand on sait qu'il n'y a aucune analogie entre l'un et l'autre travail.

1. Voir le rapport de M. Aubry sur l'Exposition universelle de 1851.
2. Voir M. Aubry et Mrs. Bury Palliser.

Barbara Uttman introduisit, très-probablement, l'industrie du lacis ou du filet à Annaberg; et, comme de son temps, le commerce en était considérable, elle a pu, à juste titre, être regardée comme le bienfaiteur du pays et mériter la reconnaissance qu'on lui a conservée [1].

Les soixante-cinq descendants ne sont qu'une image de la bande de réseau la plus large qu'elle ait faite.

Les bandes de réseau les plus larges de ce temps-là ne dépassant guère ce nombre de mailles, ainsi s'expliquerait ce qu'il peut y avoir de vrai dans la légende. Mais, du filet à la dentelle il y a fort loin : l'un est un simple fil noué au moyen d'une navette, et disposé, à l'aide d'un moule, pour figurer des mailles égales; l'autre, un tissu dont le travail se complique d'un grand nombre de fils, de fuseaux et d'épingles.

Il faut ajouter que la dentelle, au XVIe siècle, ne comportait de réseau d'aucun genre; d'ailleurs, le prétendu apprentissage de Barbara Uttman sous une dentellière brabançonne fuyant la tyrannie du duc d'Albe est d'autant plus invraisemblable, qu'il ne concorde pas du tout avec l'histoire, puisque l'établissement affirmé par la tradition aurait été fondé en 1661, tandis que le duc d'Albe ne fut envoyé dans les Pays-Bas, par Philippe II, que quelques années plus tard.

Il n'y avait même pas de fabrique de dentelles dans les Pays-Bas du temps du duc d'Albe; cela a été démontré surabondamment; il n'est pas nécessaire d'y revenir. La légende de Barbara Uttman n'est donc qu'une de ces puérilités si communes dans la vie des peuples, destinées à satisfaire la vanité. Elles ont pour effet d'obscurcir l'histoire quand les énigmes qu'elles contiennent ne sont point assez transparentes. Ce sont comme des rébus dont on ne possède plus la clef.

Maintenant, si on cherche ailleurs des éclaircissements sur l'époque des premiers établissements de manufactures de dentelle, en Saxe ou ailleurs en Allemagne, on ne trouve rien; on acquiert seulement cette présomption qu'il n'y en existait pas dès les premières années du XVIIe siècle, ainsi qu'on va le voir.

L'Allemagne, si riche en publications artistiques au XVIe et au commencement du XVIIe siècle, n'a produit qu'un seul ouvrage où l'on trouve des modèles pour la dentelle; encore ces modèles ne sont-ils que pour la dentelle à l'aiguille, le *point coupé*. Il n'y en a point pour la dentelle aux fuseaux[2].

1. On a élevé un petit monument à Barbara Uttman dans le cimetière d'Annaberg, avec une inscription dont voici la traduction :

BARBARA UTTMAN, DÉCÉDÉE LE 14 JANVIER 1575,
CRÉA L'INDUSTRIE DENTELLIÈRE DANS LES MONTAGNES DU HARTZ,
DONT ELLE DEVINT AINSI LA BIENFAITRICE.

2. Tous les recueils de modèles de broderie ou autres ouvrages de dames, imprimés antérieurement à Nuremberg, Augsbourg, Cologne, ou ailleurs en Allemagne, n'ont pas de modèles de dentelles, malgré ce qu'en ont dit tous les bibliographes qui ont parlé de ces recueils.

Il en est malheureusement de la bibliographie comme de la statistique : on y fait de l'enregistrement le plus souvent sans contrôle. On ne peut pas être universel, c'est vrai; mais les écrivains qui se bornent à répéter ce qu'ils entendent

Cet ouvrage est du graveur J. Siebmacher; il se compose de trois parties :

La première porte la date de 1601 et ne contient que des modèles sur lacis ou sur *quintin*[1]. C'est seulement dans la deuxième, parue un an ou deux après, qu'on rencontre quelques planches destinées à servir de modèles de point coupé. Dans la troisième, au contraire, qui fut imprimée en 1604, il y a quatre-vingt six modèles pour cet usage.

La publication de l'œuvre de Siebmacher fut faite par le libraire ou imprimeur Michel Kuisner, de Nuremberg; c'est une édition de luxe. Tous les modèles ont été gravés sur cuivre avec beaucoup de soin et de finesse, et le recueil entier devait être d'un prix si élevé, qu'il n'a pas pu être imprimé à l'intention des ouvrières en dentelles. C'était une œuvre destinée aux dames, qui y puisaient des modèles pour leurs ouvrages d'agrément; et il semblerait résulter de la nature de ces modèles que, jusqu'à l'an 1602, elles ne s'étaient pas encore adonnées aux ouvrages de point coupé. D'où on peut conclure que, si cette dentelle a existé en Allemagne à l'état d'industrie, cela n'a dû avoir lieu que quelques années plus tard. Mais on ne sait rien à ce sujet pour toute la durée du XVIIe siècle.

Une particularité à noter c'est que, lorsqu'on rencontre l'œuvre entière de Siebmacher, rarement elle est intacte. S'il y manque des feuillets, ou s'il y en a de salis et d'usés, ce sont toujours ceux des modèles de lacis, tandis que les modèles de point coupé sont bien conservés. On doit en tirer cette conséquence qu'on a fait peu usage de ces derniers.

Il a été question quelquefois de points à l'aiguille de Berlin après la révocation de l'édit de Nantes, et on a supposé que cette industrie y a été importée par les religionnaires émigrés. Cette entreprise s'est peu développée et n'a pas laissé beaucoup de traces.

Il y a en Bohême quelques ouvrières qui font du *point de gaze,* façon Bruxelles; cette fabrication a peu d'importance, et on n'a pas de renseignements sur son passé.

Quant à la dentelle aux fuseaux, on croit généralement que c'est en Saxe qu'en ont été établies les premières manufactures en Allemagne. Elles auront succédé, sans doute, à celles de lacis quand le commerce de cette marchandise est devenu moins lucratif, par suite de l'abandon qu'en a fait la mode vers le milieu du XVIIe siècle.

Nulle part, dans les relations sur le commerce, on ne trouve mentionnées les dentelles de Saxe avant le XVIIIe siècle. Ce ne serait pas une raison pour qu'elles n'aient pas existé avant; mais cela prouve qu'anciennement, comme à présent, elles n'ont pas eu une originalité particulière. On s'est borné à copier ce qui se faisait, soit en Belgique, soit en France.

Les fabriques de Saxe ont acquis, depuis plus d'un siècle, une grande importance; on estime à trente mille le nombre de leurs ouvrières.

dire, quand on possède des moyens sûrs de contrôle, ne sont que des machines à aligner des phrases. On ne saurait être trop sévère à leur égard, à cause des erreurs qu'ils propagent ou qu'ils contribuent à perpétuer.

1. Quintin, espèce de tissu au métier en forme de canevas ou de filet, qu'on a appelé plus tard *marli,* destiné à être brodé avec du fil, de la laine, de la soie ou des perles. (Voir page 13, fig. 10.)

Les ouvrages qu'on y fait sont presque tous de qualité inférieure, quoique le travail en soit généralement régulier et bon. Les fabricants y ont la fâcheuse habitude d'employer des matières mal préparées, d'où un produit mal conditionné; ils font usage, pour la dentelle noire notamment, de soies plates de qualité médiocre, ce qui donne un bon marché apparent dans les dentelles étroites ; mais dans les larges, la différence du prix de revient, au point de vue de la richesse de la matière, diminuant en raison de la largeur, le bon marché n'est plus apparent; parce que, si la matière dans une dentelle étroite représente cinquante pour cent de sa valeur, dans une plus large elle ne sera que de quinze, de dix pour cent, et même moins, suivant la largeur; le prix du travail augmentant, dans ce cas, dans des proportions considérables. De telle sorte que, après avoir fait une économie insignifiante, on a un produit manquant de la fermeté nécessaire à l'usage auquel il est destiné et qui ne convient point à toutes les consommations. La France n'en achète point du tout, tandis que l'Allemagne ne peut point se passer de ce qui se fabrique chez nous.

C'est aux États-Unis, dans l'Amérique du Nord, que se font les plus forts envois de dentelles de Saxe; cela tient sans doute à ce que, aux États-Unis, une grande partie de la population est originaire du nord de l'Allemagne et qu'elle a l'habitude de ses produits. Il n'y a pas d'autre raison d'expliquer une préférence qui n'est pas justifiée. Toutefois, ce sont principalement les campagnes qui les consomment; dans les villes, celles surtout où le luxe est le plus éclairé, les dentelles de France sont bien mieux appréciées.

Indépendamment des manufactures de point fondées à Berlin et aussi à Hambourg, assure-t-on, par les réfugiés protestants, il y avait anciennement des fabriques de dentelles aux fuseaux à Anspach et Elberfeld, dont l'établissement était dû à la même émigration. Toutes ces manufactures obtinrent d'abord un grand succès; elles enrichirent leurs fondateurs, mais ne résistèrent pas aux changements de la mode. Le goût de dentelles d'un nouveau genre ayant prévalu, et leurs successeurs ayant sans doute négligé de suivre le mouvement, ils ont été forcés de cesser leur fabrication.

En Autriche, à Laybach (Illyrie), il y avait anciennement une fabrique de dentelles aux fuseaux dont les produits étaient estimés; elle n'existe plus.

Outre le point de gaze, on fait aussi en Bohême des dentelles aux fuseaux dans le genre de celles de la Saxe. Cette fabrication y a encore une certaine importance; le nombre des ouvrières qu'elle occupe est d'environ huit mille, mais à la fin du siècle dernier il était, dit-on, de soixante mille, hommes, femmes ou enfants.

Les ouvrages faits par les hommes sont de qualité supérieure; la main étant plus lourde, la dentelle en est plus ferme.

Suisse. — Au xviiie siècle, l'industrie de la dentelle aux fuseaux était répandue dans tout le canton de Neufchâtel.

« Les dentelles communes se travaillent en grande quantité dans les montagnes, » dit Peuchet, « et il s'en fait beaucoup de débit au dehors. On a poussé, dans la ville, la

perfection de ces ouvrages à un degré qui peut aller de pair avec celles de Flandre, pour la bonté, et peut-être aussi pour la qualité. »

Les fabriques de dentelles de la Suisse ont, pour ainsi dire, donné leur dernier signe de vie à l'Exposition universelle de 1851. On y a vu quelques échantillons de blondes et



Fig. 73. — Dentelle réseau Lille.

dentelles de Locle, Couvet et Chaux-de-Fonds; ils n'avaient rien de remarquable, c'étaient des copies des genres français de Lille ou de Mirecourt (Fig. 73).

A Genève, les émigrés huguenots de Lyon établirent des manufactures de dentelles d'or et d'argent qui atteignirent une grande prospérité. Elles se sont maintenues jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, mais il n'en est plus question depuis.

CHAPITRE VII

DANEMARK, SUÈDE ET RUSSIE.

Danemark. — Il y a très-peu de choses à dire des dentelles du nord de l'Europe, à l'exception du Danemark, où l'on a fait anciennement de fort beaux ouvrages de guipure et d'autres, façon Malines, qui ressemblaient aux dentelles de Belgique.

Le Danemark serait un pays de grand soleil et son atmosphère ne serait plus, pendant de longs mois de l'année, noyée, comme l'Allemagne du Nord, dans un océan de brumes, s'il n'avait aussi sa petite légende.

Il s'agit, dans celle-ci, de moines tricoteurs venus de Belgique; fort heureusement elle n'est pas compliquée d'une fourmilière d'enfants et de petits-enfants comme celle relative à la Saxe; et rendons-en grâce à Dieu qui, s'il a voulu què les familles nombreuses fussent bénies, par une contradiction inexplicable, envoie aussi sa bénédiction à des êtres inutiles auxquels il interdit de travailler à l'accroissement et la multiplication de la famille; mais, tout en faisant remarquer ce manque de logique, il convient de laisser aux porte-parole de la divinité sur la terre le soin de mettre d'accord ces fantaisies surnaturelles; elles dominent évidemment, de toute la hauteur du ciel, la faible raison humaine; et pour en revenir à la tradition dont il s'agit, puisqu'elle n'est compliquée d'aucun entourage embarrassant, il va être facile de la sonder jusqu'au fond.

A en croire M. Aubry, qui, sans doute, le tient de quelque vieux chroniqueur du pays, dont il ne cite pas le nom, l'industrie des dentelles aurait été importée de Belgique à Tondern par des moines, au XVIe siècle. Ils auraient d'abord fait une espèce de tricot fin, mélangé d'ornements, puis, plus tard, l'ouvrage aurait été perfectionné.

Si jamais dentelle a eu peu d'analogie ou de ressemblance avec le tricot, soit par l'aspect, soit par la nature du travail, c'est assurément celle qu'on a faite au XVIe siècle.

La légende du tricot qui a donné naissance à la dentelle est donc une légende apocryphe; toutefois, on ne saurait mettre en doute que ce soit la Belgique qui ait enseigné au Danemark l'art de faire la dentelle; on en a pour témoignage certains ouvrages qu'on y faisait il n'y a pas longtemps encore, où l'on retrouve tout à fait le style et, dans le

travail, la manière des vieilles guipures flamandes du XVIIe siècle (Pl. XLIX, Fig. 1). La nature de ces ouvrages dénote une ancienneté qui ferait remonter l'établissement des fabriques, dans le Schleswig, au milieu du XVIIe siècle au moins, sinon plus haut.

Les dentelles du Danemark étaient recherchées anciennement en Allemagne, à cause de leur bonne fabrication et de leur solidité. Le nombre des ouvrières qui s'y occupent est insignifiant aujourd'hui; tandis qu'on parle de plus de vingt mille qu'il y en avait au siècle dernier. Les jeunes garçons, comme les jeunes filles et les femmes, les hommes même s'adonnaient à ce travail.

Le commerce s'en faisait principalement par des colporteurs, qui les vendaient en Allemagne, en Suède, en Norvége et jusqu'en Russie.

L'assortiment se composait de dentelles communes et des plus fines dans toutes les largeurs, mais toujours en bonne qualité.

La fabrique s'était appropriée les genres Malines, Lille et Mirecourt à réseau clair; depuis qu'ils ont cessé d'être à la mode, elle tend à disparaître. Bréda et Tondern étaient les deux centres principaux de la fabrication.

La figure 2 de la Planche XLIX est le fac-simile d'une dentelle de Danemark du siècle dernier; c'est une valenciennes, sauf le réseau, qui n'y ressemble pas, et que pour cette raison on appelait fausse valenciennes.

SUÈDE. — Il y a aussi une tradition populaire en Suède, relative à l'origine de l'industrie dentellière. Sainte Brigitte l'aurait apportée, dit-on, d'Italie au monastère Wadstena, d'où elle s'étendit dans le pays, ce qui reporterait son premier établissement à la fin du XIIIe siècle ou au commencement du XIVe, suivant que sainte Brigitte serait venue en Suède dans l'âge mûr ou bien à la fin de ses jours [1].

Comme on le voit, cette tradition ferait remonter l'existence de la dentelle en Suède à plus de deux siècles avant sa création en Italie; mais, pour qu'elle ait pu acquérir l'autorité qu'on lui accorde, il faut que l'époque où l'on a commencé à faire de la dentelle en Suède soit déjà bien éloignée de nous. Au commencement du XVIIe siècle, les hauts personnages de ce pays faisaient grand usage de la dentelle, si l'on s'en rapporte à des portraits de cette époque; ce ne serait pas une preuve que cette industrie y existait alors, mais il est permis de supposer que, le goût y étant, elle a pu être importée vers ce temps-là. Toutefois, ce n'aura pas été par l'entremise d'une religieuse catholique, la Suède étant un pays protestant depuis le commencement du XVIIe siècle, et ayant été gouvernée depuis par des princes de la religion réformée [2].

Les dentelles de Suède se consomment dans le pays; elles sont communes et dans le genre des dentelles *torchon* (Fig. 74); on en fait aussi quelque peu façon Lille. Elles se fabriquent dans la Dalécarlie, où les ouvrières sont disséminées dans les campagnes, mais

1. Sainte Brigitte mourut en 1335.

2. La religion réformée s'introduisit en Suède sous le règne de Gustave Wasa; à la fin du XVIe siècle, presque tout le pays était protestant.

en petit nombre. La production n'y étant pas dirigée, cette industrie, qui s'exerce sur des modèles antiques et démodés, tend à disparaître.

La figure 3 de la Planche XLIX représente une dentelle de provenance suédoise, déjà ancienne.

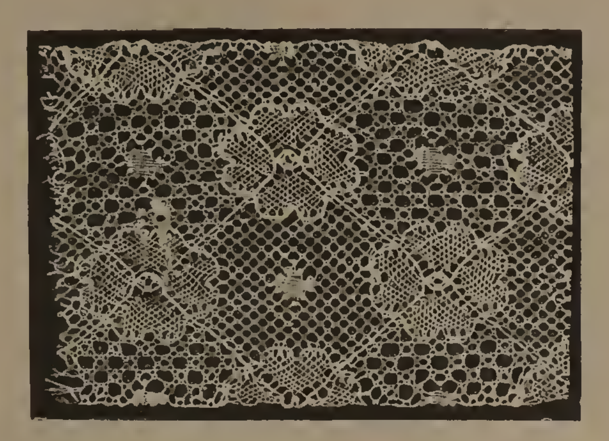


Fig. 74. — Entoilage.

Russie. — La dentelle russe a une originalité bien accentuée, qui lui est propre et ne laisse pas que d'intriguer l'amateur, à cause de sa manière d'être, n'ayant aucune ressemblance avec toutes les autres dentelles. De prime abord, on serait tenté de croire que son origine ne se rattache à aucune de celles ayant déjà existé, mais on retrouve dans les moyens employés à sa confection le principe mis en pratique à la fabrication de la guipure de Bruges.

Son style a un cachet tout à fait oriental, qui, malgré l'absence de variété et d'élégance dans le dessin, ne manque pas d'un certain attrait. Cela fait regretter que l'art de faire la dentelle ne se soit pas développé en Russie jusqu'à devenir une industrie sérieuse, où le génie particulier aux habitants de ce pays n'eût pas manqué d'appliquer les principes de l'art décoratif dans ce qu'il a d'étranger à nos habitudes, à notre goût. Sans aucun doute, à en juger par ce qu'ils ont déjà produit, il en fût sorti des types d'un caractère inconnu, plus variés et plus élégants, et la dentelle se fût enrichie, de genres nouveaux. Le commerce s'en étant fort peu occupé, il n'y a pas eu d'industrie, mais seulement une occupation de ménage, ayant pour but principal l'ornement d'objets ou du linge destinés à l'usage de l'intérieur. Il a manqué cette excitation naturelle que crée la concurrence dans le négoce, d'où sortent les idées de progrès et de perfectionnement.

Il est vrai de dire aussi, qu'en Russie comme ailleurs, depuis près de trois siècles, les modes françaises exercent un empire absolu; le commerce dédaigne tous les objets de luxe qui ne viennent pas de Paris, ou ne sont pas faits à l'imitation de ce qui en sort. Il n'en a pas fallu davantage pour que la dentelle russe fût reléguée à l'intérieur, et ne se montrât pas dans le monde sur les lingeries et le vêtement.

C'est dans les campagnes de la Russie orientale, du côté de Kasan principalement, que l'on fait ces solides dentelles dont les fac-simile de la Planche L représentent le genre. On en garnit le linge de table, de toilette, les draps de lit, les housses des meubles et dans quelques maisons le linge de cuisine lui-même. Les habitants des villes l'achètent directement aux gens des campagnes, qui l'apportent au marché.

Ces dentelles sont grossières, mais leur effet est très-agréable. Le travail en est fait avec un petit nombre de fuseaux, quelle qu'en soit la largeur. La confection de la dentelle reproduite en fac-simile (Pl. L, fig. 1.) n'a pas exigé plus de fuseaux que ceux nécessaires pour produire la ligne qui serpente et forme le dessin. Cette ligne, dans ses mouvements, se rattache aux points de rencontre au fur et à mesure que l'ouvrage avance, par un crochetage qui demande une certaine habileté de main. Le fond se travaille par bandes de un ou de deux réseaux, se rattachant à l'ensemble au moyen de la même opération de crochetage, ainsi que les points qui forment jours à l'intérieur.

Tout ce travail est identiquement pareil à celui de la guipure de Bruges. Il serait facile d'habituer les ouvrières à des ouvrages plus fins, il en sortirait des produits d'un effet fort séduisant.

Il y a deux ans, la mode à Paris a pris goût aux dentelles russes, et l'on en a fait venir une certaine quantité. Mirecourt s'est mis à en faire et s'est approprié ce genre, qu'il a perfectionné.



TABLE DES MATIÈRES

QUATRIÈME PARTIE

LIEUX DE PRODUCTION

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

TABLE DES GRAVURES

FIN DE LA TABLE DES GRAVURES.

TABLE DES PLANCHES

FIN DE LA TABLE DES PLANCHES.

ERRATA :

Page 12, ligne 12, *au lieu de :*	Quintyn,	*lisez :* Quinty.
— 21, — 36, —	la dentelle à l'aiguille, comme celle aux fuseaux,	— la dentelle aux fuseaux, comme celle à l'aiguille.
— 48, — 23, —	Migneraels,	— Mignerak.
— 48, — 27, —	s'il a été aux proportions,	— s'il a été en proportion.
— 86, — 35, —	tant il y a,	— si peu il y a.
— 138 et ailleurs, —	Mrs Palliser,	— Miss Palliser.
— 93, ligne 30, —	sous le,	— sous un.

TABLE ANALYTIQUE



PARIS. — J. CLAYE, IMPRIMEUR, 7, RUE SAINT-BENOIT. — [305.]

LA DENTELLE

PLANCHES



Imp. Lemercier & Cie Paris.

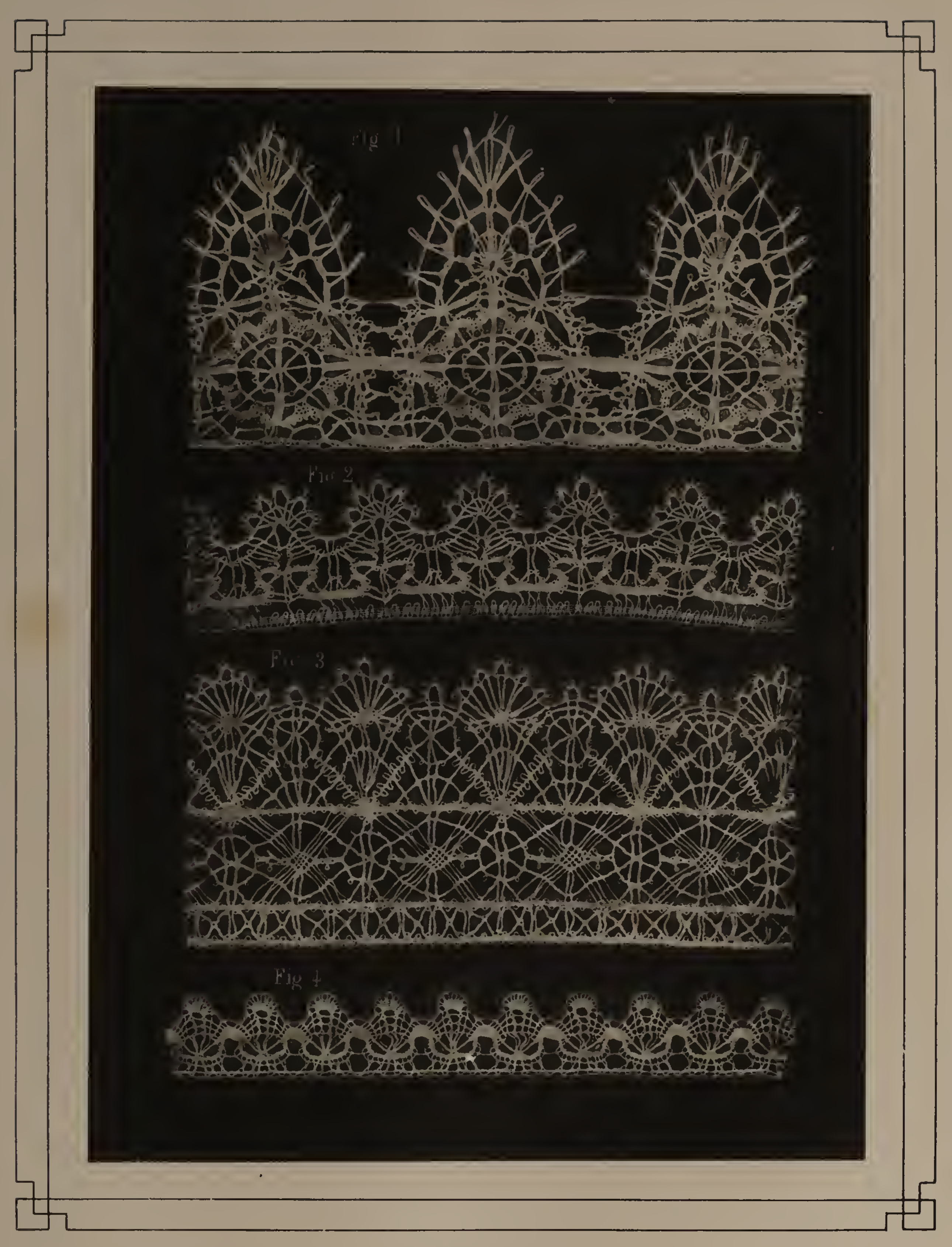
Pl. I _ DENTELLES AUX FUSEAUX

Fig 1 à 4. — PASSEMENTS AUX FUSEAUX ITALIENS (1550 à 1600)



Pl. II. —DENTELLES AUX FUSEAUX

Fig. 1 à 5. — PASSEMENTS AUX FUSEAUX ITALIENS (1580 à 1615)



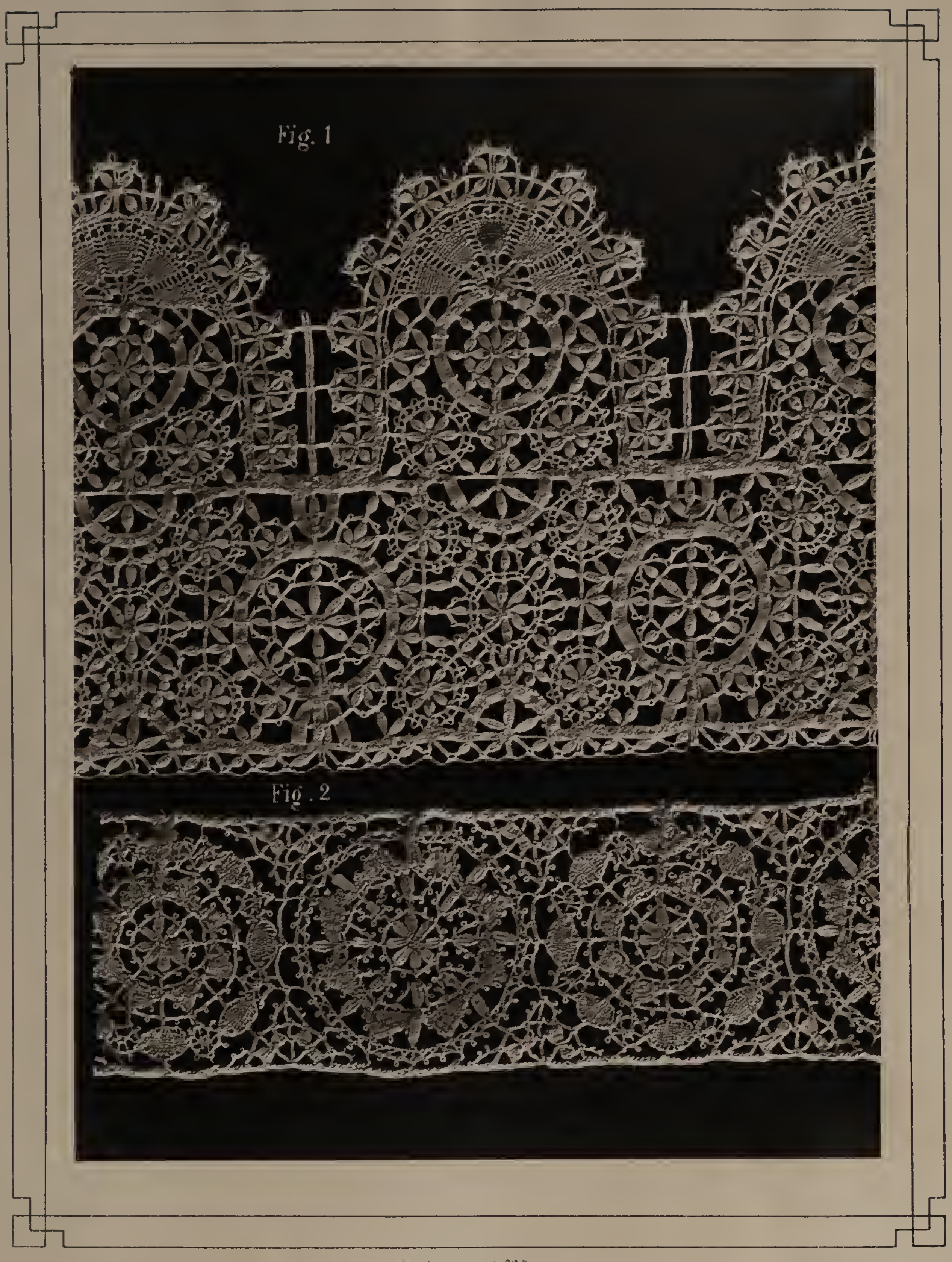
Imp. Lemercier & Cie Paris

Pl. III. — DENTELLES AUX FUSEAUX

Fig. 1. — PASSEMENT AUX FUSEAUX ITALIEN (1580 à 1610)

Fig. 2 et 3. — MODÈLES DE FOILLET (1598 à 1630)

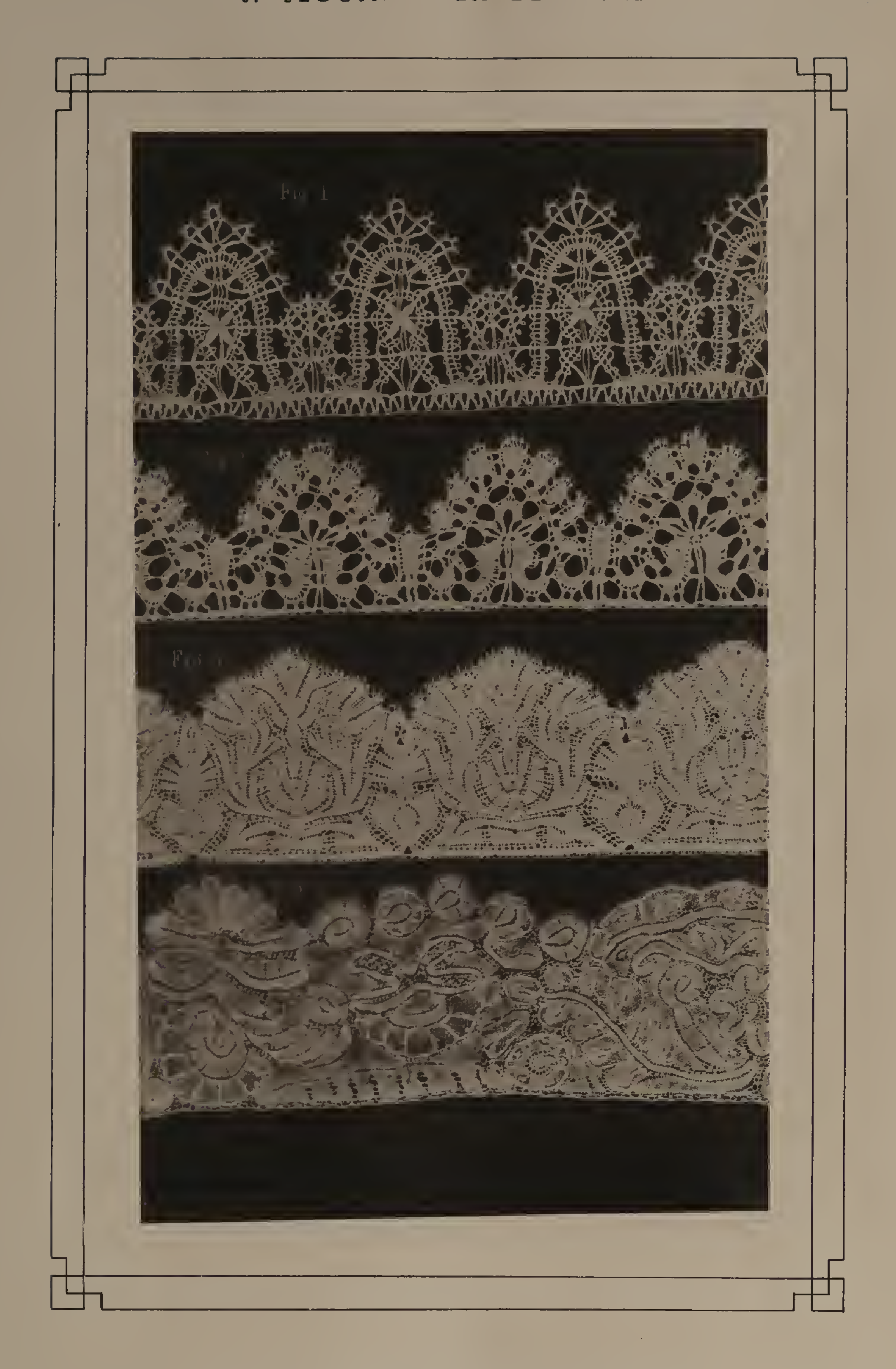
Fig. 4. — PASSEMENT AUX FUSEAUX FLAMAND (1620 à 1670)



Imp. Lemercier & Cie Paris

Pl. IV DENTELLES AUX FUSEAUX

Fig. 1 et 2. — POINTS DE GÊNES (1620 à 1660)



Pl. V. — DENTELLES AUX FUSEAUX

Fig. 1. PASSEMENT AUX FUSEAUX FLAMAND (1600 à 1640)

Fig. 2. — PASSEMENT AUX FUSEAUX FLAMAND OU DE BRABANT (1620 à 1670)

Fig. 3. — PASSEMENT AUX FUSEAUX DU BRABANT (1640 à 1700)

Fig. 4. — PASSEMENT AUX FUSEAUX FAÇON ANGLETERRE (1660 à 1700)



Pl. VI. — DENTELLES AUX FUSEAUX

Fig. 1. — VALENCIENNES (1640 à 1700) Fig. 2. — PETITE CAMPANE OU BORDURE (1680 à 1750)

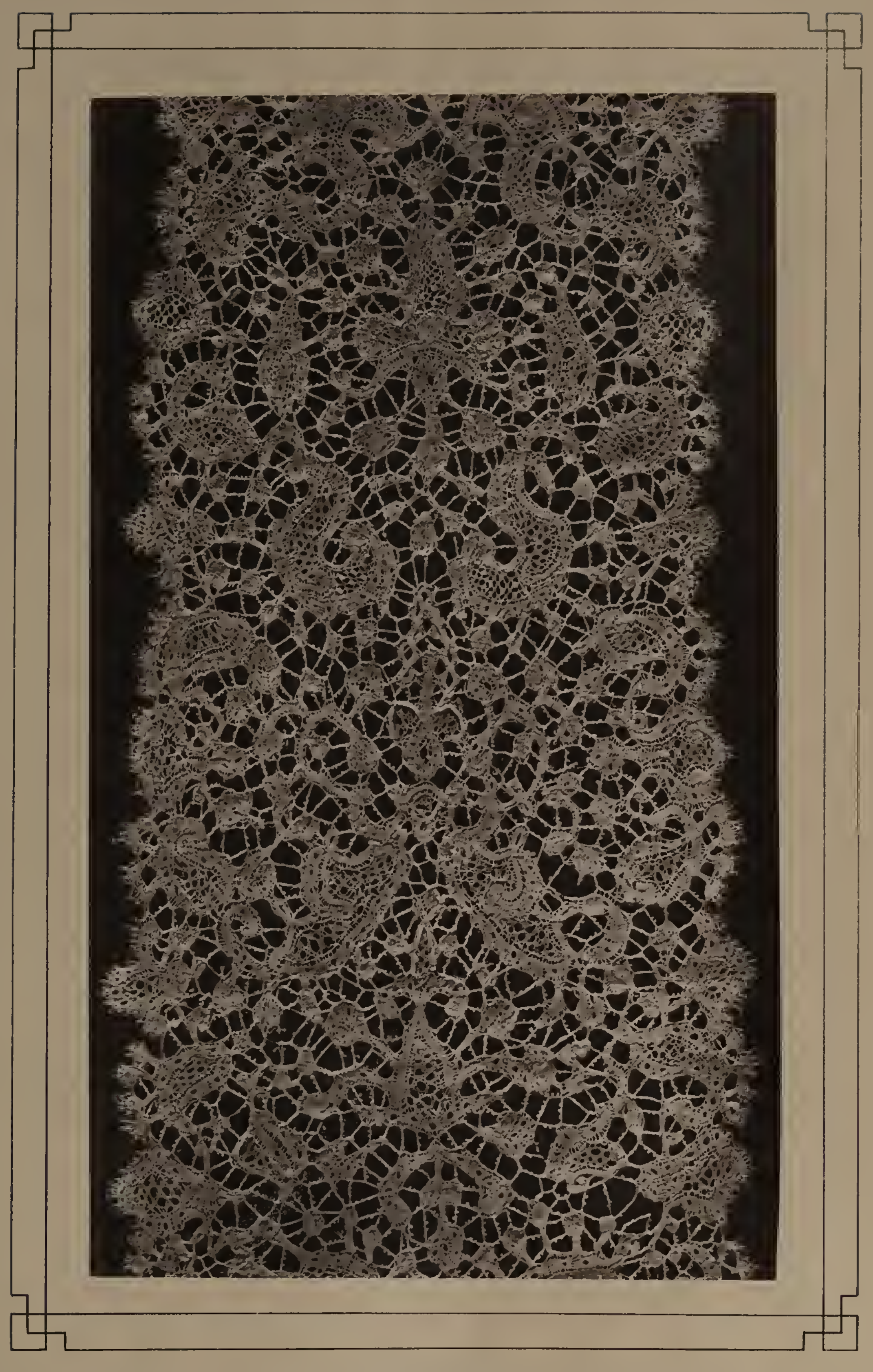
Fig. 3. — VALENCIENNES (1670 à 1710)



Imp Lemercier & Cie Paris

Pl. VII. — DENTELLE AUX FUSEAUX

POINT DE FRANCE FAÇON ANGLETERRE (1670 à 1730)



Imp Lemercier & Cie Paris

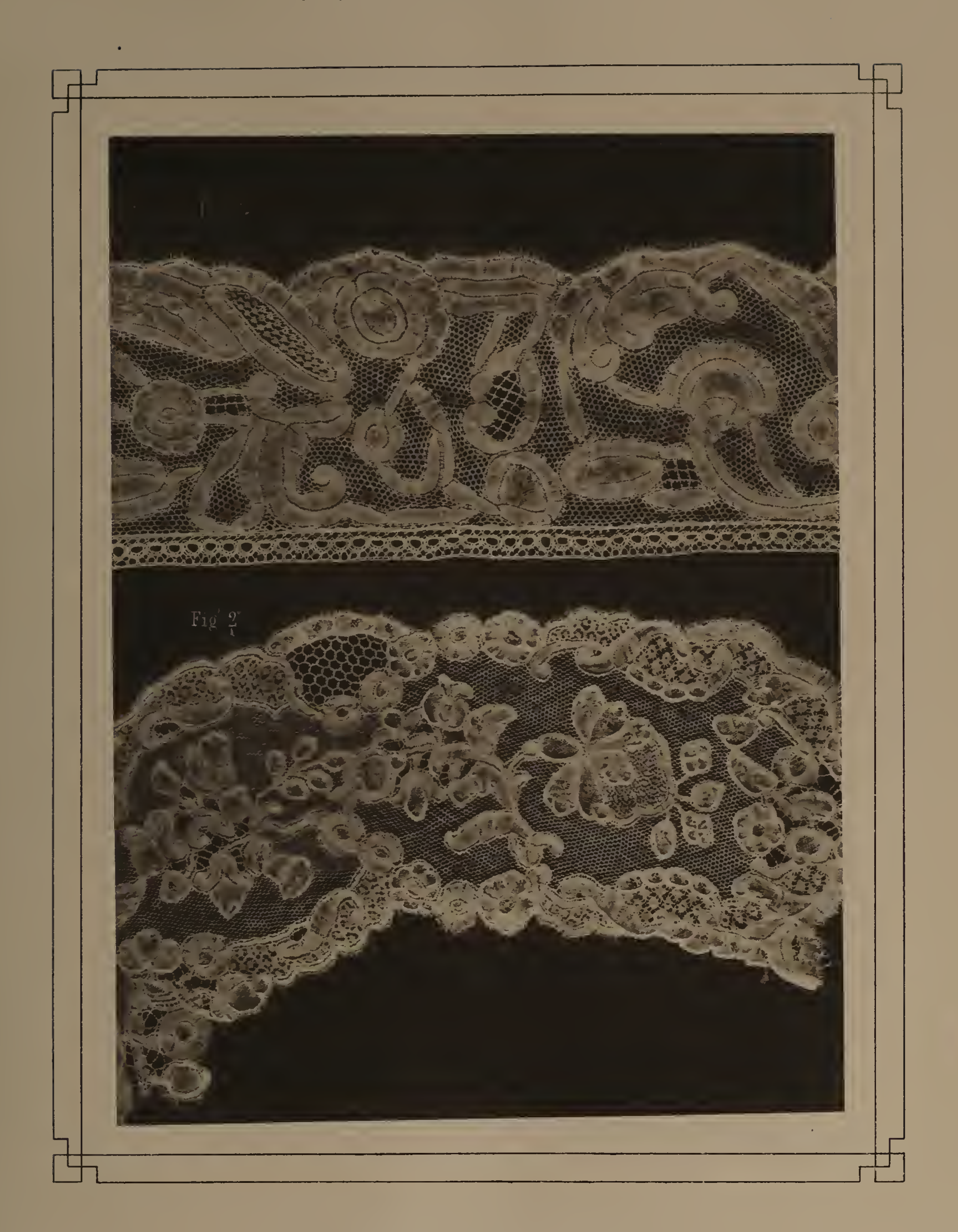
Pl. VIII. — DENTELLE AUX FUSEAUX

POINT DE FRANCE FAÇON ANGLETERRE (1665 à 1730)



Pl. IX DENTELLE AUX FUSEAUX

DE BRABANT OU DE BRUGES (1710 à 1780)



Pl. X. — DENTELLES AUX FUSEAUX

Fig. 1. — DE BRABANT, RÉSEAU POINT DE PARIS (1750 à 1800)

Fig. 2. — DE BRABANT, RÉSEAU MALINE (1750 à 1800)



Pl. XI. — DENTELLES AUX FUSEAUX

Fig. 1. — VALENCIENNES (1700 à 1780) Fig. 2. — VALENCIENNES (1750 à 1815)

Fig. 3. — VALENCIENNES MODERNE DE BRABANT





Pl. XII. — DENTELLES AUX FUSEAUX

Fig. 1. — VALENCIENNES DE BRABANT MODERNE Fig. 2. — VALENCIENNES BELGE, MODERNE

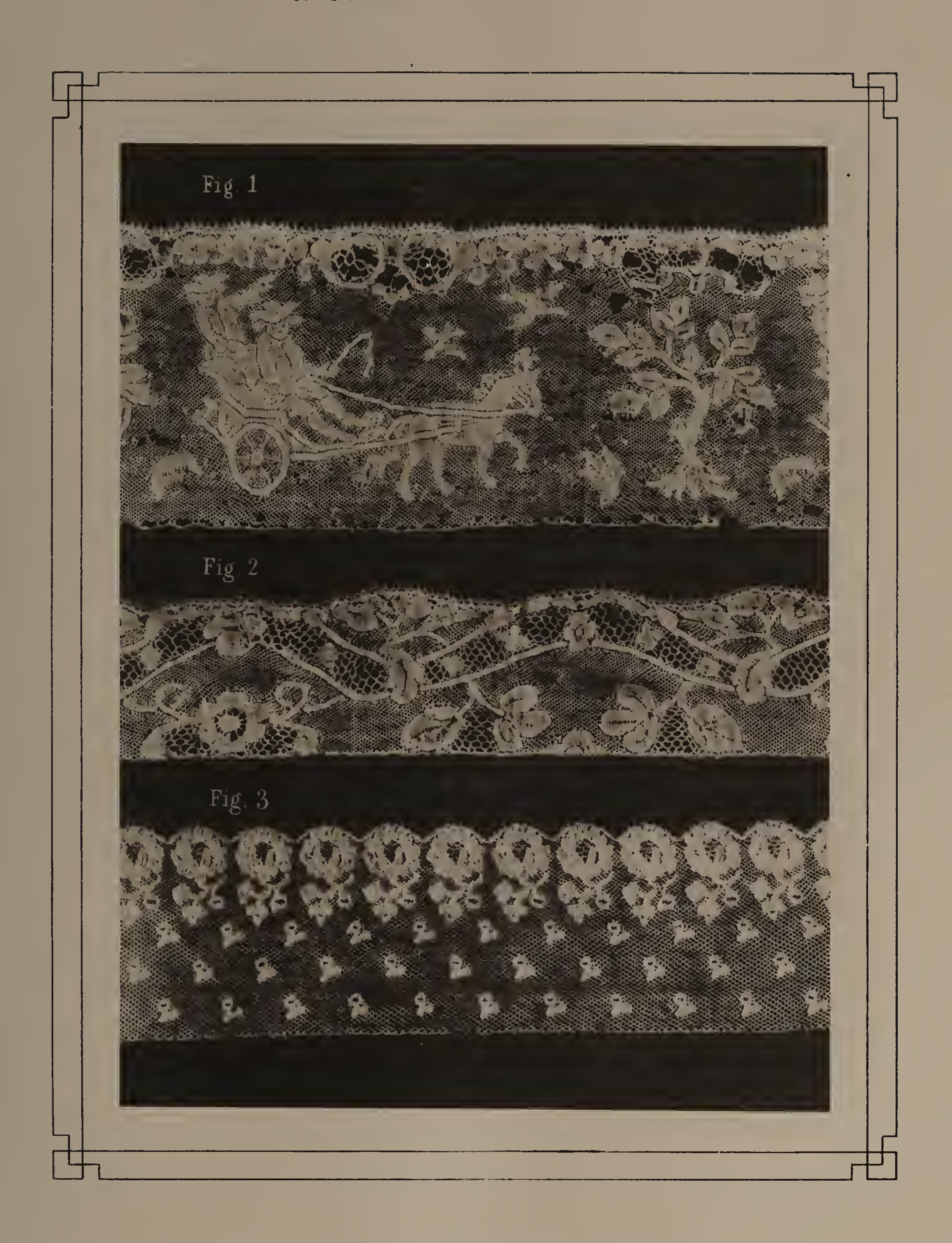
Fig. 3. — VALENCIENNES FABRIQUÉE AU PUY, MODERNE



Imp. Lemercier & Cie Paris

Pl. XIII — DENTELLES AUX FUSEAUX

Fig. 1. — GUIPURE DE MALINES (1700 à 1750). Fig. 2. — MALINES (1740 à 1800)



Pl. XIV. _ DENTELLES AUX FUSEAUX

Fig. 1 et 2 — MALINES ÉPOQUE LOUIS XV   Fig. 3. — MALINES (1825)



Pl. XV. — DENTELLE AUX FUSEAUX

CHANTILLY, FIN DU XVIIIe SIÈCLE



Imp Lemercier & Cie Paris

Pl. XVI. — DENTELLE AUX FUSEAUX

BLONDE (1830)



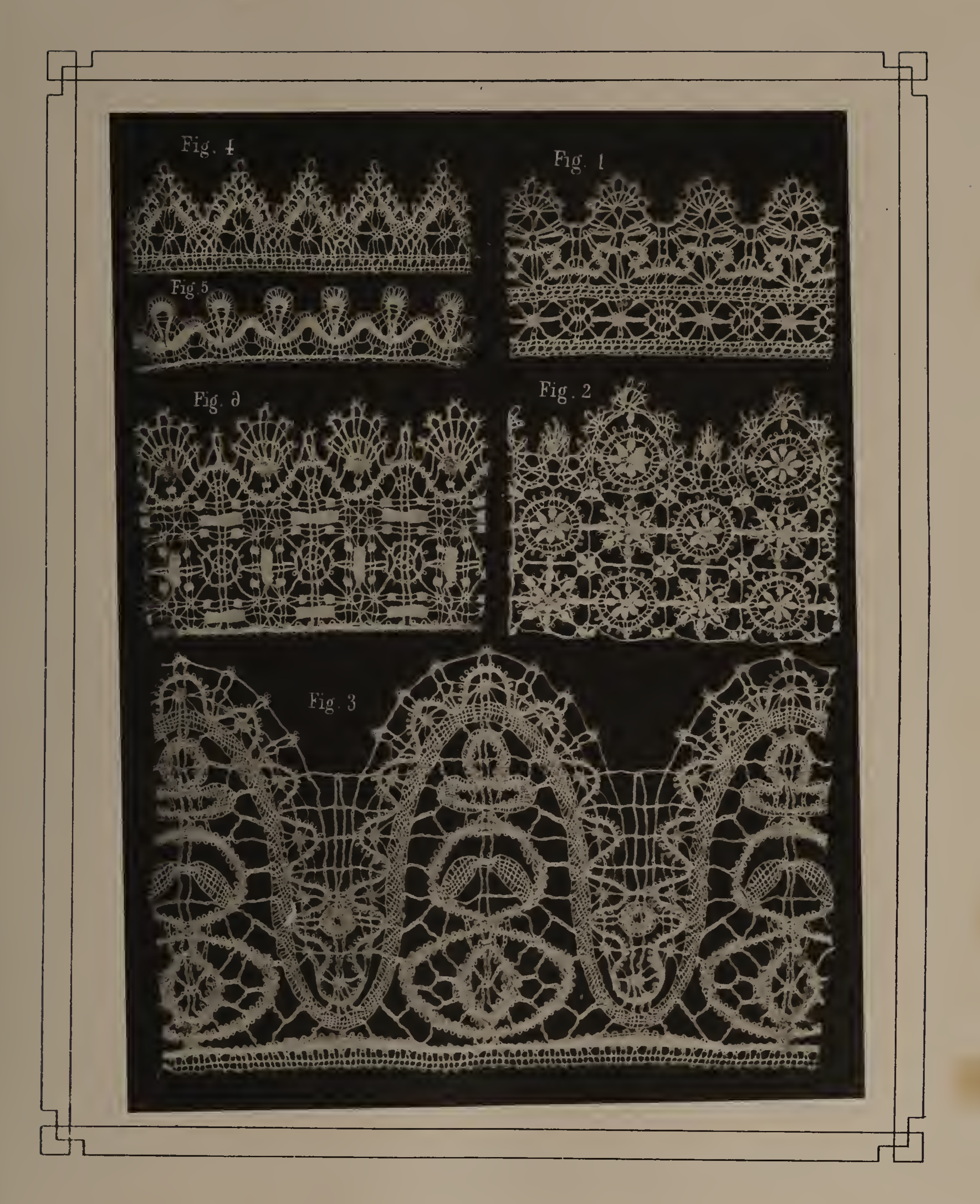
Pl. XVII. — DENTELLE AUX FUSEAUX

Fig. 1 et 2. — GUIPURES DE SOIE MODERNES



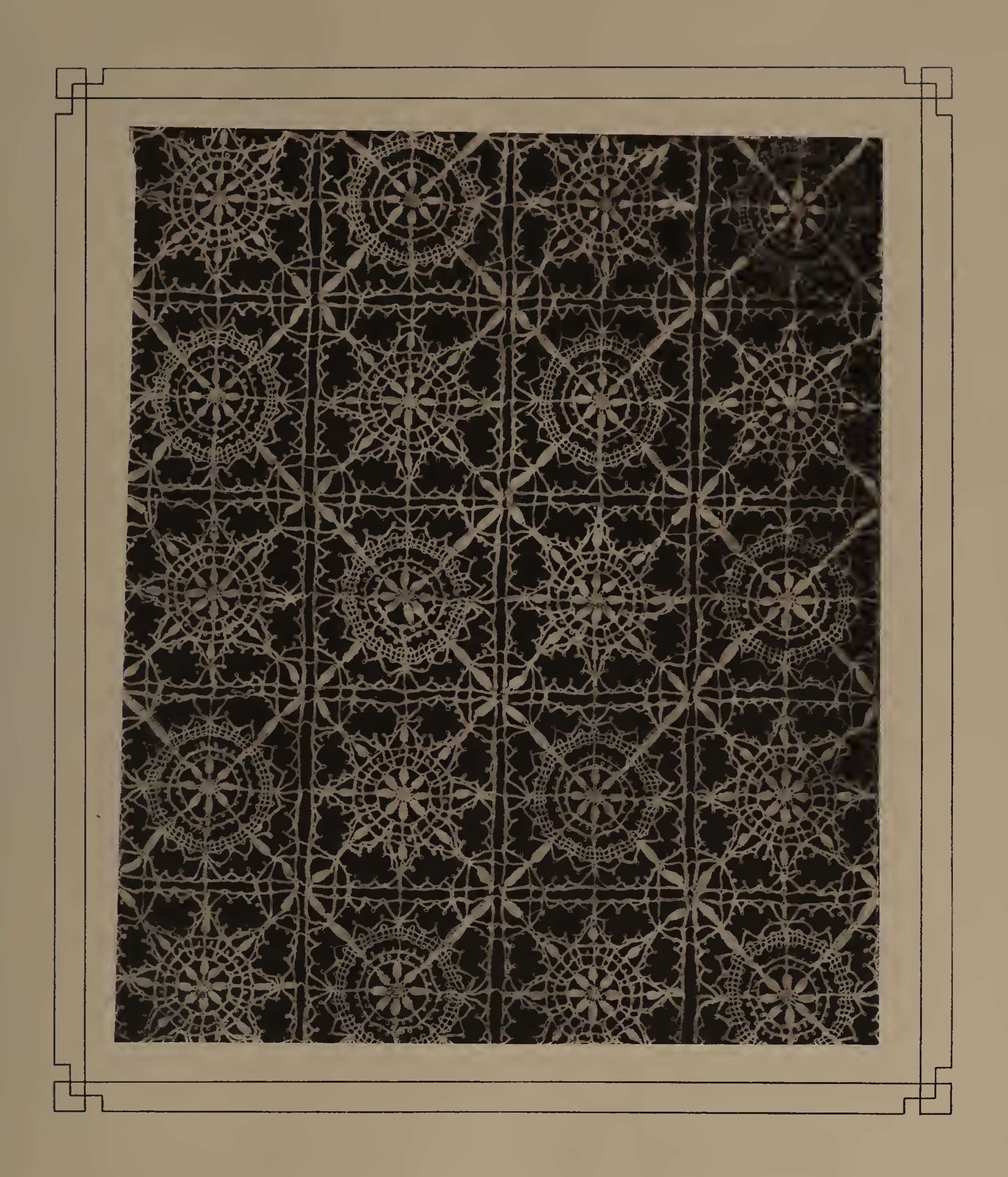
Pl. XVIII. — DENTELLE AUX FUSEAUX

GUIPURE DE SOIE MODERNE DU PUY



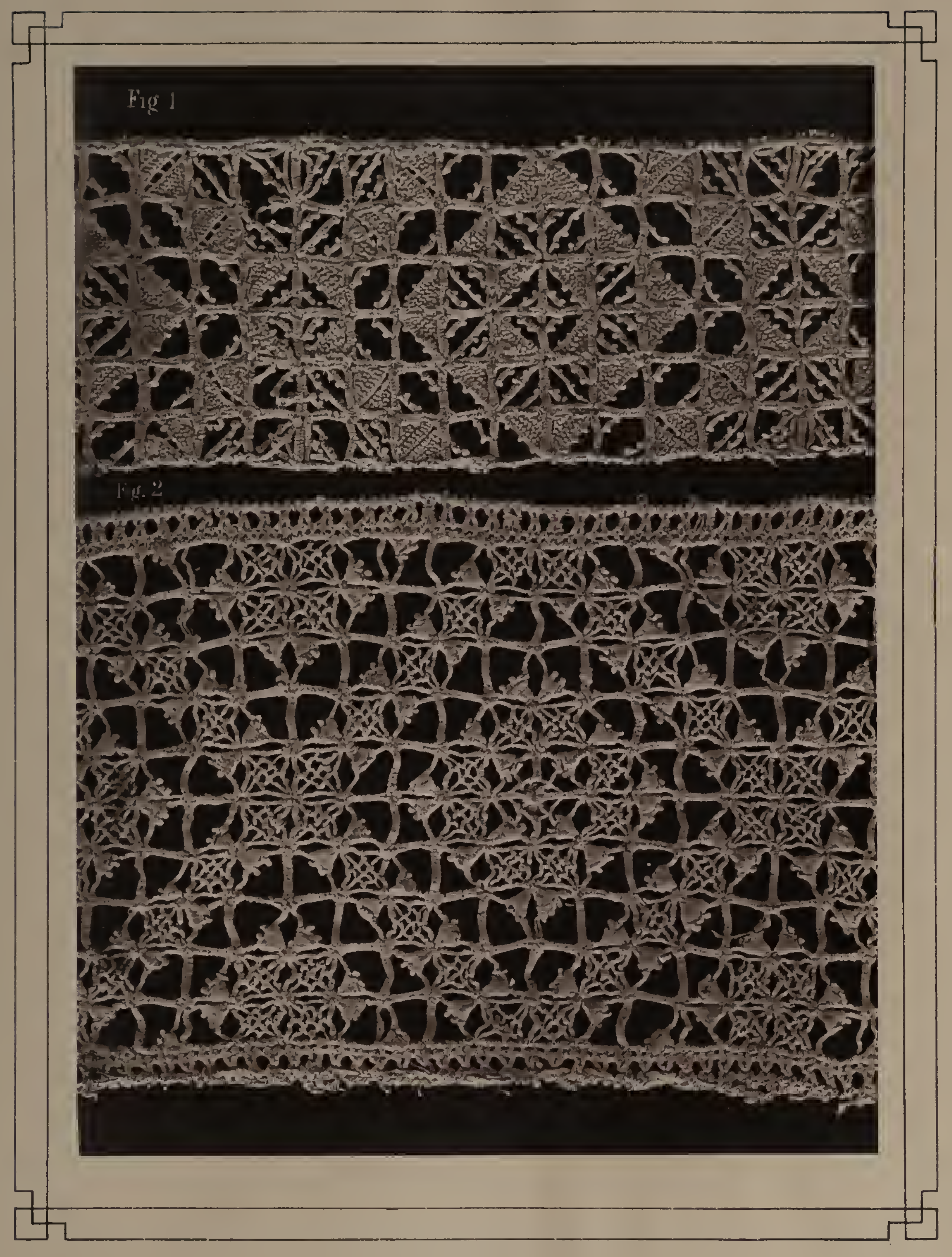
XIX. — DENTELLES AUX FUSEAUX

Fig. 1 à 6. — GUIPURES CLUNY MODERNES, DU PUY



Pl. XX. — DENTELLE AUX FUSEAUX

ENTOILAGE CLUNY MODERNE DU PUY



Imp. Lemercier & Cie Paris.

PI. XXI.—DENTELLES A L'AIGUILLE

PASSEMENTS DE POINT COUPÉ ITALIENS (1550 à 1600)

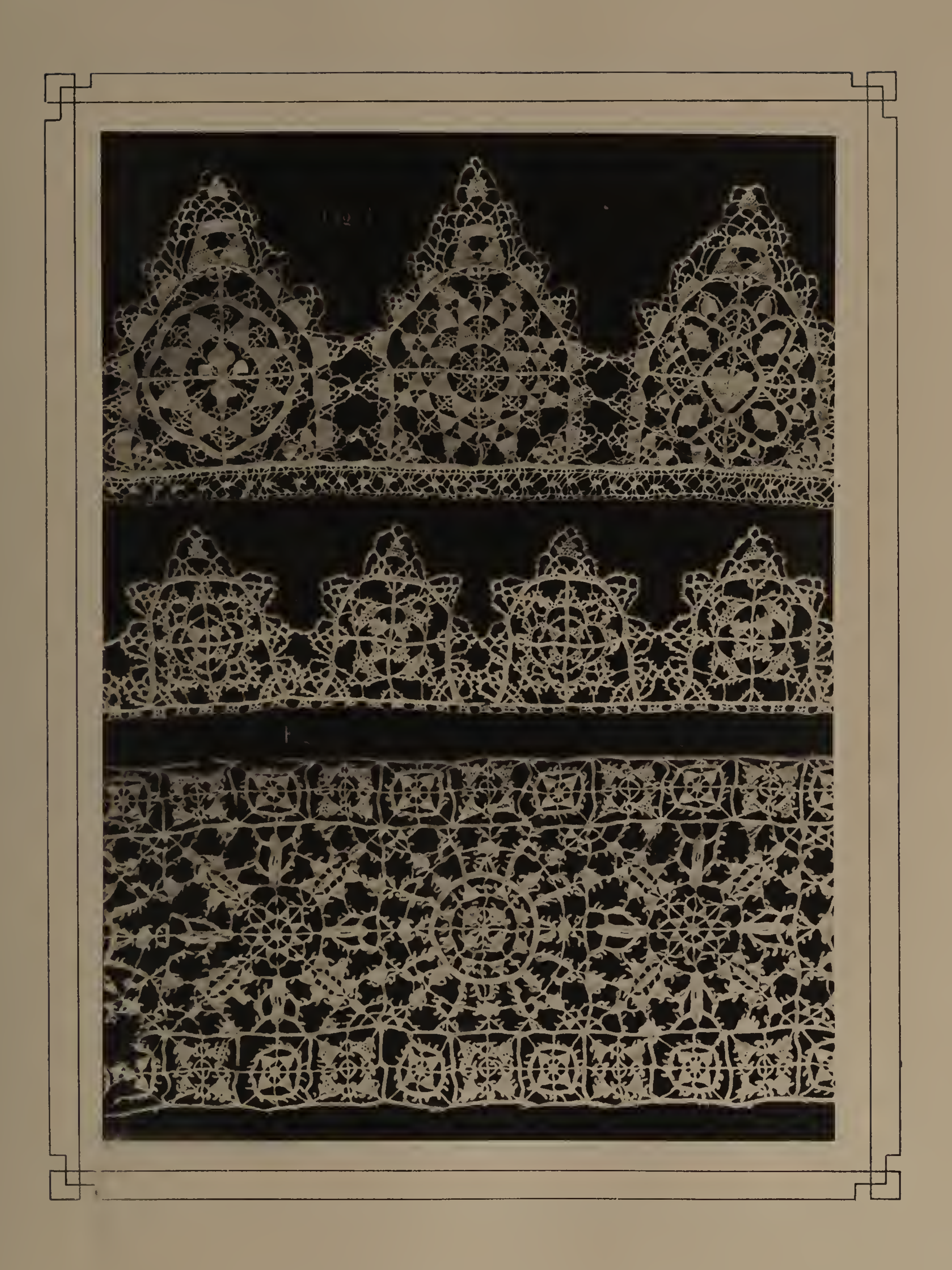


Imp. Lemercier & Cie Paris

Pl. XXII. — DENTELLES A L'AIGUILLE

Fig. 1. — PASSEMENT DE POINT COUPÉ ITALIEN (1560 à 1620)

Fig. 2. — PASSEMENT DE POINT COUPÉ ITALIEN (1570 à 1630)



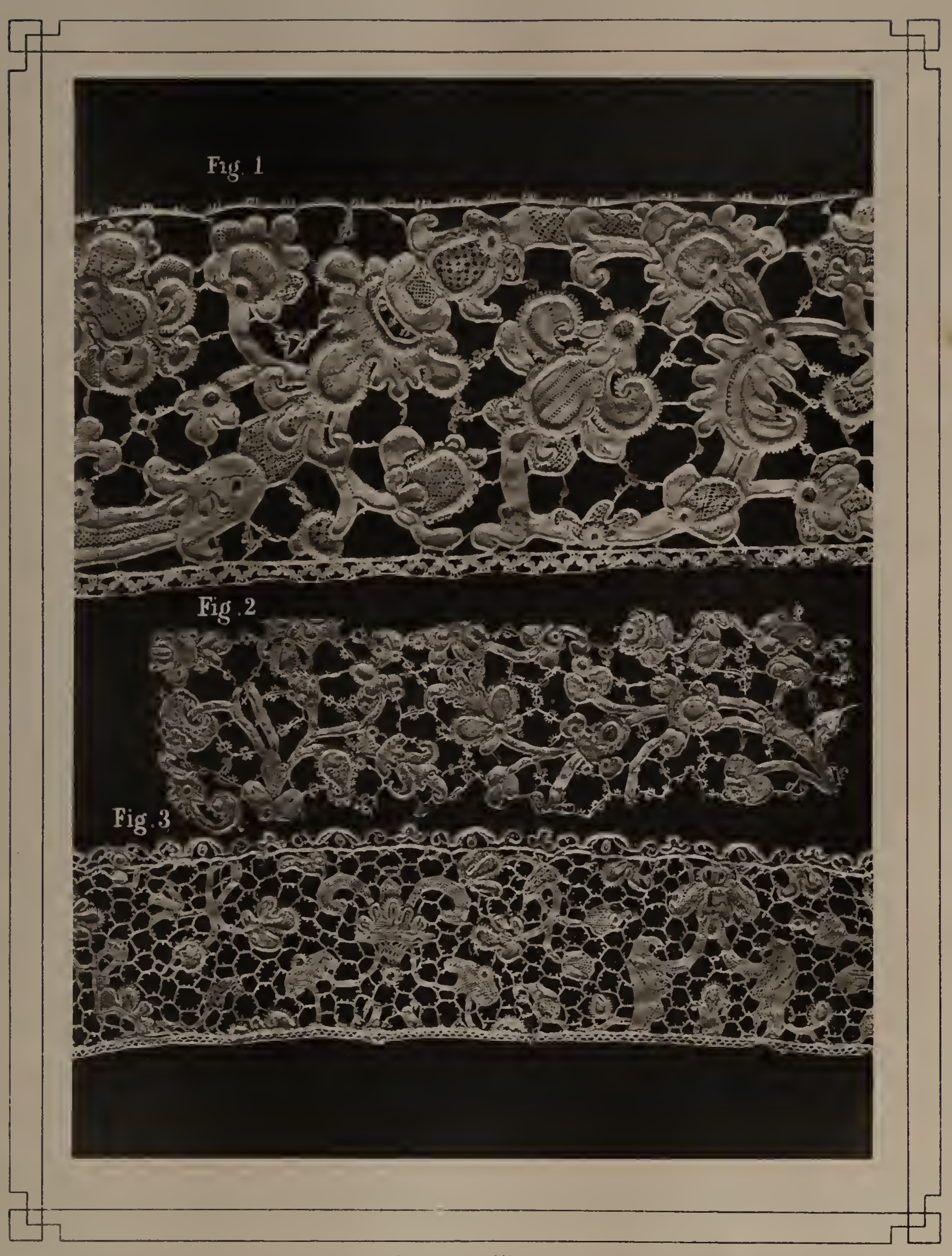
Pl. XXIII. — DENTELLES A L'AIGUILLE

Fig. 1 à 3. — PASSEMENTS DE POINT COUPÉ (1580 A 1660)



Pl. XXIV. —DENTELLE A L'AIGUILLE

POINT COUPÉ MODERNE D'APRÈS UN MODÈLE DU XVI[e] SIECLE

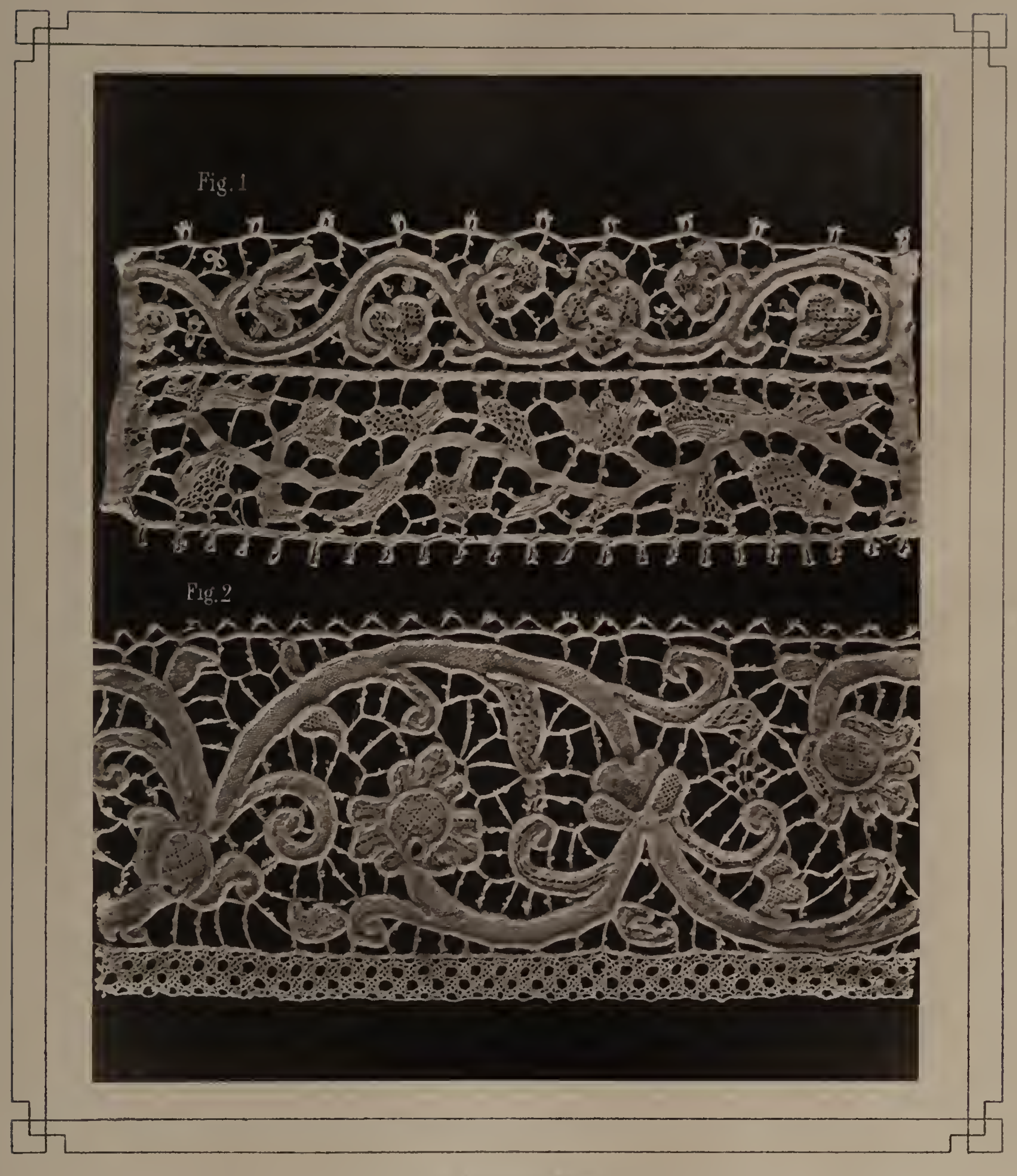


Imp. Lemercier & Cie Paris

Pl. XXV DENTELLES A L'AIGUILLE

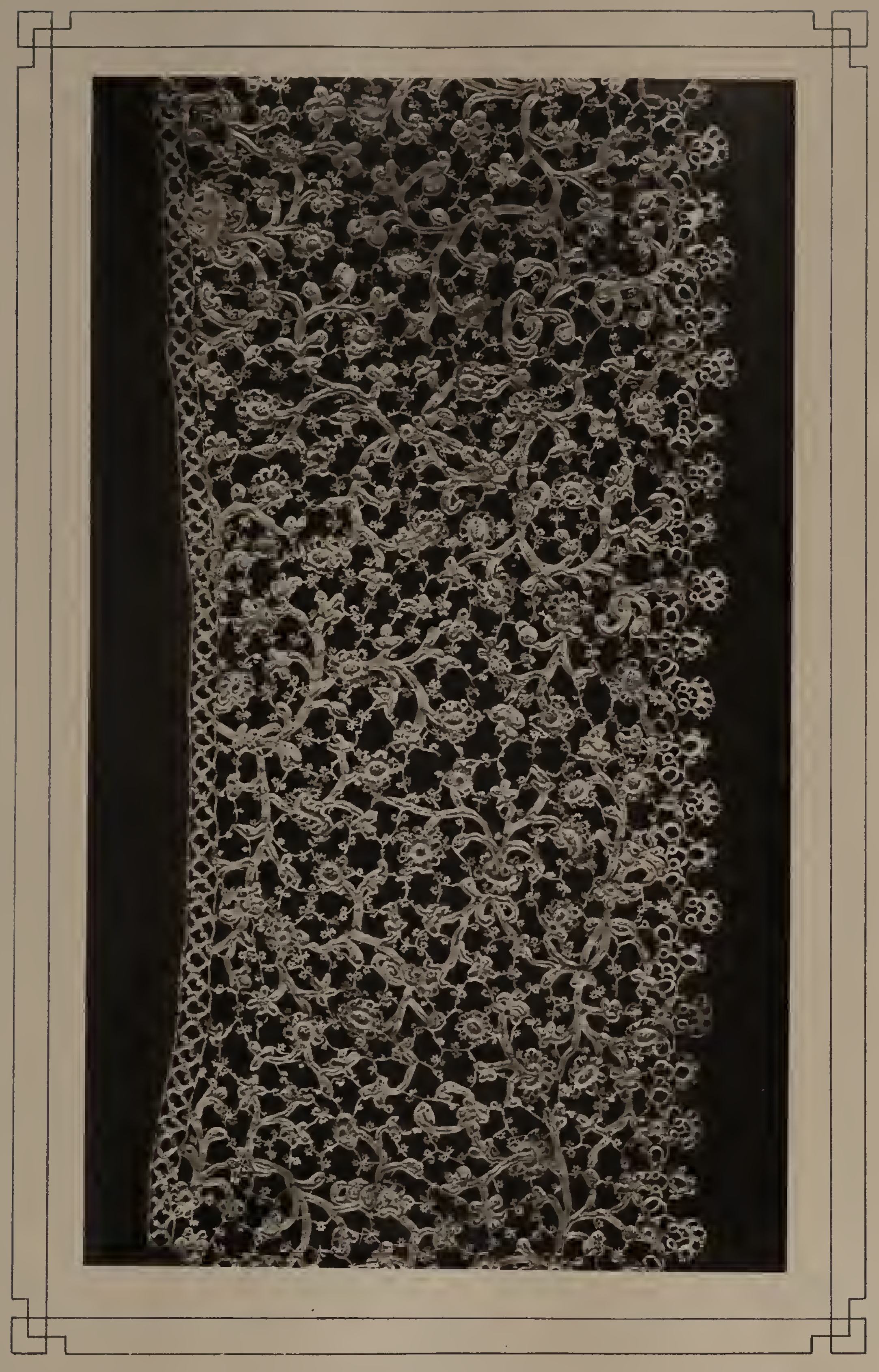
Fig. 1. — POINT DE VENISE (1660 à 1700) Fig. 2. — POINT DE FRANCE (167[illegible] à [illegible])

Fig. 3. — POINT DE FRANCE (1685 à 1730)



Pl. XXVI. — DENTELLES A L'AIGUILLE

IMITATIONS DU POINT DE VENISE OU DU POINT DE FRANCE



Imp. Lemercier & Cie Paris

Pl. XXVII — DENTELLE A L'AIGUILLE

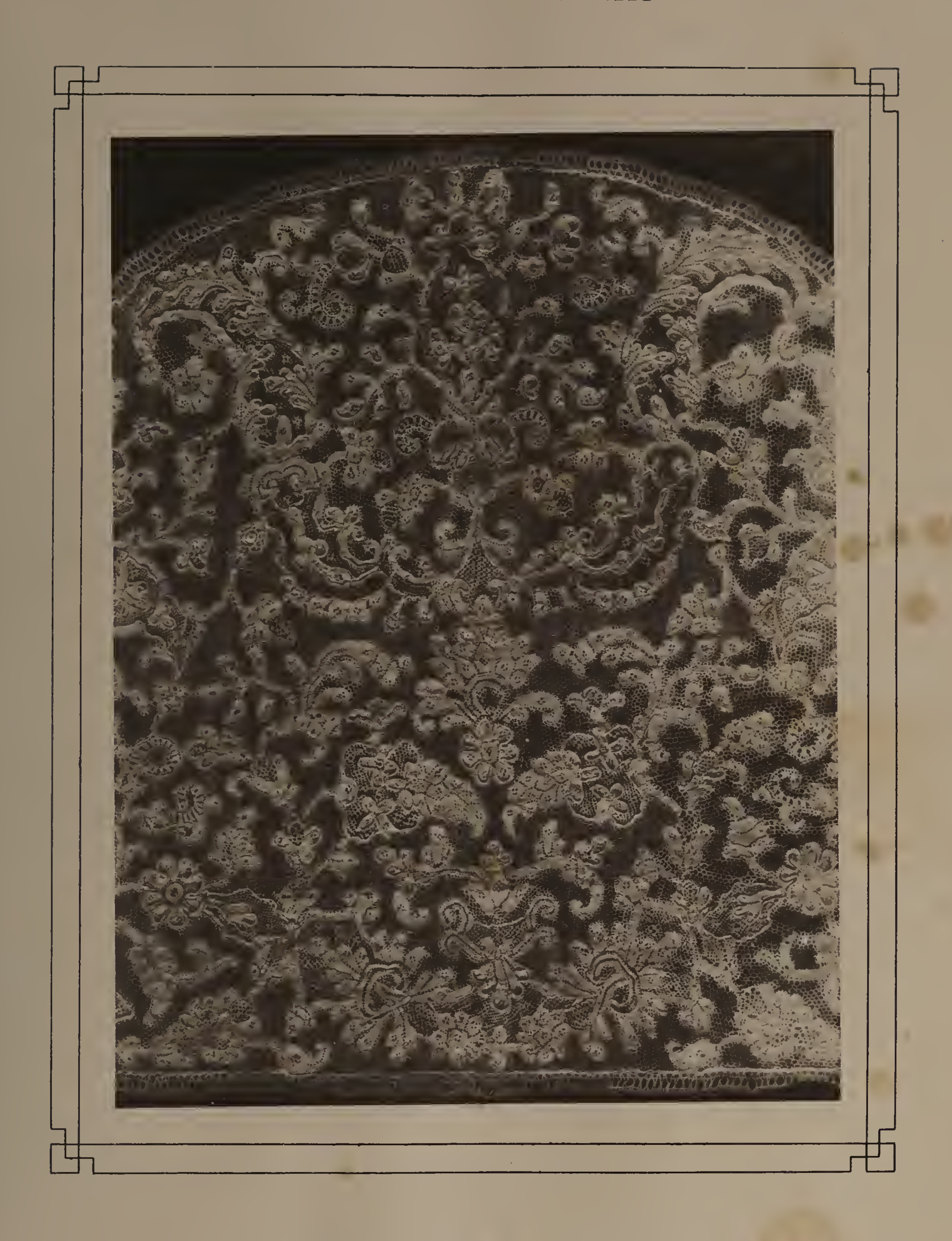
POINT DE FRANCE (1670 à 1700)



Imp Lemercier & Cie Paris.

Pl. XXVIII. — DENTELLE A L'AIGUILLE

POINT DE FRANCE (1690 à 1730)



Pl. XXIX. —DENTELLE A L'AIGUILLE

POINT DE BRUXELLES (1750 à 1800)



Pl. XXX. — DENTELLES A L'AIGUILLE MODERNES

Fig. 1. — POINT DE BRUXELLES MODERNE, A BRIDES. Fig. 2. — POINT DE GAZE DE BRUXELLES, MODERNE



Pl. XXXI. — DENTELLES AUX FUSEAUX

Fig. 1. — GUIPURE DE FLANDRE (1680) Fig. 2. — GUIPURE DU BRABANT (1680)



Imp. Lemercier & Cie Paris

Pl. XXXII . — DENTELLE AUX FUSEAUX

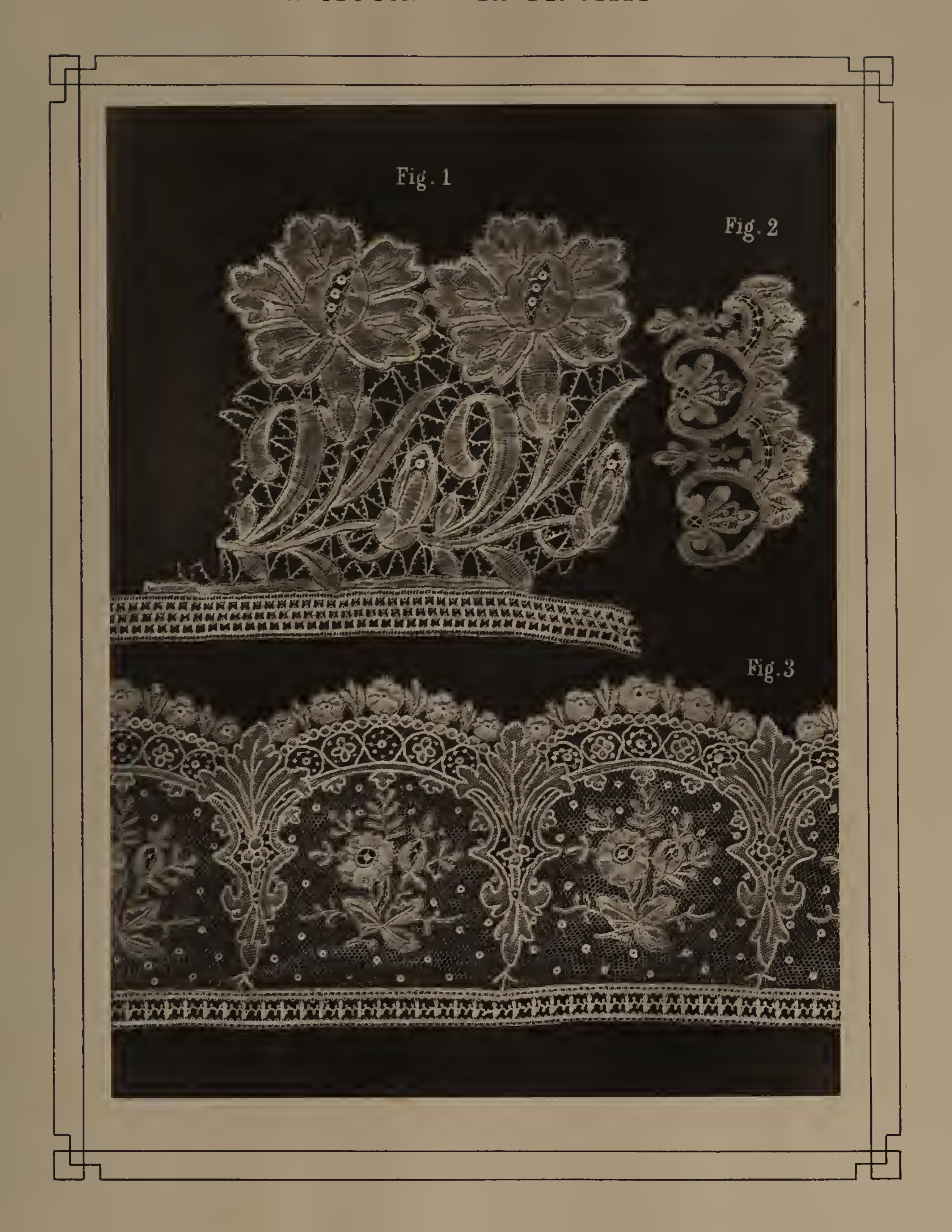
GUIPURE DE BELGIQUE, FAÇON ANGLETERRE (1690 à 1750)



Imp. Lemercier, & Cie Paris

Pl. XXXIII. — DENTELLE AUX FUSEAUX

BINCHE (1700 à 1785)



Pl. XXXIV. — DENTELLES AUX FUSEAUX

Fig. 1. — GUIPURE MODERNE DE BRUGES. Fig. 2. — FLEUR D'APPLICATION DE BRUXELLES

Fig. 3. — DENTELLE DE BRUXELLES AUX FUSEAUX ET A L'AIGUILLE, MODERNE



Pl. XXXV. — DENTELLE AUX FUSEAUX

APPLICATION SUR VRAI RÉSEAU, DITE ANGLETERRE, MODERNE



Pl. XXXVI DENTELLES AUX FUSEAUX

Fig. 1. — GUIPURE FAÇON ANGLETERRE (1660) Fig. 2. — GUIPURE ANGLAISE (1660)

Fig. 3. — GUIPURE A BRIDES D'ANGLETERRE (1670 à 1710)



Pl. XXXVII . — DENTELLE AUX FUSEAUX

HONITON MODERNE

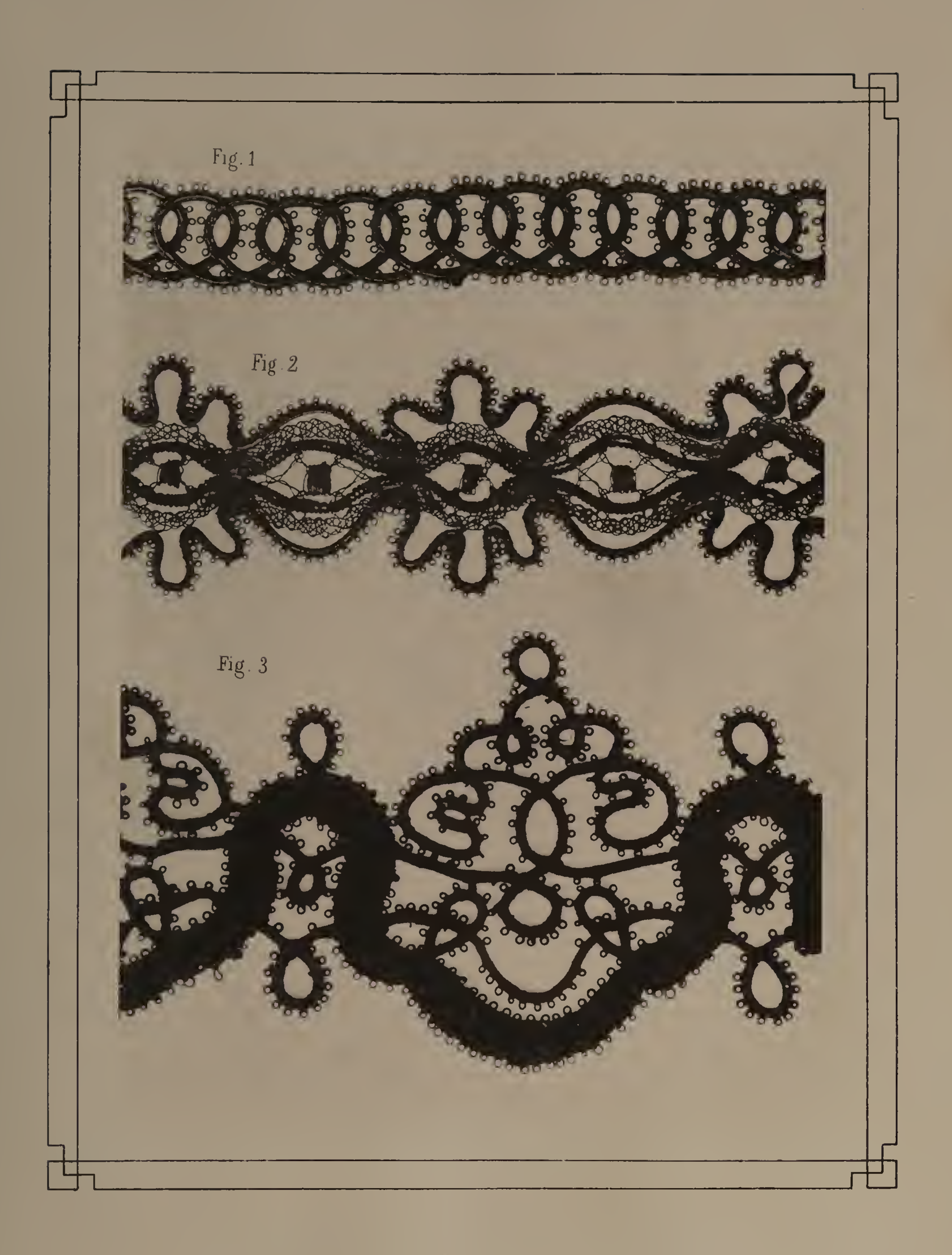


Imp. Lemercier & Cie Paris

Pl. XXXVIII

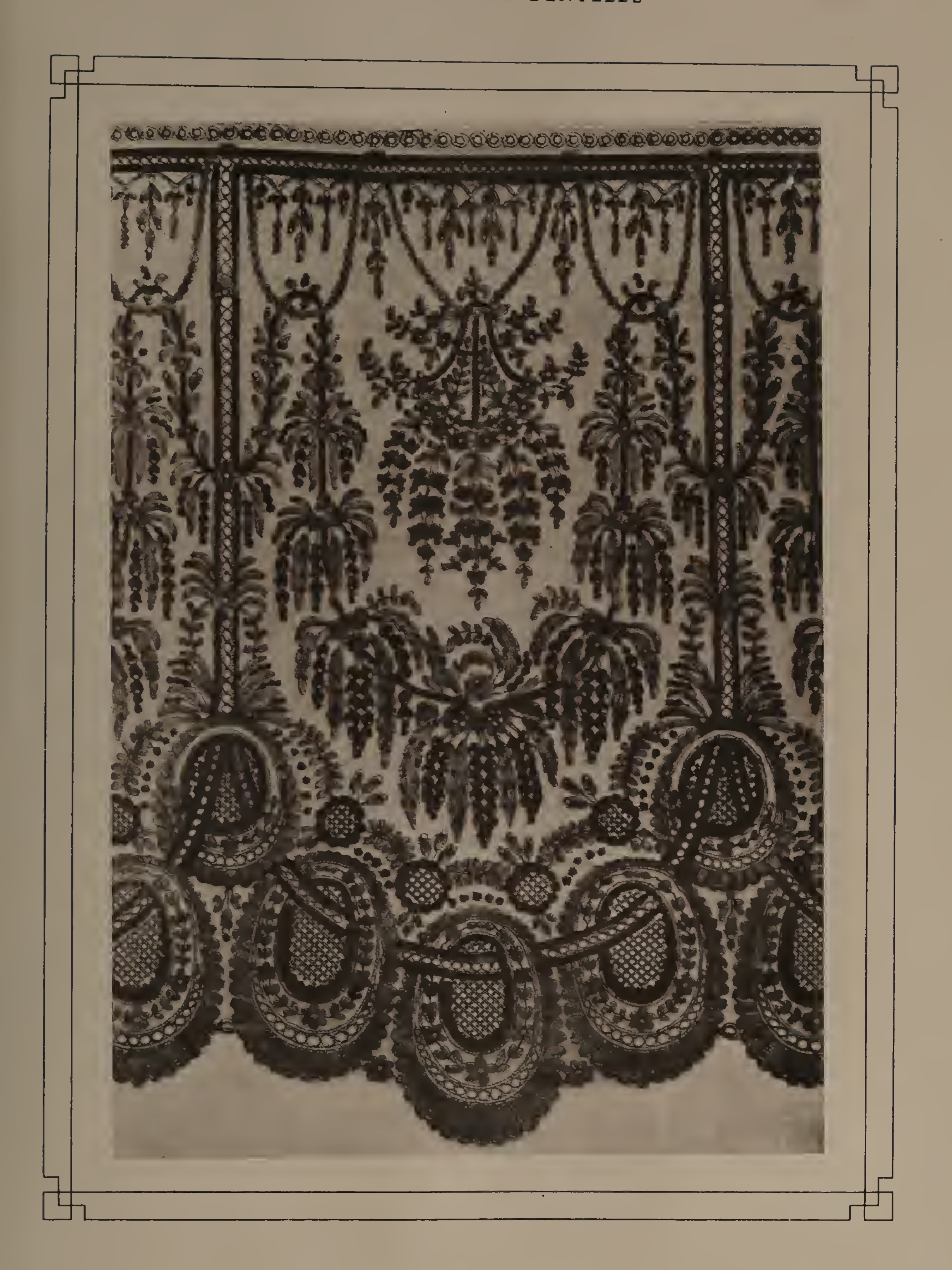
Fig. 1. — CLUNY ITALIEN AUX FUSEAUX, MODERNE

Fig. 2 — POINT COUPÉ A L'AIGUILLE MODERNE



Pl. XXXIX. — PASSEMENTERIES AUX FUSEAUX

Fig 1 à 3. — POINTS D'ESPAGNE



Pl. XL. — DENTELLE AUX FUSEAUX

CHANTILLY DE LA FABRIQUE DU PUY (1855)



Pl. XLI. — DENTELLES AUX FUSEAUX

Fig. 1. — DE LILLE (1825 à 1848). Fig. 2 — D'ARRAS (1830 à 1848)

Fig. 3 — DE MIRECOURT, RÉSEAU DIEPPE (1835 à 1840) Fig. 4. — DE MIRECOURT (1750 à 1825)

Fig. 5. — DE MIRECOURT OU DU PUY (1832 à 1845) Fig. 6. — DU PUY (1830)



Imp. Lemercier & Cie Paris

Pl. XLII. — DENTELLES AUX FUSEAUX MODERNES DE MIRECOURT

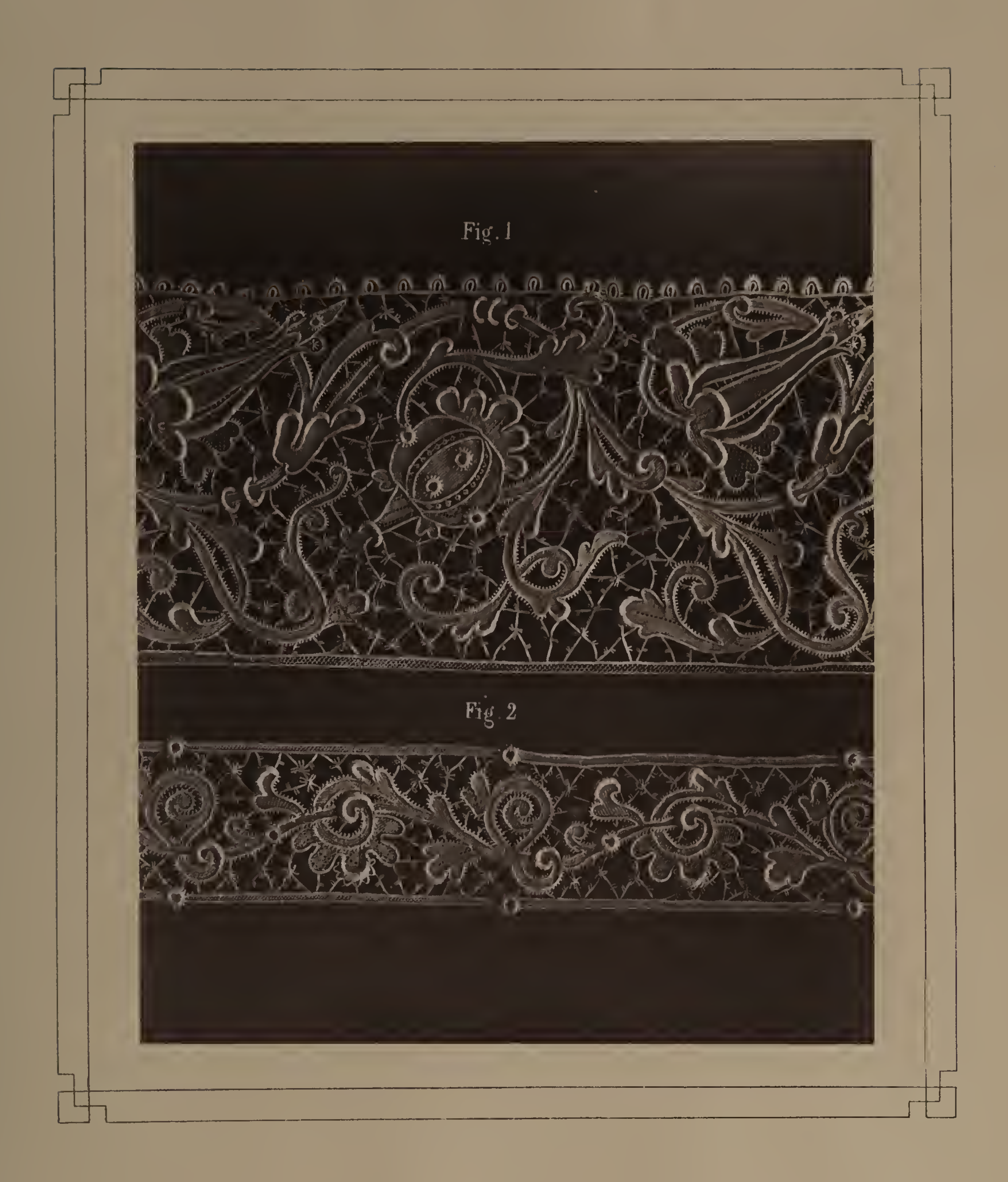
Fig. 1 et 2. — GUIPURES GENRE RUSSE – Fig. 3. – GUIPURE A RELIEFS DITE CLUNY

Fig. 4. — GUIPURE DITE MALTAISE



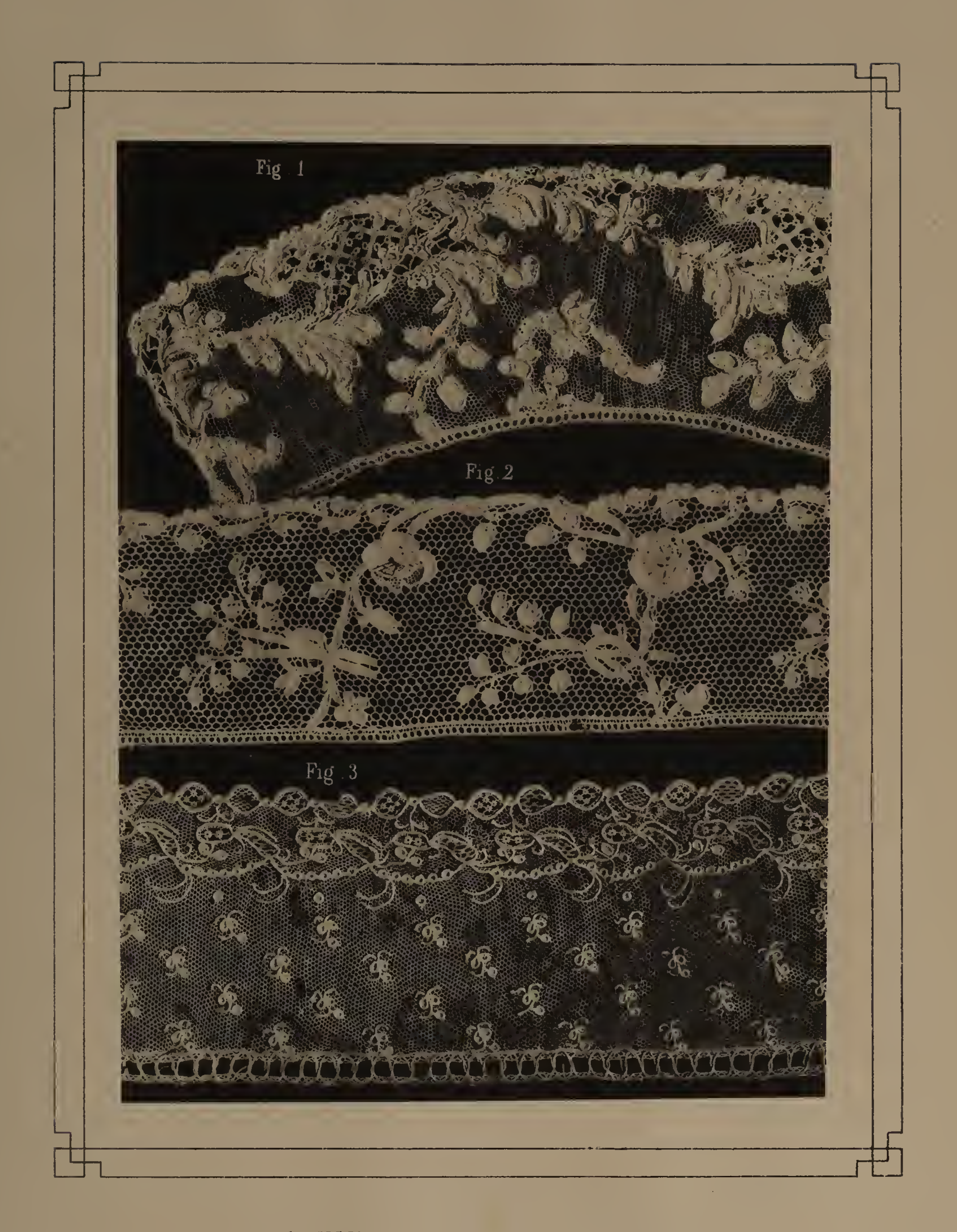
Pl. XLIII — DENTELLE À L'AIGUILLE

POINT DE SEDAN (1700)



Pl. XLIV. — DENTELLES A L'AIGUILLE

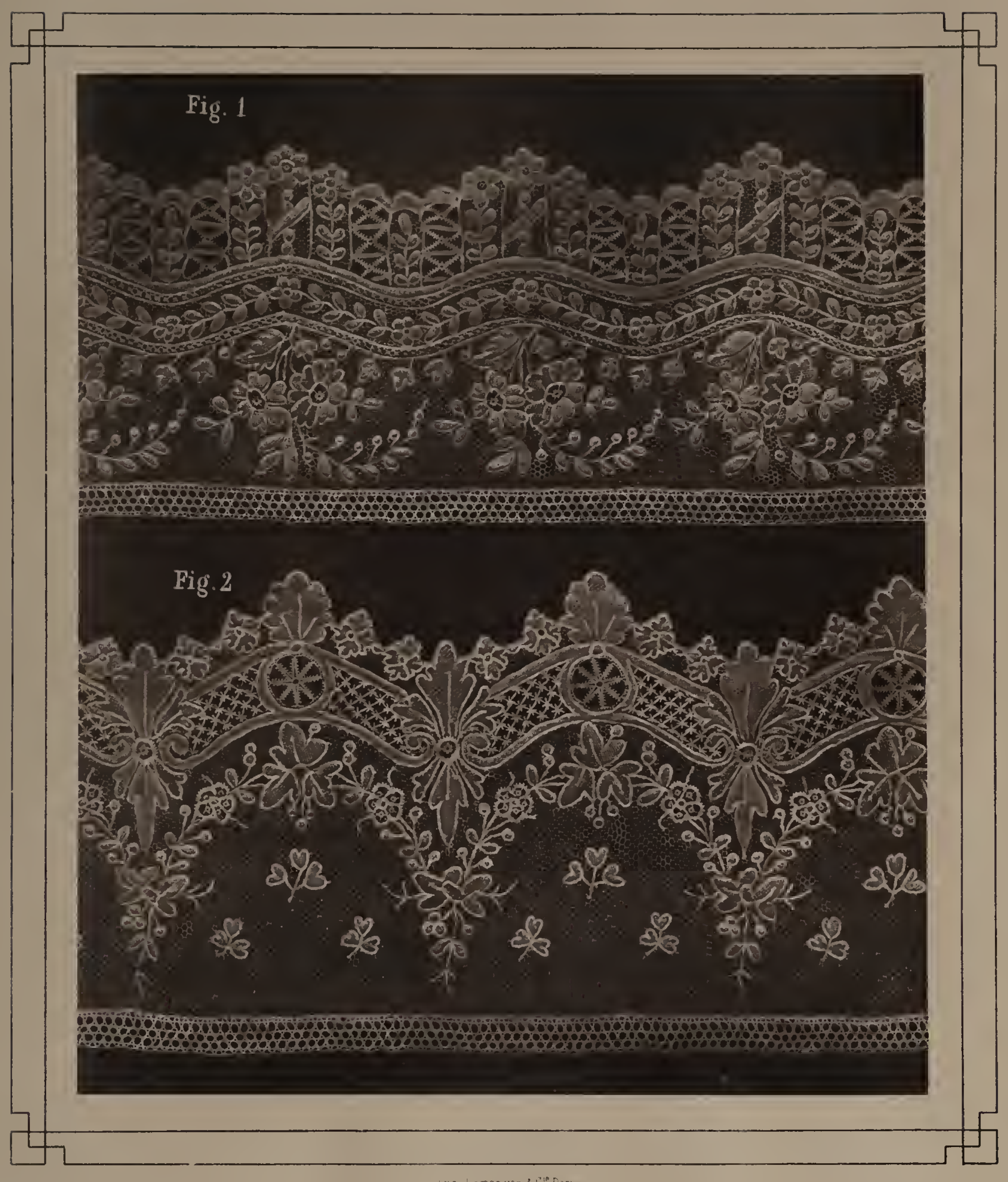
Fig. 1 et 2. — POINTS DE VENISE MODERNES, DE BAYEUX



Pl. XLV. — DENTELLE A L'AIGUILLE

Fig. 1. — POINT D'ALENÇON (1750 à 1800) Fig. 2. — POINT D'ARGENTAN (1750 à 1800)

Fig. 3. — POINT D'ALENÇON (1800)



Imp. Lemercier & Cie Paris.

PL. XLVI. — DENTELLES A L'AIGUILLE MODERNES

Fig. 1 et 2. — POINTS D'ALENÇON MODERNES



Imp. Lemercier & Cie Paris.

Pl. XLVII. — DENTELLES A L'AIGUILLE

Fig. 1. — POINT DE FRANCE. — (1690 à 1720). Fig. 2. — ARGENTAN (1800)



Pl. XLVIII. — DENTELLES AUX FUSEAUX

Fig. 1. — GUIPURE ESPAGNOLE (1700). Fig. 2. — GUIPURE ESPAGNOLE DITE GUEUSE (1680 à 1710)

Fig. 3. — DENTELLE TORCHON DU XVIIIe SIÈCLE



Imp Lemercier & Cie Paris

Pl. XLIX.—DENTELLES AUX FUSEAUX

Fig. 1. — GUIPURE GENRE FLAMAND, DANOISE (1560 à 1750)

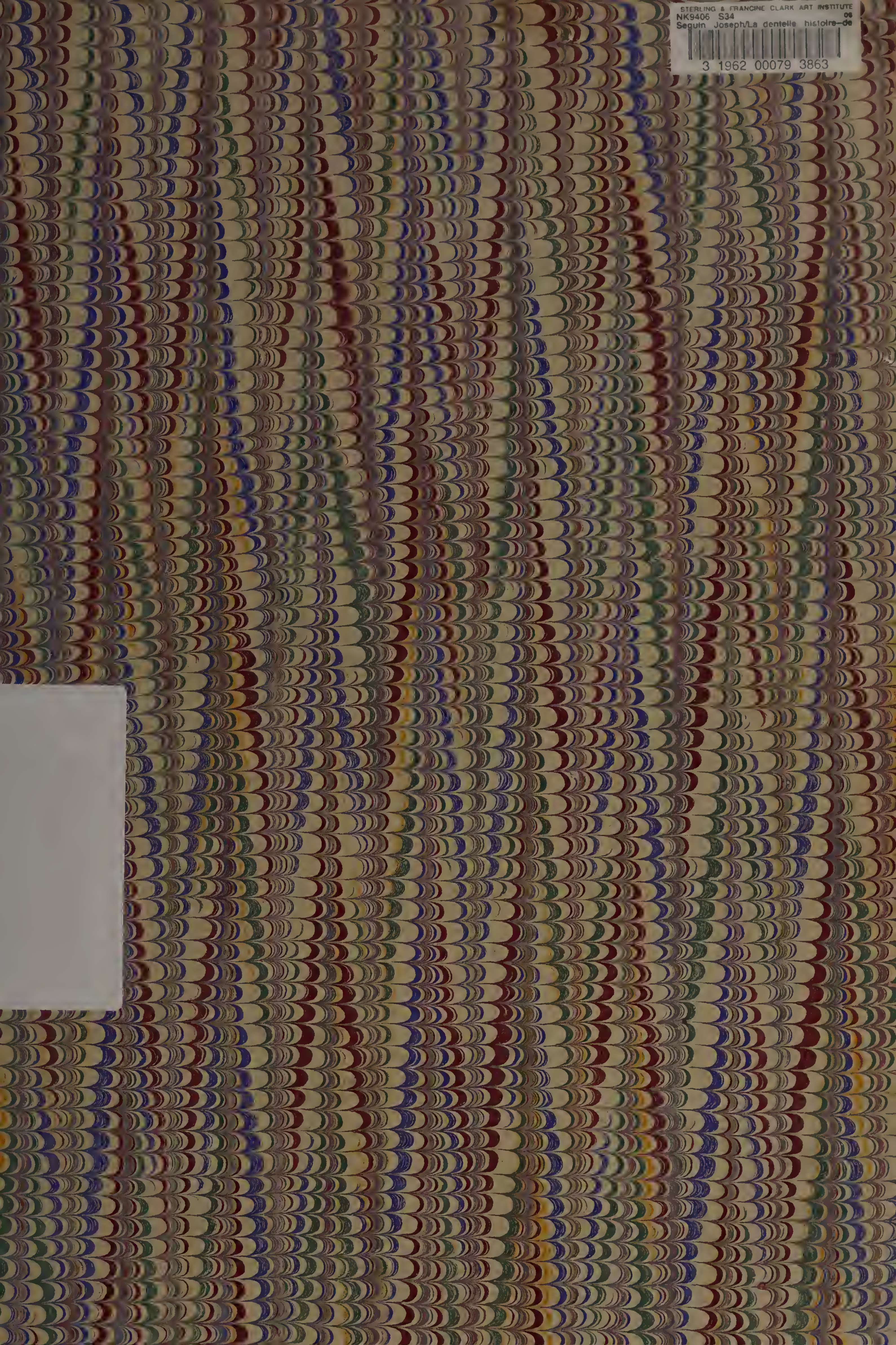
Fig. 2. — FAUSSE VALENCIENNES DE DANEMARK (XVIIIe SIÈCLE • Fig. 3. — FAUSSE VALENCIENNES, SUÉDOISE



PI. L.—DENTELLES AUX FUSEAUX

Fig. 1 et 2. — GUIPURES RUSSES




STERLING & FRANCINE CLARK ART INSTITUTE
NK9406 S34 os
Seguin Joseph/La dentelle histoire-de
3 1962 00079 3863

